LE DEVOIR

Vol. LXXVIII — No 155 ★ Chaud et humide. Max.: 30. Demain: beau. **Détail page 22.** Montréal, mercredi 8 juillet 1987

extérieur de Montréal métropolitain: 50 cents
Côte-Nord, Gaspésie, Toronto, Nouveau-Brunswick: 60 cents **50 CENTS**

Photo CP

Le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces réunis à Ottawa pour discuter de libre-échange.

Libre-échange : l'obsession des différends commerciaux

BERNARD DESCÔTEAUX et MANON CORNELLIER

OTTAWA — D'une seule voix, les 10 premiers ministres des provinces ont indiqué hier au premier ministre Brian Mulroney qu'ils ne sont pas intéressés à un traité de libre-échange dépourvu de mécanisme efficace de règlement des conflits commerciaux.

Arrivés hier en fin d'après-midi pour participer à une conférence des premiers ministres sur libre-échange, tel était le message que, l'un après l'autre, les premiers ministres des provinces reprenaient en entrant au bureau du premier ministre Mulroney.

Sans s'être apparemment concertés, les premiers ministres se montraient tous préoccupés par cette question. Ils sont inquiets dans la mesure où il y a une dizaine de jours le président Reagan a fait savoir au Canada qu'il acceptait de créer un mécanisme d'arbitrage des conflits, à la condition toutefois que le recours à ce mécanisme demeure volontaire.

À leur manière, les premiers ministres reprenaient l'inquiétude qui se manifeste aussi dans plusieurs milieux et que reprenait à son compte le chef de l'Opposition officielle aux Communes, John Turner. Dans un télégramme à M. Mulroney, il a prévenu le premier ministre de ne rien céder sur cette question des mécanismes d'arbitrage des différends, tout comme sur la question du pacte de l'automobile et des investissements étrangers. Toute concession constituerait un abandon sans précédent de la souveraineté canadienne, a-t-il prévenu. M. Turner demande carrément au premier minis-

Voir page 12 :Libre-échange

Irangate: North affirme ne pas en avoir discuté avec Reagan

WASHINGTON (AFP, AP) — Le lieutenant-colonel Oliver North, personnage clef du scandale de l'Irangate, a mis fin hier à sept mois de silence en affirmant qu'il n'avait « jamais personnellement discuté » avec M. Reagan des détournements de fonds au profit des rebelles nicaraguayens, mais qu'il « présumait » à l'époque que le président américain était au courant.

La Maison Blanche a réaffirmé que le président n'était pas au courant et que M. Reagan n'avait pas écouté le témoignage de l'ancien fonctionnaire du Conseil national de sécurité.

Pendant plus de six heures, pour son premier témoignage public, M. North a reconnu qu'« aucun document portant les initiales du président » et autorisant ces diversions de fonds « ne lui était parvenu » mais il a souligné à plusieurs reprises qu'il tenait ses supérieurs « pleinement informés ».

« Je n'ai jamais rien fait sans avoir l'aval de mes supérieurs », a lancé le lieutenant-colonel des Marines. « Je n'ai jamais pendant mes vingt-trois ans de service sous l'uniforme désobéi à un seul ordre ».

Que ce soit à propos des ventes d'armes au régime de l'ayatollah Khomeiny ou de l'assistance aux rebelles du Nicaragua, M. Norths'est livré à un vibrant plaidoyer pour ces opérations clandestines. Il a défendu la nécessité du secret le plus absolu, tant pour protéger l'image du gouvernement américain et la vie de ceux qui étaient impliqués dans ces opérations que pour « tromper les ennemis ».

En grand uniforme des Marines, la poitrine bardée de décorations, la voix calme, maniant parfois l'ironie face aux avocats du Congrès, M. North a d'autre part admis que pour préserver le secret de ses activités, et pas seulement celles concernant l'Irangate, il avait détruit de nombreux documents, bien avant que le scandale n'éclate le 25 novembre dernier.

Interrogé sur ce que savait M. Reagan du détournement, au profit des rebelles nicaraguayens, des fonds provenant des ventes d'armes secrètes à l'Iran, M. North a répondu : « Je n'ai jamais soulevé cette question avec lui et il ne l'a jamais évoquée avec moi (...) Durant toute la période (où j'étais au Conseil national de sécurité), je présumais

Voir page 12 :Irangate

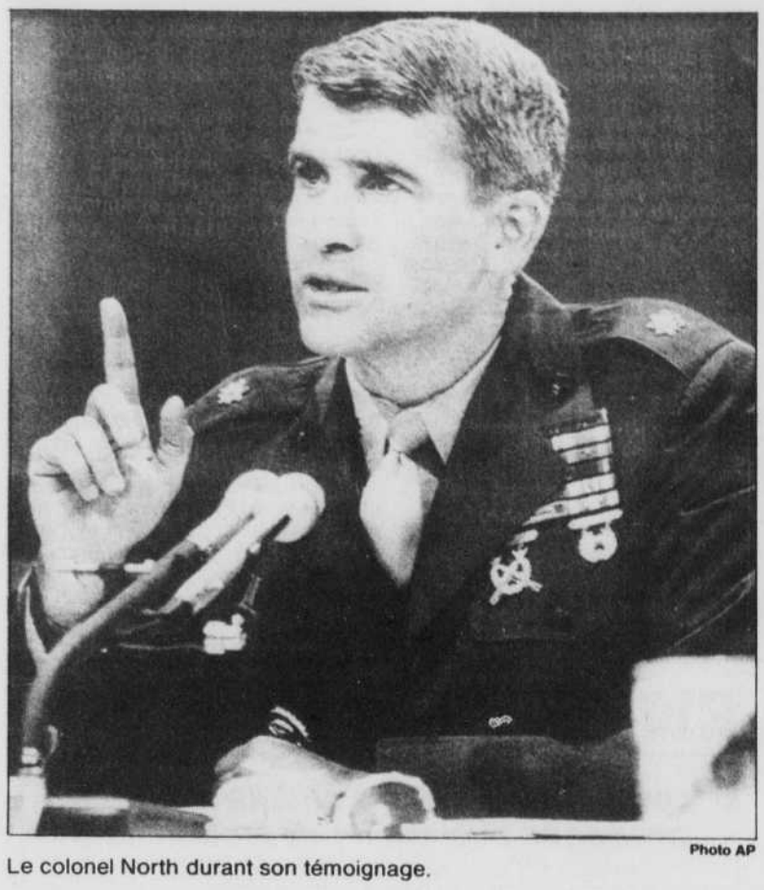

Photo AP

Le colonel North durant son témoignage.

Bourassa maintient la pression sur le Canada

La Saskatchewan dira oui au Québec le 3 juin

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le premier ministre conservateur de la Saskatchewan, Grant Devine, sera le premier chef de gouvernement du Canada anglais demain matin à demander à sa législature d'approuver l'accord constitutionnel du 3 juin.

« C'est fantastique », de confier M. Devine au DEVOIR hier soir, alors que dix des onze premiers ministres présents le 3 juin (Brian Peckford était retenu à Terre-Neuve) se retrouvaient pour la première fois dans la salle de conférence de Brian Mulroney à Ottawa. « J'ai appuyé le premier ministre (Mulroney) et Robert Bourassa sur cette question, et il faut que ça passe », d'ajouter le premier ministre de Saskatchewan.

« Cela correspond tout à fait à nos objectifs, de confirmer le secrétaire de presse de Robert Bourassa : nous avons toujours voulu convaincre les autres premiers ministres que cet amendement constitutionnel devrait être adopté dans les six prochains mois ». Si quelques législatures attendent au printemps 1988 pour compléter l'unanimité nécessaire au rapatriement du Québec, « ce sera pour des raisons techniques », d'ajouter Ronald Poupart.

« Le tempo demeure », conlut le sénateur Arthur Tremblay, co-président du comité mixte spécial créé par les Communes et le Sénat pour tenir des audiences publiques cet été. M. Tremblay confirmait hier soir au DEVOIR que ce comité enverra aujourd'hui à tous les journaux du pays un avis invitant les groupes intéressés à soumettre leur mémoire avant le 22 juillet. Le comité analysera ces mémoires dans la semaine du 28 juillet et compte ouvrir ses audiences, télévisées, le mardi 4 août, pour soumettre un rapport le 14 septembre, à la reprise de la session d'automne.

« Après cela, d'ajouter le sénateur Tremblay, manifestement satisfait de s'entendre confirmer que les provinces anglaises vont de l'avant avec l'adoption de la résolution constitutionnelle, cela m'étonnerait que Brian Mulroney ne suive pas avec la diligence voulue, dans les jours ou les semaines qui vont suivre ».

Le premier ministre conservateur de Saskatchewan ne s'attend pas à une opposition trop difficile de la part du leader néo-démocrate Alan Blakeney (d'autant moins que, selon la rumeur, celui-ci aurait des ambitions politiques sur la scène fédérale). « On peut souhaiter quelques amendements , d'ajouter M. Devine, mais cela viendra en d'autres occasions ». (M.Mulroney a pour sa part

Voir page 12 :Bourassa

Les bibliothèques: les Québécois bons derniers au pays

ISABELLE PARÉ

Un million de Québécois n'ont pas accès à une bibliothèque et la Belle province se classe toujours bonne dernière au pays en matière de livres per capita.

Pour renverser la vapeur, la Commission d'études sur les bibliothèques publiques presse le gouvernement de hausser de $ 12 millions, dès l'an prochain, sa part au financement des bibliothèques publiques et d'adopter sans plus tarder des politiques incitatives pour assurer le développement d'un réseau adéquat de bibliothèques.

Instituée il y a à peine six mois par la ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, la commission Sauvageau a rendu public hier son volumineux rapport. La commission avait pour mandat de soumettre des recommandations au ministère pour remédier à l'état pitoyable des bibliothèques publiques au Québec et de redéfinir l'intervention du gouvernement dans ce secteur.

Selon les commissaires, le rapport, remis mardi à Mme Bacon, aurait reçu un accueil favorable. L'attaché de presse de la ministre a fait savoir que Mme Bacon étudierait le document cet été pour pouvoir tracer l'ébauche, cet automne, des grandes orientations que prendra le ministère dans le secteur des bibliothèques publiques.

Présidée par M. Phillipe Sauvageau, directeur général de l'Institut canadien de Québec, la commission recommande d'emblée au ministère la modification de la loi sur les bibliothèques publiques pour y inclure le principe de la gratuité et permettre la création d'un conseil supérieur des bibliothèques. L'organisme veillerait à conseiller le ministère pour élaborer des politiques dans ce secteur. D'autre part, une équipe permanente de spécialistes verrait à fournir un support technique au réseau québécois des bibliothèques.

Le gouvernement doit reprendre le leadership en matière de développement des bibliothèques, estime la commission Sauvageau. Depuis l'abolition du service des bibliothèques en 1985, aucune instance gouvernementale n'est chargée de garder l'oeil sur le réseau des bibliothèques ou de définir les politiques d'ensemble.

« La situation est catastrophique si

Voir page 12 :Les bibliothèques

AUJOURD'HUI

LA CALIFORNIE

Loin des plages et des grandes villes, la Californie présente un visage différent qu'il faut découvrir : Lake Tahoe, Yosemite National Park et Death Valley ne sont que trois exemples. **Page 16**

UN OTAGE AGENT DE LA CIA

Le journaliste américain Charles Glass, détenu en otage au Liban, a avoué être un agent de la CIA. Washington a démenti. **Page 4**

FIN DE LA GRÈVE EN HAÏTI

La deuxième journée de grève générale s'est terminée dans le calme. L'opposition annoncera de nouvelles actions contre le gouvernement. **Page 4**

PRUDENCE DES BANQUES

Les banques canadiennes envisagent d'augmenter leurs provisions sur créances douteuses pour les porter à $ 7.5 milliards. **Page 5**

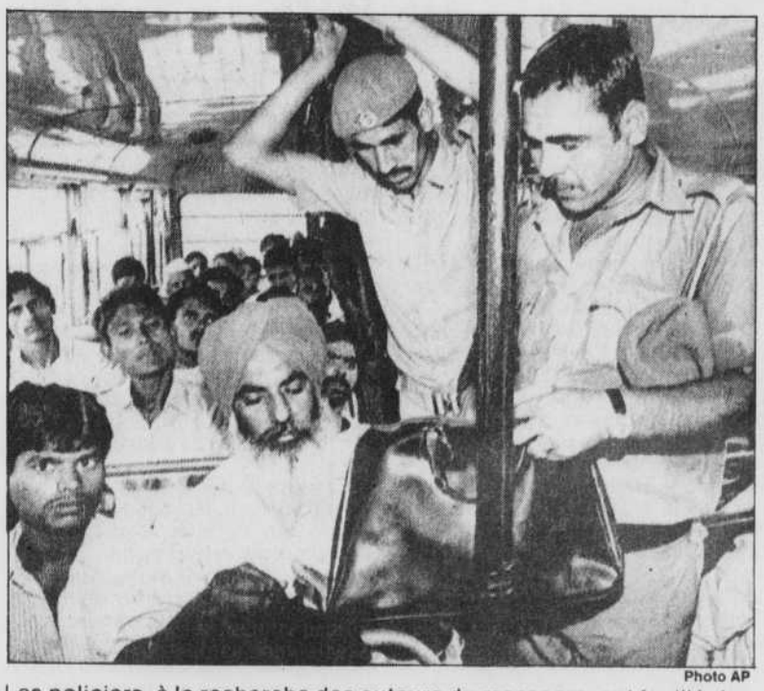

Photo AP

Les policiers, à la recherche des auteurs du massacre, ont fouillé des sikhs dans les autobus.

Le silencieux

LES JEUNES ne peuvent pas faire bouger le monde parce que les vieux sont assis dessus.

■

Voyeur. — Observateur qui a la vue basse.

■

La recette de longue vie, c'est qu'il n'y a pas de recette.

■

S'il n'y avait pas d'information, les neuf dixièmes des faits qu'elle rapporte n'auraient pas lieu.

— ALBERT BRIE

Des sikhs mitraillent deux cars: 72 morts

CHANDIGARH (Reuter, AFP) — Des séparatistes sikhs ont tué en l'espace de vingt-quatre heures au moins 72 Hindous dans deux embuscades tendues à des autocars circulant dans les États septentrionaux du Pendjab et de l'Haryana, a rapporté la police hier.

Trente-quatre Hindous ont été abattus hier soir dans le nord de l'Haryana, où deux autocars ont été attaqués sur le principal axe routier du nord de l'État, a dit la police.

Cette attaque a eu lieu 24 heures après celle d'un autre car au Pendjab, à bord duquel 40 passagers, dont 38 Hindous, avaient été massacrés.

D'après la police, les deux cars attaqués hier, qui circulaient en sens opposés, ont été arrêtés sur un pont dans le nord de l'Haryana.

Les assaillants ont ouvert le feu à l'arme automatique, tuant 30 passagers à bord d'un car et quatre dans l'autre, a déclaré un porte-parole de

Voir page 12 :Les Sikhs

Forget accuse les patrons

Leurs critiques de la CSST ne sont pas fondées

CLAUDE TURCOTTE

Mme Monique Jérôme Forget, présidente-directrice générale de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) depuis mai 1986, a décidé hier de passer à la contre-attaque et de faire savoir aux associations patronales qu'elle ne les laissera plus dire « n'importe quoi » à propos de la CSST, un organisme que plusieurs associations de patrons ont copieusement critiqué ces dernières années.

Mme Jérôme Forget avait l'intention d'établir ses positions après la période des vacances, mais une conférence de presse donnée hier matin par l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) section Québec, l'a incitée à frapper la balle au retour et à « s'assurer que les journalistes ont les informations de façon correcte ».

Dans un entretien accordé au DEVOIR, la présidente de la CSST a expliqué son intervention en ces termes : « J'ai la réputation de me tenir droit et j'entends

Voir page 12 :Forget

CPG

Certificats de placement garanti

Semaine du 6/07/87

Taux sujets à changement sans préavis.

2 ANS 9%

5 ANS 10 1/4 %

Message spécial

+ 1/8 % PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS (TERMES DE 1 AN À 5 ANS)

1253, avenue McGill College Montréal 878-8181

6633, rue Sherbrooke Est Montréal 253-1720

132, boulevard Labelle Rosemère 437-0710

Fiduciaires LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Membre du Groupe La Laurentienne

Jean Garon condamne le silence « de carpe » du Vérificateur général à l'endroit de certains « trucs comptables » du ministre des Finances

NORMAND DÉLISLE

QUÉBEC (PC) — Le député de Lévis à l'Assemblée nationale, Jean Garon, a accusé hier le Vérificateur général d'être « muet comme une carpe » au sujet de « trucs comptables » qui permettraient au ministre des Finances, Gérard-D. Lévesque, de réduire artificiellement son déficit de $300 millions.

Le Vérificateur du Québec, M. Rhéal Chatelain, a répliqué que ce n'était pas à lui de dire au gouvernement comment présenter sa comptabilité, son rôle n'étant que de la commenter une fois qu'elle a été présentée.

L'échange vigoureux mais poli s'est déroulé alors que siégeaient conjointement des députés chargés de scruter les comptes publics dans tous les parlements du Canada et les vérificateurs de toutes les provinces.

La rencontre annuelle du Conseil canadien des comptes publics et celle des Vérificateurs législatifs du Canada coincidaient à Québec et les délégués aux deux réunions ont décidé de tenir une séance commune.

Dans son style coloré, M. Garon a souligné que grâce à une « passe comptable dont il a le tour », le ministre québécois des Finances réduirait artificiellement son déficit de $300 millions à même les revenus annuels d'Hydro-Québec.

Le député a incité le Vérificateur général du Québec à dénoncer ce « jeu de crayons et de colonnes de chiffres » dans son prochain rapport annuel. Le Vérificateur du Québec a souligné que son rôle en est un de vérification des chiffres, après coup.

Un budget « n'est pas la comptabilité du Vérificateur général, mais celle du gouvernement, a-t-il dit. Notre rôle est d'émettre des commentaires ou des restrictions qui incitent le gouvernement à modifier sa façon de présenter ses états financiers ».

Il y a une dizaine d'années, les déficits des sociétés d'État n'étaient pas réflétés dans les chiffres du gouvernement, a rappelé M. Chatelain. La situation a été modifiée à la suite de restrictions formulées à plusieurs reprises dans les rapports annuels du Vérificateur.

M. Chatelain a par contre rappelé qu'il n'avait été appelé à comparaître devant une commission parlementaire pour présenter son rapport annuel qu'une seule fois depuis 12 ans, soit en 1980.

Dans toutes les autres provinces canadiennes, sauf à l'Ile-du-Prince-Edouard, les députés ont insisté et eu l'occasion, l'an dernier, d'entendre leur Vérificateur provincial. A Ottawa, la comparution du Vérificateur fédéral, M. Kenneth Dye, a même pris 80 % du temps des séances du comité parlementaire des comptes publics.

Cette année toutefois, M. Chatelain a été invité à comparaître le 18 août prochain. Son dernier rapport, présenté le 25 novembre 1986, critiquait sévèrement le régime québécois de prêts et de bourses aux étudiants, par lequel $ 11.6 millions avaient été versés en trop, et l'implantation d'un ordinateur inefficace de $ 7.8 millions au ministère de l'Enseignement supérieur. Selon M. Chatelain, comparaître devant les députés lui permet de s'assurer qu'on donne des suites aux commetaires qu'il formule dans son rapport.

Photo PC

Une piscine mobile!

NEW-YORK — Heureux de leur sort, des habitants de Brooklyn inauguraient, hier, une piscine mobile de 800 gallons, qu'un camion-remorque promènera dans New-York, aux divers sites prévus à cet effet.Gageons que cette nouveauté a un avenir prometteur. . . là où le terrain n'est pas trop accidenté.

L'heure d'un premier bilan du mouvement francophone

BUJUMBURA,(AFP) — Le président du Burundi, M. Jean-Baptiste Bagaza, a ouvert hier à Bujumbura la conférence ministérielle francophone en affirmant que ce mouvement, né il y a 18 mois, était « la clef d'une nouvelle coopération pour le développement ».

La conférence, qui vise à mettre la dernière main au sommet de Québec des chefs d'États et de gouvernements de 41 pays « ayant en commun l'usage du français », doit se consacrer en priorité aux « questions de coopération et de solidarité pour le développment », a estimé le colonel Bagaza.

Trente ministres ou chefs de délégation francophones, dont une douzaine de ministres des Affaires étrangères, ont entamé une réunion de trois jours.

Dans la capitale du Burundi, l'heure d'un premier bilan du mouvement francophone a sonné, un an et demi après le sommet de Paris qui avait donné les grandes orientations d'une coopération multilatérale entre les quelques 200 millions de francophones répartis sur les cinq continents.

Leur seul commun dénominateur, c'est la langue. Mais l'enjeu n'est pas seulement culturel. Il est surtout économique et scientifique à une époque où il est pratiquement impossible d'utiliser un ordinateur ou de faire des affaires sans parler l'anglais, devenu langue de la science comme des affaires.

Les francophones se sont attelés à ce vaste programme avec pragmatisme et souvent dans l'improvisation à travers cinq réseaux, qui présentent leur bilan à Bujumbura: agriculture, énergie, culture et communication, espace scientifique et développement technologique, industries de la langue.

Les premiers sont essentiellement orientés vers la formation traditionnelle, les deux derniers sont tournés vers l'avenir, en étudiant notamment les moyens de rassembler les banques de données francophones et de les utiliser ensemble.

Le Sénat promet d'approuver les bills controversés, avant le 15 août

OTTAWA (PC) — Le Sénat a promis hier d'accorder, au plus tard le 14 août, son approbation à trois projets de lois, un sur les brevets pharmaceutiques et deux sur la déréglementation dans les transports. Deux comités de la Chambre haute avaient fait savoir précédemment qu'ils auraient complété leur analyse de ces deux projets de loi d'ici le 10 août.

On fixera vraisemblablement mercredi la date à laquelle les Communes seront rappelées, a aussitôt indiqué M. Tom Van Dusen, attaché de presse du vice-premier ministre, M. Don Mazankowski.

« D'après moi, le Parlement devrait être rappelé le 10 août, » a déclaré le ministre de la Consommation, M. Harvie Andre, qui tard hier a paru devant le comité du Sénat sur les médicaments. Il a alors souligné que des millions de dollars d'investissements dans l'industrie pharmaceutique demeuraient en suspens, parce que le Sénat tardait à approuver le bill.

Il devait recommander à M. Mazankowski de rappeler les députés le 10 août, même s'ils devaient accomplir d'autres besognes avant de donner l'assentiment royal aux bills en question. Bien qu'elles auront déjà approuvé ces bills, les Communes devront siéger lorsqu'ils recevront l'assentiment royal, dernière étape avant de devenir lois.

M. Van Dusen a fait savoir que M. Mazankowski aurait préféré une date plus rapprochée mais qu'il était tout de même satisfait.

Le sénateur libéral Lorne Bonnell, président du comité sur les drogues, a déclaré que le Sénat apportera plusieurs amendements au bill sur les brevets pharmaceutiques avant de le retourner aux Communes. Les sénateurs libéraux iront jusqu'au bout pour faire adopter ces amendements, a ajouté le sénateur libéral Philippe Gigantes. Le comité sur les drogues a tenu mardi une réunion à huis clos.

Agriculture Canada aidera à produire des pommes de terre adaptées à l'Algérie

(LE DEVOIR)— Des experts d'Agriculture Canada aideront les agriculteurs d'Algérie à produire des semences de pommes de terre adaptées aux conditions climatiques algériennes.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) gérera le projet et y consacrera $ 3,75 millions.

La ministre des Relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry, a profité d'un bref séjour à Alger, en début de semaine, pour annoncer ce projet de coopération et de transfert technologique. Mme Landry participait à une cérémonie visant à célébrer le 25e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

L'ACDI fournira des équipements de laboratoires, des serres préfabriquées et de l'assistance technique, en plus d'offrir aux Algériens des stages dans des laboratoires de production de semences au Canada.

De son côté, le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries d'Algérie fournira les hangars, bureaux, laboratoires et entrepôts frigorifiques. Ces installations prendront place dans le wilaya de Sétif. La contribution de l'Algérie s'élèvera à quelque $ 14,8 millions.

Le projet, qui s'échelonnera sur quatre ans, vise à aider l'Algérie dans ses efforts en vue de réduire ses importations de pommes de terre. Le tout dans l'espoir d'atteindre un jour l'autosuffisance.

Lors de son voyage à Alger, Mme Landry a par ailleurs réaffirmé la volonté politique du Canada de collaborer plus étroitement avec l'Algérie. La ministre a en outre rencontré M. Boualem Bessaih, ministre des Affaires étrangères en Algérie et en a profité pour réaffirmer la position du Canada à l'égard de l'Afrique du sud.

Quant à Piquette

Mulroney s'excuse

EDMONTON (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a affirmé à son homologue albertain Don Getty qu'il avait été induit en erreur sur la nature des excuses exigées du néo-démocrate Léo Piquette, qui s'était exprimé en français devant l'Assemblée législative albertaine, a indiqué M. Getty.

La semaine dernière, M. Mulroney avait jugé inconvenant qu'un comité législatif réclame des excuses de M. Piquette pour avoir parlé en français.

Lundi, en conférence de presse, M. Getty révélait que M. Mulroney lui avait téléphoné et aurait alors exprimé sa surprise de ce qu'on n'ait pas accusé M. Piquette d'avoir défié le président de l'Assemblée plutôt que de lui réclamer des excuses pour s'être exprimé en français.

M. Piquette, qui dénonce une récente décision de la législature albertaine qui n'accorde aucun statut spécial au français, refuse de présenter ses excuses.

EN BREF...

■ *Les nippo-canadiens critiquent une campagne publicitaire de McDonald*

LONDON, Ontario (PC) — L'Association des citoyens nippo-canadiens a demandé aux restaurants McDonald, hier, de retirer de la télévision et de la radio un message publicitaire destiné à promouvor la vente des croquettes de poulet Shanghai. « Il s'agit d'un véritable stéréotype racial qui ne nous plaît pas du tout », a fait savoir le directeur des 4,000 membres de l'association, M. George Imai. Dans la réclame télévisée, on voit un Oriental qui ne réussit pas à saisir une boulette avec ses baguettes. M. Imai a annoncé son intention, également, de demander au Conseil national des Sino-Canadiens de protester auprès de M. George Cohon, président de la société McDonald du Canada. Une représentante de McDonald, Mme Maureen Kitts, a signalé que les croquettes de poulet Shanghai ne seront pas vendues au Canada avant le 30 juillet. Aux États-Unis, a-t-elle noté, une campagne publicitaire semblable, l'été dernier, a été « très satisfaisante ».

■ *Erreur sur l'aéroport*

FRANKFORT, Ky (AFP) — Un Boeing 737 des Delta Airlines a atterri en plein orage, hier, à l'aéroport de Frankfort, mais ses pilotes étaient persuadés que l'avion s'était posé une cinquantaine de kilomètres plus loin, sur l'aéroport de Lexington, a-t-on appris de source officielle. Les 27 passagers ont été acheminés en autobus à Lexington et les deux pilotes de l'avion, qui effectuait la liaison Dallas-Fort Worth (Texas), ont été suspendus en attendant les résultats d'une enquête. La semaine dernière, un autre appareil de la Delta Airlines, qui se rendait de Los Angeles (Californie) à Cincinnati (Illinois), avait fait une chute de quelque 300 mètres. L'équipage avait coupé les deux moteurs par inadvertance.

En juin à Nashville (Tennessee), un avion de la même compagnie avait décollé en même temps qu'un autre appareil. Le pilote n'avait pas compris que le message de décollage de la tour de contrôle ne s'adressait pas à lui.

■ *Le Kiwanis dit « oui » aux femmes*

WASHINGTON,(AFP) — Le club privé Kiwanis International a autorisé hier l'admission des femmes en qualité de membres, suivant en cela des décisions similaires récemment adoptées aux Etats-Unis par d'autres organisations, telles le Lion's club.

Le Kiwanis, particulièrement implanté en Amérique, compte 315.000 membres qui s'occupent de divers projets à caractère social. Ce scrutin a mis fin, par deux-tiers des voix des 5.600 délégués réunis à Washington, à 72 ans de discrimination sexiste inscrite dans ses statuts.

La Cour Suprême des États-Unis avait statué le 4 mai dernier que les États pouvaient obliger les clubs à accepter les femmes. La semaine dernière, le Lion's International avait ouvert ses portes aux femmes.Kiwanis est un mot indien qui signifie : « Nous nous donnons du bon temps, nous faisons du bruit ».

■ *Samedi, nous serons cinq milliards!*

BERNE, (AFP) - La Terre, qui compte chaque jour 220.000 habitants de plus, célébrera samedi prochain la Journée du cinq milliardième terrien, a indiqué hier le dernier bulletin du Service d'informations pour le Tiers-Monde, en se référant aux statistiques du Fonds des Nations-Unies pour les activités en matière de population (FNUAMP). La croissance démographique la plus forte est enregistrée dans les pays de l'hémisphère sud dont les populations ont augmenté en moyenne, de 1973 1983, de 2 à 4 %. Le record de croissance est détenu par les Emirats de Koweit et de Qatar avec plus de 6 %. Dans l'hémisphère nord, y compris l'URSS et la Chine, le taux de croissance se situe par contre en dessous de 2 %, zéro pour la Suisse et jusqu'à moins 0,1 % en RFA et RDA. Le premier milliard d'êtres humains avait été atteint en 1830, le second un siècle plus tard, le troisième en 1960 et le quatrième en 1975. Selon le FNUAMP, la population de la Terre devrait se stabiliser durant la première moitié du prochain siècle aux environs de 10 milliards.

■ *Une théologienne remporte un prix*

Soeur Lorrain Caza, de la Congrétation Notre-Dame, professeur à la Faculté de théologie du Collège dominicain d'Ottawa, vient de remporter le prix Paola et Antonia Malipiero, édition 1987. Décerné à tous les deux ans par l'Université Antonianum de Bologne et visant à promouvoir les sciences de l'esprit dans la société contemporaine, ce prix international couronne deux ouvrages scientifiques publiés ou inédits dans le domaine de la recherche théologique. Des quelque 50 travaux sélectionnés à travers le monde, un jury international formé de théologiens et de spécialistes en sciences religieuses a retenu la thèse de Soeur Lorraine Caza, portant sur le cri de Jésus en croix: « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? »

■ *Nomination à Radio-Canada*

OTTAWA (PC) — Radio-Canada a annoncé hier la nomination de Mme Joan P. Gordon à la direction des relations avec le Parlement et les communautés ethniques du pays. Mme Gordon, qui s'occupait depuis 1985 des relations de la société d'état avec la communauté, sera désormais responsable des relations avec les différentes agences gouvernementales, les organisations représentant les groupes ethniques du pays, ainsi que les députés et les sénateurs. Elle aura également la responsabilité des comités consultatifs francophones et anglophones de Radio-Canada sur la science, la religion et l'agriculture.

Le journaliste Ian Macdonald aurait le choix

Nouveaux délégués généraux du Québec à New-York et à Boston

BERNARD DESCÔTEAUX

QUEBEC — Le premier ministre Robert Bourassa comblera au début de l'automne les postes de délégués du Québec à Boston et New York; l'un d'entre eux sera tout probablement attribué au journaliste L. Ian Macdonald.

On confirme au bureau du premier ministre Bourassa que la nomination de M. Macdonald, un ancien chroniqueur politique au journal ci-*The Gazette* et auteur d'un livre sur le « retour » politique de M. Bourassa, est dans l'air.

Des discussions ont eu lieu avec M. Macdonald mais il n'y a rien de final, dit-on, indiquant que de toute façon ce dernier ne serait pas libre avant le mois de septembre. M. Macdonald agit depuis deux ans comme conseiller politique auprès du premier ministre Brian Mulroney et entend respecter son contrat qui se termine en septembre. Imterrogé, il confirme avoir eu des discussions avec M. Bourassa, soutenant toutefois qu'elles ne sont pas avancées.

La nommination de M. Macdonald à Boston ou New York, même si rien n'est définitvement décidée, semble néanmoins assurée. M. Bourassa mise en effet sur celui-ci et est prêt à l'attendre. Il semble que le premier ministre soit prêt à lui confier la direction de l'une ou l'autre des deux délégations, à son choix.

Dans le cas où M. Macdonald irait à Boston, ce qui semble plus probable, M. Bourassa confierait alors l'autre délégation à un fonctionnaire de carrière. On évoque ainsi le nom de M. Léo Paré, qui est actuellement sous-ministre adjoint aux Relations internationales, responsable des relations bilatérales.

M. Bourassa a déjà confié les délégations les plus prestigieuses à des contractuels (Paris à Jean-Louis Roy et Londres à Reed Scowen). Il entend, assure-t-on, faire appel également aux fonctionnaires de carrière pour occuper certains poste à l'étranger. Il doit y avoir un juste équilibre entre fonctionnaires et diplomates contractuels, fait-on valoir. Tout dépend des objectfs visés, dit-on, soulignant que le choix de M. Scowen pour Londres s'est fait avec comme objectif la prospection d'investissements privés.

Ces deux postes de New York et Boston, qui sont techniquement libres à l'heure actuelle, sont particulièrement importants pour le premier ministre, en regard de ses projets d'ici la fin de son mandat.

Ainsi, Le devancement des travaux de la Baie James repose sur des ventes accrues d'électricité à la Nouvelle-Angleterre, ce qui implique la poursuite d'une diplomatie intense avec les milieux politiques et économiques des États de cette région. Bien qu'Hydro-Québec ait un bureau à New York, les deux délégations jouent sur ce plan un rôle crucial.

Son projet de création d'un corridor technologique Boston-Montréal est par ailleurs en train de prendre forme. Exposé dans son livre « Le défi technologique » publié en 1985, ce projet de M. Bourassa vise à faire profiter les entreprises québécoises des recherches technologiques mises au point dans la région de Boston: 25 % de toutes les nouvelles technologies mises au point dans le monde le sont dans cette région.

Le ministre du Commerce extérieur, Pierre Macdonald, négocie actuellement avec le Massachusset Institute of Technology (MIT) la possibilité pour des entreprises québécoises de participer à son « Industrial liaison program », qui vise à établir des ponts entre l'industrie et l'université. Dans ce cadre, la délégation de Boston serait appelée à jouer un rôle de premier plan.

Par ailleurs, dans la perspective de la conclusion d'un traité de libre-échange avec les États-Unis, les délégations de New York et Boston seront appelées à jouer un rôle encore plus actif au plan commercial et économique. Pour l'essentiel, les exportations québécoises sont dirigées vers le marché de la Nouvelle-Angleterre.

Le poste de délégué du Québec à New York était occupé jusqu'au début de juin par Mme Rita Dionne-Marsolais qui est retournée au secteur privé, à la fin de son mandat. M. René Marleau assure l'intérim. A Boston, Pierre Baillargeon est rappellé, au terme d'un mandat de trois ans, au ministère des Relations internationales où il avait occupé auparavant le poste de responsables des affaires avec les États-Unis.

Le premier ministre Bourassa réfléchit par ailleurs à la nommination d'un nouveau délégué du Québec à Toronto. Ce poste est libre depuis plusieurs mois, à la suite de la démission de Jean Meloche, un fonctionnaire de carrière qui a choisi d'aller vers le secteur privé.

Le seul autre poste ouvert est celui de Hong-Kong, d'où M. Jean-Yves Papineau a demandé son rappel au terme d'un mandat de deux ans. En raison de la difficulté que représente ce poste, les mandats des délégués y sont plus courts qu'ailleurs, où ils sont d'au moins trois ans.

La 815e exécution aux É.- U. depuis 76

RICHMOND, Virginie (AFP) — Un homme condamné à mort pour le meurtre d'une voisine âgée, violée après avoir été égorgée, a été exécuté sur la chaise électrique lundi soir à la prison d'Etat de Richmond, a fait savoir un porte-parole de la prison.

Richard Lee Whitley, 41 ans, devient le 815e condamné à mort à être exécuté aux Etats- Unis depuis le rétablissement de la peine capitale en 1976 et le premier en Virginie depuis le 31 juillet 1986.

Condamné à mort pour le meurtre le 25 juillet 1980 de Mme Phebe Parsons, 63 ans, dont la dépouille a été retrouvée avec la gorge tranchée, Whitley a expliqué son acte par le fait que sa femme l'avait quitté deux semaines plus tôt et qu'il était sous l'influence de narcotiques et de l'alcool.

Université McGill
École Française d'Été
CONFÉRENCE
«Les rôles féminins dans le théâtre de Racine»
par le Professeur Maurice DESCOTES
de l'Université de Pau
Jeudi 9 juillet à 20 heures
Pavillon Douglas
3851 rue Université
398-7408

AVIS aux employés du Gouvernement dont l'emploi a pris fin entre le 1er janvier 1986 et le 25 février 1987

Si vous avez travaillé au Gouvernement du Québec et que votre emploi a pris fin entre le 1er janvier 1986 et le 25 février 1987, vous avez droit au paiement d'un montant de rétroactivité pour cette période.

Pour obtenir un tel paiement, vous devez faire la demande au Service du personnel de chaque ministère ou organisme où vous avez travaillé et ce, d'ici le 9 août 1987.

Nous vous conseillons de faire une telle demande sous pli certifié, et de prévoir un délai d'environ deux (2) mois avant de recevoir un tel paiement.

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
Brevets
Marques de commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Télex 05-24355
Facsimile (514) 288-8389

Pauline Julien ne peut pas poursuivre pour bris de contrat

(LE DEVOIR) — « L'espérance peut bien motiver les gens mais elle n'a jamais lié ceux qui l'inspirent ». C'est en ces mots que le juge Ivan Bisaillon de la Cour supérieure a rejeté la poursuite pour bris de contrat intentée par la chanteuse Pauline Julien contre la maison de production Tapis Rouge de MM. Pierre Duceppe et Jean-Pierre Ferland.

Mme Julien réclamait $ 49,500 pour bris de contrat et atteinte à sa réputation à cause de l'annulation d'une émission devant être produite au printemps 1986 par Tapis Rouge pour marquer ses adieux à la chanson, soit $ 35,000 comme honoraires et $ 14,500 pour atteinte à sa réputation.

Selon le juge Bisaillon, il n'y a tout simplement jamais eu de contrat entre Tapis Rouge et Mme Julien et une seule rencontre entre la chanteuse et M. Duceppe pour discuter d'une éventuelle émission ne peut tenir lieu d'entente ferme.

« Il ne fait aucun doute que la demanderesse s'est emballée à l'idée d'une émission de prestige en son honneur et qu'elle fut déçue que ses idées n'aient pas été retenues par le producteur de l'émission », affirme le juge Bisaillon pour qui l'enthousiasme de Mme Julien lui a fait prendre pour un contrat ce qui n'était qu'une offre.

Trop de points importants — comme le cachet de Mme Julien — sont demeurés en suspens lors de la rencontre exploratoire entre Mme Julien et M. Duceppe pour croire qu'il y avait un contrat, soutient le jugement.

De plus, affirme le juge Bisaillon, des divergences majeures sont apparues quant au type d'émission que voulaient réaliser Mme Julien d'une part et Tapis Rouge d'autre part. Ainsi, Jean-Pierre Ferland voulait donner comme titre à l'émission « Adieu Pauline, merci Pauline », titre que Mme Julien trouvait trop triste.

Selon M. Ferland, qui devait animer l'émission, on approche souvent un artiste pour lui suggérer des choses, mais cinq fois sur six, cette façon de procéder ne réussit pas et comme les idées de Mme Julien ne lui paraissaient pas bonnes, il a abandonné le projet.

Il ne fait pas de doute, ajoute le juge, que la chanteuse a fait des démarches en vue de l'émission à la suite de sa rencontre avec M. Duceppe, mais cela ne suffit pas à rendre Tapis Rouge légalement responsable.

Internes et résidents défieront le Conseil des services essentiels mardi

LAURENT SOUMIS

Les médecins internes et résidents des hôpitaux québécois défieront mardi prochain le Conseil des services essentiels en refusant d'assurer durant 24 heures le service de garde des patients.

Dans une décision rendue le 29 avril dernier, le Conseil avait statué que la garde faisait partie de la tâche des internes et résidents de l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal.

De ce fait, le Conseil jugeait qu'en cas d'arrêt de travail, le service de garde devait être considéré comme essentiel.

La Fédération des 1,800 médecins résidents et internes du Québec n'a jamais reconnu ce verdict et a décidé d'en appeler devant les tribunaux supérieurs.

Hier, au Palais de justice de Montréal, la Cour supérieure du Québec a finalement reporté à mardi prochain l'audition de cette requête en évocation.

L'audition de la semaine prochaine coïncidera avec la « Journée de profond sommeil » décrétée par le président de la Fédération des résidents et internes, M. Alain Sirard.

Décidés à mettre fin à un régime qui les contraint à travailler jusqu'à 100 heures par semaine — quelques fois durant 32 heures consécutives sans sommeil — les internes et résidents refuseront d'assurer leur garde durant toute une journée dans les 41 centres hospitaliers affiliés aux facultés de médecine de quatre universités québécoises.

« Notre démarche n'est pas illégale, a déclaré hier au DEVOIR le Dr Pierre Comte, secrétaire général de la Fédération. Le Conseil, qui a pour tâche de protéger le public, devrait comprendre que c'est précisément ce que nous ferons en prenant enfin 24 heures de repos. »

Dans sa requête en évocation, le procureur de la Fédération, Me Jacques E. Castonguay, demande à la Cour supérieure d'annuler la décision du Conseil des services essentiels et de déclarer que ce dernier a excédé sa juridiction.

Le procureur demande en outre au tribunal de déclarer que « le service de garde des médecins résidents et internes accompli le soir, la nuit et les fins de semaine ne fait pas partie des services essentiels à assurer en cas de grève ».

La demanderesse fonde ses prétentions sur le fait que « les internes et résidents ne reçoivent aucune rémunération pour le service de garde » assuré durant ces périodes.

Selon elle, ils sont rémunérés sur une base hebdomadaire de 35 heures travaillées de jour et en semaine.

La demanderesse argue alors que le service de garde est « un travail bénévole » considéré comme « une exigence universitaire comprise à l'intérieur des programmes de formation médicale ».

Elle prétend que les internes et résidents ne peuvent être considérés durant cette période comme « salariés » au sens du Code du travail.

Le Conseil n'a alors « aucun pouvoir pour ordonner aux médecins résidents et internes d'assurer les services essentiels en cas de grève pour tout travail non-rémunéré et pour lequel ils ne constituent aucunement des salariés », conclut la requête.

C'est précisément cette argumentation qu'a écarté le Conseil des services essentiels au printemps dernier.

Retenant l'interprétation patronale, le Conseil avait noté que le service de garde figure aux tâches des médecins énumérés au dernier contrat de travail échu le 30 juin 1985.

Le Conseil s'était rangé à l'avis que la liberté des horaires, la gratuité des repas, du stationnement et de l'utilisation d'un télé-avertisseur durant les heures de garde faisaient de toute évidence des internes et des résidents des « salariés » au sens du Code du travail.

Ordonnance de non-publication

Les chefs d'accusation contre les syndiqués de la CSN reformulés

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Une dizaine de témoins de la Couronne ont comparu hier à l'enquête préliminaire d'Arsène Henry, Gérard Thériault et de Rénald Tardif, trois permanents de la CSN présumément impliqués dans des complots et des attentats à la bombe contre des établissements appartenant à l'homme d'affaires Raymond Malenfant.

Comme prévu, la journée d'hier s'est déroulée sous le sceau d'une ordonnance de non-publication.

Couronne et défense ont interrogé des experts en balistique, en explosifs et en identité judiciaire employés par la Sûreté du Québec, de même que trois personnes travaillantau Motel Universel de Chicoutimi, où a eu lieu, le 23 mai dernier, une explosion causant quelque $ 10,000 de dommages.

Les trois permanents de la CSN ont calmement écouté les témoignages en jetant des regards furtifs en direction de l'audience. L'un d'entre eux, Rénald Tardif, n'était pas dans le box des accusés puisqu'il jouit d'une liberté provisoire. On l'a placé à côté de son avocat, Me Carol St-Cyr.

Témoin-clé dans cette histoire d'attentats à la bombe, le délateur Marc-André Boivin n'est pas allé à la barre, hier. On s'attend à ce qu'il soit entendu aujourd'hui. La compagne d'Arsène Henry, Monique Bouchard, pourrait également témoigner.

Hier, une bonne dizaine d'ex-employés du Manoir Richelieu, avec à leur tête la présidente du syndicat CSN, Louiselle Pilote, assistaient à la comparution des trois permanents.

L'avocat de Raymond Malenfant Errol Payne était également présent à l'audience.

A la demande du procureur de la Couronne Me George Letendre, le juge Maurice Langlois a accepté hier que soient modifiés les chefs d'accusations impliquant le permanent Arsène Henry.

Ainsi, l'on a remplacé « possession de dynamite » par « possession de matières explosives », puis on a ajouté la possession de huit détonateurs et de cordeau détonant.

L'enquête préliminaire devrait se terminer aujourd'hui, tandis que celle du quatrième prévenu, le conseiller syndical Guy Boisvert, doit débuter jeudi.

Boisvert est accusé d'avoir suggéré à Marc-André Boivin de commettre un attentat au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic.

Rénald Tardif est accusé d'avoir planifié et causé l'explosion survenue le 23 mai dernier au Motel Universel de Chicoutimi. Thériault et Henry auraient également pris part à cet acte criminel, en plus d'avoir comploté des attentats à Montréal et Drummondville, dans des établissements appartenant à M. Malenfant.

Les mariages des prêts et bourses

L'amour est parfois au rendez-vous des étudiants qui s'épousent pour l'argent

FRANCE PARADIS
Collaboration spéciale

« Jeune homme cherche jeune fille pour mariage prêts et bourses. Contacter Pierre. » Cette annonce a été publiée dans le journal étudiant de l'Université de Montréal en mars dernier. « Vous voulez avoir des prêts et bourses ? Mariez-vous ! » déclarait une affiche sur les murs d'un cégep de Montréal. Et ils sont un certain nombre à répondre à l'appel.

Pas de statistiques officielles, puisque personne ne vous obligera à dévoiler les raisons de votre mariage. Bernard Frenette, de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants à Québec, soutient que les mariages purement financiers sont des cas isolés. Selon lui, les étudiants qui convolent en justes noces sont amoureux l'un de l'autre au départ. L'éventualité d'une bourse précipiterait leur projet de mariage.

La Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) ne partage pas le même point de vue. D'après Bruno Viens, coordonnateur aux affaires externes à la FAÉCUM, les mariages de prêts et bourses sont choses fréquentes. On est amoureux, peut-être, mais on s'épouse pour l'argent.

Si les différentes associations étudiantes s'entendent sur le fait que les mariages en blanc ont tenu leurs heures de gloire pendant les années de récession, le phénomène connaît encore de nombreux disciples.

On distingue deux formes d'épousailles pour les prêts et bourses. Les unes sont financières mais également amoureuses. Les autres constituent des ententes purement platoniques entre amis et parfois entre étrangers. Sylvie, par exemple, qui a répondu à la petite annonce de Pierre. Les deux époux ne se seront vus que deux autres fois : mariage deux semaines plus tard et divorce après six mois. Tout cela était convenu. Mais les ententes platoniques ne sont pas toujours immuables. Marie-Claude a épousé Karl devant 300 invités . . . pour les prêts et bourses. Après un an de vie commune, Karl coupe le cordon. Il découvre alors avec étonnement que Marie-Claude est amoureuse « pour de vrai ». Cris et grincements de dents. Leur requête en divorce est déposée et Marie-Claude demande une pension alimentaire. Chacun se sent trahi par l'autre. L'amour a des raisons . . .

Ils ont parfois de troublantes surprises. Paul et Louise se sont mariés pour l'argent, copain-copain. Ils partageaient le même appartement, mais chacun sa chambre. Aujourd'hui, pourtant, les deux anciens copains filent le parfait amour. « On nous l'aurait prédit, nous ne l'aurions pas cru. Mais le mariage n'a rien à voir là-dedans ! »

Ils s'épousent pour l'argent donc. N'y avait-il aucun autre moyen ? « Oui, répond Guy Lemyre, jeune marié des prêts et bourses, gagner le gros lot de la 6/49 ! »

Pour obtenir le gros lot des prêts et bourses, il faut avoir le statut d'étudiant indépendant, à savoir; être marié ou l'avoir été; ou avoir accumulé 90 crédits (l'équivalent d'un baccalauréat); ou avoir été sur le marché du travail durant 24 mois.

Une signature au Palais de justice fera donc la différence entre rien du tout et une bourse pouvant aller jusqu'à $ 9,790 à l'université et $ 9,125 au collégial. À cela s'ajoute bien sûr le prêt maximum se situant respectivement à $ 2,150 et $ 1,655.

Dans certains cas, les parents tombent de haut : « Mon père voulait que j'attende d'avoir de l'argent pour me marier. Mais moi, je me mariais justement pour avoir de l'argent ! » C'est Guy Lemyre qui parle ainsi. Pour lui et pour les huit couples interviewés, le mariage se résume à une formalité administrative et légale pour obtenir des bourses substantielles. Isabelle Valade, la compagne de Guy, aurait d'ailleurs préféré épouser un ami plutôt qu'un amour. « Comme ça, tout cela n'aurait vraiment rien voulu dire. » La plupart de ces couples sont déjà divorcés, les autres s'y préparent. Mais ils ne connaissent pas l'ombre d'un regret. Alain, comme ses pairs, est catégorique : « Sans les prêts et bourses, jamais je n'aurais pu poursuivre mes études. On était amoureux . . . on s'est laissé. Mais cela n'a rien à voir avec le mariage. »

Chacun sait pourtant que les divorces n'ont pas toujours été faciles. Pierre et Sylvie l'ont appris, puisque le juge a refusé de prononcer le divorce devant ce tout jeune couple qui n'avait pas même consommé le mariage. D'un commun accord, ils plaident alors une déviation sexuelle fictive de Pierre : zoophilie. Le maillet résonne et le juge s'incline. Notre jeune couple ne regrette rien sinon de n'avoir pas usé tout de suite de cet argument. Alain, lui, a dû plaider la cruauté mentale. En tout et pour tout, son mariage et son divorce n'auront pris que 30 minutes de sa vie.

Pour l'année scolaire 1986-87, nos jeunes mariés sont 10,982 à avoir déposé une demande de prêts et bourses à la Direction de l'aide financière. Cela représente 7.94 % du total des demandes. Les autres auront des parents riches et généreux, ou travailleront à temps partiel après leurs journées d'étude.

Au fait, saviez-vous que le nombre de mariages au Québec ne cesse d'augmenter depuis 1981 ? Le devrait-on à nos étudiants pauvres ?

Photo Jacques Grenier

Isabelle Valade, étudiante en scénarisation à l'UQAM, a épousé Guy Lemyre, étudiant en psycho-éducation à l'université de Montréal. Pour les deux, il ne s'agissait que d'une simple formalité administrative et légale pour obtenir des bourses substantielles.

Rapport et guide de la CUM

(LE DEVOIR) — Les 850,000 foyers de la Communauté urbaine de Montréal ont commencé à recevoir par la poste le rapport financier de la CUM, qui s'accompagne cette année d'un guide des services offerts par l'organisme régional.

La distribution des rapports financiers des municipalités et communautés urbaines est une exigence de la loi provinciale sur la démocratie municipale, mais le président de la CUM, Michel Hamelin, croit qu'il était nécessaire de mieux faire connaître les services offerts par la Communauté.

« Nous voulons que les gens prennent l'habitude de nous appeler. Nous voulons que nos services soient mieux connus par l'ensemble de la population », a-t-il expliqué.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives

La Commission de l'aménagement et des équipements est chargée d'étudier l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile et d'autres dispositions législatives. La Commission tiendra des auditions publiques à compter du 14 octobre 1987.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de l'aménagement et des équipements, au plus tard le 21 août 1987.

Le mémoire doit être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Prière d'adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

Monsieur Donald Chouinard
Secrétaire de la Commission de
l'aménagement et des équipements
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 4
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216

Avis publié par le Secrétariat des commissions

Regalado porte plainte contre le Canada à l'ONU

(PC) — Le journaliste Victor Regalado a décidé de porter plainte contre le Canada devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Dans sa requête déposée lundi et appuyée par la Fédération internationale des droits de l'homme et la Ligue des droits et libertés du Québec, le journaliste contre qui pèse toujours une ordonnance d'expulsion, demande au comité de déterminer si l'attitude du Canada à son endroit viole le pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Regalado et son procureur, Me Giuseppe Sciotino, prétendent pour leur part que le Canada a enfreint plusieurs articles de ce pacte.

Le journaliste allègue notamment que sa détention pendant neuf mois à son retour au Canada en 1982 était arbitraire et que l'exécution de l'ordonnance d'expulsion constituerait une menace à sa vie parce les autorités canadiennes n'ont donné aucune garantie qu'il ne sera pas expulsé vers le El Salvador.

Il se plaint également du fait que le Canada refuse de lui fournir des précisions sur les faits qui lui sont reprochés.

L'ordonnance d'expulsion s'appuie sur un rapport secret de la GRC qui concluait en 1980 que Victor Regalado constituait une "menace à la sécurité nationale".

Regalado demande au Comité des droits de l'homme de l'ONU d'annuler l'ordonnance d'expulsion ou à tout le moins de recommander au Canada de lui faire connaitre les raisons qui l'on amené à le considérer comme une menace à la sécurité nationale et de surseoir à son expulsion tant qu'il n'aura pas eu l'opportunité de présenter une défense pleine et entière.

Faut **LE DEVOIR** pour le croire!

AU CRACOVIE, VOUS APPRECIEZ CE QUE VOUS MANGEZ. VOUS AIMEREZ UNE CUISINE OU SE CROISENT LA TRADITION ET LA JOIE, LA CULTURE ET LES SENSATIONS.
1246, RUE STANLEY
MONTRÉAL, 866-2195

La Goélette
Nouveau table d'hôte
Linguini aux fruits de mer
Crevettes géantes à l'ail
Brochettes de l'Océan
Cuisses de grenouille
Saumon du Pacifique
Sole fraîche amandine
Pétoncles fraîches
Doré amandine
Steak de surlonge
aux champignons
Servi avec soupe aux palourdes
ou
salade maison
Festival du Homard 8.95$
388-8393
8551, boul. St-Laurent
Près du boul. Métropolitain

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Photo AP

Trois des accusés dans le procès de Tchernobyl, MM. Brioukhanov, Diatlov et Fomine.

Les accusés de Tchernobyl rejettent les accusations

TCHERNOBYL (AFP) — Les six inculpés considérés comme les responsables de la catastrophe de Tchernobyl ont rejeté hier la plupart des accusations portées à leur encontre.

À l'issue de la première journée du procès de l'ancien directeur de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de cinq de ses principaux adjoints, ils ont tour à tour contesté les conclusions de l'enquête qui font que cinq accusés sont passibles de dix ans de prison.

M. Viktor Brioukhanov, l'ancien directeur, se levant à l'appel du président du tribunal, s'est reconnu coupable selon les termes de l'article 165 du Code pénal de l'Ukraine (abus de pouvoir), mais s'est dit innocent au titre de l'article 220, qui sanctionne les violations des réglements et de la sécurité dans les entreprisees où existe un risque d'explosion.

L'article 165 prévoit une peine maximale de cinq ans de prison, contre dix années de privation de liberté dans le cadre de l'article 220.

L'ancien ingénieur en chef Nikolaï Fomine, dont une récente maladie de nature non divulguée a retardé le procès de plus d'un mois, s'est déclaré « partiellement coupable » et a souhaité « donner plus d'informations ».

Le troisième inculpé incarcéré, M. Anatoli Diatlov, a fait des déclarations confuses, rejetant la plupart des accusations, avant de conclure : « Il y a trop de personnes qui sont mortes pour que je puisse clamer ma complète innocence ».

Il a reconnu lors de l'enquête que l'expérience avait été commencée sur ses ordres, mais a nié avoir débranché les systèmes de sécurité.

Les trois autres personnes poursuivies ont plaidé non coupable.

Un seul de ces six inculpés n'est pas poursuivi selon les termes de l'article 220. Il s'agit de M. Youri Louchkine, qui pour « négligences dans son travail » se voit opposer l'article 167 prévoyant deux ans d'emprisonnement.

Le rapport de la commission d'enquête révèle par ailleurs que les responsables de la construction du réacteur seront jugés, car « le système de barres de contrôle-graphite était insuffisant ».

L'otage américain au Liban déclare être un agent de la CIA

Washington rejette les aveux du journaliste Charles Glass

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain a catégoriquement démenti hier que le journaliste américain Charles Glass, détenu en otage au Liban, travaille pour les services de renseignement américain et a estimé que ses déclarations lui ont été arrachées par la contrainte.

M. Charles Redman, porte-parole du département d'État, a souligné que l'enregistrement vidéo transmis à une agence de presse occidentale à Beyrouth, constitue « apparemment une nouvelle tentative cynique de manipulation de l'opinion publique ».

« Des déclarations faites par des otages dans ces circonstances sont toujours faites sous la contrainte », a déclaré M. Redman. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a quant à lui suggéré que ce genre d'aveux pouvaient être arrachés par la « torture ».

La Maison Blanche comme le département d'État ont démenti que M. Glass travaille pour les services de renseignement américains (CIA). « Il n'est pas et n'a jamais été un employé du gouvernement américain.

M. Glass, dont l'enlèvement a été revendiqué par l'Organisation de la Défense du Peuple Libre (ODPL), déclare dans l'enregistrement video avoir utilisé son statut de journaliste pour couvrir son travail à la CIA.

Le journaliste américain a déclaré être un espion et ses ravisseurs ont annoncé qu'ils allaient bientôt confondre ses complices.

« Je suis Charles Glass, beaucoup d'entre vous me connaissent comme journaliste, mais peu savent la vérité », dit sur cette bande-vidéo à peine audible M. Glass, journaliste de 36 ans, enlevé le 17 juin au sud de la capitale, à quelque distance d'un barrage de l'armée syrienne.

Vêtu d'un T-shirt bleu marine rayé de blanc, le dixième Américain à être disparu au Liban poursuit : « J'ai utilisé mon statut de journaliste pour couvrir mon travail à la CIA (centrale américaine de renseignement). Je rassemble des informations pour le compte de l'agence, et j'ai effectué des missions secrètes pour elle, dont mon retour au Liban. Je ne suis pas le seul à utiliser le journalisme comme couverture ». Il a aussi déclaré qu'il avait déjà discuté de l'assassinat du premier ministre Rachid Karamé, qui fut tué à bord d'un hélicoptère en mai dernier.

Dans un communiqué en arabe qui accompagne cette cassette, l'Organisation de la défense du peuple libre (ODPL), qui a revendiqué mercredi dernier l'enlèvement de M. Glass, affirme rendre ainsi publics « les premiers résultats de l'interrogatoire de l'espion américain ».

M. Glass

Dans son communiqué l'OPDL s'adresse « au peuple libre militant », et « met à sa disposition les premiers résultats de l'interrogatoire de l'espion américain pour qu'il sache quel danger représente cet homme ».

Le communiqué ajoute que « l'interrogatoire dévoilera petit à petit tous les complots sionistes auxquels Charles Glass participait, ainsi que tous ses complices. Nous les livrerons au peuple pour qu'il juge lui-même ces traitres », conclut l'OPDL.

M. Roone Arledge, président du secteur information de la chaîne de télévision ABC, à laquelle a appartenu M. Glass, a souligné pour sa part dans un communiqué lu à l'antenne que les déclarations du journaliste ont été faites sous la contrainte « et ne doivent pas être acceptées comme valables ».

Le porte-parole du département d'Etat a d'autre part noté que les Etats-Unis avaient été « en contact avec la Syrie et d'autres pays sur la question des otages ». « Nous apprécions toute aide susceptible de contribuer à la libération des otages », a-t-il dit.

Il s'est cependant refusé à entrer dans le détail des conversations dimanche et lundi entre le président syrien Hafez el-Assad et l'ambassadeur américain auprès de l'ONU, M. Vernon Walters, qui s'est rendu à Damas comme émissaire spécial du président Reagan. M. Redman a simplement précisé que les entretiens de M. Walters, qui avait pour mission d'explorer les possibilités d'un « élargissement » du dialogue entre Damas et Washington, ont porté sur le Proche-Orient, le Liban, le processus de paix et le terrorisme.

La grève en Haïti se termine dans le calme

PORT-AU-PRINCE (AFP, AP) — Haiti a été totalement paralysé hier pour la deuxième journée consécutive par la grève générale visant à obtenir le départ du Conseil national de gouvernement (CNG), présidé par le général Henri Namphy. Elle ne se poursuivra pas aujourd'hui.

À la mi-journée quelques milliers de personnes s'étaient rassemblés pacifiquement devant le Palais national et les ambassades de France et des États-unis à Port-au-Prince où 20 jeunes avaient annoncé qu'ils s'immoleraient par le feu pour forcer le CNG à la démission, sans toutefois révéler leur identité.

De nombreux appels avaient été lancés la veille pour dissuader ces jeunes qui avaient cependant indiqué dans des déclarations aux radios locales qu'ils ne renonceraient pas à leur geste. La foule entendait empêcher ce sacrifice, selon les déclarations de plusieurs personnes présentes.

À 13h00 (locales) cependant aucun de ces jeunes ne s'était présenté.

Un des leaders du groupe qui a organisé la grève, M. Serge Gilles, a déclaré qu'elle ne se poursuivrait pas aujourd'hui et qu'une conférence de presse se tiendrait ce matin pour annoncer de nouvelles mesures.

Tous les magasins et les centres de travail de la capitale et des villes de province sont restés fermés et les transports publics paralysés.

Seul à Cap-Haitien, deuxième ville du pays, dans le Nord, l'activité commerciale avait commencé à reprendre.

Photo AP

Les Haïtiens ont manifesté dans le calme hier dans l'ensemble du pays.

Cette deuxième journée de grève, convoquée par le comité de coordination formé de 57 organisations populaires qui conduit le mouvement de protestation contre le CNG depuis une quinzaine de jours, a montré la détermination d'une immense partie de la population contre le pouvoir actuel.

Les observateurs ont relevé le calme total qui a régné lundi et hier en l'absence de tout militaire dans les rues, alors que la semaine dernière la répression violente des manifestations par l'armée avait provoqué une vingtaine de morts et une centaine de blessés.

Aujourd'hui une fois la grève terminée, le comité doit présenter une « alternative politique à tout le pays ». La journée de demain a été déclarée jour de deuil national symbolique et des manifestations ont été convoquées pour celle de vendredi.

Alors que le CNG, auquel la hiérarchie militaire a solennellement réaffirmé son « appui total » samedi dernier, a manifesté son intention de rester au pouvoir jusqu'en février 1988, « conformément à la constitution de 1987 », plusieurs solutions de remplacement sont avancées par les leaders politiques.

À défaut d'une opposition suffisamment structurée et implantée dans le pays ces solutions visent à un élargissement du conseil de gouvernement à des représentants des partis ou des diverses institutions du pays. Depuis samedi dernier aucun membre du CNG, du gouvernement ou du commandement militaire ne s'est manifesté et nul ne connaît les intentions du pouvoir qui semblait compter sur la lassitude de la population.

Par ailleurs, le gouvernement américain a insisté hier sur la nécessité d'un retour à la stabilité en Haïti pour permettre « la transition vers la démocratie » et a appelé l'opposition à mettre fin à ses manifestations.

« Il n'y a plus d'obstacle à la tenue d'élections. La poursuite de la violence ne peut que nuire » à l'organisation rapide de telles élections, a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman.

« Nous espérons que les Haïtiens se détourneront des récriminations pour fixer leur attention sur la tenue rapide d'élections, qui constituent le seul moyen d'achever la transition vers la démocratie et d'obtenir le gouvernement qu'ils souhaitent en février prochain », a-t-il ajouté. Des élections présidentielles doivent se dérouler en Haïti en novembre prochain et le nouveau président prendra ses fonctions en février 1988.

Jumelage de Windsor-Las Vueltas

Un maire ontarien laisse sa chemise au Salvador

PAULE DES RIVIÈRES

À Windsor, en Ontario, être maire va bien au delà des soucis « locaux ». Récemment, M. David Burr s'est rendu près de Las Vueltas, une petite communauté au nord du Salvador, jumelée à Windsor. La combinaison est inédite au Canada en ce que ce ne sont pas des motifs commerciaux, on s'en doute, qui sont à la source du jumelage.

« J'y ai laissé mes vêtements », raconte M. Burr, de retour d'une visite dans la région de Chalatenengo, une des plus touchées par la guerre civile qui sévit dans ce petit pays d'Amérique centrale. Avec un groupe de SalvAide (un organisme d'aide), le maire et un conseiller sont allés porter $1,000 US au *directivo* de Las Vueltas, pour aider la communauté, délogée par la guerre civile, à reprendre possession de ses terres.

Les 800 paysans de Las Vueltas font partie des 375,000 Salvadoriens qui ont été forcés de quitter leur terre pour éviter les balles des acteurs d'une guerre vieille de plus de sept ans. Le gouvernement a forcé beaucoup de ces déplacements du Nord, longtemps contrôlé par les guérilleros du Front Farabundo Marti de Libération (FFML).

L'année dernière, un premier groupe de Salvadoriens croupissant dans un camp de réfugiés aux environs de la capitale, San Salvador, bravait le gouvernement de Napoleon Duarte et retournait dans le Nord. Récemment, deux ou trois groupes emboîtaient, dont les 800 de Las Vueltas.

Le maire et son conseiller n'ont pu se rendre jusqu'à Las Vueltas, ayant déjà dû marcher plus de trois heures pour accéder à la communauté moins isolée de San José Las Flores, elle aussi récemment « repeuplée ». Ils y ont donc laissé leurs messages, chemises, montres, calculatrices etc....

« Ces communautés ont besoin d'une reconnaissance officielle, que le gouvernement de San Salvador ne leur donne pas », a déclaré hier M. Burr, au cours d'un entretien téléphonique.

À Windsor, l'initiative de M. Burr et du conseiller Ted Bounsal — enclenchée l'année dernière après la tournée canadienne d'un Salvadorien dénonçant les déplacements — a été dénoncé par le *Windsor Star*, qui a reproché au maire de ne pas avoir averti tous les conseillers avant son départ. « Je ne voulais pas alerter inutilement les autorités du Salvador », réplique le maire, sûr de son geste. (S'il a engagé politiquement sa municipalité, M. Burr souligne que SalvAid a défrayé tous les coûts du voyage et que le $1,000 qu'il a remis au nom de Windsor provient aussi de l'organisme volontaire).

Windsor est la seule ville du pays à s'être jumelée à une communauté d'Amérique centrale. Il n'en vas pas de même aux États-Unis où les villes de Madison au Wisconsin, Berkeley en Californie et Cambridge au Massachusetts ont des amies salvadoriennes. Comme ces dernières, Windsor dénonce l'aide que son gouvernement apporte au Salvador.

« L'aide canadienne n'atteint pas les populations qui en ont besoin », dit M. Burr, en racontant sa visite dans une clinique médicale mise sur pied grâce à l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les Pères salésiens gèrent ce projet de $80,000 supposément destinée à un bidonville aux abords de la capitale, très démuni et très affecté par le séisme d'octobre 1986.

« Il n'en est rien », affirme le maire de Windsor. San Miguelito est un quartier de gens appartenant à la classe moyenne supérieure que le tremblement de terre a peu touché ».

En fait, vu la perpétuelle bataille pour les fonds qui accompagne la guerre civile, le Canada n'arrive pas à dépenser son argent, déplore le maire. Sur les $8 millions mis de côté pour le Salvador, à peine $1.5 million ont été alloués. Avec un succès inégal.

Paris pourrait rompre avec Téhéran

PARIS (Reuter, AFP) — La France pourrait « aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques » avec Téhéran si la justice ne peut entendre Wahid Gordji, retranché dans l'ambassade d'Iran à Paris, a déclaré hier le premier ministre Jacques Chirac dans un entretien accordé au *Monde*.

« Si M. Gordji refusait de sortir, une telle attitude aurait des conséquences très sérieuses sur le processus de normalisation et sur nos rapports avec l'Iran », a indiqué Chirac, en estimant qu'« il est hors de question que ce personnage ne soit pas entendu par le juge » d'instruction Gilles Boulouque, qui a délivré une commission rogatoire à son encontre.

Interrogé sur les moyens dont dispose la France vis-à-vis de l'Iran, le chef du gouvernement français a répondu : « Il y a divers moyens, pouvant aller jusqu'à la rupture des relations diplomatiques ».

Chirac exclut « totalement » toute opération policière pour contraindre Gordji, numéro deux officieux de l'ambassade d'Iran à Paris, à se présenter comme témoin devant le juge Boulouque, chargé du dossier des attentats meurtriers de mars et septembre 1986 à Paris.

« C'est tout à fait impossible. Je l'exclus totalement. Il y a des règles internationales, la France est un État de droit et respecte ces règles », a déclaré Chirac.

Les contrôles autour de l'ambassade d'Iran à Paris, mis en place la semaine dernière, n'ont pas été relâchés, selon le quai d'Orsay. Des mesures similaires ont été prises par les autorités iraniennes autour de l'ambassade de France à Téhéran.

Chirac, qui a souligné sa convergence de vues sur cette affaire avec le président François Mitterrand, a expliqué la position de fermeté adoptée par Paris en déclarant :

« Tout dépendra de l'attitude de l'Iran lui-même. Celui-ci veut-il, oui ou on, assumer les responsabilités d'un grand État ? Je ne crois pas qu'avec des gens qui ont tendance à ne pas respecter les conventions et les règles du droit international on ait intérêt à négocier ».

Par ailleurs, la famille de M. Wahid Gordji a pris place hier soir à bord du vol régulier d'Iran Air numéro 730 assurant la liaison Paris-Téhéran.

À l'aéroport d'Orly-sud, un journaliste de l'AFP a assisté à l'embarquement de la famille : le père, le Dr Nosmanallah Gordji, ancien médecin personnel de l'ayatollah Rouhollah Khomeiny pendant son exil en France à Neauphle-le-Château (région parisienne), Mme Wahid Gordji, accompagnée de ses deux enfants, deux petites filles, et la soeur du responsable iranien. La famille était accompagnée de plusieurs fonctionnaires de l'ambassade et escortée de six policiers en civil.

On ignore pour quelles raisons la famille de M. Gordji se rend à Téhéran.

Gorbatchev et Weizsaecker discutent de l'affaire Rust

MOSCOU (AFP) — Le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Richard Von Weizsaecker, et le numéro un soviétique, M. Mikhail Gorbatchev, ont eu de « franches » discussions hier sur des sujets allant de la réunification allemande au cas du jeune pilote ouest-allemand qui a atterri sur la place Rouge le 28 mai dernier.

Selon la télévision soviétique, M. Gorbatchev a réagi aux remarques exprimées la veille par M. von Weizsaecker, selon lesquelles les Allemands de l'Est et ceux de l'Ouest appartenaient à une seule nation.

Soulignant que l'URSS était satisfaite de la déclaration de Bonn de respecter les frontières d'après-guerre, comme cela a été réaffirmé dans le traité de Moscou signé en 1970 entre Leonid Brejnev et Willy Brandt, M. Gorbatchev a déclaré que « quand nous entendons que la question allemande reste ouverte, nous nous demandons si l'Allemagne de l'Ouest a l'intention de respecter le traité ».

Par ailleurs, des sources ouest-allemandes informées ont rapporté qu'une rencontre entre MM. Gorbatchev et Kohl pourrait avoir lieu « sous une forme ou une autre » après une visite à Bonn du ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, prévue l'automne prochain.

Selon les Allemands de l'Ouest, ce voyage établirait un « nouveau maillon » dans la chaîne du dialogue entre la RFA et l'URSS. Aucun détail supplémentaire n'était disponible sur une rencontre entre MM. Kohl et Gorbatchev. La partie soviétique n'a pas mentionné cette éventualité.

Les sources ouest-allemandes ont également indiqué que les deux dirigeants ont discuté du cas de Mathias Rust, le pilote ouest-allemand de 19 ans détenu à la prison moscovite de Lefortovo depuis son atterrissage, à bord d'un Cessna, devant le Kremlin.

M. von Weizsaecker a déclaré à la presse, après sa rencontre de deux heures et demie avec M. Gorbatchev, qu'il ne commenterait pas ses propos sur l'affaire Rust.

La partie allemande a qualifié la réunion du Kremlin de « sérieuse, franche, et empreinte de confiance réciproque ».

Le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, qui accompagne M. von Weizsaecker, a rencontré pour sa part son homologue soviétique avec lequel il a signé un protocole sur la mise en oeuvre d'un accord intergouvernemental de coopération dans la science et la coopération.

Selon Tass, trois accords intergouvernementaux de coopération sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la recherche agronomique, la santé publique et la médecine entreront simultanément en vigueur.

Bourguiba est hostile à la fusion des pays du Maghreb

TUNIS (AFP) — Le président tunisien Habib Bourguiba s'est déclaré favorable à la « coopération » entre les pays du Maghreb, mais hostile à leur éventuelle fusion, à l'occasion de la visite de quelques heures que le président algérien Chadli Bendjedid a effectuée hier en Tunisie.

Dans une brève déclaration faite à l'arrivée de son hôte en fin de matinée, à Monastir (résidence présidentielle d'été), le président Bourguiba a affirmé qu'il était « indispensable que notre coopération soit solide. Cependant chaque pays de la région doit conserver son propre nom », a-t-il dit dans une déclaration rapportée par l'agence tunisienne officielle TAP.

Le chef de la révolution libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi est le promoteur de l'idée de fusion entre les États du Maghreb. Lors d'une visite à Alger il y a une semaine il avait proposé une union avec l'Algérie. En août 1984 il avait conclu avec le Maroc un Traité d'Union arabo-africaine ouvert aux autres pays de la région. Ce traité a été rompu deux ans plus tard par le Maroc. En janvier 1974, une fusion de la Tunisie et de la Libye en une République Arabe Islamique avait été proclamée, pour être aussitot dénoncée par Tunis.

Israël

Neuf membres du Hezbollah tués

JÉRUSALEM (AFP) — Neuf combattants du mouvement chiite pro-iranien Hezbollah ont été tués lundi lors d'une série d'opérations militaires lancées par l'armée israélienne aux abords des villages de Kafra et Yater, dans le sud du Liban, a annoncé hier un porte-parole militaire à Jérusalem.

Cette opération a commencé lundi matin lorsqu'une patrouille de l'armée israélienne a franchi la limite nord de la « zone de sécurité » que l'État hébreu maintient dans le sud du Liban, pour procéder à une opération de ratissage près de Kafra et Yater.

« Ces derniers mois, des fusées katiouchas avaient été tirées contre les agglomérations israéliennes de Galilée à partir de ces deux villages. Ces derniers avaient aussi servi de bases à des commandos du Hezbollah lancés contre des positions de Tsahal (armée israélienne) ou de l'ALS (Armée du Liban-Sud, alliée d'Isra ël) dans la zone de sécurité », a indiqué le porte-parole.

Selon le porte-parole de la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), M.Timor Gocksel, quelque 150 militants du Hezbollah ont participé aux combats, notamment en tirant au mortier sur les chars et avec des missiles sur les hélicoptères d'assaut israéliens.

M.Gocksel a par ailleurs reconnu que les combattants du Hezbollah se sont réfugiés lundi dans une position contrôlée par des casques bleus du contingent népalais de la FINUL. « Les soldats népalais ont été submergés par les Hezbollahi », a-t-il dit.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 8 juillet 1987

EN UN COUP D'OEIL

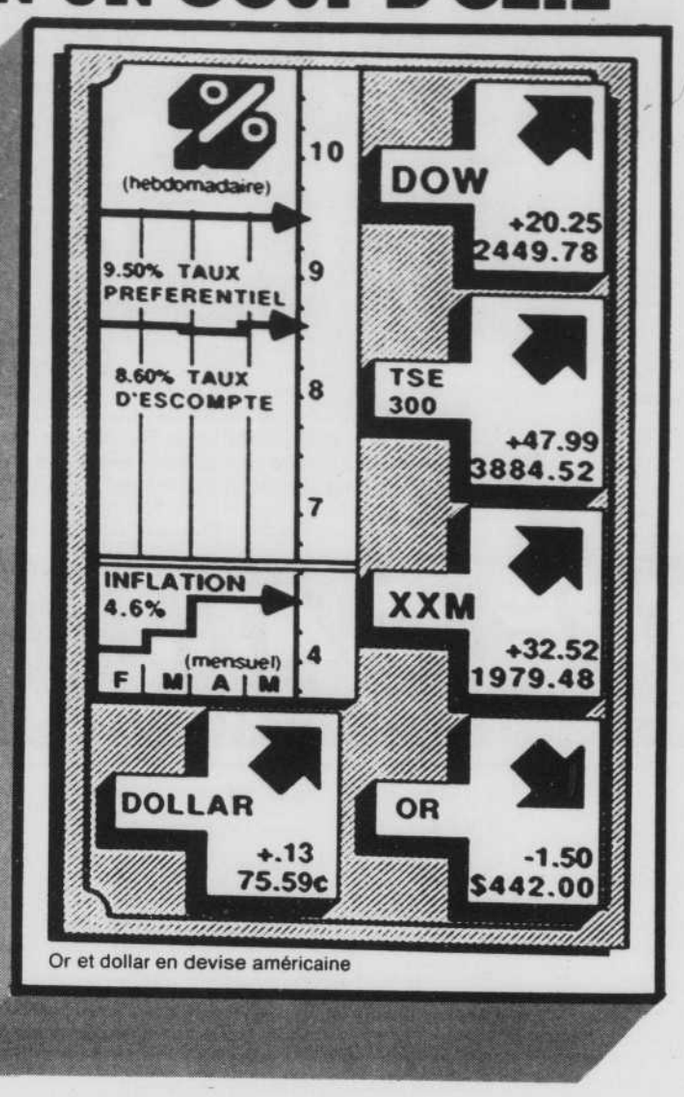

Or et dollar en devise américaine

Les banques canadiennes veulent doubler leurs réserves sur la dette du tiers monde

OTTAWA (PC) — Les six principales banques du Canada doivent se réunir, la semaine prochaine, pour discuter de la possibilité d'augmenter immédiatement à 30 % la réserve protectrice contre la dette de $ 25 milliards de 34 pays du tiers monde.

Cette réserve s'élève actuellement à environ $ 3.5 milliards et il est question d'ajouter quelque $ 4 milliards.

En mai dernier, Citibank, la banque la plus importante des Etats-Unis, a haussé sa réserve à 25 % contre la dette des pays du tiers monde. Son exemple a été suivi par les banques britanniques et les autres banques américaines, qui ont augmenté leurs réserves à 25 ou 30 %. Les banques suisses et allemandes ont haussé à plus de 40 %.

Avec des réserves de seulement 15 %, les banques canadiennes sont maintenant les plus vulnérables des pays industrialisés aux problèmes financiers du tiers monde.

Les banques, selon des sources, prendraient la décision d'ajouter $4 milliards avant même la fin de juillet, à temps pour la publication des bénéfices du troisième trimestre.

Ce serait le surintendant des institutions financières du Canada qui aurait conseillé aux six banques d'augmenter leurs réserves à 30 %.

Dans son Livre blanc sur la réforme fiscale, le mois dernier, le ministre des Finances Michael Wilson a promis que les banques pourront déduire entièrement de leurs revenus imposables les augmentations de leurs réserves. Les banques voudraient l'assurance, maintenant, que cette promesse va être respectée.

Il semble assuré que le gouvernement fédéral va prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les banques protègent leurs bénéfices, car il ne tient pas à provoquer une baisse de la confiance du public, comme cela s'est produit après la faillite de deux banques albertaines, en septembre 1985.

Northern révitalise la téléphonie

JOCELIN DUMAS

TORONTO — Après trois ans de recherche, la société Northern Telecom a procédé hier au lancement d'un nouveau système de commutation, le DMS-SuperNode, qu'elle présente comme un « puissant outil d'innovation » pour les compagnies de téléphone et qui leur permettra de révolutionner la façon dont leurs réseaux sont conçus et construits.

« À l'aide du SuperNode, les compagnies de téléphone peuvent agencer leurs réseaux en y ajoutant de nouvelles applications de services générant des revenus et des fonctions réduisant leurs coûts d'exploitation », déclarait en conférence de presse M. Arthur MacDonald, vice-président, Produits DMS-100, chez Northern Telecom Canada.

Notons que les systèmes de commutation constituent le coeur d'un réseau téléphonique. Ils sont utilisés par les compagnies de téléphone pour mettre un abonné en communication avec un autre.

Les autocommucateurs numériques de la famille DMS (système multiplex numérique) de Northern Telecom ont été développé pour desservir les grandes agglomérations, les villages et les petites villes. Aujourd'hui, les systèmes DMS sont utilisés à l'échelle mondiale. C'est la plus vaste gamme d'autocommucateurs entièrement numériques allant du DMS-1 qui ne dessert que 512 abonnés, jusqu'au DMS-100 qui dessert jusqu'à 100,000 lignes d'abonnés et 60,000 lignes interurbaines.

Le DMS-SuperNode fait partie de cette famille de produits mais possède des caractéristiques de beaucoup supérieures. Il offre notamment le double de la puissance de traitement des systèmes DMS antérieurs. Northern Telecom s'est par ailleurs engagée à quintupler cette puissance pour atteindre des capacités de traitement de 1.5 million de tentatives d'appels téléphoniques en heure de pointe. C'est-à-dire qu'un central téléphonique aura la capacité de recevoir et traiter presque simultanément plus de 1.5 million d'appels téléphoniques.

C'est en fait la mémoire informatique, appelée DMS-Core, qui a la capcité de gérer tous ses appels et qui assure la surveillance du système. Le composant matériel ou « hardware », appelé DMS-Bus, augmente pour sa part la vitesse du DMS-100 et sa capacité de gérer les communications. La liaison DMS-Link fournit par ailleurs l'infrastructure logicielle des DMS-100.

Ce n'est pas évident pour le profane, mais outre une plus grande efficacité de traitement des appels (en nombre et en temps) par les compagnies de téléphone, ce fameux système leur permettra aussi d'offrir de nouveaux services à leurs abonnés.

Par exemple, on connaît bien la fonction de recomposition automatique d'un numéro de téléphone. En appuyant sur une seule touche du téléphone, le numéro que nous voulons contacter est recomposé automatiquement. Toutefois, on ne sait pas si la ligne à l'autre bout est occupée ou non. Le numéro aura beau être recomposé, on n'est pas assuré d'avoir une réponse.

Avec le nouveau système DMS-SuperNode, une compagnie de téléphone pourrait notamment offrir un service suivant lequel le numéro que l'on veut contacter est recomposé dès que la voie est libre. On pourrait ainsi programmer un appel téléphonique et être averti par un signal sonore lorsque la communication est établie quelque temps après.

Une telle apllication est rendue possible par une configuration améliorée du réseau téléphonique grâce au DMS-SuperNode.

M. MacDonald n'a pas voulu préciser combien Northern Telecom a dépensé pour développer ce nouveau système mais souligne que la compagnie consacre annuellement $ 200 millions US en recherche et développement depuis 1984 pour la ligne de produits DMS.

Northern Telecom a déjà installé quelque 1,500 systèmes de commutation DMS pour des compagnies de téléphone dont 90 % en Amérique du Nord. Le nouveau SuperNode étant entièrement compatible avec les DMS-100, c'est d'abord vers cette base de clientèle que se tournera Northern Telecom, puis vers les réseaux privés.

Le premier DMS-SuperNode a été mis en service le 21 juin dernier aux laboratoires de Recherches Bell-Northern (RBN) à Ottawa. Plusieurs compagnies de téléphone nord-américaines ont été approchées, a indiqué M. MacDonald, qui s'attend à des ventes modérées cette année et qui croîtront graduellement. Il n'a toutefois pas fait état d'objectifs précis de ventes anticipées.

L'analyste John McKimm de la firme de courtage Bache, estime pour sa part que Northern Telecom pourra tirer des revenus annuels supplémentaires de l'ordre de $ 50 à $ 100 millions de la vente des systèmes SuperNode et d'équipements périphériques. Ce qui est somme toute relativement marginal si on considère le chiffre d'affaires annuel de la compagnie qui dépasse les $ 4 milliards.

M. McKimm souligne que la mise au point de ce nouveau système témoigne de la « puissance » de recherche de Northern Telecom, « une compagnie très bien gérée », mais ne voit pas d'où pourrait provenir un important volume de ventes, en rai-

Voir page Page 6 : Telecom

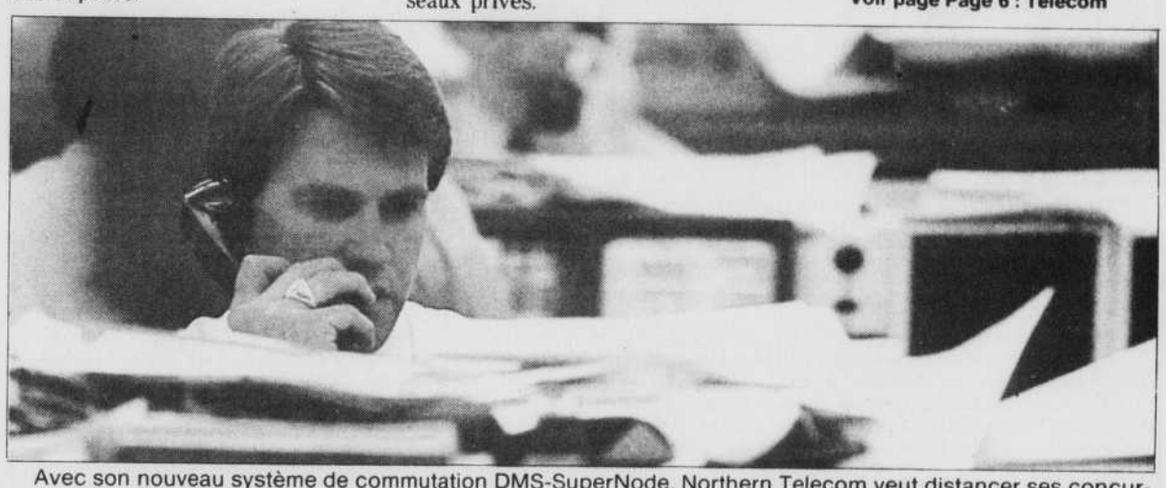

Avec son nouveau système de commutation DMS-SuperNode, Northern Telecom veut distancer ses concurrents en améliorant l'efficacité des réseaux téléphoniques, en permettant aux compagnies de téléphone de les gérer de façon autonome et même de créer leurs propres services d'information.

Le troc des créances douteuses du tiers monde en capital productif : une nouvelle mode bancaire

JEAN-PIERRE LEGAULT

Après beaucoup d'hésitation, le sort en est jeté : les banques canadiennes envahiront, dans la mesure de leurs moyens, le marché secondaire des créances douteuses et développeront leurs activités de *troc* avec les pays en développement. Elles deviendront ainsi de plus en plus impliquées dans l'économie de ces pays par leurs prises de participation directes dans des compagnies.

Le principe est simple : les pays endettés acceptent de convertir une partie des sommes dues en monnaie locale que le créancier investira au pays, par des prises de participation dans des compagnies. Le créancier touchera entre 60 et 80 % de la valeur de la dette pour les grands pays, et aussi peu que 10 % pour certains pays qui se sont déjà montrés réfractaires comme la Bolivie, le Pérou ou le Nicaragua.

Ce troc permet aux banques de rayer de leurs livres des créances inactives et de les capitaliser à nouveau pour éviter « le pire ». Pour les pays endettés, « il permet de retrouver un peu de répit afin de respirer », estime M. John Loxley, de l'Université du Manitoba.

À son avis, « ce troc facilite et accélère la transformation des banques en véritables trusts internationaux », tendance qui se développe de plus en plus. Sur le strict plan de l'économie internationale, il s'agit du retour du pendule : la substitution du capital porteur de revenus d'intérêt par le capital porteur de revenus en dividende, alors que la tendance depuis une quinzaine d'années a été à l'inverse. La porte qui se fermait aux firmes multinationales s'ouvrait alors pour les banques qui ont vite pris le relai. Moins d'investissements directs, mais plus de prêts.

Il y avait un bout de temps que les banques canadiennes fourbissaient leurs armes et tout indique qu'elles s'apprêtent à hausser leurs réserves à 30, peut-être même 40 %. Elles entendent bien suivre dans cette voie les banquiers américains.

Les indices se faisaient nombreux quant à la volonté des banques canadiennes d'investir ce marché en plein développemènt. On aura surtout retenu l'achat via un troc de dette, de la Solidbank philippine par la Banque de Nouvelle-Écosse, lundi dernier. Déjà, en avril, la Banque de Montréal offrait au Brésil de convertir $ 100 millions de sa dette en participation privée. Mais on a oublié que c'est la Banque Royale qui avait timidement pris l'initiative, en 1984, en proposant par son département de recherche une participation dans la privatisation de la pétrolière nationale mexicaine Pemex.

C'est semble-t-il la banque américaine Citicorp qui a sonné le branle bas de combat haussant, le printemps dernier, ses provisions pour pertes. Depuis, les principales institutions américaines ont suivi. « C'était un pré-requis au développement de ce marché » explique M. Tom Naylor, économiste et auteur du livre *hot money*. On peut prévoir que ce genre de troc, le *debt/equity swap*, connaîtra maintenant un essor qui se dessinait depuis peu. Il a atteint $ 5 milliards l'an dernier et les experts estiment qu'il devrait toucher $ 10 milliards cette année.

Le climat actuel s'y prête bien. Les pays en développement se montre de moins en moins contraignant à l'égard des investissements étrangers. « Les règles sont partout assouplies, et la frénésie de privatisation à laquelle nous assistons ouvre grande la porte au capital étranger », estime M. Naylor. Les banques, par le biais du troc, seraint en voie de mettre la main sur une part appréciable des sociétés privatisées de ces pays en développement.

De plus en plus, les banques, quelles qu'elles soient, tentent de trouver de nouvelles sources de revenus, autres que celles des prêts et s'impliquent dans des activités de moins en moins traditionnelles. On a récemment vu les 11 plus importantes banques japonaises créer un holding aux Îles Caïman pour gérer leurs avoirs dans des compagnies offshore. C'est dans cet optique que doit être perçue l'offre faite au Brésil par la Banque de Montréal qui annoncait du même coup la création d'une filiale aux Barbades qui, avec son autre filiale brésilienne, sera chargée de gérer les sommes ainsi récupérées.

Les banques rencontrent ainsi le voeu exprimé par le nouveau président du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus, à une journaliste du quotidien *Le Monde*. « Ce qu'il importe d'assurer, disait-il, c'est de rétablir les relations entre débiteurs et créanciers de façon à ce que les investissements productifs ne soient pas compromis par une insuffisance de fonds ». Les banques réinvestiront elles-mêmes une partie des sommes nécessaires à la remise en état des économies nationales.

Les experts internationaux, ceux des grands organismes, n'hésitent pas à citer en exemple le Chili : $ 1.7 milliards de dettes de converties par le biais du troc en deux ans sur une créance totalisant environ $ 20 milliards. « Ce pays a fait des miracles » nous disait le mois dernier un responsable de la Banque Mondiale. Il a connu l'an dernier un taux de croissance de 5.7 % et le surplus commercial a été de plus de $ 1 milliard. De plus, les effets inflationnistes que les banquiers centraux et plusieurs économistes craignent en regard du *troc* ne s'y sont pas manifestées : l'inflation y a été maintenue à 17.4 %. Le *Financial Times* attribue ce succès au déficit réduit de l'État chilien.

Mais ce ne serait pas nécessairement le cas pour tous les pays. Car, selon M. William Cline, de l'Institute for International Economics, compte tenu de l'importance de la dette par rapport à la masse monétaire disponible, un tel *troc* pratiqué sur une grande échelle pourrait entrainer une inflation monétaire ».

Mais les banques sont prêtes à prendre ce risque pour briser l'impasse actuelle. Un banquier américain déclarait récemment au *Wall Street Journal* que ce type de transactions pourraitcréer un « momentum » et changer la perspective qu'ont les investisseurs de l'Amérique latine.

Mais le scepticisme perdure dans certains milieux. Mais, au delà de ces avantages, « il faut se demander comment la population en général profitera de la croissance dans ces pays », soutient M. John Loxley, de l'Université du Manitoba. 40 % de la population du Brésil n'est pas prise en compte lorsqu'il est question du pouvoir d'achat domestique. Plus de 15 % de la population chilienne est au chômage et 8 millions de personnes y sont considérées comme indigents.

LE POINT

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

■ *Donohue passe à Quebecor*

Le président et chef de la direction de Quebecor, M. Pierre Péladeau, a indiqué que Mircor a conclu hier l'acquisition du bloc de 55 % des actions ordinaires de Donohue qui était détenu par Dofor. Quebecor détient le contrôle de Mircor avec 51 % des actions, alors que son partenaire The British Printing & Communication Corporation PLC (BPCC) de Londres en possède 49 %. Cette acquisition vient renforcer Quebecor en s'ajoutant aux secteurs de l'édition, de l'imprimerie et de la distribution qu'elle exploite déjà. BPCC, présidée par M. Robert Maxwell, est l'un des plus importants imprimeurs et éditeurs au monde.

■ *Bond gigantesque de Ressources Audrey*

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1987, les revenus de Ressources Audrey sont passés de $ 1.2 million en 1986 à plus de $ 7.5 millions en 1987, en hausse de 514 %. Cette performance est largement attribuable à la vente du minerai provenant de l'échantillon en vrac du projet Mobrun et à la gérance des travaux pour les sociétés en commandite qui ont financé les travaux d'exploration au cours de l'année. Les fonds autogénérés ont été de $ 0.72 par action. Les actifs, à la fin de la période, étaient de $ 8.8 millions en regard de $ 1.8 million pour 1986, soit une augmentation de 387 %.

■ *Atlantique : ventes en hausse, pertes en baisses*

Pour le trimestre se terminant le 23 mai, Atlantique Image et Son a vu ses revenus atteindre $ 28.4 millions, une hausse de 37.2 % par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Par contre, la perte nette a été de $ 3088,230 soit 4 cents par action, comparativement à $ 463,498 ou 9 cents l'action., tenant compte de la moyenne pondérée des actions subalternes de catégories A et B en circulation qui ont augmenté de 5.4 à 7.8 millions. La perte d'exploitation a été réduite de près de 37 % grâce à l'amélioration de la marge brute et à un contrôle serré des dépenses opérationnelles. La croissance des ventes serait attribuable à la consolidation de la filiale Marché de l'Électronique dont la Société détient maintenant la totalité des actions et à la meilleure performance de la division Atlantique. Pour les dirigeants, la perte s'inscrit dans le cycle normal des activités qui réalise la majeure partie de ses revenus pendant les deux derniers trimestres de l'exercice.

■ *Contribution de l'ACDI en Algérie*

La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, a accordé une contribution de $ 3.75 millions à un projet de création d'un laboratoire de production de semences de pomme de terre. Cette somme provenant de l'Agence canadienne de développement international servira à couvrir les frais de l'assistance technique, des stages des partenaires algériens dans des laboratoires de production de semences au Canada, des équipements de laboratoire, et des serres préfabriquées. L'Algérie, de son côté, fournira les infrastructures, notamment des hangars, bureaux, laboratoires et entrepôts frigorifiques. L'objectif du projet, d'une durée de quatre ans, est de contribuer aux efforts de l'Algérie en vue de réduire ses importations en pommes de terre afin d'atteindre l'autosuffisance. L'Algérie consacrera environ $ 14.8 millions de dollars à ce projet.

■ *Charan veut réduire sa dette*

Les Industries Charan ont annoncé hier un placement privé de 2 millions d'unités ; chacune se composant d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription pour l'achat d'une action ordinaire. Cette émission de $ 16 millions servira à réduire la dette contractée lors du financement de l'acquisition de Cooper Canada.

■ *Dividende de CIIT*

Le conseil d'administration de CIIT a déclaré des dividendes de $ 0.125 par action sur les actions ordinaires en circulation et de $ 1.25 par action sur les actions privilégiées en circulation de la société, les deux payables le 1er septembre 1987 aux actionnaires concernés qui sont inscrits le 14 août 1987.

■ *Un commanditaire pour les jeux de Calgary*

La société Matsushita Electric a signé à Calgary un contrat afin de devenir commanditaire des Jeux olympiques à l'échelle internationale en vertu du nouveau programme de commandite du Comité olympique international. Lors des cérémonies de signature qui se sont déroulées hier, Matsushita est devenue le neuvième commanditaire à l'échelle internationale et la deuxime société japonaise à commanditer les Jeux olympiques. En vertu de l'accord, Matsushita a obtenu les droits exclusifs dans le secteur des produits vidéos entrant dans le cadre du programme. À titre de commanditaire officiel, Matsushita Electric fournira des produits vidéos Panasonic aux comités internationaux et aux comités organisateurs olympiques de Calgary et de Séoul.

Enrichissez vos PLACEMENTS

Consultez votre conseiller!

TRUST GÉNÉRAL

DÉPÔTS GARANTIS

10 % 5 ans intérêt annuel

9 3/8 % 3 ans intérêt annuel

8 5/8 % 15 mois intérêt à l'échéance

Taux sujets à confirmation

FONDS DE PLACEMENT

	3 ans*	5 ans**
Actions canadiennes	19,18%	19,50%
Actions américaines	29,35%	—
Obligations	17,78%	16,72%
Hypothèques	14,60%	14,78%

Aucun frais d'ouverture, de fermeture ou de transfert

*Rendement annuel composé du 31 mai 1984 au 31 mai 1987

**Rendement annuel composé du 31 mai 1982 au 31 mai 1987

BÉNÉFICES PLUS

6,93 % 10 000$ et plus

LE SUPER COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUE DONT LE TAUX D'INTÉRÊT CROÎT AVEC LE SOLDE!

1/8 % + pour les personnes âgées de 60 ans et plus sur les certificats dépôts garantis 1 à 5 ans

Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean: 694-5670
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
Mtl/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
LaSalle, Carrefour Angrignon: 366-0730
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Hull, 120,Promenade du Portage: 771-3227

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les étudiants en chimie choisissent un des micro-ordinateurs de Philips

SERGE TRUFFAUT

La Coalition nationale des étudiants en chimie du Québec (CONECQ), la Coopoly, et la direction de la compagnie Philips à Montréal ont signé hier un protocole qui fera du micro-ordinateur PC-3103 de Philips le principal outil informatique de travail des membres de la CONECQ.

Alors que la CONECQ fut chargee d'analyser et de recommander un micro-ordinateur correspondant aux objectifs académiques poursuivis par les étudiants, la COOPOLY aura maintenant le mandat de distribuer ce PC-3103 auprès des adhérents de la CONECQ qui fréquentent l'UQAM et les universités Concordia, Laval, McGill et Montréal.

En ayant regroupé leur force d'achat au sein de cette association,les étudiants en chimie et en biochimie bénéficient d'avantages financiers qui établissent à $ 2,380 le prix de cet instrument. Dans ce montant ne sont pas inclus les produits périphériques dont la nécessité peut varier d'une institution à l'autre et du degré scolaire de l'acheteur potentiel.

À l'occasion de la conférence de presse, M. Paul Ménard, président de la CONECQ, a souligné que « les membres sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du gouvernement, pour leur faciliter l'acquisition de l'ordinateur personnel Philips ». À la veille d'être reconnue comme principal interlocuteur des étudiants en chimie, la CONECQ négocie actuellement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, la possibilité pour ses membres d'obtenir un prêt garanti de $ 2,090. D'après M. Ménard, « ce n'est qu'une question de formalités ».

Ce support gouvernemental constituera, selon M. Charles Gendron, vice-président affaires publiques au sein de Philips, un argument de taille qui « incitera probablement un grand nombre de futurs chimistes et biochimistes à opter pour une configuration de l'ordinateur Philips, mise au point spécifiquement pour répondre aux critères des étudiants et des institutions d'enseignement ».

De son côté, M. Ménard a mentionné que le choix de cet ordinateur s'est fait après avoir procédé, « à l'évaluation de différentes propositions faites par divers fabricants de produits informatiques ». Les principales raisons « ayant motivé ce choix, a poursuivi M. Ménard, ont trait au rapport qualité/prix exceptionnel, à la puissance et à la polyvalence du système retenu ». De plus, « la conception et la fabrication québécoise sont également intervenues en faveur de Philips ».

En outre, la CONECQ s'est basée sur une association analogue entre les facultés d'ingénierie, COOPOLY et Philips. Cette accord, qui remonte à 1984, a permis à Philips de vendre pas moins de 5,000 ordinateurs personnels aux étudiants pour un montant qui se situe entre $ 8 et $ 10 millions.

C'est au sein des bureaux de Philips à Montréal, qu'a été conçu et fabriquée cette petite merveille technologique baptisé PC-3103 et le PC-3100. Il se trouve, en effet, que c'est à la filiale canadienne que revient la tâche d'élaborer et produire ces divers outils informatiques pour la coporation internationale Philips qui les distribue par la suite à travers le monde. Ainsi que l'a confié M. Gendron, « à Montréal nous avons le mandat mondial de développer les micro-ordinateurs et les traitements de texte ».

Pour se faire, la filiale canadienne de Philips emploie pas moins de 135 professionnels en recherche et développement et dispose d'un budget annuel en R-D de $ 7 à $ 10 millions. Dans le seul créneau informatique, Philips à Montréal réalise un chiffre d'affaires annuel variant entre $ 150 et $ 200 millions.

Assis et de gauche à droite, M. Claude Fusade de Philips et M. Paul Ménard de la CONECQ lors de la signature de l'entente entre ces partenaires. Debout, à gauche M. Charles Gendron de Philips, à droite M. Philippe Marinier de Coopoly.

◆ Telecom

son des difficultés de cette industrie.

Il souligne à cet égard que les budgets de dépense en capital des compagnies de téléphone en Amérique du Nord constituent le meilleur indicateur de potentiel de croissance des ventes. Or, ces budgets sont réduits, ou au mieux stables, jusqu'en 1988.

En outre, si Northern Telecom veut accroître sa part de marché, elle devra se battre avec des géants comme AT&T, « ce qui n'est pas une tâche facile car cette compagnie couvre un marché pratiquement captif ».

M. MacDonald a indiqué hier que le SuperNode constituait certainement un « élément-clé » de la stratégie de Northern pour s'implanter davantage sur le marché nord-américain.

Suivant ce dernier, le nouveau produit change « les règles de la concurrence » et place Northern « dans une position technologiquement supérieure aux autres fabricants » de systèmes de commutation.

Le marché boursier a bien réagi à cette annonce hier alors que l'action de la compagnie gagnait $ 2 à $ 30 1/8, son plus haut niveau depuis un an.

M. McKimm ne recommande toutefois pas l'achat des actions de Northern Telecom. Après avoir réalisé un bénéfice net de $ 2.45 par action pour son exercice terminé le 31 décembre dernier, il prévoit que la compagnie déclarera $ 2.65 par action cette année et un montant inférieur l'an prochain.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

COMITÉ ADMINISTRATIF 1987-88

Pierre Desjardins, ing.

Gilles Tanguay, ing.

Michelle Otis, ing.

Réal Boucher, ing.

Lucille Millette-Bellemare

Le secrétaire et directeur général de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ***M. Réjean Parent, ing.***, annonce l'élection, suite à la dernière réunion du Bureau de la corporation, de ***M. Pierre Desjardins, ing.***, président de ***SOVENCA Gestion de projets inc.*** de Montréal, à la présidence de l'O.I.Q. pour l'exercice 1987-88. Diplômé en génie civil de l'École Polytechnique de Montréal, M. Desjardins est le 43e président de l'O.I.Q., organisme fondé en 1920 et dont la mission, depuis 1974, consiste à promouvoir et assurer la qualité des services rendus à la société par les ingénieurs, individuellement et collectivement, et à favoriser leur épanouissement professionnel et personnel.

Quatre autres personnes ont été élues pour seconder M. Desjardins dans sa tâche à la direction du comité administratif. Ce sont:

— **Vice-président - planification et développement**
M. N. Gilles Tanguay, ing.
de Saint-Bruno
à l'emploi de Bell Canada à Montréal

— **Vice-présidente - affaires professionnelles**
Mme Michelle Otis, ing.
de Bedford
à l'emploi de Merlin Gérin Canada Ltée
à Boucherville

— **Vice-président - affaires corporatives**
M. Réal Boucher, ing.
de Saint-Luc
Ingénieur-conseil à Saint-Luc

— **Représentante du public nommée par l'Office des professions du Québec**
Mme Lucille Milette-Bellemare
de Saint-Étienne-des-Grès

VOTRE C.A...
une compétence sur laquelle vous pouvez compter

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BARBEAU, COUSINEAU
Comptables agréés,
6666, avenue Christophe-Colomb
Montréal H2S 2G8.
Tél.: 274-7538, 274-2797

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. — Raymond Souchereau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, H7T 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS
Comptables agréés et conseillers en gestion
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec) H3B 2A2 (514) 861-8531
Nos bureaux au Québec:
Alma (418) 668-8325, Chibougamau (418) 748-2684, Chicoutimi (418) 549-6650, Dolbeau (418) 276-0133, Gatineau (819) 643-2430, Hull (819) 770-3221, Jonquière (418) 542-9523, La Baie (418) 544-7313, La Malbaie (418) 665-3965, Québec (418) 687-3333, Roberval (418) 275-2111, St-Félicien (418) 679-4711
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 91 autres pays.

COOPERS & LYBRAND LALIBERTÉ LANCTÔT
Comptables Agréés
LE WINDSOR
1170, rue Peel, Montréal (Québec) H3B 4T2
(514) 876-1500
550, chemin de Chambly, Longueuil J4H 3L8
(514) 646-9800
2, Place Québec, (Québec) G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Coopers & Lybrand (International)

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal • Repentigny • Laval • Longueuil • Pointe-aux-Trembles • Îles-de-la-Madeleine
845-9253

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY
Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

MAHEU NOISEUX
Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSarre, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy, Lévis, St-Anselme, Thetford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Collins Barrow
Société internationale: Fox Moore International.

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 70 pays.

PETRIE RAYMOND
1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH,
Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

THIBAULT MARCHAND PEAT MARWICK
Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, bureau 2100
Montréal (Québec), H3B 2J9 — (514) 879-3300

Ordre des comptables agréés du Québec
680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

Les avantages de la réforme fiscale 1987

Taux réduits, régime d'équité

Des questions? Composez
1-800-267-6647*
Renseignez-vous sur la réforme fiscale et vous.

Des brochures? Composez
1-800-267-6640*
Nous vous ferons parvenir des renseignements détaillés sur la réforme fiscale.

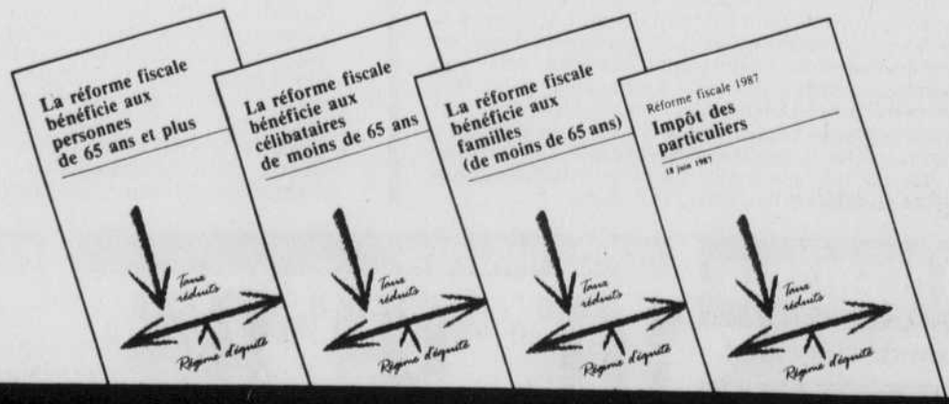

TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES SOURDS 1-800-267-6650*

*08h-20h HAE, lundi au vendredi, sauf les jours fériés

Ministère des Finances Canada
Department of Finance Canada
Canada

L'imposition des gains en capital après la réforme

FISCALITÉ

GILLES BERNIER et
RENÉE-CLAUDE TREMBLAY
Collaboration spéciale

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Monsieur Gilles Bernier et Renée-Claude Tremblay sont membres du service de fiscalité du cabinet Malette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés.

Le 18 juin dernier, le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, introduisait de nouvelles mesures dans le cadre de la réforme du régime fiscal canadien. Les mesures proposées visent à élargir l'assiette fiscale, tout en diminuant les taux d'imposition applicables aux individus et aux corporations. Dans cette optique, plusieurs modifications ont été apportées à l'imposition des gains en capital, notamment quant au plafond d'exonération du gain en capital, la proportion imposable du gain en capital et, enfin, au mode de calcul du gain en capital admissible à l'exonération.

Exonération plafonnée à $ 100,000

La première mesure proposée relative au gain en capital vise à plafonner le montant d'exonération du gain en capital au montant d'exonération en vigueur pour l'année 1987. Rappelons qu'en 1985, le ministre fédéral des Finances introduisait une nouvelle exonération des gains en capital devant entrer en vigueur progressivement au cours des années subséquentes. Le plafond d'exonération était établi à $ 20,000 en 1985, $ 50,000 en 1986, $ 100,000 en 1987, $ 200,000 en 1988, $ 300,000 en 1989 et $ 500,000 en 1990. Le régime fiscal proposé limiterait le montant d'exonération admissible au particulier à l'égard des gains en capital réalisés sa vie durant au montant de $ 100,000 pour les années 1987 et suivantes. Deux exceptions sont prévues à cette règle. La première a trait aux gains en capital réalisés au moment de la disposition de certains biens agricoles admissibles. Dans ce cas, le plafond d'exonération demeurera à $ 500,000, soit le plafond d'exonération en vigueur depuis 1985 à l'égard de cette catégorie de biens.

La deuxième exception, qui a pour but d'apporter une aide aux petites et moyennes entreprises canadiennes, touche les actions de sociétés privées sous contrôle canadien, exploitant leur entreprise principalement au Canada, dont la presque totalité des actifs est utilisée dans l'exploitation d'une entreprise active ou encore dont la presque totalité des actifs consiste en des actions d'une société rencontrant les critères mentionnés précédemment.

La disposition des actions d'une telle société permettra au particulier vendeur de se prévaloir d'une exonération des gains en capital de $ 500,000 dès 1988 si les deux conditions suivantes sont rencontrées : l'entreprise est toujours exploitée par la société au moment où la disposition des actions survient et le propriétaire, ou une personne qui lui était liée, était détenteur des actions de la société pendant les 24 mois précédant la disposition. Notons qu'un particulier, se prévalant d'une exonération de $ 500,000 à l'égard de la disposition d'un bien agricole admissible ou d'une action de société exploitant une petite entreprise, ne sera pas admis à se prévaloir d'une exonération additionnelle de $ 100,000 à l'égard d'autres dispositions.

Portion augmentée de gain en capital imposable

Présentement, seule la moitié des gains en capital, réalisés au moment de la disposition d'un bien, est incluse dans le calcul du revenu pour fins fiscales. La réforme propose d'augmenter la portion du gain en capital imposable à 66-2/3 % pour les années d'imposition 1988 et 1989 et à 75 % pour les années d'imposition 1990 et suivantes.

Le tableau no.1 illustre l'imposition de gain en capital au taux fédéral et provincial le plus élevé pour un particulier résidant au Québec avant et après la réforme proposée.

Perte sur placement

Enfin, la réforme proposée introduit un nouveau concept dans la détermination du gain en capital imposable, celui des « pertes nettes cumulatives sur placements ».

À compter de l'année d'imposition 1988, les contribuables bénéficiant de l'exonération du gain en capital devront réduire dans le calcul de leurs gains en capital, admissibles à l'exonération, leurs pertes nettes cumulatives sur placements.

Les pertes nettes cumulatives sur placements sont définies comme étant la différence entre les dépenses de placement réclamées par le contribuable au cours de l'année d'imposition et des années d'imposition précédentes se terminant après 1987, et les revenus de placement réalisés au cours de ces mêmes années.

Les dépenses de placement d'un contribuable se composent des principaux éléments suivants :

- les intérêts et frais financiers, engagés par le contribuable à l'égard de biens rapportant un revenu d'intérêt, de dividende ou de loyer et déduits par le contribuable dans le calcul de son revenu;
- les frais financiers incluant les intérêts engagés relativement à une participation dans une société en commandite ou autre société dans laquelle le contribuable ne joue pas un rôle actif;
- la part du contribuable dans les pertes d'une société en commandite;
- la part du contribuable dans les déductions attribuées aux actions accréditives relatives aux ressources, à des frais d'exploration au Canada et à d'autres dépenses relatives aux avoirs miniers canadiens;
- la perte provenant de la location de biens immeubles.

Les revenus de placement, lesquels doivent être déduits des dépenses de placement pour obtenir les pertes nettes cumulatives sur placements, se composent principalement des éléments suivants :

- les intérêts, les dividendes imposables et les autres revenus tirés de biens;
- la part de revenu du contribuable dans une société en commandite dans laquelle il ne joue pas un rôle actif;
- le revenu tiré par le contribuable, de la location de biens immeubles.

Un exemple concret

L'exemple suivant permettra d'illustrer l'application du nouveau concept introduit par la réforme.

Un contribuable emprunte $ 20,000 le 1er janvier 1988, en vue d'acquérir des actions d'une compagnie publique. L'intérêt annuel payé à l'égard de l'emprunt s'élève à $ 2,000 au cours des années 1988 et 1989, les 200 actions détenues par le contribuable ont généré un dividende de $ 2,000, soit $ 10 l'action à la fin du mois de décembre 1989, le contribuable vend les 200 actions qu'il détient pour un prix total de $ 32,000 réalisant un gain en capital de $ 12,000.

TABLEAU 1

	Avant réforme	Après réforme	
	1987	1988	1990
Gain en capital	$ 1,000.00	$ 1,000.00	$ 1,000.00
Gain en capital imposable	500.00	667.00	750.00
Taux combiné maximal (%)	56.57	52.24	52.24
Impôt sur le gain en capital	**$ 282.85**	**$ 348.45**	**$ 391.80**

TABLEAU 2

Calcul de la perte cumulative :

Intérêts payés

1988	$ 2,000
1989	$ 2,000
	$ 4,000
Moins :	
Dividendes imposables 1989 : 125 % × dividende reçu	$ 2,500
	$ 1,500

Perte nette cumulative

Calcul du gain en capital imposable :

Gain en capital réalisé en 1989	$ 12,000
Portion imposable : 66⅔ %	$ 8,000

Montant de gain en capital admissible à l'exonération

Gain en capital imposable	$ 8,000
Moins :	
Perte nette cumulative à la fin de 1989	$ 1,500
	$ 6,500

En présumant que le contribuable ne s'est jamais prévalu de son exonération de gain en capital antérieurement, son gain en capital imposable pour l'année d'imposition 1989 se calculera comme dans le tableau no.2.

Dans l'exemple précité, le contribuable devra payer de l'impôt en 1989 sur un gain en capital imposable de $ 1,500. Ce montant représente l'excédent de dépenses réclamées par le contribuable à l'égard des actions sur le revenu imposable généré par celles-ci.

Les nouvelles mesures proposées à l'égard du gain en capital alourdissent sensiblement la charge fiscale d'un contribuable au moment de la disposition de ses placements. Non seulement verra-t-il son taux d'imposition augmenter considérablement à l'égard du capital réalisé, il devra également subir une charge supplémentaire si ces dépenses engagées à l'égard du placement excèdent les revenus qu'a pu générer celui-ci.

En terminant, mentionnons que le régime fiscal proposé entend mettre en oeuvre un mécanisme de déclaration de renseignements par lequel les courtiers en valeurs mobilières et les institutions financières se verront dans l'obligation de déclarer les ventes d'actions, de métaux précieux et autres placements qu'ils effectueront pour le compte de leurs clients, dans la mesure où de telles ventes dépasseront un montant prescrit. Le montant prescrit n'a cependant pas été déterminé dans les documents du ministère, rendus publics le 18 juin dernier.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec), H2Y 2A7, au coût de $ 12 plus $ 2 de frais d'envoi. Téléphone (514)-845-3124.

LAVERY, O'BRIEN

Georges Dubé

Lavery, O'Brien, avocats, sont heureux de vous annoncer que Me Georges Dubé s'est joint à leur cabinet le 1er juillet 1987.

Membre du Barreau du Québec depuis 1964, il exerce le droit en pratique privée à Québec jusqu'en 1973, année où il s'établit à Toronto et devient chef du service du contentieux de Ashland Oil Canada Ltée, puis de Suncor Inc. Durant les trois dernières années, il a occupé les postes de vice-président, contentieux et secrétaire de Nova, An Alberta Corporation. Récemment, M. Dubé est déménagé de Calgary pour s'établir à Montréal.

Lavery, O'Brien, avec son cabinet principal à Montréal et un bureau à Ottawa, oeuvre en particulier dans les domaines des affaires, des relations de travail, de la réglementation et du litige.

NOTICE

LOI SUR LA CONCURRENCE
Transactions devant faire l'objet d'un avis.

La Partie VIII (Transactions devant faire l'objet d'un avis) de la Loi sur la concurrence, qui porte sur la notification obligatoire de certains fusionnements, entre en vigueur **le 15 juillet 1987.**

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Bureau de la politique de concurrence, Unité des préavis, Consommation et Corporations Canada, Ottawa, K1A 0C9, (819) 953-4356.

Consommation et Corporations Canada
Consumer and Corporate Affairs Canada
Canada

CMA

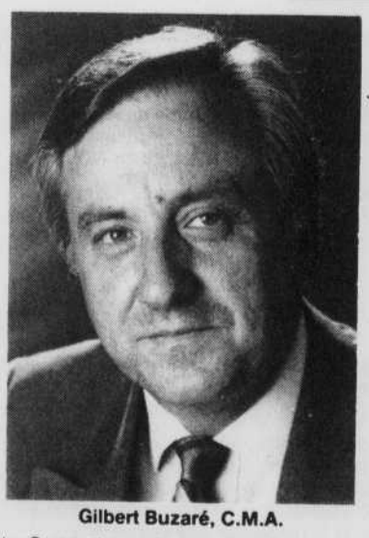

Gilbert Buzaré, C.M.A.

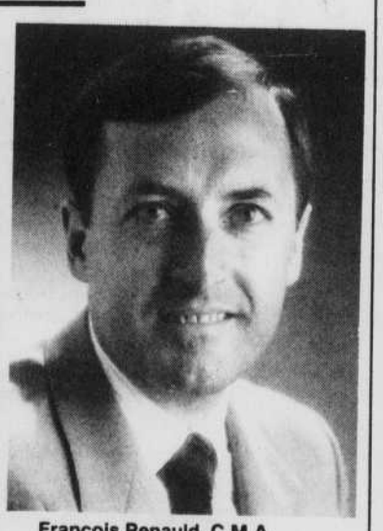

François Renauld, C.M.A.

La Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec annonce la réélection de Gilbert Buzaré, C.M.A., vice-président à la Technique et à l'Administration à la Société de radio-télévision du Québec, à la présidence du Bureau de la Corporation pour l'exercice 1987-1988.

Par suite d'un remaniement administratif, François Renauld, C.M.A. occupera dorénavant la fonction de président-directeur général et secrétaire de la Corporation.

Outre Messieurs Buzaré et Renauld, les personnes suivantes formeront le Comité administratif:

Vice-président: Paul Lanctôt, C.M.A., vice-président aux Finances chez F. Pilon Inc.

Trésorier: Jacques Lévesque, C.M.A., vice-président aux Finances à Téléglobe Canada.

Administrateur: Michael Tinkler, C.M.A., directeur d'études chez Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Administrateur nommé par l'Office des professions: Benoit Daigle, chef de la section Économique à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Regroupant quelque 2 400 comptables en management (C.M.A.) et 2 500 étudiant(e)s immatriculé(e)s, la Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec est régie par le Code des professions du Québec. Sa fonction première consiste donc à assurer la protection du public consommateur des services professionnels rendus par ses membres. C'est ainsi que la Corporation veille à l'enrichissement des connaissances et des compétences en management en favorisant l'exercice de la profession et en encourageant l'étude de la comptabilité de management.

Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOUVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en pages 8 et 9

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Sommaire du poste: Réf: DSP0787
Sous l'autorité du directeur général de l'établissement, le titulaire est responsable de la gestion des dossiers, des services, et des activités relatifs à l'enseignement et relevant des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
Brevet d'enseignement;;
Expérience et connaissance pertinentes de la gestion d'une école secondaire.

Date d'entrée en fonction: Août 1987

Date limite 17 juillet 1987
Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Collège St-Jean Vianney
Services du personnel (Réf: DSP0787)
12630 boulevard Gouin est
Montréal, Québec
H1C 1B9

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES CATHOLIQUES DU DISTRICT DE NIPISSING
requiert

Les enseignant(e)s suivant(e)s
pour septembre 1987:

• Sciences

École Secondaire F.J. McElligott
370, rue Pine
Mattawa, Ontario P0H 1V0
Directeur: Eric Larivière
Tél.: (705) 744-5505 bureau
(705) 776-7714 résidence

• Musique instrumentale

École Secondaire Algonquin
555, avenue Algonquin
North Bay, Ontario P1B 4W8
Directeur: Denis Guénette
Tél.: (705) 472-8240 bureau
(705) 474-7188 résidence

Veuillez communiquer directement avec la direction de l'école par téléphone.

CHIMISTE ET INGÉNIEUR

L'Université du Québec à Montréal recherche deux (2) professionnels contractuels dans le cadre du projet de relocalisation de son département de chimie à l'édifice du 200, rue Sherbrooke ouest.

Un chimiste: analyse les besoins du département; formule les critères organisationnels propres à la discipline et nécessaires au programme de construction; participe à la recherche de solutions créatives.

Un ingénieur: analyse les besoins mécaniques et électriques; formule les éléments nécessaires au programme de construction; participe à la recherche de solutions créatives.

Début du contrat: 31 août 1987

Les offres de service doivent parvenir **avant le 22 juillet 1987** et doivent être adressées à:

M. Émilien Gohier, directeur
Service des projets d'aménagement
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Pavillon Place Dupuis, 800, boul. de Maisonneuve est, bureau P-6300
C.P. 8888, Succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8

Renseignements: 282-6110

Université du Québec à Montréal

Coordonnateur dentaire

Le Bureau de santé de l'Est de l'Ontario a besoin d'un coordonnateur dentaire pour travailler dans ses services de Cornwall.

Le titulaire relèvera directement du directeur du programme et/ou du médecin du Bureau de santé et remplacera le directeur en son absence.

Il assumera les fonctions d'hygiéniste dentaire, la supervision du personnel et l'administration courante du service dentaire.

Conditions requises:
Doit être membre du Collège royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario à titre d'hygiéniste dentaire. Le candidat doit faire preuve de maturité, de tact, de discrétion et posséder un jugement sûr. La faculté de communiquer aisément dans les deux langues officielles et d'établir des priorités de travail est essentielle.

Un diplôme en commerce ou en administration et une expérience pertinente constituent un atout. Il faut posséder un permis de conduire valide et pouvoir disposer d'une voiture.

Les personnes intéressées doivent adresser leur curriculum vitae au:

Service du personnel
Bureau de santé de l'Est de l'Ontario
1000, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3S5

Directeur des services financiers

Le Bureau de santé de l'Est de l'Ontario de Cornwall, Ontario, a besoin des services d'un directeur des services financiers pour son programme de soins à domicile.

Relevant du Directeur des soins à domicile, le candidat choisi aura la responsabilité de toutes les fonctions comptables et d'autres tâches administratives.

Le candidat idéal possède:
- un baccalauréat en commerce ou en administration
- des connaissances actualisées des ordinateurs et des équipements informatisés ainsi que des tableaux de ventilation et de leurs applications comptables
- un minimum de trois années d'expérience
- des aptitudes en communication dans les deux langues officielles
- la faculté de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire dans le domaine de la santé.

Nous offrons un salaire et des avantages sociaux concurrentiels.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae et vos prétentions salariales, sous pli confidentiel, à l'adresse suivante:

M. Rock G. Lefebvre
Directeur du personnel
BUREAU DE SANTÉ DE L'EST DE L'ONTARIO
1000, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3S5

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)S PUBLICITAIRES
(Au national)

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes nationales. Le candidat idéal possédera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent. Il possédera aussi une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de media d'information ou d'agences de publicité. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux, dynamique et agressif qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. ***Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:***

Dossier 1353
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)S PUBLICITAIRES
(Au local)

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes locales. Le candidat idéal possédera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent. Il possédera aussi une expérience pertinente d'au moins 5 ans, acquise dans l'industrie des communications auprès de media d'information ou d'agences de publicité. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux, dynamique et agressif qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux. ***Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre c.v. à:***

Dossier 1353
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place D'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

Fiscaliste

Notre cabinet recherche un(e) fiscaliste pour assister le directeur du service dans l'application des lois fiscales.

Le (la) fiscaliste devra posséder une formation universitaire de premier cycle en comptabilité ou en droit et une expérience d'au moins un an en fiscalité.

La rémunération et les autres conditions sont établies en fonction des qualifications.

Les personnes intéressées à réaliser leur plan de carrière en pratique privée sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Jacques Davis Lefaivre & Associés
Maison du Commerce
1080 Côte du Beaver Hall
19e étage
Montréal, QC H2Z 1S8
(514) 878-2600
Télex: 05-268546

COMPTABLES AGRÉÉS — CHARTERED ACCOUNTANTS

Le comité d'aide et de développement des collectivités de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent

Le comité d'aide et de développement des collectivités de la Côte-Nord couvre le territoire de la Moyenne et Basse Côte-Nord. Notre objectif est d'appuyer les initiatives prises par les collectivités en vue de déterminer, d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures pour aider les particuliers à s'adapter aux conditions économiques de leur collectivité et pour accroitre les possibilités d'emploi. À cette fin, nous cherchons actuellement à combler le poste de

Directeur(trice) général(e)

• Dans le cadre des politiques établies par le programme d'aide au développement des collectivités, vous devrez oeuvrer sous l'autorité du président du Comité. Vous identifierez les besoins socio-économiques de la région et faciliterez la collaboration entre les municipalités, les organismes du milieu et les intervenants au moment de la mise sur pied d'une stratégie de développement économique et d'adaptation de main-d'oeuvre. Enfin, vous susciterez et stimulerez l'élaboration et la réalisation d'activités d'animation économique.

Pour répondre adéquatement à ces exigences, vous détenez un diplôme universitaire de premier cycle en administration, économie, finances ou une discipline connexe. Le bilinguisme sera un atout important. Vous avez une expérience en développement économique, en gestion administrative et financière, ou une expérience pratique à titre d'entrepreneur.

Ce poste est situé à Sept-Îles et vous serez appelé à vous déplacer fréquemment dans toute la région.

Nous vous offrons un salaire à la mesure de votre expérience et de vos compétences.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet, en prenant soin de détailler vos réalisations, avant le 25 juillet 1987 au:

Président du conseil d'administration
Comité d'aide et de développement des collectivités
456, avenue Arnaud
bureau 1.01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1

Le G.R.T.H.M. est un organisme sans but lucratif qui intervient dans le secteur de l'habitation coopérative et sans but lucratif depuis onze ans et recherche un ou une

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Les principales tâches:

Comptabilité:
- tenue de livres
- responsable des achats et contrats
- application du contrat de travail
- préparation et suivi budgétaires

Aide à la gestion:
- aide auprès des coops
- suivi de la comptabilité durant la réalisation du projet

Exigences: DEC en administration ou 3 années d'expérience dans un emploi comparable.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le **vendredi 10 juillet 1987** au:

G.R.T.H.M.
a/s Comité de sélection
1167 est, Ontario
Montréal, Qc
H2L 1R3
Téléphone: 522-3151

L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

DROIT ET JUSTICE

L'Université Laurentienne (Programme en droit et justice) sollicite des candidatures à un poste d'une durée limitée d'un an, sous réserve d'autorisation budgétaire. La personne choisie sera chargée d'enseigner la common law au niveau de chargé de cours ou de professeur adjoint, suivant les titres de l'expérience. Elle devra pouvoir donner des cours de common law en français à des étudiants de premier cycle inscrits à diverses écoles et disciplines. Elle devrait aussi pouvoir, premièrement, préparer des cours de common law en français qui seraient offerts par correspondance et, deuxièmement, participer à la coordonnation des cours de common law enseignés par correspondance. La personne choisie devra être bilingue (français et anglais) et posséder au moins le baccalauréat ès arts et le baccalauréat en droit. Des études post-universitaires en droit ou dans une autre discipline ainsi que l'expérience pratique sont très souhaitables. Prière de faire parvenir les demandes de renseignements ou les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des noms de trois répondants, au Professeur Henri R. Pallard, Programme en droit et justice, Université Laurentienne, Chemin du Lac Ramsey, Sudbury, Ontario, P3E 2C6, dans les plus brefs délais.

Université Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

DIRECTEUR DU SERVICE D'INSPECTION

Ville Mont-Royal requiert les services d'un directeur pour son service d'Inspection pour diriger et administrer les activités de ce service (permis, inspections). Le titulaire sera également responsable de l'application des règlements de la Ville et du Code national du bâtiment du Canada.

La personne retenue doit être bilingue, être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des architectes du Québec et avoir de l'expérience dans un domaine relié.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser par écrit au:

Bureau des Ressources humaines
et des Services administratifs
90, avenue Roosevelt
Ville Mont-Royal, Québec
H3R 1Z5

VÉLO-QUÉBEC

COORDINATION GÉNÉRALE

2e CONCOURS

La personne en charge de la coordination générale est responsable de l'ensemble des objectifs de Vélo Québec, elle gère l'organisme dans le cadre d'un fonctionnement collégial, elle voit au financement d'initiatives nouvelles.

Exigences requises
— avoir une vision du phénomène du vélo
— posséder une expérience de gestionnaire efficace
— développer l'autofinancement de l'organisme
— études et expérience de travail pertinentes.

Salaire
— selon politique en vigueur (28 500$)

Bénéfices sociaux
— assurances groupe
— 4 semaines de vacances
— congés de maladie

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le ***13 juillet 1987 à 12 h à:***

M. Laval Lavallée
Président Vélo Québec
4545, av. Pierre-de-Coubertin
C.P. 1000, succ. M
Montréal, Qc
H1V 3R2

POSTES DE PROFESSEUR(E)S

L'Université du Québec à Chicoutimi requiert les services de professeur(e)s dans les secteurs suivants:

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Professeur(e) substitut en adaptation scolaire
CONCOURS NO: D.G.A.-40

Un(e) candidat(e) diplômé(e) en sciences de l'éducation avec une spécialisation en adaptation scolaire. Doit pouvoir enseigner des cours relatifs aux concepts d'adaptation, d'inadaptation et de déficience intellectuelle et encadrer des étudiant(e)s. Le/la candidat(e) peut être appelé aussi à servir dans les autres secteurs des sciences de l'éducation.

EXIGENCES
Doctorat en éducation de préférence ou Maîtrise en éducation ou l'équivalent appuyée d'une expérience pertinente.

- Professeur(e) substitut en didactique des sciences humaines et fondements de l'éducation
CONCOURS NO: D.G.A.-42

Une personne qualifiée pour intervenir en didactique des sciences humaines d'une part, et en fondements de l'éducation (philosophie de l'éducation, sociologie de l'éducation, valeurs en éducation, visées et politiques éducatives) d'autre part.

EXIGENCES
Doctorat en Sciences de l'éducation et expérience pertinente.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Un(e) professeur(e), à temps plein, pour enseigner en marketing
CONCOURS NO: D.G.A.-44

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, recherche, administration, service à la collectivité.

EXIGENCES
Il (elle) devra posséder un doctorat ou une maîtrise (M.B.A. (plan B) ou M.Sc. (marketing) avec expérience pertinente de deux (2) ans.

- Un(e) professeur(e), à temps plein, pour enseigner en comptabilité financière et en théorie comptable
CONCOURS NO: D.G.A.-45

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, administration, service à la collectivité.

EXIGENCES
Il (elle) devra posséder une maîtrise ou l'équivalent * et expériences pertinente d'au moins cinq (5) ans.

- Un(e) professeur(e), à temps plein, pour oeuvrer au sein du programme de maîtrise en gestion de projet
CONCOURS NO: D.G.A.-46

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, recherche, gestion académique, service à la collectivité.

EXIGENCES
Doctorat en sciences de la gestion et une formation en évaluation de projet. De plus, le candidat devra posséder une expérience pertinente en gestion de projet et en gestion internationale.

- Un(e) professeur(e) invité(e) pour oeuvrer au sein du programme de maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (P.M.O.)
CONCOURS NO: D.G.A.-47

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, recherche, gestion académique, service à la collectivité.

EXIGENCES
Le(la) candidat(e) devra posséder un doctorat de préférence ou une maîtrise avec expérience pertinente. Par sa formation, son implication et son expérience, le(la) candidat(e) devrait contribuer à l'enrichissement du champ d'étude que constitue la petite et moyenne organisation (P.M.O.).

- Un(e) professeur(e) substitut en finance
CONCOURS NO: D.G.A.-48

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, recherche, administration, service à la collectivité.

EXIGENCES
Il(elle) devra posséder un doctorat de préférence, ou une maîtrise avec expérience pertinente.

- Un(e) professeur(e) substitut en économique
CONCOURS NO: D.G.A.-49

Le(la) candidat(e) choisi(e) devra participer aux fonctions habituelles des membres du corps professoral: enseignement, recherche, administration, service à la collectivité.

EXIGENCES
Il(elle) devra posséder un doctorat de préférence, ou une maîtrise avec expérience pertinente.

DÉPARTEMENT DES SCIENCES FONDAMENTALES

- Un(e) professeur(e) en productivité biologique
CONCOURS NO: D.G.A.-38

Au premier cycle, le(la) candidat(e) sera appelé(e) à donner des cours en physique, en chimie-physique ou en énergie. Au niveau des études avancées son enseignement sera relié au programme multidisciplinaire de maîtrise en productivité aquatique et aux programmes d'études avancées à venir en productivité biologique. En recherche le(la) candidat(e) devra s'intégrer aux équipes existantes. Le domaine de spécialisation recherché est les échanges et interactions énergétiques dans les milieux aquatiques et terrestres ainsi que les incidences sur la productivité biologique.

EXIGENCES

Doctorat en énergie, physique, chimie-physique ou domaines connexes. Une expérience reconnue en enseignement et recherche dans les domaines ci-haut mentionnés ou connexes serait un atout important.

MODALITÉS GÉNÉRALES

- Ces postes sont accessibles aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.
- Les conditions de travail sont régies par une convention collective. Le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience.
- Entrée en fonction: LE 1er SEPTEMBRE 1987.
- On a jusqu'au 7 AOÛT 1987 pour faire parvenir son offre de service au:
  Doyen de la gestion académique, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boulevard de l'Université, Chicoutimi (Québec) G7H 2B1.

* Candidat(e) membre en règle d'une corporation professionnelle reconnue au Québec ou au Canada et ayant une expérience exceptionnelle et professionnelle pertinente d'un minimum de cinq (5) ans devrait être considérée comme équivalent.

Université du Québec à Chicoutimi

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Physiothérapeute

Le Bureau de santé de l'Est de l'Ontario a besoin des services d'un physiothérapeute pour son programme de soins à domicile.

Pour accéder à ce poste, vous devez détenir un diplôme d'une école de physiothérapie reconnue et un permis valide pour exercer en Ontario. Une expérience pertinente après l'obtention de votre diplôme et la faculté de bien communiquer dans les deux langues officielles sont également des conditions requises.

Nous offrons un salaire concurrentiel, un programme d'avantages sociaux et des frais de déplacement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à l'adresse suivante:

M. Rock G. Lefebvre
Directeur du personnel
BUREAU DE SANTÉ DE L'EST DE L'ONTARIO
1000, rue Pitt
Cornwall (Ontario) K6J 3S5

Voir aussi en pages 7 et 8

GÉRANT DE PROJET

Recherche personne jeune pour la planifiation et la surveillance de construction résidentielle.

— Dynamique
— Sens de l'organisation
— DEC en architecture
— Connaissance des codes de la construction
— Minimum de 2 ans de travail connexe au poste est de mise

Adresser curriculum vitae à:

Loignon, Durand, Quevillon de Laval Inc.
2775, boul. des Oiseaux
Ste-Rose, Laval (Québec)
H7L 4S9
628-3737

offre d'emploi

Commisson des droits de la personne

(ACCESSIBLE AUX HOMMES ET AUX FEMMES)

Un/e recherchiste (recherche juridique)

(Offre d'emploi numéro SE-87-17)

La Commission sollicite des candidatures afin de combler un poste de recherchiste pour la section «recherche juridique» de sa Direction de la Recherche.

Lieu de travail: Montréal

Attributions: Sous l'autorité du directeur, procède à des travaux de recherche, d'étude et d'analyse juridique aux fins d'interprétation des dispositions contenues dans la Charte. Pour ce faire, effectue l'étude de la doctrine et de l'évolution de la jurisprudence au Québec et ailleurs dans le domaine des droits de la personne, conformément aux procédures et techniques de recherche juridique, analyse les données recueillies, en dégage des recommandations et des lignes directrices sous forme de rapport pour discussion et approbation par la Commission.

Conditions d'admissibilité: Posséder un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) en droit et cinq (5) ans d'expérience de recherche juridique

ou

Posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit (maîtrise) et trois (3) ans d'expérience de recherche juridique.

Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux (2) années d'expérience reconnues; chaque année d'expérience manquante peut être compensée par une année de scolarité reconnue et additionnelle au minimum requis.

Candidat/e recherché/e: Possède une bonne connaissance de la doctrine et de la jurisprudence en matière des droits de la personne ici et ailleurs (droit canadien, américain et international);

Possède une bonne connaissance du droit administratif;

Possède une bonne connaissance des droits fondamentaux, des droits judiciaires et du droit constitutionnel;

Possède un bon jugement et dénote un esprit de méthode, d'analyse et de synthèse;

A démontré sa capacité à travailler en équipe;

Dénote un intérêt particulier pour la promotion des droits et libertés de la personne.

Une bonne connaissance des domaines de la preuve en matière de discrimination constitue un atout.

Traitement: De 22 501 $ à 43 277 $ (en voie de révision)

Toute candidature sera traitée confidentiellement et devra être soumise au plus tard le 27 juillet 1987 à:

La Direction des Services administratifs
Commission des droits de la personne
360 rue Saint-Jacques
Montréal, Qué.
H2Y 1P5

en y indiquant le numéro d'offre d'emploi.

Québec

Le Centre d'accueil Charleroi est un établissement de réadaptation pour les personnes intellectuellement handicapées. Nous recherchons actuellement un(e)

Psychologue (temps complet)

Vous concevrez et mettrez en application des programmes d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitements psychologiques adaptés aux besoins des bénéficiaires.

Vous devez appartenir à la Corporation professionnelle des psychologues du Québec et posséder une expérience pertinente auprès d'une clientèle présentant une déficience intellectuelle associée à d'autres handicaps physiques et de comportement. Les bénéficiaires vivent en résidences communautaires ou sont en voie de le faire. En outre, vous savez travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire, jouer un rôle de conseiller et soutenir les équipes d'intervenants.

Nous offrons un salaire conforme aux normes du ministère des Affaires sociales.

Si vous êtes intéressé(e), faites parvenir votre curriculum vitae avant le 8 juillet 1987 à 16 h au:

Service du personnel
Centre d'accueil Charleroi
4535, rue Charleroi
Montréal-Nord (Québec)
H1H 1T6

Société de la Place des Arts de Montréal

ADJOINT(E) AU DIRECTEUR ARTISTIQUE

La Direction artistique de la Société de la Place des Arts de Montréal est à la recherche d'un(e) adjoint(e) responsable du développement des différentes activités produites par ce service.

La personne susceptible de combler ce poste doit posséder des connaissances générales dans le domaine des arts; intéressée au milieu culturel, elle connaît les créateurs dans le domaine des arts d'interprétation ainsi que des arts visuels. Cette personne doit également être bilingue, autonome, dynamique, dotée d'un esprit créatif, avoir la capacité de travailler en équipe ainsi que de s'exprimer devant un groupe de personnes. Cette personne doit également posséder au moins trois ans d'expérience au sein d'un organisme ou d'une entreprise à vocation culturelle ou éducative dans un emploi où elle a pu acquérir une expérience en administration ainsi qu'en communication.

Si vous vous intéressez à la formation, à l'animation culturelle, si vous voulez travailler dans un domaine passionnant où il y a place à la créativité, sous la supervision d'un directeur chevronné, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 15 juillet à l'adresse suivante:

Service du Personnel
Société de la Place des Arts de Montréal
1501, rue Jeanne-Mance
Montréal, (Québec)
H2X 1Z9

Comptable agréé

Nous sommes présentement à la recherche d'un(e) jeune C.A. récemment gradué(e) possédant 1 à 4 ans d'expérience dans un cabinet de C.A. Bilingue, il(elle) aura à s'occuper de la vérification complète de clients. Rémunération et avenir intéressants. Prière de répondre en toute confidentialité à:

Pierre Beaudoin, C.A.
1717 St-Martin ouest, #385
Laval H7S 1N2
Tél.: 682-3020

Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

Conseiller-ère financier-ère

L'Office national du Film requiert les services d'un-e conseiller-ère financier-ère pour la direction du Programme Français.

Cette personne collaborera à la gestion des finances en ce qui a trait à l'affectation et à l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

Qualités requises

Diplôme universitaire en finances, comptabilité ou gestion des entreprises; expérience en gestion financière ou comptable; capacité d'organiser, de coordonner et de contrôler l'établissement des prévisions, des programmes, des dépenses et des budgets; une bonne connaissance des systèmes informatiques; capacité d'élaborer et d'appliquer des systèmes et des méthodes, et d'effectuer des contrôles budgétaires; aptitudes à communiquer efficacement verbalement et par écrit, et à travailler avec le personnel de création artistique; bilinguisme.

Salaire: Selon vos compétences.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 18 juillet 1987 en indiquant le numéro de concours JE-87-01, à: **Office National du Film, Service du personnel, C.P. 6100, Succursale 'A', Montréal (Québec) H3C 3H5.**

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

«recherche»

UN/E DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS

(poste cadre supérieur, prolongation du 2ième concours)

NATURE DU POSTE:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste exerce les responsabilités qui lui sont confiées par la Loi sur les Services de Santé et les services Sociaux et assume les autres fonctions prévues au plan d'organisation de l'établissement.
De manière à accomplir ces devoirs, il doit:

— Assurer
- la garde et l'accès aux dossiers des bénéficiaires
- le traitement des plaintes
- l'orientation, l'instrumentation et l'évaluation des activités professionnells touchant l'ensemble de l'établissement
- l'animation, le support et la surveillance des activités touchant la vie professionnelle et scientifique et l'établissement

— Gérer
- les programmes reliés: au secteur ressources
  aux services aux enfants et adultes
  handicapés
  aux personnes âgées
- les services d'expertise à la Cour Supérieure et de médiation
- la recherche
- le centre de documentation

— Contribuer aux orientations générales de l'établissement.

EXIGENCES DU POSTE:

Scolarité: Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en service social plus une (1) année de spécialisation dans la même discipline ou l'équivalent.

Expérience: Expérience professionnelle de cinq (5) ans dans des domaines pertinents dont trois (3) ans dans un poste cadre intermédiaire ou supérieur

— Dans le cas où un candidat posséderait une scolarité moindre et une expérience supérieure, la règle d'équivalence suivante sera appliquée:
«2 années d'expérience additionnelle équivaudront à une (1) année de scolarité jusqu'à concurrence de la scolarité exigée sans toutefois excéder deux (2) années de scolarité»

— Dans le cas où un candidat posséderait une scolarité supérieure et une expérience moindre, la règle d'équivalence suivante sera appliquée:
«l'année de scolarité additionnelle équivaudra à 2 années d'expérience jusqu'à concurrence de l'expérience exigée sans toutefois excéder quatre (4) années d'expériences».

QUALITÉS PERSONNELLES:

1. Leadership de compétence
2. Capacité d'entretenir des relations avec les autres directions du C.S.S. et avec les établissements et organismes concernés
3. Aptitudes pour la gestion de personnel

EXIGENCE ADDITIONNELLE:

Utiliser un véhicule automobile personnel dans l'exercice de ses fonctions

ENDROIT:

Port d'attache: Gaspé
Territoire desservi: Région de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine, soit de Capucins à Pointe à la Croix, incluant les Îles de la Madeleine. Population totale d'environ 115,000 habitants.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

En conformité avec les normes du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.
Classe salariale 17 soit
minimum 44,154.00$
maximum 58,895.00$ (au 1er juillet '87)
Les personnes intéressées sont priées de poster leur offre d'emploi à l'adresse ci-dessous en mentionnant le numéro d'affichage, au **plus tard le 24 juillet 1987:**

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE
Centre de Services Sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
C.P. 39 (205 Boul. York Ouest)
GASPÉ, Qué. G0C 1R0

Affichage 462

Gaspé, 1987,06,25

CALDWELL

Sprechen Sie Deutsch? Occasion exceptionnelle

Cette prestigieuse Société canadienne est connue dans le monde entier. Ses produits hauts de gamme sont commercialisés par des concessionnaires sérieux et chevronnés. Dirigez ce réseau de distribution en tant que . . .

Directeur des ventes, Europe

La Société est un chef de file de son secteur. Ses produits de toute première qualité sont très demandés; ses normes de fabrication et de marketing sont cités en exemple. Votre tâche : sillonner l'Europe pour renforcer les liens de la Société avec les responsables des établissements qui vendent ses produits.

Vous êtes aujourd'hui dans le secteur des ventes ou de la gestion commerciale de produits prestigieux. Vous parlez français, anglais et allemand. Vous avez de la classe, du tact, une assurance de bon aloi. Nous vous offrons l'occasion rêvée de donner des ailes à vos talents exceptionnels. Projet 70604.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary	Dusseldorf	London	Montréal	Ottawa	Toronto	Vancouver	Zurich
265-8780	329391	834-7966	935-6969	238-3256	920-7702	669-3550	211-2750

CALDWELL

École Nationale de Théâtre du Canada — National Theatre School of Canada

Fondé en 1960 et situé à Montréal, ce centre d'enseignement de théâtre s'est acquis une réputation mondiale par la qualité de la formation qu'y ont puisée de nombreux jeunes artistes canadiens. Aujourd'hui, l'École nationale de Théâtre du Canada est à la recherche d'une forte personnalité qui lui permette de continuer à remplir sa mission. Le Bureau des Gouverneurs annonce donc officiellement qu'il se met en quête d'un ...

Directeur Général

Institution nationale de formation professionnelle, au service de la collectivité théâtrale autant anglophone que francophone, subventionnée par les pouvoirs publics, l'École dispense la formation aux comédiens ou aux comédiennes, aux auteurs dramatiques, aux décorateurs ou aux décoratrices, aux techniciens ou aux techniciennes, ainsi qu'aux metteurs en scène de demain.

C'est inspiré d'un passé riche en brillantes réalisations que le nouveau Directeur général s'attaquera à sa tâche. Muni de qualités de leader, d'éducateur et d'administrateur bilinque, il devra faire profiter l'École de ses connaissances en théâtre et de ses plus hautes aspirations.

Si vous êtes intéressé (e) à ce poste ou si vous désirez nous faire des recommandations, au sujet d'un(e) candidat(e) éventuel(le), n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Essentiellement confidentiel. Projet 70518.

Ce poste est offert aux hommes et aux femmes.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary	Dusseldorf	London	Montréal	Ottawa	Toronto	Vancouver	Zurich
265-8780	329391	834-7966	935-6969	238-3256	920-7702	669-3550	211-2750

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 — Directeur: Benoit Lauzière — Rédacteur en chef: Paul-André Comeau — Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne — Directeur de l'information: Jacques Chabot — Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin — Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

UNE VERTU DE FAÇADE

LA MORALITÉ publique ne se décrète pas. Le projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes que le gouvernement conservateur a déposé à la fin de la session de la Chambre des communes rendra plus visibles certaines relations entre les groupes d'intérêt et l'État. De ce point de vue, il ajoute plus de transparence à notre système démocratique. Mais il ne représente en rien une solution aux scandales dont le parti conservateur a été victime depuis qu'il a pris le pouvoir.

La démocratie parlementaire commence dans les formations politiques elles-mêmes. Et à ce chapitre, les conservateurs — et les autres partis dans une certaine mesure — sont encore loin d'une réforme en profondeur de leur financement. Dès lors, sans être inutile, le projet de loi donne seulement une façade vertueuse à un gouvernement qui en a bien besoin.

Ce n'est pas la première fois que le Parlement canadien est saisi d'un projet de loi sur le lobbying. Il s'agit du 21e depuis 1969. Mais le gouvernement libéral ne s'était jamais véritablement engagé à intervenir. Cette fois, les conservateurs semblent déterminés à faire adopter le projet, d'autant qu'il résulte d'une promesse faite par le premier ministre lui-même.

Une telle loi est-elle nécessaire ? La question n'est pas superplue. Dans son rapport, le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure n'affirme-t-il pas : « Nous n'avons en effet obtenu aucune preuve concrète d'agissements illégaux au cours de nos audiences. » Alors pourquoi légiférer ? Au delà des engagements de M. Mulroney, il y a un phénomène capital : l'expansion des lobbyistes professionnels.

Outre les États-Unis, où cette profession est implantée depuis longtemps, d'autres pays ont encadré, sous des formes diverses, le travail des lobbyistes. Il ne s'agit pas tant de réglementer (dans le sens de limiter) leurs activités, que de fournir aux hommes politiques et aux fonctionnaires des informations sur la nature des groupes qui exercent une influence sur le pouvoir. En somme, l'État et le public ont le droit de savoir d'où proviennent les pressions sur l'autorité publique.

En soi, ce principe paraît défendable. Mais son application soulève des problèmes délicats. Par exemple, qu'est-ce qu'un lobbyiste ? Faut-il tous les obliger à l'enregistrement ? Et surtout, quelles informations doivent-ils divulguer ? Le projet de loi distingue deux types de lobbyistes. Le plus important que vise le législateur, c'est le lobbyiste professionnel qui, moyennant paiement, s'engage au nom d'un client à communiquer avec un fonctionnaire public dans le but d'influencer des propositions législatives, des textes réglementaires, des nominations et l'octroi de subventions ou de contrats. Mais il y a quantité d'autres lobbyistes, presque aussi professionnels, qui pratiquent à l'intérieur d'organisations commerciales, de fédérations de travailleurs, d'associations, de groupes bénévoles, etc.

Selon le projet, ces deux types de lobbyistes doivent être encadrés différemment. Du second, le gouvernement exige qu'il ne fournisse que son nom et l'adresse de son employeur. Au premier par contre, il impose l'obligation de fournir des informations détaillées sur son client et un exposé de l'objet de l'intervention auprès du fonctionnaire public. On peut se demander, à l'instar du comité permanent de la Chambre, si certains lobbyistes professionnels ne seront pas tentés de se transformer en organismes sans but lucratif pour mieux échapper au contrôle de la loi. Par souci d'équité, il aurait mieux valu retenir la définition plus large du lobbyiste proposée par le comité et qui s'applique essentiellement à ceux qui tentent d'influencer les décisions « contre rémunération ». D'ailleurs, on se demande à quoi pourra servir le régistre maigrichon des lobbyistes du deuxième type.

L'encadrement par le gouvernement des activités des lobbyistes peut créer l'impression que cette profession repose essentiellement sur le fricotage et les manipulations. D'autant que le projet de loi prévoit des sanctions relativement sévères contre qui refuse de s'enregistrer ou de divulger les informations requises. Le lobbyiste — comme l'homme politique — pratique certes dans des conditions qui mettent son intégrité à l'épreuve. Mais on ne peut présumer au départ qu'il soit moins vertueux. D'où l'intérêt de la proposition que certains d'entre eux ont avancée de former une association chargée d'auto-réglementer les lobbyistes et de mettre au point un code d'éthique qu'elle s'appliquerait à faire respecter.

Mais toute réforme, aussi nécessaire soit-elle, ne peut servir de substitut à une véritable démocratisation du financement des partis.

— ALBERT JUNEAU

Police pour une démocratie

LE POUVOIR en place à Port-au-Prince, dont la survie est suspendue quelque part entre l'aide étrangère, la faveur de Washington, l'ancien macoutisme et l'armée, a gagné un sursis en abrogeant les décrets qui avaient révélé son visage dictatorial.

Le Conseil national de gouvernement, en tentant de reprendre le contrôle de la situation sans précipiter sa propre chute, recherche une belle quadrature du cercle ! Le général Henri Namphy qui dirige le CNG sans le gouverner, aura eu assez d'instinct ou d'humanité pour faire cesser le feu contre ses compatriotes désarmés. Mais il n'a pas plus de sens politique qu'au moment de son accession à la tête du CNG.

Pendant que les duvaliéristes supputent sans doute, de leur exil doré en France et au Canada, leurs chances — inexistantes — de revenir en force en Haïti, on imagine sans peine les tractations qui auront discrètement repris à l'ambassade américaine en vue d'élargir la représentativité à peu près nulle du CNG. Mais à peu de mois des élections, quelle personnalité, quel parti voudrait se discréditer en s'associant à pareil régime de paille ?

Les intérêts étrangers qui ont continué de dominer, après le départ de Jean-Claude Duvalier, les moyens financiers et la politique d'Haïti, sont en train de perdre avec le CNG l'instrument par lequel ils entendaient déterminer, si possible avec les Haïtiens, sans eux si nécessaire, l'avenir du pays. Ils vont tout faire pour en assurer, sinon la survie, du moins la continuation.

Cette domination extérieure, qui feint de s'inquiéter de l'« anarchie », phénomène déjà érigé en système en Haïti, trouve une proie facile dans les partis qui ont proliféré depuis le départ forcé de Bébé Doc.

En réalité, les premiers vrais partis politiques seront ceux qui rallieront, autour de personnalités indépendantes, les forces qui aspirent à combler le vide et à donner au pays des structures authentiquement nationales.

Ce processus, qui a progressé avec l'opposition au CNG, est menacé par la crainte d'un retour à la violence et par la quête ambiguë d'une « réconciliation » nationale qui obligerait à partager le pouvoir avec les prédateurs d'hier et d'aujourd'hui.

La réconciliation et la démocratie exigent surtout la neutralisation des forces armées, dont le gros est encore asservi aux ex-macoutes et à leurs protecteurs, les « bienfaiteurs » étrangers, en tête desquels viennent les États-Unis et la France.

Un dirigeant d'opposition a eu l'idée d'inviter les soldats à prêter serment à la Constitution. Il serait plus prudent de trouver le moyen de mettre leurs armes sous clé. Haïti n'est menacé par aucun pays et n'a de visée sur aucun non plus. Ses militaires sont tout juste capables de tuer les jeunes des bidonvilles.

Pour maintenir l'ordre public et garantir la tenue pacifique des élections, il serait plus rassurant d'avoir une force de police internationale.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Un scénario astucieux

JEAN FRANCOEUR

DOUBLER en trois ans le nombre de places dans les services de garde « reconnus » par le gouvernement du Québec, c'est ajouter 22,000 places en garderies, 7,000 en milieu familial et 25,000 en milieu scolaire.

Tel est le premier objectif que propose le comité consultatif sur les services de garde dans le rapport qu'il a remis l'autre semaine à la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Le nombre certes, mais sans négliger la qualité. Le second objectif est donc de consolider le réseau actuel. Le comité recommande ainsi diverses mesures visant à améliorer la formation du personnel, réduire le nombre d'enfants par éducatrice, hausser les normes réglementaires et accroître le contrôle par une inspection plus efficace.

Ce qui n'est pas suffisamment explicite dans ce rapport trop lapidaire, c'est le comment ?

Les services de garde au Québec, on l'a vu, sont le résultat d'une sorte de « génération spontanée ». Le gouvernement ne crée pas de garderies, il appuie celles qui naissent de l'*initiative privée* en leur versant des subventions qui réduisent les frais réclamés aux usagers. En ce sens, le système n'est ni public, ni universel, ni gratuit. En fait, une écrasante majorité de parents se débrouillent (bien ou mal ? allez donc savoir) avec les moyens du bord, assistés financièrement par une déduction fiscale pour frais de garde — qu'un grand nombre choisissent de ne pas réclamer puisqu'ils font appel aux services « non déclarés » d'une parente, d'une voisine, d'un service en milieu familial non reconnu... Bilan : les services officiellement contrôlés n'accueillent que 15 pour cent des enfants de moins de 12 ans.

C'est dire qu'il existe là un « marché » encore largement inexploité.

Mais la création d'une garderie n'est pas une sinécure. Elle exige effort, temps et argent. En outre, la démarche est longue (de 12 à 18 mois pour un permis), ce qui en décourage plusieurs. Pour des raisons idéologiques (la garde, prolongement de la famille), le gouvernement privilégie les garderies dont le conseil d'administration est composé d'une majorité de parents, exigence pas toujours facile à satisfaire. Enfin,

ANALYSE

l'administration suppose une expertise qui fait souvent défaut. À ces obstacles, le comité ajoute un handicap en proposant de bloquer la création des garderies à but lucratif.

Mis à part la garde en milieu scolaire destinée aux enfants de la maternelle et du primaire, on doit comprendre que l'essentiel de la démarche consisterait à persuader les parents des avantages que représente une garderie reconnue, patentée et supervisée par eux. Il s'agirait aussi (mais comment ?) de convaincre les personnes qui offrent des services de garde à domicile qu'il serait avantageux pour elles de « faire surface » en s'affiliant à des agences reconnues de service de garde en milieu familial.

Des services de garde offrant deux fois plus de places qu'actuellement, attrayants, mieux logés et mieux équipés, dotés d'un personnel mieux formé et, éventuellement, moins sous-rémunéré que c'est le cas présentement — et tout cela à un prix abordable pour les parents de toute condition, voilà qui pourrait coûter gros !

Or le mandat du comité consultatif précisait qu'« à court terme, les scénarios devront s'inscrire à l'intérieur des disponibilités budgétaires et fiscales actuelles ». Faire plus avec rien : s'appliquant aux garderies, le mot « création » prenait ainsi un sens tout à fait biblique...

Le comité a réussi à contourner l'obstacle. Peut-être même que les deux derniers budgets de M. Gérard D. Lévesque l'auront mis sur une piste. Le ministre des Finances soulignait dans son budget du 1er mai 1986 que — la situation ayant bien changé — le moment était venu de réexaminer l'« allocation de disponibilité » qui est versée depuis 1981 à l'égard des enfants de moins de six ans — une dépense fiscale qui, certaines années, aura coûté au Trésor public, près de $ 140 millions. Revenant à la charge en avril dernier, M. Lévesque annonçait le réaménagement de cette allocation. Il diminue l'allocation versée pour le premier et le deuxième enfants, mais l'augmente dramatiquement pour le troisième et les autres qui suivent. Le résultat net de l'opération se traduit par une « économie » (il serait plus équitable d'écrire une « nouvelle répartition ») de l'ordre de $ 48 millions. Bref, ce programme d'allocations versées aux mères d'enfants d'âge pré-scolaire ne coûtera plus cette année que $ 64 millions.

Le comité saisit la perche : ces $ 64 millions (l'équivalent des trois quarts du budget courant de l'Office des services de garde à l'enfance), au lieu de les verser directement aux mères pour les dédommager, pourquoi ne pas les injecter dans le « réseau » en augmentant les diverses subventions déjà disponibles ?

L'idée est astucieuse. Il se peut même qu'elle soit praticable. Sur le « marché politique » actuel, il est peu probable en effet que les quelques milliers de parents concernés (malgré la réaffirmation, du bout des lèvres, de tous les grands principes sur leur liberté de choix) ne soient pas capables de s'opposer efficacement à ce « recul » dans leurs « droits acquis » !

LETTRES AU DEVOIR

■ *Manichéisme*

LA RÉCENTE visite du président autrichien Kurt Waldheim au Vatican peut constituer un cas subtil où il faudrait y regarder deux fois avant de condamner. Cette rencontre ne m'apparaît pas inutile dans la mesure où elle peut permettre de désamorcer un débat dangereux qui est dominé par la peur et le mépris.

L'apport du Vatican dans un tel cas permettra peut-être de démontrer que le pardon (même si la culpabilité de M. Waldheim n'est pas prouvée) est plus fort que la haine. Ceci nous invite alors à dépasser les schèmes manichéens (bien et mal) où les « bons » ont toujours raison et où les « méchants » doivent être méprisés et combattus. La personnification du mal en la personne même de M. Waldheim est pleine de mépris, duquel on ne peut rien attendre de bon dans l'évaluation réelle de la situation.

— MICHEL GAUDETTE
Trois-Rivières, le 29 juin.

■ *Ils s'en mêlent à bon droit*

DANS LA « Lettre au DEVOIR » du 27 juin, sous le titre « Libre-perdition », Albert Beaudet, d'Ottawa, conteste le droit des évêques de se mêler des affaires du libre-échange du Canada avec les États-Unis. Il les invite « à vaquer aux affaires de l'Église dont la barque est en perdition chez nous ».

Cette attitude ne me semble guère conforme à la pensée de Vatican. *Lumen Gentium* rappelle que « ceux qui sont dans les ordres sacrés peuvent bien s'occuper des choses temporelles », bien que « de par leur vocation spéciale ils sont d'abord et proprement destinés au ministère sacré ».

Concernant la charge pastorale des évêques et leurs rapports avec les pouvoirs publics, il est précisé : « Certes, du seul fait qu'ils s'appliquent au soin spirituel de leur troupeau, les évêques travaillent aussi au progrès et au bonheur social et civil (de leurs ouailles) ».

À la lumière de cet enseignement, peut-on vraiment soutenir que les évêques canadiens ont outrepassé leur droit en invitant le gouvernement à faire preuve de la plus grande prudence dans l'élaboration des solutions à apporter aux problèmes très conséquents pour notre économie et notre société du libre-échange du Canada avec les États-Unis ?

Jean-Paul II a-t-il abusé de son autorité en invitant récemment les dirigeants de sa Pologne natale à bien réexaminer les principes socialistes qui gouvernent l'État polonais ? En prenant position en faveur des ouvriers de Solidarité ?

Les évêques ont le droit, voire le devoir, lorsqu'ils le jugent à propos, de prendre position dans le règlement des problèmes économiques à raison de leurs répercussions sociales et morales.

M. Beaudet laisse entendre que la bonne santé et le progrès de l'Église ne concernent que les évêques et que ceux-ci devraient « conserver tous leurs instants, mettre tous leurs soins à assurer, par les seuls moyens efficaces, la survie du sacerdoce, et partant, de l'Église chez nous. »

Comme si les chrétiens n'avaient pas une bonne part de responsabilité quant à l'avenir du sacerdoce et de l'Église. Vatican II rappelle que « le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel sont ordonnés l'un à l'autre puisque l'un et l'autre participent à sa façon de l'unique sacerdoce du Christ. »

Les fidèles comme les évêques et les prêtres participent au Corps mystique de l'Église dont le Christ est la Tête. Ils sont, par conséquent, des partenaires responsables de l'Église, en exerçant des sacerdoces différents mais ordonnés l'un à l'autre pour que les fidèles croissent et grandissent dans l'unité d'un seul corps : l'Église de Jésus-Christ.

— PAUL-ÉMILE CHARRON
Sainte-Foy, le 2 juillet.

■ *Cachez ce sens*

J'ÉTAIS parmi les 85,000 participants à la fête du 23 juin dans l'Île Notre-Dame. J'ai trouvé instructive la façon dont cette soirée était présentée le lendemain soir, pendant deux heures, aux téléspectateurs de Radio-Canada.

Cet événement était un spectacle musical; toutefois, il voulait marquer notre Fête nationale. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait comporté certains éléments à caractère idéologique. Or, le film que Radio-Canada en a présenté le lendemain avait subi les ciseaux des censeurs, au point de vider la soirée de presque tout ce qui aurait pu en rappeler le sens. Voici quelques exemples de ces coupures :

— La fête avait commencé par un mot de la présidente de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Nicole Boudreau. Ce mini-discours de moins d'une minute, très ovationné, avait le mérite de situer l'événement dans son contexte patriotique. Radio-Canada l'a tout simplement supprimé.

— Notre emblème national était à l'honneur : en entrant sur scène, chacun des artistes lançait dans la foule un bouquet de fleurs de lys. Cela fut coupé également.

— Le chanteur Renaud s'attira les acclamations en s'exclamant, à la fin de son tour de chant : « Vive le Québec, Vive la liberté. Avec deux phrases on peut n'en faire qu'une. » Coupé aussi.

Radio-Canada a pour mandat de promouvoir l'unité canadienne. Cela nous vaut régulièrement au télé-journal des reportages sur des événements parfaitement insignifiants mais qui ont le mérite de se produire à Moose Jaw, Whitehorse et autres Flin Flon. Si l'on s'en tenait à ces platitudes, le mal serait endurable. Mais il semble qu'en plus « notre » télévision d'État doive cacher aux Québécois des événements significatifs qui se produisent chez eux, devant 85,000 personnes, le jour de leur Fête nationale.

Bien sûr, on invoquera quelque raison technique à ces coupures. Pour ma part, vu qu'elles ont des précédents, je leur vois deux explications possibles :

Ou bien certains, en haut lieu, ont jugé que les Québécois n'ont pas la maturité voulue pour évaluer correctement certains événements et ont décidé de les leur dissimuler.

Ou bien des subalternes peu courageux ont décidé de censurer eux-mêmes ces passages pour s'éviter des ennuis avec leurs supérieurs.

Hauts gradés ou subalternes, les responsables de ces coupures doivent être des gens bien malheureux. Si ça peut les consoler, rappelons-leur qu'ils ne sont pas seuls au monde : au Chili, en Pologne et ailleurs c'est aussi comme ça que fonctionne la télévision.

— JEAN DORION
Montréal, le 29 juin.

■ *Signe d'intolérance*

Lettre à M. Robert Bourassa

C'EST DANS la stupéfaction que nous avons appris, mardi le 9 juin dernier, la perquisition effectuée par la Sûreté du Québec dans les locaux de la CSN à Montréal et à Québec. Nous sommes d'autant plus outrés que cette fouille à caractère grotesque et spectaculaire avait pour but de faire la lumière sur les inculpations dont font l'objet trois conseillers syndicaux de la CSN.

Pourquoi tant de tapage ? Est-ce pour faire oublier les traitements brutaux infligés à Gaston Harvey, lequel devait mourir par suite de cette bavure ? Nous n'osons y croire, car un corps de police constitué pour assurer la sécurité de tout citoyen ne peut et ne doit pas vouloir exercer l'aphorisme : « Oeil pour oeil, dent pour dent ».

En outre, à toutes ces rudesses s'ajoutent le mutisme ou pis encore la démission du gouvernement face à cet événement et l'accusation en sourdine portée par la SQ contre le président de la centrale. Cette sortie contre une association syndicale paraît être un signe d'intolérance contre ceux qui se préoccupent et défendent les droits des travailleurs sur qui, d'ailleurs, reposent le fardeau de l'essor économique de notre société.

Nous nous objectons vivement contre de telles pratiques et nous vous enquérons, monsieur le Premier Ministre, d'assumer vos responsabilités quant aux mesures à prendre pour que de tels événements ne se reproduisent plus jamais. Les actes violents et malhonnêtes, qu'ils viennent d'une institution ou d'une autre, sont à nos yeux odieux.

L'équipe de l'ACEF du Nord,

— Louise BLAIN
Henri GOULET
Robert LAMARCHE
Marie LUNNIE PIERRE
Ninette PIOU

Montréal, le 17 juin.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.
LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021
Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année
81$ 6 mois
42$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155$ par année
au Canada 85$ 6 mois
45$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La privatisation des prisons

Une mode qui n'a pas de succès au Canada

Aux États-Unis, les bénéfices escomptés ne seraient pas à la hauteur des attentes

ANDRÉ NORMANDEAU

L'auteur est criminologue et directeur du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal

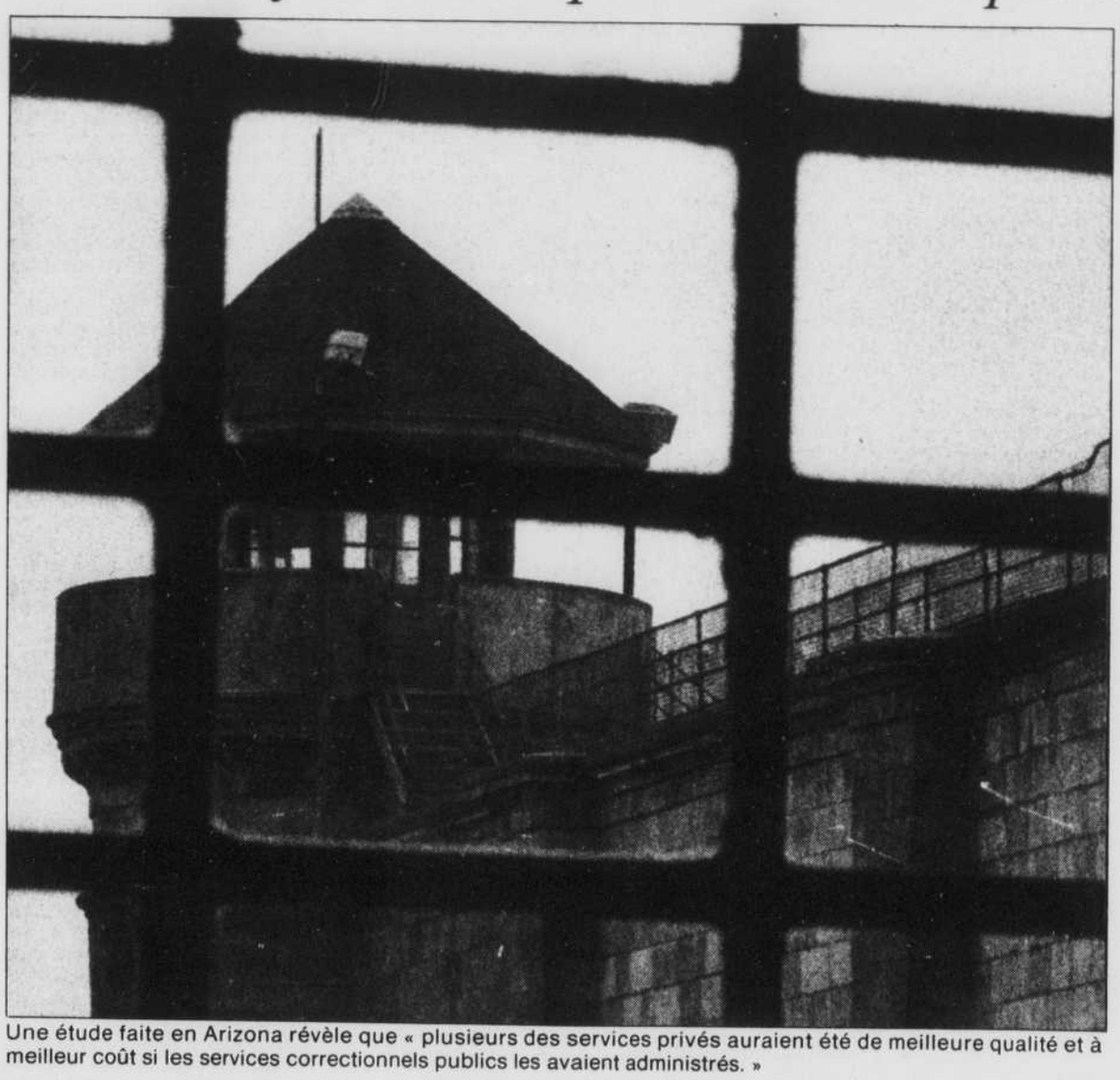

Une étude faite en Arizona révèle que « plusieurs des services privés auraient été de meilleure qualité et à meilleur coût si les services correctionnels publics les avaient administrés. »

IL EST indiscutablement vrai que dans beaucoup de pays aujourd'hui, on privatise, on déréglemente et on cherche à réduire la taille de l'État. La tentation est donc forte de pratiquer le « mimétisme inspiré » et d'appliquer le slogan « admirable » de CKAC (« Tout le monde le fait, fais-le donc »).

Transcrit dans le domaine de la justice pénale, cette tentation s'est exprimée depuis quelques années par le débat sur la privatisation des prisons. Or, ce qui est relativement surprenant, c'est que le mimétisme des trois rapports des « Sages », publiés l'an dernier, tout en s'inspirant presque exclusivement du contexte américain au niveau socio-économique, a totalement laissé de côté la privatisation de la justice ou d'une de ses institutions par excellence, la prison.

Les avantages de la privatisation

Compte tenu d'une certaine idéologie favorable à la privatisation, résumons quelques-uns des avantages soulignés par les tenants de ce modèle. Certains avantages sont d'ailleurs fort intéressants s'il s'agit de créer un secteur témoin apte à favoriser certains changements nécessaires à la « bonne » gestion des prisons, à l'image de certains collèges privés qui stimulent à l'occasion l'imagination créatrice des collèges publics.

1) Le *premier avantage* est celui de la flexibilité et d'une mobilisation rapide de l'entreprise privée en vue de financer, de construire s'il y a lieu, d'engager le personnel nécessaire et de gérer de façon serrée en termes de coûts-bénéfices.

2) Un *second avantage* est lié à l'expérimentation de nouvelles méthodes de gestion des services correctionnels. L'idée d'une prison orientée vers le modèle d'une industrie où l'apprentissage du travail est capital, à la mode scandinave par exemple, serait plus facilement mise en vigueur par le secteur privé, du moins dans une première étape expérimentale.

3) Le *troisième avantage* est celui d'une saine décentralisation ainsi que d'une régionalisation de bon aloi. À l'image des services communautaires dans le domaine des loisirs, de la santé et des services sociaux, l'organisation de services correctionnels à dimension plus humaine, du genre : *Small is Beautiful*, est souhaitable.

4) Un *quatrième avantage* « relatif » est associé à un potentiel de spécialisation plus poussée. Le secteur privé a une politique d'embauche plus flexible et peut ainsi recruter rapidement un personnel spécialisé pour répondre à des demandes sectorielles *ad hoc*. Des mini-institutions spécialisées pour les agresseurs sexuels ou pour les toxicomanes, par exemple, relèvent de ce modèle.

Certes, ces quatre avantages ne sont pas en soi l'apanage exclusif du secteur privé. Un secteur public « agressif » et innovateur pourrait également expérimenter et décentraliser si les règles bureaucratiques étaient différentes.

Les implications aux États-Unis

Par ailleurs, le débat sur la privatisation de la construction et surtout de la gestion des prisons aux États-Unis nous permet d'explorer quatre questions controversées à cet égard, autour des implications légales, politiques, administratives et financières.

1) *La première question* est probablement la plus importante dans l'immédiat : celle de l'autorité de l'État et de la responsabilité légale en matière de gestion correctionnelle. Bien que la législation à ce sujet est encore relativement mince, il est déjà évident que l'État ne pourra pas éviter ses responsabilités en déléguant simplement ses pouvoirs au secteur privé. Au minimum, l'État devra énoncer une série de normes légales sur la qualité du personnel recruté et des services de santé et d'alimentation, par exemple.

De plus, le pouvoir de contrainte physique par la possession et l'utilisation, s'il y a lieu, de bâtons et d'armes à feu soulève des questions légales délicates. Le contrôle social et la restriction des libertés n'est-il pas l'apanage exclusif de l'État ?

2) La *question politique* est également fort pertinente. D'un côté, il y a déjà une résistance quelquefois farouche des syndicats des employés des services correctionnels. De l'autre, plusieurs associations s'inquiètent des conséquences de l'application de la loi du profit économique par rapport aux intérêts d'une saine politique publique en matière pénale.

Le secteur privé peut être tenté, par exemple, de n'accueillir que les « bons » détenus et de maintenir la population carcérale quotidienne au maximum de la capacité physique d'une prison afin de profiter des *per diem* versés par l'État pour chaque détenu. [...]

3) Les *questions administratives* sont nombreuses, mais celle de la responsabilité et de l'imputabilité des gestionnaires est probablement la plus importante à ce niveau. L'État devra donc intervenir d'une façon ou d'une autre sous forme d'un contrôle de certaines rubriques budgétaires. Des inspecteurs de l'État seront également nécessaires afin de vérifier la qualité des services par rapport aux normes édictées en matière de services à la clientèle, par exemple. De plus, des contrats soignés devront prévoir le type de clientèle qui sera accepté, le taux d'occupation minimum et maximum, le contrôle des admissions, des absences temporaires, de la rémission de peine et de la décision de libérer un détenu...

4) La *quatrième question* est celle des coûts de la privatisation des prisons, surtout au niveau de la gestion. La question principale soulevée depuis deux ou trois ans est vraiment celle des coûts-bénéfices. Il n'y a pas encore d'évaluations systématiques de ces coûts, à la fois parce que les projets privés sont récents et également parce que plusieurs difficultés de calcul des coûts « réels » surgissent. [...]

Une étude évaluative récente en Arizona (Nienstedt et Halemba, 1986) jette pour la première fois un éclairage relativement pertinent au sujet des coûts. Il s'agit d'une étude sur l'ensemble des services privés au sein des services correctionnels de l'Arizona. Compte tenu que l'étude était faite en collaboration avec le vérificateur général de l'État de l'Arizona, les chercheurs ont eu exceptionnellement accès à tous les contrats et à tous les documents de l'État mais également à ceux des compagnies privées liées par ces contrats.

La conclusion est claire : les bénéfices escomptés de la privatisation de services correctionnels au niveau de la qualité et des coûts n'ont pas été à la hauteur des attentes. Plusieurs des services privés auraient été de meilleure qualité et à meilleur coût si les services correctionnels publics les avaient administrés. L'étude démontre, en particulier, le rôle des pressions politiques du secteur privé qui favorise le gonflement indu des coûts ainsi qu'un laxisme évident au niveau du contrôle par l'État des normes minimales qui régissent l'utilisation de ces fonds.

La situation québécoise et canadienne

Quant au débat sur la privatisation des prisons et des services correctionnels au Québec et au Canada, une analyse attentive de la situation démontre clairement que dans ce secteur d'activités nous ne suivons pas aveuglément la mode américaine, ni au niveau idéologique, ni au niveau des réalisations concrètes.

En effet, comme nous l'avons signalé au début, les rapports des trois ministres québécois favorables à la privatisation n'ont même pas abordé le domaine de la justice. Au niveau canadien, toutefois, le rapport du ministre Eric Nielsen en 1986 sur le rôle de l'État au Canada a fait un tour d'horizon de la justice, au même titre que les autres grands secteurs de l'administration publique. Or, si le groupe de travail favorise nettement la privatisation de certaines activités de soutien en matière de services correctionnels, tels les services de buanderie ou d'alimentation dans les prisons, en aucun moment ne fait-il allusion à la privatisation ni de la construction ni de la gestion générale des pénitenciers canadiens. [...]

Le mouvement de la privatisation de la construction et de la gestion des prisons est le reflet, à sa façon, de deux modèles bien connus en matière de services publics. Le premier s'inscrit dans l'*analyse wébérienne* des bureaucraties modernes qui mettent l'accent sur le contrôle et l'imputabilité de l'État. Le second s'appuie sur la philosophie du laisser-faire économique qui plaide pour le retrait de l'État et la croissance de l'entreprise privée.

Ce débat est intense actuellement au niveau de l'économie. Il l'est beaucoup moins, en particulier au Québec et au Canada, en matière de justice pénale. Dans le premier cas, l'État bat en retraite au profit de l'entreprise privée. Dans le second cas, l'État tient toujours le haut du pavé.

À notre avis, s'agissant de justice, il est préférable qu'il en soit ainsi pour des raisons légales, politiques, administratives et financières.

La santé et la sécurité au travail

Pas de changement au « contrat social » de 1931

RÉPLIQUE

MICHELINE LALIBERTÉ

L'auteure est directrice (santé et sécurité du travail) au Conseil du patronat du Québec

« Encadrer la notion d'accidents »

DANS une édition récente du DEVOIR, la vice-présidente de la CSN, Mme Céline Lamontagne, a réitéré le point de vue syndical sur ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « le contrat social » de 1931. L'auteure y a traité de certaines revendications patronales à propos desquelles nous croyons essentiel d'apporter un éclairage plus juste.

Mme Lamontagne qualifie de « changement radical du contrat social » la demande patronale qui vise une contribution des travailleurs équivalant à 25 % des coûts du régime de santé et de sécurité du travail. Qu'on ne se méprenne pas : cette demande patronale ne signifie d'aucune façon la remise en question du « contrat social ». Dans le cadre d'un tel partage, les employeurs continueraient en effet d'assumer à 100 % la responsabilité de tous les accidents physiques survenus au travail et des maladies professionnelles imputables au travail.

Telle était l'essence du « contrat social » de 1931. La contribution des travailleurs servirait uniquement à mieux répartir le fardeau financier imputé actuellement aux seuls employeurs et constituerait leur quote-part d'un lourd fardeau financier engendré par certaines mesures de nature sociale, sans relation directe avec le risque professionnel et sans lien réel avec une assurance couvrant les risques de lésion professionnelle. Le monde patronal ne réclame rien de moins que le respect du « contrat social » de 1931, pas son changement.

Mme Lamontagne mentionne également « qu'elles (les demandes patronales) visent à restreindre encore plus les droits des victimes ». Rectifions les faits. La modification souhaitée de la notion d'accident de travail n'a jamais eu pour objectif de soustraire les « vrais » accidentés du travail des bénéfices de la loi, mais plutôt d'encadrer la notion d'accidents survenus « à l'occasion du travail » qui, telle qu'appliquée et interprétée, est la source de plusieurs abus.

Le volet médical de la loi

Quant à l'abolition des présomptions contenues dans la loi, cette demande ne vise qu'à remettre le fardeau de la preuve sur celui ou celle qui prétend avoir droit aux bénéfices de la loi, comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreuses autres lois. Pourquoi en serait-il autrement dans la loi 42 ?

Ce qui surprend tout à fait dans les propos de Mme Lamontagne, c'est lorsqu'elle affirme que les demandes patronales pourraient « obliger les travailleurs et les travailleuses à retourner au travail avant que la blessure ne soit complètement guérie ». Une telle affirmation mérite d'être corrigée. En effet, en ce qui concerne le volet médical de la loi 42, la partie patronale n'a jamais souhaité ce que prétend l'auteure : bien au contraire, nous avons réclamé la disparition dans la loi de certains concepts, tel celui de la consolidation parce qu'elle ne constitue pas l'unique facteur permettant de déterminer la capacité physique de retour au travail d'un travailleur.

De même, nous avons également réclamé une fois de plus l'abolition de la présomption rendant quasi automatiquement un travailleur incapable d'exercer son emploi. Nous n'avons jamais exigé de retour au travail sans établir préalablement la capacité du travailleur d'occuper l'emploi.

Comment prétendre aussi, comme le fait Mme Lamontagne, que la loi 42 a grugé le contrat social en faveur du patronat quand, pour la seule année 1985, cette loi a coûté $ 200 millions au seul chapitre de ses dispositions transitoires ? Mais où donc se trouve l'économie ou l'avantage pour le patronat, Mme Lamontagne ? C'est aussi méconnaître la loi que d'affirmer qu'elle ne contient pas l'obligation d'indemniser les victimes en fonction de leur perte de capacité de travail : les dispositions législatives entourant l'établissement des indemnités de remplacement du revenu et des indemnités pour dommages corporels sont pourtant bien loquaces à ce chapitre.

Quand elle aborde le « volet social » de la loi 42, Mme Lamontagne ne traite que du retrait préventif, notamment celui de la travailleuse enceinte ou qui allaite, et elle en attribue l'unique responsabilité au milieu de travail. Après plusieurs années d'application qui ont vraiment fait ressortir le caractère social du programme de retrait préventif, tout a été dit : il est étonnant que du côté syndical, seule la CSN persiste dans de telles dispositions.

Les bonifications au régime

Mme Lamontagne a sans doute oublié de traiter de certaines autres mesures relevant du volet social de la loi parce que n'étant pas de l'unique responsabilité des employeurs :

— D'abord les maux de dos. Selon des sources du BIT, citées dans le rapport d'un groupe de travail sur les aspects cliniques des affections vertébrales chez les travailleurs, le rapport Spitzer, seulement 50 % des maux de dos rapportés à la cSST seraient imputables au travail.

— Il en est de même en partie du coût de certaines maladies professionnnelles, par exemple la surdité. Qui peut dire que l'employeur est responsable à 100 % de la perte auditive chez un travailleur ? L'étiologie de certaines maladies professionnelles est souvent multiple et le syndrome de la maladie résulte souvent d'une combinaison complexe de plusieurs causes. Pourtant, la CSST paie actuellement tant pour l'aspect « professionnel » que « non professionnel » de la maladie.

— L'imputation à un fonds spécial, donc à la charge de tous les employeurs, des coûts ne relevant pas de la responsabiité d'un employeur en particulier, généralement à cause de conditions personnelles préexistantes chez le travailleur.

Et l'on pourrait facilement continuer la liste des bonifications apportées au régime depuis 1931, bonifications qui dépassent largement les cadres mêmes dudit régime. En toute équité, il est essentiel de revoir le mode de financement pour que les partenaires, employeurs, travailleurs et gouvernement assument concrètement leurs responsabilités respectives. Quant à la comparaison entre le taux moyen de cotisation du Québec et celui de l'Ontario, elle est boiteuse, puisque le régime ontarien couvre beaucoup moins de travailleurs que celui du Québec et que ceux qu'il couvre sont à risques beaucoup plus élevés, à cause notamment d'une structure industrielle très différente.

Mentionnons également qu'il est juste de dire que trois groupes seulement ont été déclarés à ce jour prioritaires quant à l'application de certaines dispositions de la loi sur la santé et la sécurité du travail, mais encore faut-il dire pourquoi. Cette situation est en partie attribuable au désaccord des parties sur la question, le patronat soutenant qu'il est illogique de vouloir appliquer par exemple au secteur du travail de bureau des normes identiques à celles appliquées dans le secteur de la construction : il est impérieux et essentiel de tenir compte des risques professionnels dans l'appréciation et le choix des normes de sécurité à être décrétées.

Nous croyons que le régime de santé et de sécurité que nous connaissons aujourd'hui est le fruit des nombreuses mesures sociales, trop longues à énumérer en quelques lignes, qui lui ont été greffées au fil des ans, mesures qui font qu'aujourd'hui les employeurs ne paient plus seulement une prime reliée à leurs risques professionnels, mais se voient imposer une surtaxe à la production pour financer des avantages sociaux. La capacité de payer des employeurs n'est pas illimitée : il revient à tous les partenaires de s'interroger et d'agir en conséquence.

Les groupes ethniques sont absents à la CUM

LIBRE OPINION

RENÉ ST-FORT

L'auteur est président du Centre de recherches et de promotion Caraïbes ltée

LA CROISSANCE rapide des personnes immigrantes et des réfugiés résidant dans la région métropolitaine depuis le début des années 70 a varié substantiellement la composition ethnographique de la région métropolitaine. En dépit de ce phénomène, la situation démontre que les institutions administratives du gouvernement régional n'ont pas été sensibles à cette évolution. Ce manque de représentativité des minorités visibles au sein des organisations publiques ne correspond pas au profil des autres villes cosmopolites d'Amérique du Nord.

En effet, le service de police de la CUM est composé de 4,516 policiers dont seulement sept d'entre eux sont des minorités visibles. Le service de transport, la STCUM est composé de 6,700 employés, incluant les chauffeurs d'autobus et de métro, les contrôleurs d'accès, les mécaniciens, les cadres, etc. On y retrouve seulement neuf personnes de minorités visibles. En sus, les minorités visibles ne sont pas représentées parmi les préposés aux contraventions de la Ville de Montréal. À quoi doit-on attribuer cette anomalie ?

Pour certains, il s'agit d'une réalité entachée de racisme pur et simple. Pour d'autres, cette sous-représentation est le résultat d'une insouciance politique jadis ouvertement déployée et que l'administration actuelle a promis de corriger. Cette promesse électorale doit donc se concrétiser dans les faits de façon à combattre la ghettorisation, la criminalité inutile et permettre l'intégration convoitée.

Il est vrai que des initiatives récentes ont été prises. On n'a qu'à mentionner la création du comité consultatif de relations interculturelles et la formation du comité des communautés culturelles du RCM. Dans l'ensemble, les mandats confiés à ces deux organismes s'entrecoupent, car ils sont fondamentalement politiques. En dépit de ces initiatives, les problèmes risquent de demeurer entiers, si ces organismes ne se dotent pas d'une volonté politique, pour attaquer de front mais non de façon symbolique cette sous-représentativité et chercher également à cimenter la mosaïque de la région métropolitaine.

Faut-il alors une réciprocité de volonté politique, c'est-à-dire que les autres instances supérieures à ces comités aient un degré de recevabilité approprié, pour que le symbolisme ne garde pas la place d'honneur au détriment de gestes concrets et positifs ? Faut-il alors que l'administr. tion actuelle cherche dès à présent à identifier la problématique et ses causes ? C'est une étape primordiale à l'élaboration de politique de court et de long terme.

Faut-il alors que le symbolisme cesse ? La campagne de recrutement et de charme, menée auprès des jeunes des minorités visibles, sème un doute justifiable. La cause du malaise n'étant pas identifiée, on se lance dans le recrutement, comme s'il s'agissait du traitement approprié au malaise et qu'il soit concevable de récolter sans avoir semé.

Dans l'ensemble, le manque de représentativité des minorités visibles dans les institutions publiques constitue une omission dégénérative mais aussi un épuisement moral quant aux prises de décisions politiques, dont le devoir incombe d'atténuer cette crise institutionnelle. Dans ce contexte, il y a lieu de se demander si les institutions gouvernementales actuelles seront l'expression d'une force sociale subtilement inégale ou si elles prendront la forme promise.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Irangate

que le président était au courant de ce que je faisais et qu'il l'avait approuvé par l'intermédiaire de mes supérieurs ».

M. North a souligné avoir constamment « requis l'approbation » de ses supérieurs. Il a indiqué que M. John Poindexter, ancien conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, lui avait affirmé le 21 novembre dernier que M. Reagan ignorait le détournement de fonds.

Le lieutenant-colonel North a précisé que M. Reagan avait lui-même confirmé ce fait en lui disant au téléphone le 25 novembre, jour où le scandale est devenu public : « Je n'étais pas au courant ».

Le témoignage sous serment de M. North a été marqué par de nombreux et parfois vifs accrochages entre les avocats du Congrès et son défenseur, dont les objections ont toutes été rejetées par le président des commissions d'enquête.

L'ancien fonctionnaire du Conseil national de sécurité (CNS), âgé de 43 ans, a lui-même élevé le ton face à des questions accusatrices : « Beaucoup de gens pensent que j'étais un franc-tireur (...) Lorsque je travaillais au CNS, j'entendais un autre son de cloche. Les gens avaient plutôt l'habitude de me féliciter pour mon travail ».

Il a reconnu sans aucune difficulté avoir détruit de très nombreux documents, à partir de la mi-octobre 1986, après qu'un pilote américaien, Eugene Hasenfus, eut été abattu audessus du Nicaragua et que l'aide américaine aux *contras* eut commencé à émerger dans la presse.

« J'ai tenté de détruire toutes les références à des opérations secrètes », a affirmé M. North, qui, en souriant, a reconnu avoir été dans l'erreur lorsqu'il avait affirmé à M. John Poindexter que tout avait disparu.

Il a aussi reconnu avoir participé à l'élaboration de fausses chronologies relatant les ventes d'armes à l'Iran en 1985. Mais il a souligné que les principaux responsables américains, les secrétaires d'État et à la Défense, le secrétaire à la Justice, le directeur de la CIA, et les conseillers de M. Reagan pour la sécurité nationale savaient que ces chronologies étaient inexactes.

M. North a estimé qu'il existait « des raisons suffisantes » pour travestir la vérité, soulignant que la vie des otages américains détenus au Liban pouvait être mise en danger et que les contacts alors établis avec des personnalités iraniennes auraient pu être remis en question.

Le témoignage du lieutenant-colonel des Marines, retransmis en direct par les chaînes de télévision américaines, avait attiré la foule des grands jours au Congrès, où on faisait la queue pour pénétrer dans l'enceinte de la commission.

« Le président a dit qu'il n'était pas au courant de ce transfert et cela signifie qu'il ne pouvait être au courant d'aucune manière », a déclaré le porte-parole présidentiel Marlin Fitzwater.

Réaffirmant sa volonté de « tout dire » — « la vérité, le bien, le mal et le laid » — l'ancien conseiller du Conseil national de sécurité, a ajouté qu'au cours de ses activités au CNS, il « croyait que le président avait de fait autorisé ce genre d'activités ».

L'audience d'hier a été plus consacrée aux ventes d'armes à l'Iran qu'aux détournements de fonds au profit des *contras*. M. North a simplement indiqué que « la seule chose qui avait été faite avait été de prendre l'argent dans la poche de M. Ghorbanifar pour en faire meilleur usage ».

M. Ghorbanifar a servi d'intermédiaire dans les ventes d'armes américaines à l'Iran et a été parfois accusé d'en avoir tiré un substantiel bénéfice.

Une explosion fait 30 morts en RFA

HERBORN, RFA (AFP) — L'explosion d'un camion-citerne hier soir dans le centre de la petite ville de Herborn, 25,000 habitants, à 50 km au nord de Francfort, a fait au moins 30 morts et 25 blessés, a annoncé la police ouest-allemande.

Le camion-citerne, dont les freins ont lâché alors qu'ayant quitté une autoroute proche, il se trouvait dans le centre-ville, a manqué un virage et percuté à grande vitesse un magasin de laine situé à côté d'un restaurant italien.

L'explosion immédiate du camion-citerne transportant 32,000 litres d'essence a provoqué une série d'explosions qui ont touché huit maisons. Deux d'entre elles ont été complètement rasées par le souffle des explosions et une troisième a pris feu et a été également totalement détruite, a précisé la police de Giessen, chargée de l'enquête.

Peu après, d'autres explosions se sont produites aux alentours des lieux de la catastrophe, dans la Westerwaldstrasse. De l'essence avait pénétré dans les canalisations et y avait explosé. Par ailleurs, des canalisations de gaz ont été endommagées. La police a appelé la population avoisinante à quitter les lieux.

La télévision nationale a répercuté ces appels. Un plan de secours d'urgence a été immédiatement déclenché faisant appel aux équipes de secours de l'armée ouest-allemande, aux ambulances et aux pompiers de toute la région.

Selon des témoignages, le camion-citerne avait des freins défectueux.

M. North a aussi dit qu'il avait parfois menti « de façon éhontée » à ses interlocuteurs iraniens lors de ses négociations secrètes. « Je leur aurais offert un voyage gratuit à Disneyland si cela nous avait permis de récupérer les otages », a-t-il lancé.

◆ Les Sikhs

la police de l'Haryana. Quinze personnes ont été blessées, a-t-il ajouté.

La police soupçonne les assaillants d'être les mêmes que ceux qui ont agi lundi soir au Pendjab.

Le premier ministre Rajiv Gandhi a qualifié ces attaques de « boucherie inhumaine ». « Cette atrocité devrait accroître notre détermination à combattre les extrémistes », a-t-il ajouté dans une déclaration à New Delhi.

Selon un porte-parole de la police, la Force de commando du Khalistan (KCF), l'une des organisations les plus actives luttant pour la création d'un État sikh indépendant appelé Khalistan, a laissé dans un autobus un message revendiquant cette attaque.

Le texte en langue pendjabi et signé par un général du KCF, Labh Singh, explique que ce massacre visait à venger les Sikhs « innocents » tués par les forces de sécurité au Pendjab.

L'ensemble des partis politiques du Pendjab, y compris le Parti du congrès du premier ministre indien Gandhi et le parti sikh modéré Akali Dal, ont appelé à une grève générale au Pendjab et à Chandigarh, territoire fédéral, pour aujourd'hui. Les autorités ont envoyé des renforts.

Hier, tous les commerçants de la ville sainte d'Amritsar, de Chandigarh et de certaines villes de l'État voisin d'Haryana ont fermé leurs magasins dans une grève spontanée. Le parti pro-hindou Bharatiya Janata a annoncé une manifestation devant le bureau de M. Gandhi à New Delhi pour demander sa démission à cause de son incapacité de mettre fin à la violence. De leur côté, les autorités ont interdit tout rassemblement public dans la capitale.

Environ 75 séparatistes sikhs présumés ont été tués par les forces de sécurité au Pendjab depuis le début de l'année. Selon des chiffres officiels, les attaques des Sikhs ont fait dans la même période environ 210 morts parmi les Hindous. Le bilan global des morts depuis le début de l'année approche de 500.

◆ Libre-échange

tre Mulroney de faire preuve de leadership et de mettre fin aux négociations.

Alors qu'il reste à peine 12 semaines pour mener à terme les négociations, les premiers ministres venaient à cette rencontre avec l'intention de préciser à M. Mulroney le minimum qu'ils attendent de cette négociation, et les conditions qu'ils posent.

Ainsi pour le premier ministre Bourassa, qui a profité de l'occasion pour annoncer qu'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale tiendrait des audiences sur le libre-échange en septembre, quatre conditions ressortent.

La création d'un mécanisme d'arbitrage est primordiale. Le Québec ne peut continuer d'être soumis aux décisions unilatérales des tribunaux commerciaux américains comme dans le conflit sur le bois-d'oeuvre. S'il n'y pas de tels mécanismes, « on se demande alors si ça vaut la peine de faire un traité », dit-il. Si ce qui est proposé fait avancer les choses, on le regardera, a-t-il ajouté en insistant sur l'importance du sujet.

La deuxième garantie demandée par M. Bourassa porte sur la question de l'électricité. Un traité devra permettre au Québec de continuer à exporter ses surplus d'électricité, a indiqué le premier ministre qui croit que les États-Unis ont tout intérêt à maintenir le statu quo et à ne pas céder au lobby du charbon américain qui voudrait réglementer ce domaine.

L'agriculture est la troisième condition de M. Bourassa. Dans ce domaine, il faut obtenir une exemption qui permettra le maintien des subsides aux agriculteurs québécois. Sinon, c'est le gagne-pain de dizaine de milliers d'agriculteurs qui est en cause, dit-il.

La culture est le quatrième sujet de préoccupation de M. Bourassa. En raison de sa situation particulière, le Québec doit obtenir l'exemption de ses industries culturelles des prescription d'un éventuel traité, a dit M. Bourassa.

En arrivant à cette rencontre, le premier ministre Bourassa a été accueilli par les représentants d'une coalition « Pro-Canada » opposée au libre-échange. Interrogée par Mgr Adolphe Proulx, Mme Monique Simard et le professeur John Trent, M. Bourassa s'est montré disposé à faire preuve de transparence dans ce dossier et a promis la tenue d'une commission parlementaire. Celle-ci aurait lieu tout probablement en septembre, soit à la toute fin du processus de négociation, au moment où on saura plus précisément la forme que prendra un éventuel traité.

Le premier ministre manitobain Howard Pawley s'est aussi montré intéressé par les revendications des manifestants, se disant en faveur d'un débat public. « Le vrai problème, à mon avis, est qu'il y a de moins en moins de possibilités de le faire, vu le peu de temps qui reste avant la fin des négociations. Mais il est important d'aller outre la consultation des 11 premiers ministres, et que le public ait l'opportunité d'avoir un impact significatif », at-il ajouté.

Le retard pris sur le calendrier de négociations inquiète aussi l'Ontarien David Peterson, vu l'importance des enjeux. Il appuie l'idée de son collègue Pawley pour la tenue d'un débat public.

M. Peterson s'est présenté, hier, bien résolu d'obtenir des réponses sur trois points qu'il juge prioritaires: le mécanisme de règlement des différends, le Pacte de l'auto et les investissements. Et il n'entendait pas se contenter des réparties du négociateur Simon Reisman mais voulait entendre Brian Mulroney.

Il s'est dit préoccupé par l'attitude des Américains, se demandant quoi attendre en échange des concessions qu'ils demandent. Pour lui, il n'est pas question de donner sans recevoir, mais il soutient que la facon de faire canadienne lui laissait l'impression que tel n'était pas le cas.

MM. Peterson et Pawley étaient aussi d'accord sur un autre point: pas question de relâcher le contrôle sur les investissements étrangers. Le faire, selon eux, serait hypothéquer le pouvoir des générations futures de décider du genre de pays qu'elles veulent construire.

Le scepticisme de MM. Pawley et Peterson contrastait avec l'air serein des autres premiers ministres. John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, affichait même un bel optimisme quant à l'issue des négociations et ce, malgré ses interrogations sur la définition du développement régional.

Le point le plus nébuleux restait la formule de ratification de l'accord par les provinces, qui devait toutefois être discutée, hier soir, selon John Buchanan. Joe Ghiz, de l'Île-du-Prince-Édouard, a toutefois maintenu qu'il revenait au fédéral de signer des traités internationaux.

Les litiges qui subsistent pourront être discutés le 8 septembre prochain. Les premiers ministres prévoient en effet se rencontrer pour une sixième fois, un mois environ avant la fin des négociations et la soumission d'un accord au Congrès américain.

◆ Forget

qu'on critique la CSST de façon honnête. Je veux un débat éclairé et je ne veux pas de politicaillerie. Il est clair que je ne laisserai plus les associations patronales dire n'importe quoi. J'ai l'intention d'être vigilante, juste et équitable et je ne veux pas envisager la démagogie ».

La conférence de presse de l'AMC hier matin avait pour but premier de présenter une affiche conçue pour servir de guide pratique aux employeurs, employés et médecins traitant en cas d'accident de travail, une initiative que Mme Jérôme Forget a par ailleurs trouvée très constructive. Toutefois, Mme Louise Fecteau, vice-président et directeur général de l'AMC, et son collaborateur, M. Jean Burton, ont profité de l'occasion pour dénoncer à nouveau certains aspects du régime de santé et sécurité au travail, en écorchant au passage la CSST. Depuis au moins trois ans, plusieurs associations patronales, telles le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Québec et l'AMC, critiquent systématiquement la CSST ou alors les lois qui la régissent.

La goutte d'eau qui a sans doute faite déborder le vase hier aux yeux de Mme Jérôme Forget est cette remarque de Mme Fecteau : « La santé et la sécurité au travail est un sujet trop important pour n'en faire qu'un rapport de force », ce que l'AMC affirmait d'ailleurs dans un mémoire à la CSST en janvier dernier.

« J'avais le même concept illusoire sur le paritarisme, mais une fois à l'intérieur j'ai constaté que les griefs ne sont pas fondés. Depuis mon arrivée ici, j'ai visité au moins une centaine d'entreprises, des mines, des compagnies forestières, des chantiers de contruction, des employeurs et des employés. Ça va beaucoup mieux qu'on peut le dire généralement. De plus, j'ai fait faire un sondage par une firme très sérieuse, Sorecom, qui a établi que 71 % des patrons favorisent le paritarisme et que 74 % des patrons trouvent que l'existence de ce comité paritaire contribuent à l'amélioration des relations de travail ». Mme Jérôme Forget a la ferme intention de commander un tel sondage à chaque année de manière à savoir exactement ce que pensent les dirigeants d'entreprises et non pas se fier uniquement à ce que disent les porte-parole des associations patronales.

La présidente de la CSST pense pour sa part qu'on ne doit pas envisager « un retour aux années 50 et 60, un temps révolu ». Elle soutient en revanche que « la formule des frères Lemaire est beaucoup plus prometteuse ». Il s'agit d'une formule de consultation, inspirée d'une méthode qui a amplement fait ses preuves au Japon.

Mme Jérôme Forget, qui préside le conseil d'administration de la CSST, composé de six représentants patronaux et de six représentants syndicaux, affirme qu'elle n'a pas eu encore à voter une seule fois depuis son arrivée il y a 13 mois et qu'il s'est toujours dégagé des consensus, parfois même des prises de position unanimes, comme dans le cas du nouveau barême de compensation aux accidentés, qu'a critiqué sévèrement hier l'AMC, mais dont le représentant avait approuvé les modalités lors de la présentation du dossier au conseil d'administration de la CSST.

Elle reconnaît volontiers que sur certains points les associations patronales ont raison de critiquer, notamme la double contribution des entrepreneurs à la CSST et au régime d'assurance-auto, alors qu'ils doivent payer seuls pour les accidents de travail sur la route. C'est là toutefois une question qui relève du législateur et non de l'administration de la CSST. Elle déplore en fait que trop souvent les critiques confondent la loi et la CSST elle-même qui doit se conformer à la loi. Selon elle, les employés de la CSST sont d'une efficacité comme on en voit très peu dans la fonction publique. Elle souligne que les coûts d'administration à la CSST sont inférieurs à 10 %, comparativement à 30 % dans le secteur de l'assurance-privée où il y a des frais de publicité et de vente.

Présentement, Mme Jérôme Forget fait faire une étude pour comparer la situation au Québec avec celle qui prévaut aux Etats-Unis. Elle a déjà des données qui indiquent que les employeurs paient moins cher au Québec qu'en Ontario, soit une cotisation de 2.5 % de la masse salariale contre 2.8 % dans la province voisine. L'an prochain le taux sera 2.75 au Québec et plus de 3 % en Ontario.

Pour ce qui est du déficit de la CSST, il était de $ 547 millions en 1985 et de $ 357 millions en 1986, soit une baisse de 35 %. La présidente prédit qu'il sera encore réduit cette année, mais elle tient à préciser que c'est la loi qui oblige la CSST à produire des déficits, en stipulant que les employeurs paient 90 % de la somme suffisante pour couvrir les frais.

Mme Jérôme Forget rappelle enfin que le débat sur la loi 42 fut plus long que celui sur la loi 101 et que la question de la santé et sécurité au travail reste un sujet « très chaud politiquement ». Son mandat était de mettre de l'ordre dans l'administration de la CSST, mais elle veut aussi contribuer au maintien du consensus au conseil d'administration.

En septembre, elle ira aussi à Hartford au Connecticut où se trouve une forte concentration de compagnies d'assurances pour parler de l'expérience québécoise, car, souligne-t-elle, dans certains secteurs de l'industrie aux USA, il n'est plus possible de s'assurer, ce qui fait mieux comprendre à son avis toute l'importance de maintenir ici un contrat social qui remonte à 1931.

◆ Les bibliothèques

l'on compare le Québec aux autres provinces canadiennes, a fait valoir M. Sauvageau. Nous demandons au gouvernement de faire un effort particulier étant donné le retard dont souffre le Québec ».

Au plan financier, l'effort signifie l'adoption d'une politique d'aide financière aux municipalités d'une durée de cinq ans, et une contribution supplémentaire de $ 12 millions pour l'an prochain. Présentement de $ 16 millions, le montant total versé par le ministère des Affaires culturelles au financement des bibliothèques pour 1988 s'élèverait à $ 28 millions.

La part des municipalités, de $ 60 millions à l'heure actuelle, devrait s'établir à $ 100 millions d'ici cinq ans si le gouvernement donne suite aux mesures incitatives proposées par la commission Sauvageau.

« Nous pensons que l'engouement suscité par un service amélioré, doublé des mesures incitatives, invitera les municipalités à investir », a indiqué M. Sauvageau.

On suggère en effet que pour chaque dollar dépensé par une municipalité à l'achat de livres, le gouvernement verse une somme équivalente. Ce qui porterait la contribution du gouvernement à $ 7 046 000 pour l'année prochaine. À ce chapitre, la commission voudrait que le gouvernement révise la loi 51 et déréglemente le commerce du livre pour que les bibliothèques publiques, à l'instar des institutions universitaires, renflouent leur collection en bénéficiant d'une remise sur les livres acquis.

Quant au financement de base des bibliothèques publiques, on propose de lier la contribution du ministère à l'effort fiscal des municipalités, calculé à partir d'un montant accordé par habitant. La part du gouvernement, toutefois, ne dépasserait jamais 20 % du financement total des bibliothèques.

L'augmentation des crédits alloués aux bibliothèques centrales de prêts permettrait également de desservir 90 % de la population dans les villes de moins de 5 000 habitants. Actuellement, 500 municipalités de moins de 5 000 âmes et 41 villes de 5 000 à 20 000 habitants n'ont accès à aucun service de bibliothèque.

Dans la même ligne d'idée, la commission Sauvageau suggère la levée du moratoire « sur le béton » qui a mis le frein à la construction et la rénovation des bibliothèques.

Côté ressources humaines, le Québec fait encore une fois mauvaise figure face aux autres provinces canadiennes avec un bibliothécaire pour 32 424 habitants. En Ontario, on compte un bibliothécaire pour 7 744 habitants. Les commissaires proposent que les municipalités rétablissent l'équilibre en assurant un bibliothécaire professionnel pour chaque bibliothèque desservant plus de 10 000 habitants.

Parents pauvres de la culture, les bibliothèques devront aussi se revamper pour combler les besoins de leurs usagers et faire face à la concurrence, estiment les commissaires. C'est pourquoi le rapport Sauvageau insiste sur l'importance d'informatiser le réseau de bibliothèques et de privilégier l'intégration de disques, de vidéo-cassetttes et de films aux collections. À ce chapitre, on voudrait que la loi sur le cinéma soit amendée pour permettre la projection de films dans les bibliothèques.

Le rapport de la commission Sauvageau donne suite à la majorité des suggestions contenues dans les quelque 100 mémoires qui lui ont été remis aux cours des audiences tenues dans sept villes du Québec.

◆ Bourassa

déjà confié à la Presse Canadienne que, selon lui, l'entente est « immuable »).

Le vote de Regina, et les audiences du comité mixte du Sénat et des Communes vont relancer, comme le dit Arthur Tremblay, le « tempo » en faveur de l'entente sur le rapatriement du Québec, un peu tombée dans l'oubli depuis le vote de l'Assemblée nationale, le 23 juin dernier.

Une tournée des délégations provinciales, toutes présentes à Ottawa hier pour la conférence sur le libre-échange, laissent poindre une série de trois stratégies politiques pour la conclusion de l'opération-rapatriement amorcée au lendemain du référendum de mai 1980 :

■ les provinces à « risque élevé », comme le Nouveau-Brunswick et l'Ontario en particulier, qui font face à des élections prochaines et ont dû s'engager à des audiences publiques, n'envisagent pas de se prononcer « avant après » les élections, c'est-à-dire à l'hiver ou au printemps prochains : une défaite des gouvernements sortants mènerait à une renégociation de l'accord du 3 juin avec les Libéraux de Frank McKenna dans le cas du Nouveau-Brunswick, ou avec les Conservateurs de Larry Grossman en Ontario ;

■ quelques législatures provinciales s'apprêtent à ajourner - le 17 juillet dans le cas du Manitoba - pour se réunir à la fin de l'hiver ou au début du printemps prochains : Terre-Neuve, le Manitoba, ne s'attendent pas à passer l'amendement constitutionnel avant le début de l'année prochaine mais n'envisagent pas non plus de difficiles débats : « les gens iront se faire entendre à Ottawa, confie un haut fontionnaire du Manitoba, et on espère que la question sera vidée d'ici le début de l'année prochaine » ; en d'autres termes, il appartiendrait aux élus fédéraux « d'essuver les plâtres », et les opposi-tions les plus vives auront l'occasion de négocier directement avec le Parlement fédéral et Brian Mulroney ;

■ enfin, la majorité des autres provinces comptent inscrire la résolution constitutionnelle et la faire adopter dans le courant de l'automne, dans la plupart des cas sans aucun débat public. Grant Devine, qui ne rejette pas cette hypothèse par principe, ne s'attend pas par exemple à être obligé de tenir des audiences publiques sur la question. Au Manitoba, où on est tenu d'offrir au moins quatre jours d'audiences publiques en comité parlementaire, on n'exclut pas la possibilité que la demande ne soit tout simplement pas là, tant les opposants auront eu l'occasion de se défouler à Ottawa.

En fait, la seule opposition majeure semble devoir venir des grands centres urbains et en particulier des communautés ethniques inquiétées par les conséquences des clauses sur la société distincte et sur l'immigration. Les Conservateurs ontariens semblent d'ailleurs vouloir capitaliser là-dessus, malgré l'embarras que cela crée à M.Mulroney, pour qui ils travailleront à la prochaine élection.

Mais même dans le cas des communautés de Toronto par exemple, les attaques virulentes du chef conservateur Larry Grossman n'ont pas eu d'impact en dehors de l'Ontario et on ne voit pas qui, à part Pierre Trudeau encore une fois, pourrait relancer le débat.

Quant au Sénat, qui doit se réunir en comité pleinier sur la question, il n'a pas encore réussi à aller plus loin que les commentaires de l'ancien sénateur Eugene Forsey, et sans grand succès manifestement. Un conservateur influent de l'Ouest confiait cette semaine au DEVOIR : « tout sera réglé, et sous contrôle, lorsqu'on s'apercevra que le comité mixte du Sénat et des Communes attire toute l'attention sur lui, aux dépens de la majorité libérale du seul Sénat ».

Le comité sera co-présidé par le sénateur Arthur Tremblay - conseiller constitutionnel des Conservateurs depuis sa nomination par Joe Clark en 1979 - et par Chris Speyer, de Toronto, ancien secrétaire parlementaire de John Crosbie à la Justice. Le comité, qui a conclu hier les ultimes négociations avec CBC-Radio Canada pour la diffusion de ses débats, comprendra en outre les sénateurs Brenda Robertson, Philip Lewis, Yvette Rousseau et Ray Perreault, de même que les députés Suzanne Blais-Grenier, Leo Duguay, Charles Hamelin, Albert Cooper, David Daubney, Benno Friesen et Lawrence O'Neil pour les Conservateurs et Robert Kaplan et André Ouellet pour les Libéraux.

Grève au Ramada Inn Olympique et statu quo au Reine-Elizabeth

MARIE-CLAUDE DUCAS

Les 100 employés de l'hôtel Ramada Inn Parc Olympique, dont le syndicat est affilié à la CSN, ont déclenché hier matin une grève générale illimitée.

Ils ont opté pour ce moyen de pression à la suite d'une assemblée générale tenue hier avant-midi. La veille, ils avaient d'abord voté un arrêt de travail de 24 heures.

Le Ramada Inn Parc Olympique est un des rares hôtels, parmi les 15 où l'on négocie présentement à Montréal, où les négociations achoppent de la sorte.

Au Holiday Inn centre-ville (rue Sherbrooke ouest), une entente de principe a été conclue dans la nuit de lundi à mardi. Un autre règlement était intervenu au Grand Hôtel en fin de semaine, après une grève de 50 jours.

Des négociations sont en cours entre autres au Méridien, à l'Hôtel du Parc, au Holiday Inn place Dupuis, au Quatre-Saisons et au Reine-Elizabeth.

Les syndicats de ces hôtels sont tous affiliés à la CSN. Leurs conventions collectives sont pour la plupart arrivées à échéance au printemps dernier. À la CSN, on y a vu une bonne occasion pour uniformiser les conditions de travail dans ce secteur où on retrouve beaucoup d'inégalités d'un endroit à l'autre, et où la sécurité d'emploi est souvent inexistante.

Les principales demandes sont : la création d'une banque de congés de maladie et, en cette matière, une politique uniforme d'un hôtel à l'autre; une meilleure protection pour les personnes en statut précaire (tels les surnuméraires et les extras pour les banquets) et la facturation automatique des frais de service (15 % de la note) pour les employés à pourboire.

Au niveau salarial, les syndicats montréalais ont établi une politique en analysant sept « hôtels types ». En se basant sur cette analyse, on demande, par exemple, l'ajustement du salaire des femmes de chambre à $ 8,40 l'heure, puis une augmentation de 7 % pour chacune des deux prochaines années. Des demandes semblables ont été formulées pour les serveurs. On revendique aussi des vacances et la création d'un fonds de pension.

Le contrat ratifié en fin de semaine au Grand Hôtel remplit la plupart de ces exigences, à l'exception de la facturation automatique des frais de service.

Selon Mme Lise Poulin, présidente de la Fédération du Commerce (CSN), les négociations se déroulent bien dans la plupart des hôtels, et on prévoit des règlements presque partout d'ici la mi-juillet. « Les deux ententes qui viennent d'être conclues ont eu un impact assez important », dit-elle. Dans la plupart des cas, on s'achemine maintenant vers des contrats de trois ans ; jusqu'ici, on signait le plus souvent pour deux ans.

Des notes discordantes se font toutefois entendre : en plus du Ramada Inn Parc Olympique, on connait des problèmes au Reine-Elizabeth, qui appartient au Canadien National(CN). « Il ne se passe rien, dit Mme Poulin, ça achoppe sur tous les points ».

Au Ramada Inn Parc Olympique, les employés sont sans contrat de travail depuis septembre 1986. L'employeur n'offre aucune augmentation de salaire en 87, et 2 % pour chacune des deux prochaines années. Il se refuse aussi à garantir les heures de travail des employés à pourboire et veut augmenter les heures de travail des préposés aux chambres.

Les employés de l'hôtel estiment ces offres exagérément basses et se disent « excédés » par l'« entêtement » de leur employeur.

Pour sa part, le directeur général de l'hôtel, M. Alain Laplante, a déclaré qu'il se considérait de bonne foi, et qu'il était prêt à réviser certaines de ses offres. « On est toujours prêt à discuter, a-t-il dit, et peut-être à faire la moitié du chemin. Mais il faudrait qu'ils fassent aussi un effort de l'autre côté... »

M. Laplante a refusé de commenter les accords survenus dans d'autres hôtels, en se disant « pas assez au courant de ce qui se passait ailleurs ».

Les employés au sol de Quebecair menacent de déclencher la grève

QUÉBEC (PC) — À moins d'un revirement inattendu, les 250 employés au sol de Quebecair, membres de l'Association internationale des machinistes, feront la grève à minuit ce soir.

« Nous n'avons pas d'autre choix, si la compagnie impose ses nouvelles conditions de travail à minuit, comme elle nous a menacés de le faire », a expliqué, hier, le porte-parole syndical, M. Henri Lemelin.

Le porte-parole de la compagnie affirme de son côté être disponible pour une rencontre aujourd'hui, en présence du médiateur, M. Roland Doucet, mais curieusement, la partie syndicale n'avait pas été mise au courant de ce projet en fin de journée, hier.

« Nous attendons toujours une contre-proposition du syndicat à nos offres du mois de février, affirme le vice-président aux communications, M. Guy Sarrasin. S'il y a grève, ce n'est pas dans l'intention de la compagnie de décréter un lock-out. Mais nous le ferons si nécessaire, si nous ne pouvons assurer un service adéquat », a-t-il ajouté.

Du côté syndical, on ne doute pas un instant que Quebecair entend forcer ses employés à faire la grève, une situation que la compagnie s'est préparée depuis longtemps à affronter par l'embauche d'employés supplémentaires prêts à prendre la relève.

Le syndicat craint en outre que la direction de Quebecair souhaite à moyen terme fermer la compagnie pour laisser toute la place à Nordair Métro, l'autre transporteur appartenant aux mêmes propriétaires, en faisant porter l'odieux de cette décision aux syndiqués.

Comme elle le fait avec toutes ses catégories d'employés, la compagnie demande des concessions importantes à ses employés au sol, concessions que la partie syndicale évalue à 30 % ou $2 millions sur une masse salariale totale de $7.6 milliards.

Du côté patronal, on estime plutôt à 7 % les exigences des employés, mais on admet également que les concessions peuvent être plus moins importantes selon les cas.

À part une réduction des salaires de 7 %, Quebecair veut réduire les heures garanties dont profitent les employés, de même que les vacances et les congés de maladie.

700,000 visiteurs sont attendus jusqu'au 13 juillet

Le folklore a une ville, Drummondville !

ANGÈLE DAGENAIS

S'il est un événement qui bat des records depuis sa création en 1982, c'est bien le Festival de folklore de Drummondville. Deux jours après l'ouverture cette année, on savait déjà que la prévision de 650,000 spectateurs serait dépassée pour atteindre les 700,000, peut-être ? Ça, c'est beaucoup plus que l'assistance du Festival de jazz de Montréal...

Quelques chiffres ont vite fait de nous convaincre que nous sommes devant un phénomème unique en son genre: 700 danseurs, musiciens et chanteurs de tous les coins de la planète ont été invités cette année; plus de deux millions de spectateurs en cinq ans dont 37 % de l'extérieur de la ville; $ 10 millions en retombées économiques pour la région; des défilés de rue qui attirent 90,000 personnes (on en attend 125,000 autres demain pour le défilé aux flambeaux suivi du feu d'artifice); 1 300 bénévoles qui travaillent à plein temps pendant les dix jours du festival, tandis qu'on évalue à 2 500 le nombre de personnes qui donnent de leur temps à la préparation de cet événement. Pour une petite ville de 50,000 habitants, c'est pas si mal !

Mais au-delà des oh ! et des ah ! que génèrent ces chiffres spectaculaires, le festival produit un tel impact sur les gens de Drummondville que la fin de cet événement annuel produit une dépression généralisée de plusieurs semaines à travers la ville, sans compter les larmes versées à la dérobée par tous ceux et celles qui ont eu l'heur de s'enticher d'une belle danseuse ou d'un séduisant musicien...

Le Festival de Drummondville n'est pas un festival ordinaire. Ce n'est pas un festival « de bière » notamment, dans le style très québécois qui nous caractérise, nous précise-t-on — mis à part bien sûr la Folkothèque, haut-lieu d'animation en plein coeur du parc Woodyatt sur les bords de la Saint-François — mais un festival qui amuse aussi bien les enfants, que leurs parents, les adolescents ou les têtes grisonnantes. Tout le monde semble aimer danser ou regarder danser, les chiffres sont là pour le prouver ! Au Festival de Drummondville, on ne fait pas que danser, on y trouve du chant, des concerts et des récitals d'orgue, etc.

La vingtaine de troupes invitées ont chacune un spectacle majeur (50 minutes) à donner lors de leur séjour, des spectacles de moins grande envergure (15 ou 20 minutes) et de multiples animations à travers la ville. En fait, chaque groupe doit faire environ trois « sorties » par jour et bénéficie d'une journée de congé sur une période de dix jours. Pour des gens en vacances qui paient leur billet d'avion, c'est beaucoup de boulot ! Par contre, il reçoivent une allocation de $ 5 par jour pour se conformer aux règlements du Conseil international des organisations de festivals de folklore (CIOFF).

Des festivals de folklore, il en existe plus de 200 à travers le monde. Celui de Drummondville est le deuxième en terme de nombre de troupes invitées, mais le premier pour ce qui est de l'assistance populaire. Il semble que les fiches d'appréciation que doivent remplir les invités — autre règlement du CIOFF — à leur départ sont particulièrement louangeuses à l'endroit de l'accueil et des services offerts par la ville de Drummondville. Les troupes qui posent leur candidature pour le Québec sont légion, paraît-il, les programmateurs du festival n'ayant que l'embarras du choix. Ce système a toutefois pour inconvénient de pénaliser les pays qui n'ont pas les moyens d'organiser des levées de fonds publiques ou privées pour payer le transport des 20, 30 ou 40 danseurs, musiciens, chanteurs de leurs troupes. C'est une des raisons pour lesquelles les troupes latino-américaines ne nous visitent pas souvent, le prix des billets d'avion étant prohibitif. Les Péruviens qui s'étaient annoncés cette année sont, comble de malheur, retenus à Lima par une épidémie de typhoïde !

La rue principale de Drummondville (la rue Hériot) est piétonnière le temps du festival et rebaptisée pour l'occasion « rue des musiciens ». Ceux-ci viennent en effet sérénader les clients des innombrables terrasses qui y fleurissent. Ils sont également invités à tour de rôle dans la plupart des restaurants et hôtels de la ville à produire un spectacle discret pour la clientèle.

Le festival ne se passe pas seulement aux quatre coins de la ville mais aussi dans les villages des alentours. Une activité intitulée « La visite des voisins » a amené notamment la troupe soviétique à Saint-Cyrille, le week-end dernier, déguster des mets québécois et du sirop d'érable. Eh bien, les gens de Saint-Cyrille ont appris à leur grand étonnement que les Russes faisaient du sirop de bouleau et que si tous les érables québécois succombaient aux pluies acides, nous pourrions sans doute nous convertir au bouleau (ils ont la recette !).

Une troupe de danseurs australiens est venue des « antipodes », l'an dernier, participer au Festival de folklore de Drummondville.

Les milliers de visiteurs qui déferlent sur la ville sont hébergés tant bien que mal dans les hôtels, motels, campings de Drummondville. Le Parc des Voltigeurs affichait « complet » le week-end dernier pour les amateurs de plein air ! Ceux qui se cherchent un hébergement peuvent entrer en contact avec le bureau local de Tourisme Québec ou avec l'organisation du Festival à (819) 477-5412.

Tout le monde est mis à contribution à Drummondville, « c'est une affaire de famille », nous dit-on. Conseillers municipaux (la ville de Drummondville donne un octroi de $ 100,000 au Festival sur un budget de $ 1 million), hommes d'affaires, industriels, commerçants, commission scolaire, Monsieur et Madame tout-le-monde. Les talents et le sens de l'organisation de tous les volontaires sont utilisés largement, jusqu'au Centre de détention à sécurité moyenne de Drummondville qui met ses pensionnaires à l'oeuvre pour servir la cause du folklore international.

Ce sont en effet les détenus qui cousent les milliers de petits fanions verts et jaunes qui pavoisent la ville d'un bout à l'autre, lavent les draps des 700 invités hébergés à la polyvalente, aident au montage des scènes extérieures, etc, en retour de quoi les danseurs vont donner plusieurs représentations « en-dedans » au cours du festival, fort appréciées, semble-t-il.

La polyvalente Marie-Rivier, immense bâtiment, propre comme ce n'est plus possible — les étudiants montréalais devraient aller prendre des leçons à Drummondville — est convertie pendant dix jours en cité internationale ouverte 24 heures par jour. Bell Canada y a installé des téléphonistes en permanence pour acheminer les appels interurbains dans le but d'éviter de vider de leurs trente sous les boîtes publiques aux demi-heures; la piscine et le gymnase sont des lieux particulièrement appréciés tandis que la cafétéria coupe les cheveux en quatre pour servir à l'un des repas végétariens, à l'autre des bonnes grosses potées, à un autre du poisson grillé, etc.

Bref, le Festival de Drummondville est une immense organisation qui peut compter sur des ressources internes quasi-illimitées. On ne peut en dire autant de tous les autres « grands événements » du Québec. Les gens de Drummondville se font certainement chaque année des dizaines d'amis très chers à travers le vaste monde. Leur hospitalité et leur cordialité sont leurs plus grands atouts !

La télé et le cinéma américains pourraient être paralysés vendredi

LOS ANGELES (Reuter) — Les réalisateurs américains de télévision et de cinéma, engagés dans un conflit avec les producteurs sur la question de leurs revenus, ont appelé à la grève vendredi prochain si les négociations de jeudi n'aboutissent pas, ce qui pourrait repousser certaines sorties de certains films, et condamner la télévision à multiplier les retransmissions.

La grève, prévue pour vendredi à partir de 18 h locales, a été décidée dimanche soir par la Guilde des réalisateurs américains, qui représente 8,420 réalisateurs et autres responsables des studios, après une nouvelle journée de négociations apparemment sans résultats avec le syndicat des producteurs de télévision et de cinéma.

Les deux parties se sont entendues pour se rencontrer à nouveau demain pour tenter d'éviter la grève, qui pourrait geler la production des feuilletons, et contraindre ensuite les séries de télévision les plus populaires à ne plus être diffusées.

La semaine dernière, le syndicat des réalisateurs a voté pour le principe de la grève si cela s'avère nécessaire, par 3,924 contre 132, à la suite de l'expiration de sa convention collective, ont indiqué des responsables syndicaux.

L'exigence des producteurs, réclamant que les réalisateurs renoncent aux versement résiduels sur les films diffusés sur les chaînes à péage, ainsi qu'à certains versements liés aux retransmissions à la télévision, constitue le problème majeur.

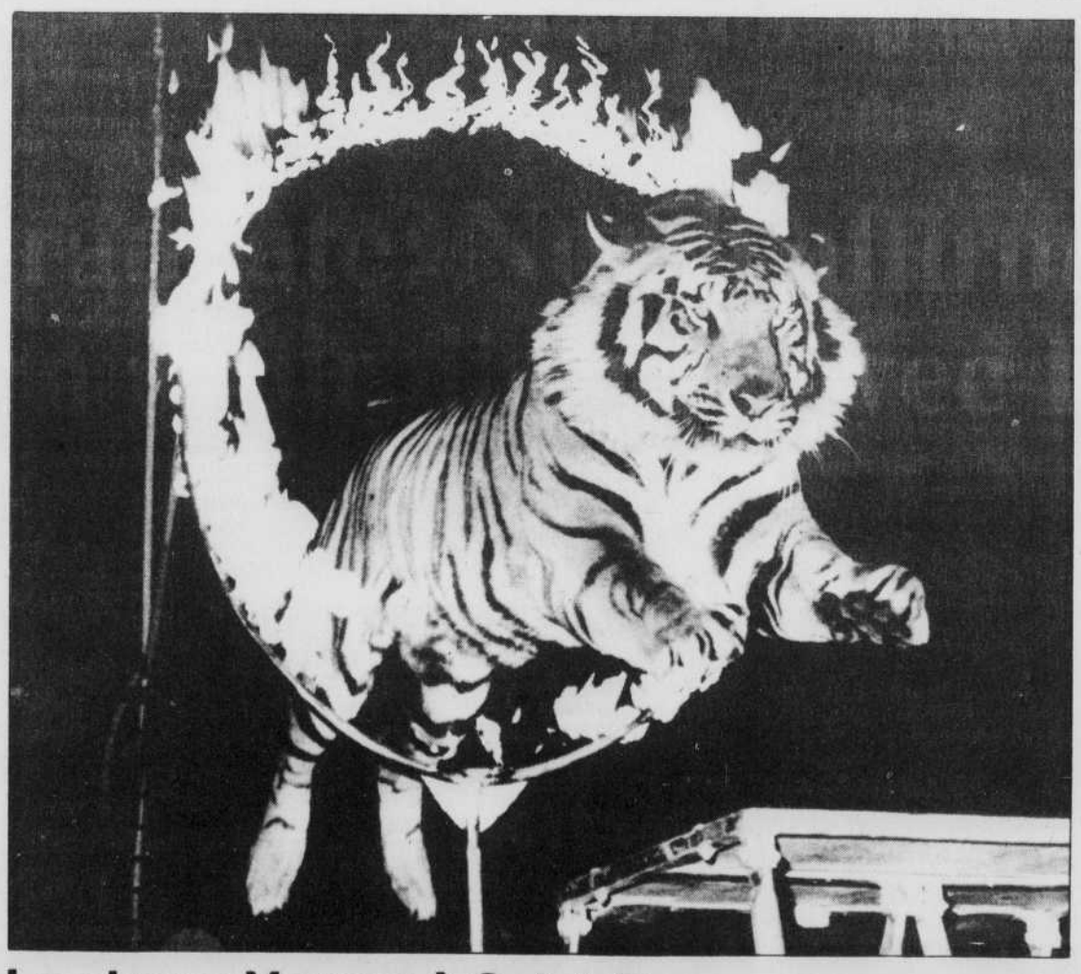

Le cirque Vargas à Saint-Bruno

Un vrai cirque, avec de vrais tigres, de vrais lions. Le plus grand chapiteau du monde, le cirque Vargas, fait sa rentrée dans la région montréalaise demain et plante d'abord sa tente à Saint-Bruno. À compter de 10 h 30, le public est invité à assister à l'installation, toujours spectaculaire, de la grande tente. Le cirque sera à Saint-Bruno du 9 au 13 juillet, au Centre Fairview de Pointe-Claire du 14 au 16, à Laval du 17 au 20, à Ville-d'Anjou du 24 au 27 juillet. Le seul cirque au monde à enfermer dans la même cage tigres et lions, les deux grands ennemis naturels de la jungle !

La demande sera faite auprès du CRTC

MusiquePlus sur câble ?

RADIO-TÉLÉ

PAUL CAUCHON

On le sait déjà, le mois de juillet (traditionnellement très terne dans le secteur des communications) sera marqué cette année par la tenue des importantes audiences du CRTC sur les services spécialisés, lesquels veulent changer nos vies, nos habitudes d'écoute et l'état de nos portefeuilles.

Parmi les demandes de services spécialisés (près d'une quarantaine), une des plus attendues est celle de MuchMusic/MusiquePlus, qui veut maintenant diffuser sur le réseau de base du câble, plutôt que de demeurer confiné à la « télévision payante ».

Le CRTC devra d'abord approuver une refonte administrative. MuchMusic, propriété de CHUM de Toronto (et contrôlant MusiquePlus à 100 %) partagerait maintenant à égalité avec Radiomutuel la propriété du réseau de clips francophones. Les hauts cadres des deux compagnies se partageraient d'ailleurs la direction, Normand Beauchamp de Radiomutuel devenant président du comité exécutif du « nouveau » MusiquePlus.

Cette entente vise clairement à faire profiter les deux parties en présence de leur expertise réciproque, CHUM pénétrant encore mieux le marché francophone, Radiomutuel développant une antenne privilégiée pour ses propres stations de radio dans la province.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi MusiquePlus est si impatient de changer de statut. Les téléspectateurs de Montréal, Québec et Sherbrooke, pour qui MusiquePlus est un service payant, ignorent que la station est déjà offerte sur le service de base du câble dans 80 % des autres territoires québécois. On estime ainsi rejoindre 360,000 foyers dans la province, et en ayant accès aux gros marchés MusiquePlus rejoindrait 1,365,000 foyers. Un public qui, selon les sondages internes, est âgé de 12 à 34 ans dans 89 % des cas.

Si le CRTC accepte la demande, l'équipe montréalaise, qui doit encore enregistrer ses émissions à Toronto, pourrait tout produire à Montréal, mais pour ce faire il faudra doubler l'espace actuel sur Saint-Laurent.

Les responsables de MusiquePlus sont très enthousiastes devant la réponse du public. En ondes depuis le 2 septembre dernier, MusiquePlus semble susciter un véritable engouement dans certains coins de la province. Il existe d'ailleurs une émission, « Vox Pop », tournée dans chaque ville différente, qui visite les disquaires, les discothèques, les endroits *hot* de la place, et qui fait appel aux auditeurs locaux pour choisir les clips. De l'avis de Pierre Parent, responsable du marketing à MusiquePlus, « la réponse du public est incroyable. On nous attend, on nous connait, on demande des clips québécois au lieu des clips de Madonna. L'effet d'identification des québécois envers leurs vedettes a toujours été très fort, et on se rend compte que plusieurs artistes ont vu leur popularité augmenter grâce à la diffusion de leurs clips sur nos ondes ».

Le rapport remis au CRTC prévoit une programmation originale de huit heures, de 12 h à 20 h, répétée ensuite (le double de ce qui se fait actuellement). Un autre version prévoit la diffusion 24 heures sur 24.

MusiquePlus s'engage aussi à produire 12 émissions musicales spéciales annuelles (contre deux actuellement), et diffusera à travers l'Europe sept émissions de trente minutes, grâce à une entente avec TV5 en France.

MusiquePlus, qui diffuse 12 vidéo-clips à l'heure, s'engage également à diffuser 30 % de vidéos canadiens et 60 % d'émissions canadiennes. On promet également de diffuser 25 % de clips en français, et 35 % d'ici trois ans. Un chiffre réaliste, puisque la banque actuelle de clips francophones disponibles en contient 166. MusiquePlus prévoit d'ailleurs que 40 clips seront produits cette année au Québec (on dispose actuellement d'une cinquantaine de clips québécois, dont la moitié réalisés depuis janvier 86).

MusiquePlus veut également continuer l'expérience de Vidéofact, un fonds d'aide à la production géré par MuchMusic/MusiquePlus. VidéoFact a contribué l'année dernière à la réalisation de 17 vidéos québécois au coût total de $ 109,000. Et deux de ces clips, ceux du groupe Bundock et de Marie-Denise Pelletier, seront bientôt vus aux États-Unis sur le réseau MTV, grâce à une entente MTV/MuchMusic.

Parmi les émissions à l'affiche on prévoit une heure hebdomadaire consacrée aux vidéos réalisés par des amateurs, et *Rock à jour*, une émission d'information sur la musique, le disque et le spectacle.

Pierre Parent ne doute absolument pas de l'avenir du vidéo-clip. « C'est un outil de développement majeur pour l'industrie de la musique, dit-il. MTV a eu des problèmes aux États-Unis parce qu'il s'était trop concentré sur le « Top Forty », ce qui n'est pas du tout notre cas. Le public devient plus exigeant. Je crois que le clip développe de plus en plus un aspect artistique, et les projets de clips dont nous avons connaissance sont de plus en plus de véritables mini-films ».

Moscou : 27 films en compétition

MOSCOU (AP) — Le 15e festival du film s'est ouvert lundi à Moscou et le jury, présidé par l'acteur américain Robert de Niro, aura eu six jours pour départager les longs-métrages, documentaires, dessins animés et histoires courtes présentés cette année.

Contrairement aux années précédentes, les membres du jury, pour leur majorité, ne proviennent pas des pays du bloc soviétique. En outre, 27 films sont en compétition cette année, contre 45 il y a deux ans.

Mais il n'est pas facile pour le public de voir les films étrangers. Les organisateurs, pour la soirée d'ouverture, n'ont fourni aucun horaire ni la liste des films en compétition. Seul le bouche-à-oreille permet de savoir qu'un film occidental est projeté, et il faut aller très vite se procurer un billet.

Les Soviétiques présentent cette année *Messager*, portrait d'adolescents dont la vision de la vie et les valeurs diffèrent sensiblement des plus vieilles générations.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — ***Dragnet*** sem. 7 h 10, 9 h 20
ASTRE II: — ***Mannequin*** sem. 9 h.— ***Arizona junior*** sem. 7 h 20
ASTRE III: — ***Predator*** sem. 7 h 15, 9 h 15
ASTRE IV: — ***Police academy 4*** sem. 9 h.— ***La petite boutique des horreurs*** sem. 7 h 15

BERRI I: (288-2115) — ***Predateur*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
BERRI II: — ***Harry et les Hendersons*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
BERRI III: ***Sale destin*** 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
BERRI IV: — ***La fissure*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
BERRI V: — **Fermé**

BONAVENTURE I: (861-2725) —***Predator*** sem. 7 h, 9 h.
BONAVENTURE II: — ***The beleivers*** sem. 7 h 15, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — ***Predator*** 12 h 55, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 35
BROSSARD II: (465-5906) — ***The beleivers*** 12 h 25, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
BROSSARD III: ***Dragnet*** 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 30

CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— ***Manon des Sources*** 12 h 30, 5 h, 9 h 30— ***Jean de Florette*** 2 h 40, 7 h 10

CARREFOUR LAVAL 1: ***The beleivers*** 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
CARREFOUR LAVAL 2: ***Working girl*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20
CARREFOUR LAVAL 3: ***Predator*** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 4: ***Harry et les Hendersons*** 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15
CARREFOUR LAVAL 5: ***Roxanne*** 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35
CARREFOUR LAVAL 6: ***Dragnet*** 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20

CINÉMA OMEGA: — ***L'arme fatale*** sem. 7 h 25, 9 h 30

CINÉMA V: (489-5559)— ***Sympathy for the devil*** 7 h.— ***Manhattan*** 7 h 15— ***The story of Adele H.*** 9 h 15— ***Static*** 9 h 30

CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — fermé

CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239)— ***Games*** 1 h, 2 h 40, 4 h 20, 6 h, 7 h 40, 9 h 20

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768)—

CINÉPLEX I: (849-4518) — ***Platoon*** 2 h, 4 h 15, 7 h, 9 h 15
CINÉPLEX II: — ***Hollywood shuffle*** 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05
CINÉPLEX III: — ***The name of the rose*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — ***Room with a view*** 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINÉPLEX V: — ***Duet for one*** 1 h, 3 h, 5 h , 7 h 10, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — ***Radio days*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — ***Ishtar*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
CINÉPLEX VIII: — ***Angel heart*** 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉPLEX IX: — ***The Hanoi Hilton*** 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 20

CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — ***Mission*** tous les jours 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
CINÉMA MONTRÉAL II: — ***Angel heart*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— ***Secret de mon succès*** 12 h 45, 2 h 55, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS II: — ***Un zoo la nuit*** lun. au jeu. 2 h, 5 h, 7 h 30, 9 h 35
COMPLEXE DESJARDINS III: — ***Autour de minuit*** 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30
COMPLEXE DESJARDINS IV: — ***Duo pour une soliiste*** 12 h 30, 2 h 40, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU/ O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl (283-8229)— ***L'anticoste*** 8 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878)— ***The trouble with Harry*** 19 h.— ***Monsieur Verdoux*** 21 h.

CRÉMAZIE: (388-4210) — ***Secret de mon succès*** sem. 7 h 15, 9 h 20

DAUPHIN I: (721-6060) — ***Radio days*** sem. 7 h 15, 9 h 15
DAUPHIN II: ***Platoon*** sem. 7 h, 9 h 20

DORVAL I: (631-8587) — ***The untouchables*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
DORVAL II: ***Innerspace*** tous les jours 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
DORVAL III: ***The witches of Eastwick*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 25
DORVAL IV: ***Benji the hunted*** tous les jours 12 h 10, 2 h, 3 h 50, 5 h 45— ***Beverly hills cop*** 7 h 45, 10 h.

DÉCARIE I: (341-3190) — ***Dragnet*** sem. 7 h, 9 h 20
DÉCARIE II: — ***Predator*** sem. 7 h 20, 9 h 30

ÉLYSÉE I: (842-6053) — ***Blue velvet*** tous les jours 7 h, 9 h 15
ÉLYSÉE II: — ***Les enfants du silence*** tous les jours 7 h, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30
FAIRVIEW II: — ***Spaceballs*** tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: — ***Roxanne*** 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — ***Working girl*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h.
FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — ***Secret of my success*** 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 35
FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — ***Harry and the Hendersons*** 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

GREENFIELD I: (671-6129) —***Spaceballs*** tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 25
GREENFIELD 2: — ***Beverly Hills cop 2*** tous les jours 12 h, 2 h, 4 h, 7 h 40, 9 h 30
GREENFIELD 3: — ***The untouchables*** tous les jours 7 h 10, 9 h 35— ***À la poursuite de Benji*** 1 h, 3 h, 5 h 50

IMPÉRIAL: (288-7102) — ***The untouchables*** 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35

JEAN-TALON:(725-7000) — ***Predateur*** sem. 7 h, 9 h 15

KENT I:(489-9707) — ***The untouchables*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
KENT II: ***Benji the hunted*** tous les jours 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231)— ***Le déclin de l'empire américain*** 7 h 15.— ***Caravaggio*** 9 h 30

L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — ***Crimes du coeur*** 7 h— ***Mémoires du Texas*** 7 h 15— ***Diva*** 9 h 15— ***la symphonie pathétique*** 9 h 30 (du 7 au 9 juillet)

LAVAL I:(688-7776) — ***The untouchables*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
LAVAL II:— ***Adventures in babysitting*** tous les jours 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10
LAVAL III: — ***À la poursuite de Benji*** tous les jours 1 h, 3 h, 5 h 50— ***The witches of Eastwick*** 7 h 35, 9 h 45.
LAVAL IV:— ***Beverly hills cop 2*** tous les jours 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h.
LAVAL V:— ***Innerspace*** tous les jours 12 h 05, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 45

LAVAL 2000 1: (687-5207)— ***Prédateur*** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 35
LAVAL 2000 2: ***Secret de mon succès*** 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

LOEW'S I:(861-7437) — ***Adventures in babysitting*** 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
LOEW'S II:— ***Innerspace*** 12 h, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 10 h.
LOEW'S III:— ***Beverly hills cop 2*** 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h.
LOEW'S IV:— ***Innerspace*** 1 h, 3 h 30, 6 h, 8 h 30
LOEW'S V:— ***Beverly hills cop 2*** 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h.

LE MILIEU: Montréal— ***Pirates*** 19 h— ***Pirates*** 21 h 30

OUIMETOSCOPE:(525-8600) — ***Nola Darling n'en fait qu'à sa tête*** 7 h.— ***American ballet theatre at the met*** 7 h 15.— ***Mon beau village*** 7 h 30— ***La couleur d'argent*** 9 h— ***American ballet theatre at the met*** 9 h 15— ***Re-animator*** 9 h 30

PALACE I:(866-6991) — ***Spaceballs*** 12 h 10, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40
PALACE II:— ***The witches of Eastwick*** 12 h, 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30
PALACE III:— ***Evil dead 2*** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE IV:— ***The witches of Eastwick*** tous les jours 12 h 10, 2 h 25, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 40
PALACE V:— ***The witches of Eastwick*** tous les jours 1 h 10, 3 h 25, 5 h 50, 8 h 15
PALACE VI:— ***Benji the hunted*** 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30

PARADIS I: — ***Predateur*** sem. 7 h 15, 9 h 15.
PARADIS II:— ***Bras de fer*** sem. 9 h 10— ***Police academy 4*** sem. 7 h 30
PARADIS III:— ***Secret de mon succès*** sem. 7 h 30, 9 h 30

PARISIEN I:(866-38c6) — ***Le solitaire*** 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25
PARISIEN II:— ***Freddy 3, les griffes du cauchemar*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30
PARISIEN III:— ***Le mensonge*** 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARISIEN IV:— ***À la poursuite de Benji*** tous les jours 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PARISIEN V:— ***Opération chimpanze*** tous les jours 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — ***Predateur*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
PLACE LONGUEUIL II:— ***Secret de mon succès*** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — ***Predator*** 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON II:— ***The beleivers*** 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON III:— ***Rivers edge*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.

PLACE DU CANADA:(861-4595) — ***Dragnet*** sem. 7 h 15, 9 h 30

PLACE DU PARC I: 844-9470)— ***Spaceballs*** tous les jours 7 h 25, 9 h 25
PLACE DU PARC II: ***Adventures in babysitting*** tous les jours 7 h 20, 9 h 30
PLACE DU PARC III: ***Beverly hills cop 2*** tous les jours 6 h 45, 9 h.

SAINT-DENIS II:(845-3222) —***American warriors*** 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
SAINT-DENIS III:— ***L'enfant sacré du Tibet*** 1 h 15, 5 h 05, 9 h 10— ***Crocodile dundee*** 3 h 15, 7 h 05

VERSAILLES I:(353-7880) — ***Innerspace*** tous les jours 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
VERSAILLES II:— ***The untouchables*** tous les jours 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
VERSAILLES III:— ***Le solitaire*** tous les jours 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35
VERSAILLES IV:— ***Spaceballs*** tous les jours 12 h 10, 2 h, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 45, 9 h 40
VERSAILLES V:— ***À la poursuite de Benji*** tous les jours 1 h, 3 h, 5 h 50— ***The witches of Eastwick*** 7 h 35, 9 h 45
VERSAILLES VI:— ***Beverly hills cop 2*** tous les jours 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

LE/THE CINEMA:(931-2477) — ***Spaceballs*** tous les jours 7 h 25, 9 h 25

YORK:(937-8978)—***Crocodile dundee*** 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS 191 ouest St-Paul Montréal (842-2003)— Jazz tous les soirs, de 22h. à 02h.30

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, Île Ste-Hélène (872-4656)— Ouvert tous les jours de 10h. à 17h.

ARÉNA MAURICE RICHARD: Montréal— L'Orchestre symphonique de Montréal sous la dir. de Charles Dutoit, oeuvres de Bizet, Catalani, Chabrier, Dukas, Puccini, Saint-Saens, Thomas et Wagner, le 8 juillet à 20h.15

ARÉNA MICHEL NORMANDIN: Brossard— La fête O'Keefe, du 8 au 11 juillet à 20h.— mer. soirée d'humour avec Luc Senay, Jean-Marc Roy et les Soeurs Chrysler

BAR JAZZ 2080: 2080 rue Clark, Mtl (285-0007)— Michael Gauthier, guitariste de jazz, mer. à 21h.

BAR LES JOYEUX NAUFRAGÉS: 161 est Ontario, Montréal (843-3808)— Jazz les mardis soirs à 22h.

BASE DE PLEIN AIR DE LONGUEUIL: Longueuil— Une journée de clown se déroulera le mer. 8 juillet de 11h. à 15h.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656)— Les lundis, sessions d'improvisation à 19h.— Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, dim. et lun. 19h. à 24h., mar. 20h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 22h.— Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au sam. à compter de 22h.

LE BIJOU: 300 rue Lemoyne, Vieux-Montréal (288-5508)— Trois tables de blackjack en opération du lun. au ven. de 17h. à la fermeture, et le samedi de 20h. à 03h.— Vivienne Deane, chanteuse de jazz soul and R&B, accompagnée de Steve Corber, aux claviers, Al Baculis, basse, et Tom Gossage, batterie, du 1er juillet au 1er août, du mer. au sam. à compter de 22h.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mtl (842-2808)— La Boîte à Lily: Festival de la Chanson de Montréal, jusqu'au 14 juillet— Le 9 juillet, Lily présente Le Pot-Pour-Rire, Alain Massé, Carole Choinière, Luc Boily, Gilles Dussault, Alain Migeot, Guylaine Guy, André Truand, Hélène Maurice, Pierre Parent et Michelle Brousse à compter de 22h.

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734)— Tête-à-tête, du lun. au ven. à 18h.— Festival Jazz-Off: Tango X3, piano, bandonéon et contrebasse, tango argentin, le 8 juillet à 22h.

LA CAGE AUX SPORTS: 2250 rue Guy, Montréal (931-8588)— Billy Georgette, pianiste de Honky Tonk, en permanence, à compter de 17h.

LA CAGE AUX SPORTS: 5830 boul. Taschereau, Brossard (676-4404)— Johnny Scott, chanteur, saxophoniste, jazz et R & B, les ven. et sam. de 22h.30 à la fermeture

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Mtl (845-5447)— Tous les lundis et mardis soirs, Boubacar Diabaté, cora, à 22h.

CLUB G.M.: 22 rue St-Paul, Vieux Montréal (861-8143)— Live Jazz du lun. au ven. de 17h. à 21h.— Happy hours de 17h. à 21h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656)— Tous les soirs l'Ensemble Elder Léger, à 17h.30

COUR INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE: 5030 St-Denis, Montréal (844-1882)— « Toupie Wildwood » de Pascale Rafie, m. en s. Dominic Champagne, du 18 juin au 8 août, du mar. au sam. 20h.30

DOONESBURY: 1180 Bishop, Montréal (875-7220)— No Problem, du 7 au 11 juillet

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191)— « La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil » de Sébastien Japrisot, m. en s. Jean Asselin, du 19 juin au 18 juillet, du mar. au sam. à 20h.30

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal— Don Dixon et Marti Jones, le 8 juillet

HÔTEL LE CHATEAU CHAMPLAIN: Le Caf-'Conc', 1 Place Du Canada, Montréal (878-9000 poste 206)— « Fête des fêtes » spectacle conçu par Leonard Miller et George Reich, mettant en vedette Tracey Brian, chanteuse et actrice, ainsi que The Trotter Brothers, duo de marionnettistes, lun. au ven. 21h. et 23h., sam. 20h.30, 22h.30 et 00h.30

LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal (879-1370)— Chez Antoine: les pianistes Christiane Côté et Roland Devèze du lun. au ven. 17h. à 01h., le sam. de 20h. à 01h.— Bar tour de ville: Pam Henry Quartet, du mar. au dim. de 21h. à 02h.

HÔTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mtl (285-1450)— Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Tibor Ceasar, du lun. au ven. de 17h. à 20h.— Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HôTEL QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal— Piano-Bar: L'Apéro avec Gilles Jourdain, lun. au ven. 17h. à 01h.

HOTEL REINE ELIZABETH: 900 ouest Dorchester, Montréal (861-3511)— « French Can-Can » comédie musicale sur le Moulin Rouge

JARDIN DES ÉTOILES: La Ronde, Montréal— Revue musicale Rock'n Ronde, grands succès de rock and roll, du 21 juin au 7 sept. mar. au dim. 16h.30, 19h. et 21h., sam. et dim. une représentation de plus à 14h.30

LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

LE PUZZLES: Hôtel du Parc, Montréal— « Anglo » comédie musicale, du mer. au dim. à 20h.30

L'ENTRE-TEMPS: Centre Sheraton, 1201 ouest Dorchester, Montréal (878-2000)— Dave Clark et 5 musiciens du mer. au sam. de 21h.30 à 02h.30— Du jeu. au sam. l'Orchestre sera accompagné de la chanteuse Stéphanie André

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000)— Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Gérard Lambert, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600)— Films Léonard: programme de films sur l'oeuvre et la vie de Leonard de Vinci, le 8 juillet, « La Joconde » et « Léonard de Vinci: l'itinéraire de la connaissance » à 14h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Reine-Marie, Montréal— Concert de Jacques Boucher, 9e symphonie de Widor et 5e symphonie de Vierne, le 8 juillet à 20h.

PARC DELORME: angle Lacordaire et Langelier, St-Léonard— Les mercredis à 20h., spectacles d'humour, de danses, d'acrobaties et de musique rock

PARC RACINE: Longueuil— Théâtre participatif avec Gibelotte et Cabrouille, avec participation des enfants, le 8 juillet à 19h.30

PIPS CLUB DE BACKGAMMON: 3774 St-Denis, 2e étage, Montréal (284-0613)— Tous les mercredis, tournoi de backgammon à 19h.30

PLANÉTARIUM DOW: 1000 ouest St-Jacques, Montréal (872-4530)— « Le ciel ce soir » spectacle gratuit, les lundis, français, 20h.30, anglais 19h.30

LE REFLEX: 289 ouest Mont-Royal, Montréal (843-8748)— Raphael Torr, auteur-compositeur, 9 au 12 juillet à 22h.

RESTAURANT LA FORGE: 8375 Christophe-Colomb, Montréal (727-3729)— Soupers-dansant avec Jean-Marc Tardif, pianiste chanteur, du jeu. au dim. de 19h. à 24h.

RESTAURANT LES SERRES: 300 rue Lemoyne, Vieux Montréal (288-5508)— 2 musiciens ambulants en soirée (violoniste et accordéoniste) du lun. au ven. midi et soir, le sam. soir seulement

RESTAURANT ZHIVAGO: 419 St-Pierre, Vieux Montréal (284-0333)— Restaurant-dancing romantique, musique tzigane et ballades enlevantes, du mar. au sam. de 18h. à 03h.— Festival du caviar, jusqu'au 31 juillet

RISING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0657)— Mango, socca, reggae, zouk, du 9 au 11 juillet

SALLE WILFRID PELLETIER: PDA (842-2112)— « Camelot » comédie musicale, 7 au 10 juillet à 20h., 11 juillet à 15h. et 20h., 12 juillet, 14h.30, 19h.30

SPECTRUM: 318 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-5851)— Nazareth, le 8 juillet à 20h.

SQUARE DOMINION: Place du Canada, Montréal— Danses folkloriques avec le Montreal Area Square Dance Association, le 8 juillet à 20h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Montréal (288-3161)— « Culture shock » de Chris Lorne Elliott, 10-11-12-14-15 juillet à 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Festival Juste Pour Rire: Roland Magdane, 9-10 juillet à 20h., 11 juillet, à 19h.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112)— Juste Pour Rire, Philippe Caubère, en spectacle, les 9-11 juillet à 20h.

VIEUX-PORT DE MONTRÉAL: Ancienne Gare maritime Louis-Jolliet, Montréal (849-1612)— « Images du futur 87 » exposition organisée par La Cité des Arts et des Nouvelles Technologies de Montréal, pays invité: Le Japon— holographie, images au laser, son synthétique, espaces multisensoriels et environnements multimédia et d'art vidéo, tous les jours de 12h. à 23h. du 5 juin au 20 septembre— Salle Belvedere: « Imaginox » spectacle multimedia de Renée Bourassa, Marcel Deschênes et Jacques Collin, du 13 juin au 19 sept. les sam. 21h., les dim. 14h.30 et 16h.

CENTRE CULTUREL DE BELOEIL: 600 rue Richelieu, Beloeil (464-7555)— « La fille sur la banquette arrière » de Bernard Slade, m. en s. Richard Niquette, du 19 juin au 15 août, du mer. au sam. à 20h.30

DOMAINE MONTJOYE: North Hatley— « Les jours heureux » de Claude André Puget, du 20 juin au 1er sept.

L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (584-2271)— « Les pingouins » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 11 juin au 15 août, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite, autoroute des Laurentides, sortie 69 (228-2511) ou (1-800-363-3620)— « Pantoufle » de Alan Ayckbourn, adaptation de Eric Kahane, m. en s. Louis Lalande, du 16 juin au 29 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30

LE PATRIOTE DE SAINTE-AGATHE: Ste-Agathe (861-2244) (819-326-3655)— « Les fantaisies de mon mari m'ont quasiment rendue folle » de John Tobias, m. en s. Pauline Martin, du 10 juin au 6 sept., mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h. les dim. 12-19-26 juillet à 20h., les dim. 2-9 août à 20h.

SOUPER-THÉÂTRE BELLE MONTAGNE: 1026 rang Belle-Montagne, St-Jean-de-Matha (886-2737)— « P.S. ton chat est mort » de Kirk Wood, m. en s. Vincent Bilodeau, du 20 juin au 7 sept. mer. au dim. 21h.

THÉÂTRE DE L'ALPINE INN: autoroute des Laurentides, sortie 69, Ste-Marguerite Station (229-7488) ou (1-800-363-2440)— « Simard & Soeur » de Isabelle Doré et Denis Bouchard et « Surprise, surprise » de Michel Tremblay, m. en s. Denise Filiatrault, du 9 juin au 7 sept. du mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE L'AUBERGE BROMONT: 95 Montmorency, autoroute 10, sortie 78, Bromont (534-2200) (1-800-363-8920)— « Rosa Rosa Rosi » texte et m. en s. Réjean Wagner, du 18 juin au 2 août, jeu. au dim. 21h.

THÉÂTRE BEAUMONT ST-MICHEL: St-Michel de Bellechasse (418-884-3344)— « La grande opération ou quand les rêves refusent de mourir » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, du 23 juin au 22 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DES CASCADES: autoroute 20 dir. Dorion, 2 chemin du Canal, Pointe des Cascades (455-9341)— « À rideaux tirés » de Earl Barrett et Arne Sultan, m. en s. Raymond Cloutier, du 5 juin au 29 août, du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: Ste-Anne de Sorel (393-9022) ou (1-800-363-9468)— « L'amuse-gueule » de Gérard Lauzier, adaptation Louise Latraverse, m. en s. Monique Duceppe, du 9 juin au 22 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE DE LA CHÈVRERIE: St-Fortunat, co Richmond (819-344-2402)— « Lucky Luciano » de Marie-Thérèse Quinton, m. en s. Jacques Rossi, du 25 juin au 29 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE LA CRIQUE: Salle Augustin Chénier, Ville-Marie en Abitibi (819-622-1362)— « Voisin voisines » de Christian Bédard, m. en s. Diane Blanchette, du 1er juillet au 9 août, du mar. au dim. à 20h.30

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (549-5828)— « Une semaine de vacances » de Gisèle Bourret et Michel Paré, m. en s. Mario Bouchard, du 17 juin au 23 août, du mer. au dim. 19h.30— « L'hymne à J. Nair » texte et m. en s. Richard Blackburn, mar. 21-28 juillet et 4 et 11 août à 20h.30, du 27 juin au 6 sept. mer. au dim. 21h.30

THÉÂTRE L'ÉCLUSE: Centre culturel Fernand-Charest, 190 Laurier, St-Jean-sur-Richelieu (348-5312)— « Omer l'homme à tout faire » de Louise Matteau, du 10 juin au 15 août, mer. au ven. 20h.30, sam. 21h.

THÉÂTRE EN MOUVEMENT: 2554 rue Monty, Val David (819-322-6217)— « L'argent fait le bonheur » de Jean Desaulniers et Richard Perron, du 27 juin au 6 septembre, du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE GRANBY: 135 rue Principale, Granby (375-2262)— « J'pogne encore Hector » de Francine Charland et Robert Aubry, m. en s. Gaëtan Labrèche, du 17 juin au 29 août, mer. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.30

THÉÂTRE D'ÉTÉ LA GRANGERIT: 5475 St-Martin ouest, Laval (669-2567)— « Blaise » de Claude Magnier, m. en s. Sylvie Lemay, du 19 juin au 12 juillet, les ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 20h., jeudi le 9 juillet à 20h.— « Les folies du samedi soir » de Marcel Mithois, adaptation Sylvie Tremblay, m. en s. Bernard Cameron et Sylvie Lemay, du 17 juillet au 9 août— « La cadette de mes soucis » de Sylvie Lemay, m. en s. Pierre Mailloux, du 14 août au 6 sept.— Représentations: jeu. ven. dim. 20h., sam. 17h. et 21h.

THÉÂTRE D'ÉTÉ LE SAINT-LAURENT: 2405 Île Charron, Longueuil (651-5250)— « Une clé pour deux » m. en s. François Cartier, du 16 juin au 22 août, du mar. au ven. 20h.30, sam. 17h. et 22h.30

THÉÂTRE LES FEMMES COLLIN: 248 rang des continuations, St-Esprit de Montcalm (839-6105) ou (589-4552)— « Faut se marier pour... » de Bertrand B. Leblanc, m. en s. Yvon Leroux, du 26 juin au 22 août, juin et juillet mar. au sam. 21h.— Août, mer. au sam. 21h.

THÉÂTRE DE L'HÔTEL CHANTECLER: Autoroute des Laurentides, sortie 67, Ste-Adèle (229-3322) ou (1-800-363-2432)— « Kiwi » comédie musicale présentée par Les Théâtres des Laurentides, texte et m. en s. Larry-Michel Demers, du 15 juin au 7 sept. du mer. au dim. à 20h.30

THÉÂTRE DU LAC MASSON: 414 boul. Baron-Empain, Ste-Marguerite du Lac Masson (228-2513) (861-3988)— « Les nouilles sont pas toutes dans la soupe » de Jack Sharkey, traduction et adaptation de Josée Labossière, m. en s. Robert Duparc, du 23 juin au 29 août, et les dim. 19-26 juillet, 2-9-16 août à 20h.

THÉÂTRE MANOIR VERCHÈRES: 614 Marie-Victorin, Verchères (583-5232)— « Les trois watt » texte et m. en s. Réjean Wagner, du 21 mai au 30 août, jeu. au dim. 21h.

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 106, Eastman (514-297-2860/2862)— « Une maison, un bébé, un barbecue » de Elizabeth Bourget, m. en s. Yves Desgagnés, du 23 juin au 23 août, du mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30, dim. 20h.

THÉÂTRE LA MONTAGNE COUPÉE: St-Jean-de-Matha (886-3845)— « Viens poupoune » textes et m. en s. Marcel Gamache, du 20 juin au 5 sept. du mer. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h., dim. 20h.30

THÉÂTRE DU MONT SAINT-SAUVEUR: St-Sauveur-des-Monts (227-6449) et (1-800-363-2448)— « Waiter » du 28 juin au 23 août, du mar. au sam.

THÉÂTRE DU PERCE-RÊVE: 9 rang Anctil, Victoriaville (819-752-5070)— La troupe de l'Escabeau présente « Jeudi le 12 » du 25 juin au 30 août, du jeu. au dim. 20h.30

THÉÂTRE PONT-CHÂTEAU: 283, route 201 nord, Côteau-du-Lac (456-3224)— « Faut placer pépère » de Bertrand B. Leblanc, du 26 juin au 23 août, mar. au sam. 20h.30

THÉÂTRE LA RELÈVE À MICHAUD: St-Mathieu de Beloeil, sortie 105, trans-canadienne (1-464-0089)— « Second début » comédie de Roger Karshner, traduction, adaptation et m. en s. Claude Maher, du 2 juin au 29 août, du mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.30

THÉÂTRE DU SANG NEUF: Sherbrooke (819-821-5489)— « Les célébrations » de Michel Garneau, m. en s. Pierre Rousseau, du 20 juin au 5 sept. à 20h.30

THÉÂTRE DU THÉ DES BOIS: 574 ave du Parc, Deauville (819-864-9569)— « Un condo à Venise » m. en s. André Poulin, du 1er juillet au 22 août, du mer. au dim. 20h.30

THÉÂTRE LE VIEUX CLOCHER: 64 rue Merry nord, Magog (819-847-0470)— « Tournée juste pour rire » avec Marcel Racine, Claude Doyon, Jean-Claude Lauzon et Michel Courtemanche, du 30 juin au 29 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.10 Fariboles
12.30 Avis de recherche
13.00 Reflets d'un pays
14.00 Le temps de vivre
15.30 Le paradis des chefs
16.00 Fraggle rock
16.30 Il était une fois l'espace
17.00 Histoires de l'histoire
18.00 Montréal ce soir

b CBMT
12.00 Midday
12.57 Community notes
13.00 All My Children
14.00 Movie Time
« Last days of Dolwyn » avec Edith Evans, Emlyn Williams et Richard Burton
16.00 Facts of life
16.30 Wonderstruck
17.00 Video Hits
17.30 Three's company
18.00 Newswatch and Sports News

10 CFTM
12.00 Ici Montréal
12.15 L'étéshow
13.15 Soleil d'été
14.15 Ciné Quiz
« Les requins du désert » it. 77 avec Franco Nero, Michel Constantin et Pamela Villoresi
16.30 Les satellipopettes
17.00 La petite maison dans la prairie

12 CFCF
12.00 Split second
12.30 Pulse
13.00 Lifetime
14.00 Another World
15.00 General hospital
16.00 Music vision
16.30 Take a break with Matthew Cope
16.35 Wheel of fortune
17.00 The price is right

17 RADIO-QUÉBEC
17.30 Télé-Université: l'évolution de l'homme
18.30 Wickie

35 QUATRE SAISONS (câble 5)
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Le grand journal
13.00 De toute beauté
13.30 Les P'tites vues
« Les duellistes » angl. 77 avec Keith Carradine, Harvey Keitel et Albert Finney
15.30 Les maîtres de l'univers
16.00 L'heureux retour
16.50 Le petit journal
17.00 Double jeu
17.30 Le grand journal

99 TVFQ
11.50 Aujourd'hui la vie: à vif
13.00 La France des années 40-60: le quartier latin, mai 68
13.15 B.D. Connection: ballade des pionniers de l'espérance
13.30 Téléfilm
« Par la bande » avec Jacques Morel, Jacques Serre et Evelyne Dandry
15.00 Le nouveau théâtre de bouvard
15.15 Radio-France-Internationale
16.00 « La pendule » avec Jean-Luc Moreau, Nadine Alari et Patricia Elig
16.12 Caténaire TGV
16.30 L'Académie des neuf
17.30 Le journal

La télévision du mercredi soir en un clin d'oeil

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2 CBFT (R.-C.) Montréal	Montréal ce soir	Palme d'or	Festival Franco-Ontarien	Ontario Pop	Téléjournal	Baseball Ligue Nationale : *Expos vs Astros*				Nouvelles du sport	Cinéma : *Le petit monde de Don Camillo* —It. 52 Avec Fernandel et Gino Cervi		
3 WCAX (CBS) Burlington	News (1 h.)		CBS News	Hollywood Squares	The New Mike Hammer		Magnum P. I.		The Equalizer		News	Adderly	
5 WPTZ (NBC) Plattsburgh	News (1 h.)		Wheel of Fortune	M. A. S. H.	Highway to Heaven		Night court	Sweet Surrender	St. Elsewhere		News	The Tonight Show Anim.: Patrick Duffy	
6 CBMT (CBC) Montréal	Newswatch		Sidekicks	Days & Nights of Molly Dods	Movie : *Pete's Dragon* —É.-U. 1977 Avec Sean Marshall, Helen Reddy et Jim Dale				The National 22h 20 : The Journal		Newswatch & Sports	Maude	Movie : *Public Enemy*
10 CFTM (TVA) Montréal	Ici Montréal	L'étéshow		Le Québec à la carte	Les Brillant	Chacun chez soi	Cinéma : *Au-delà de la fortune* —É.-U. 1972 Avec C. Leachman, Lloyd Bridges & M. Gunn			Contexte	Les Nouvelles TVA Ici Montréal/Météo/Sports		Cinéma de fin de soirée
12 CFCF (CTV) Montréal	Pulse		Entertainment Tonight	McGowan's World	Highway to Heaven		Movie : *Unnatural Causes* —É.-U. 1986 Avec John Ritter, Alfre Woodard et John Vargas				CTV News 23h 20 : Pulse		Movie : *Heaven Above*
17 CIVM (R.-Q.) Montréal	17h 30 : Télé Université	Wickie	Droit de parole		Station Soleil		Cinéma : *Sans Famille* —It. 1972 Avec Vittorio Gasman, Paolo Villagio et C. Gaipa				22h 50 : Station Soleil (Reprise)		
22 WVNY (ABC) Burlington	News	ABC News	Star Treck		Perfect Strangers	Head of the Class	Movie : *Tender Mercies* —É.-U. 1982 Avec Robert Duvall, Tess Harper et Betty Buckley				News	Nightline	
24 CICO (TVO) Ontario	Polka Dot Door	Doctor Snuggle	Spirit Bay	Magic Shadows	People Patterns	Realities	The Long Search		Bits & Bytes	Academy with Jack Livesley	Realities (Reprise)	Landscapes	
33 VERMONT ETV (PBS)	The MacNeil-Lehrer Newshour		Nightly Business Report	Adam Smith's Money World	Live from Lincoln Center : *Mostly Mozart Festival Gala*				First Stop, China		23h 20/Movie : *The Fiction Makers* —G.-B. 67 Avec Roger Moore et Sylvia Syms		
35 QUATRE SAISONS Montréal	Premières météo/sports	Jasmin Centre-Ville Animateur : M. Jasmin		Action, réaction !	Cinéma : *Le lion sort ses griffes* —G.-B. 1980 Avec Burt Reynolds, Lesley-Anne Down et David Niven				Le grand journal	Jasmin Centre-Ville (reprise)		Le cahier des sports	23h 45 : Les champions
99 TVFQ (télévision française)	Affaire suivante	Des chiffres et lettres	Aujourd'hui la vie		France des années 40-60	Téléfilm : *L'amour à la lettre* —Fr. 1986 Avec Evelyne Dress et Servane Ducorps			Nv. théâtre de Bouvard	22h15 : Le Journal	22h 45 : Radio-France Internationale		

CULTURE ET SOCIETE

« Le Cid improvisé » de Philippe Cohen, au Quat'Sous

Un classique « juste pour rire »

PAUL CAUCHON

LE MYSTÈRE des grands classiques culturels, c'est que plus vous les démolissez, plus vous leur trouvez du sens. Prenez La Joconde : bien qu'on l'ait affublée d'un nez de clown, qu'on l'ait déshabillée, rhabillée et teinte en punk, elle demeure inébranlable, source d'inspiration depuis des siècles pour des milliers d'iconoclastes.

C'est un peu la même chose avec « Le Cid » de Corneille. Les adaptations ne se comptent plus, et mentionnons seulement que si l'on peut toujours écouter sur disque Gérard Philippe déclamer ces vers impérissables, le « Cidophile » aura peut-être de la difficulté à revoir cette version américaine des années cinquante mettant en vedette Charlon Heston et Sophia Loren en cinémascope, version qui a sombré dans l'oubli. Dans ce dossier le Québec n'a pas à se plaindre, Réjean Ducharme ayant commis il y a longtemps un « Cid Magané » qui ne donnait pas sa place.

Philippe Cohen, qui est Suisse (ce n'est pas un mal en soi), s'est attaqué au Cid il y a deux ans, dans une version qui marie mime, improvisation, humour et fidélité à la pièce. Pourquoi « Le Cid » ? « C'est la pièce la plus connue de la langue française », répond-il.

« Le Cid improvisé » de Cohen, qui prend l'affiche du Quat'Sous demain dans le cadre de *Juste pour Rire*, a été joué 150 fois depuis deux ans, dans différents théâtres en Suisse, en Belgique et en France, et s'installe en janvier prochain au Théâtre du Musée Grévin à Paris, pour quatre mois.

Cohen, 33 ans, travaille depuis dix ans comme acteur et metteur en scène, et il est basé à Genève, sans être rattaché à une troupe particulière. Il enseigne également le mime et le théâtre. Ce Cid est son quatrième spectacle d'auteur, après, entre autres, une version pour huit comédiens d'*Alice* de Carroll.

Un spectacle « très dépouillé », sans costumes ni décors, où l'essentiel est dans le geste (Cohen travaille en intégrant des techniques de mime) et la parole.

Dans ce spectacle, explique l'auteur, Cohen tente de réciter la pièce originale mais Corneille lui intente un procès parce qu'il refuse de voir son oeuvre ainsi massacrée. Pour dénouer la situation, Cohen fait appel aux spectateurs deux fois dans le spectacle, improvisant librement à partir de trois mots qu'on lui fournit.

« La pièce est très libre, et la formule, légère et souple, permet d'utiliser tous les moyens d'acteur, puisque j'essaie aussi de montrer les différentes possibilités de jouer tel passage ».

À chaque soir Cohen doit donc inventer de nouvelles histoires à partir de ces fameux trois mots lancés par le public, et les intégrer dans la pièce. Je lui ai demandé quels étaient, après 150 représentations, les mots qui lui avaient été proposés le plus souvent. Ce sont, dans l'ordre, cheval, vélo, éléphant, et étoile. « J'avoue que j'ignore pourquoi ! » ajoute-t-il.

Il sera intéressant de voir si le cadre de référence qui sous-tend la pièce sera bien compris de tous. Car chez le grand public, Rodrigue, Chimène et la « rage, désespoir et vieillesse ennemie » ne sont pas nécessairement partagés par tous. Contrairement à l'Europe où, dans tous les pays francophones, « Le Cid » est une oeuvre obligatoire que les étudiants doivent apprendre à l'école (chez nous, cette obligation a pris la forme des cours d'impro dans les polyvalentes...)

Pour masssacrer ainsi le grand classique, Cohen doit bien avoir sa petite idée sur l'oeuvre ? « C'est pompier, la pièce est lourde, le langage incroyable, répond-il. Mais quand même, je crois que le grand public peut s'amuser avec quelque chose d'aussi académique. Et on est absolument pas obligé de connaitre la pièce originale pour rire ».

« Le Cid improvisé » sera présenté à 20 h 30 au Quat'Sous dans le cadre de *Juste pour Rire*, du jeudi 9 juillet au samedi 18.

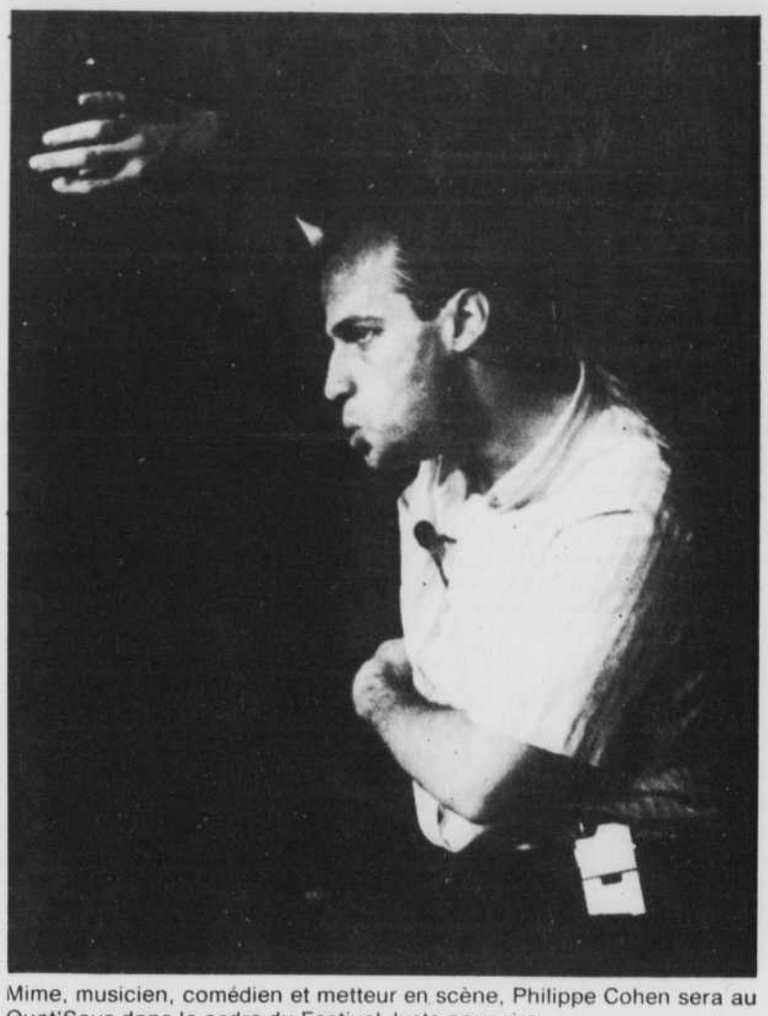

Mime, musicien, comédien et metteur en scène, Philippe Cohen sera au Quat'Sous dans le cadre du Festival Juste pour rire.

Décès du chanteur André Dassary

BIARRITZ (AP) — Le chanteur André Dassary est décédé hier à l'âge de 75 ans à Biarritz (Pyrénées Atlantique), a-t-on appris auprès de l'administration de la maison de retraite Beau Rivage où il séjournait depuis le mois d'avril dernier.

De son vrai nom, André Deyherassary, était né le 10 septembre 1912 à Biarritz. Il obtient le premier prix de chant d'opérette et d'opéra comique au Conservatoire de Paris. De 1934 à 1937, il exerça la profession de professeur d'éducation physique et de masseur. Il était diplômé des études supérieures d'éducation physique.

En 1937, il décida de rejoindre la troupe de Rey Ventura. Sa carrière d'artiste lyrique débuta véritablement en 1941. Il interpréta plusieurs rôles dans des opérettes comme *L'auberge qui chante*, *Valses de France*, *L'ingénue de Londres*, *Chansons gitanes*, *Symphonie portugaise* et *La toison d'or*. Il participa également au tournage de plusieurs films comme *Feu de joie*, *Tourbillon de Paris*, *Le mariage de Ramuntcho* et *Paris chante toujours*.

André Dassary

Il avait aussi composé plusieurs chansons sur la région des Landes et du Pays Basque.

Deux nouveaux guides au service des artistes

QUÉBEC — La vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, vient d'annoncer la parution de deux guides à l'intention des artistes en arts visuels et des auteurs dramatiques. Intitulés *Vivre des arts visuels* et *Vivre de l'écriture dramatique*, ces guides, respectivement de 90 et 50 pages, sont destinés à faire connaître aux étudiants et artistes de ces disciplines le milieu professionnel de leur art, ses structures et son fonctionnement.

À la fois simples et pratiques, ces ouvrages abordent les aspects divers, mais souvent méconnus, de la protection, de l'exploitation et de la gestion d'une oeuvre comme d'une carrière : les lois du marché, les relations contractuelles, le droit d'auteur et les recours contre sa violation, la fiscalité, les organismes d'aide et les groupements d'artistes.

S'inscrivant d'emblée parmi les gestes de soutien du ministère au milieu artistique, ces guides permettront au créateur et à la créatrice de comprendre l'importance de bien administrer leur carrière et d'asseoir le cheminement de leur oeuvre sur une connaissance solide des conditions de travail relatives à leur art.

Le guide *Vivre des arts visuels* a été réalisé par Mme Ninon Gauthier, journaliste pigiste spécialisée en art, tandis que *Vivre de l'écriture dramatique* est une réalisation de Me François Tisseyre, juriste spécialisé en matière de droit d'auteur. Ces ouvrages, préparés à la demande du ministère des Affaires culturelles, font partie de la collection *Vivre de...* qui possède également un premier numéro, *Vivre de la musique*, lancé en 1986 et destiné aux artistes et professionnels du monde musical.

On peut se procurer les guides *Vivre de l'écriture dramatique* et *Vivre de la musique* au prix de $ 5.50 chacun, et *Vivre des arts visuels* au montant de $ 7.95 aux publications du Québec.

Barocci et Rembrandt : des records d'enchères

LONDRES (AFP) — Seize dessins de maîtres, provenant de la collection de Chatsworth (nord de l'Angleterre) et comprenant des oeuvres de Raphal, Rembrandt, Barocci et Veronese ont atteint lundi, chez Christie's de Londres, un record d'enchères de 6,292,000 livres, selon le marchand d'art londonien.

La *Madonna del Popolo* de Barocci, a été enlevée par un marchand d'art newyorkais, M. David Tunnick, pour 1,760,000 livres, devenant ainsi l'oeuvre la plus chère de Barocci.

Les Remparts de Saint Anthoniespoort dessinés par Rembrandt ont été acquis par un marchand d'art londonien, Baskett and D., pour 1,375,000 livres. Les enchères atteintes par les *Remparts* constituent également un prix record pour l'oeuvre de l'artiste.

La tournée des gourmets gourmands

Une collaboration **Ciel 98,5** et **Le Devoir**

Gagnez un voyage à Paris!

Et $1000 d'argent de poche offert par le restaurant La Strada de Longueuil!

Le Devoir et **Ciel 98,5** feront tirer un voyage à Paris pour deux personnes parmi les clients des restaurants paraissant dans cette section publicitaire spéciale.

Pour participer, vous devez remplir les coupons de participation disponibles à ces établissements. N'attendez pas! inscrivez-vous dès aujourd'hui à notre promotion *La tournée des gourmets gourmands!*

Restaurants participants: Le Richelain de St-Jean-sur-le-Richelieu, Les Mauvais Garçons de Montréal, L'Eau à la Bouche de Ste-Adèle, L'Auberge Handfield de St-Marc-sur-Richelieu, Le Sieur De Chambly de Chambly, Rustik de Châteauguay, L'Auberge St-Denis de St-Sauveur-des-Monts, Samuel II de St-Jean, La Réserve de St-Donat, Le Bistro de Champlain de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, L'Auberge des Gallants de Ste-Marthe, Le Bistro St-Charles de Longueuil et La Strada de Longueuil.

cet été, au théâtre

Rive Sud

THÉÂTRE D'ÉTÉ Le Saint Laurent PRÉSENTE:
«UNE CLÉ POUR DEUX»
Une comédie de John Chapman
Avec Claudine Chatel, Réjean Lefrançois, Guy Godin, Roseline Hoffmann, Arlette Sanders, Jean-Louis Paris et Monique Chentrier. Du 16 juin au 22 août. Rés.: (514) 651-5250.

théâtre la relève à Michaud
St-Mathieu-de-Beloeil
Transcanadienne, sortie 105
Rés.: **(514) 464-0089**
Second début
Une comédie de Roger Karshner. Mise en scène de Claude Maher avec **Claude Michaud, Carole Chatel, Jean-Pierre Chartrand, France La Bonté.**
Du 2 juin au 29 août

L'ESCALE
St-Marc-sur-Richelieu, sortie 112, route 20.
(514) 584-2271
Dès le 11 juin, mar. au vend. 21h / sam. 19h-22h.
BATEAU THÉÂTRE L'ESCALE PRÉSENTE:
"LES PINGOUINS"
création de Jean-Raymond Marcoux avec Hélène Loiselle, Janine Sutto, Hubert Loiselle, Richard Blaimert. M.E.S. Gilbert Lepage.
Quand on a de la difficulté à changer les petites habitudes de la vie, peut-on changer de vie? En tout cas, c'est ce que Thérèse a décidé!...

la Fille sur la banquette arrière
Présenté par: Centre culturel de Beloeil
Mise en scène: Richard Niquette
Avec: Julie Vincent, Jean-Pierre Matte, Catherine Dominic, Luc Gingras et Lenie Scoffie
Réservations: (514) 464-4772

Coeur du Québec

Cabaret-Théâtre De La Mauricie (salle 2) (SHAWINIGAN)
Comédie de Yvon Brochu avec Louis-Georges Girard, Marie St-Cyr, Denis Lamontagne
23 juin au 29 août
mardi au samedi — 20h30
Autoroute 55 — Sortie 217 Réserv: (819) 539-5451

Restaurant-Théâtre De La Mauricie (salle 1) (SHAWINIGAN)
Les cochons meurent comme des mouches...
de Georges Dor avec Claude Gasse, André St-Denis, Deano Clavet, Isabelle Ouimet
Autoroute 55, Sortie 217 — Mardi au Samedi — Réserv: (819) 539-5451

Sorel

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE présente:
«L'AMUSE-GUEULE» comédie du célèbre bédéiste Gérard Lauzier avec Michel Daigle, Jean Deschênes, Roger Joubert, Louise Latraverse, Robert Lavoie, Patrice L'écuyer, Manon Lussier, Robert Marien, Adèle Reinhardt, Anouk Simard. M.E.S. Monique Duceppe. **Jusqu'au** 22 août, mar. au vend. 20h30 et sam. 21h. Spécial forfait: croisière/repas/théâtre. 1645, chemin du Chenal du Moine, Ste-Anne-de-Sorel route 20 sortie 122. Direct MTL 393-9022 ou 1-800-363-9468.

Ouest de l'île de Montréal

THEATRE PONT-CHATEAU INC. à Coteau du Lac présente «Faut placer pépère» de Bertrand B. Leblanc avec Lucile Papineau, Catherine Jalbert, Jean Ricard et Yvan Canuel. Du 12 juin au 29 août à 20h30 du mardi au samedi. Réservations: avant le 10 juin **1-(514) 764-3334,** après le 10 juin **1-(514) 456-3224.** Trans-Canadienne vers l'ouest ou autoroute 2 ouest, sortie 17.

Estrie

LE THÉÂTRE DE MARJOLAINE:
«Une maison, un bébé, un barbecue» une comédie de Elizabeth Bourget avec Christiane Raymond, Germain Houde, Nathalie Gascon, Daniel Gadouas, Patricia Nolin. Du mar. au ven. 20h30, sam. 19h00 et 22h30, dim. 20h00. Eastman, aut. (10) Cantons de l'est, sortie 106. Rés.: Mtl (jusqu'au 11 juin) 845-0917, Eastman (à compter du 13 juin) (514) 297-2860 ou 297-2862.
Attenant au théâtre, dans un décor rustique et champêtre, avant et après le spectacle, un répertoire de petits plats fins au **Resto-théâtre «La Marjolaine».** Ouvert à compter de 17h00.

Union Théâtrale Inc. PRÉSENTE: "Les jours heureux"
DOMAINE MONTJOYE, North Hatley, Route 108
Rél.: **(819) 842-8309** ou **569-2727**
Prix spéciaux pour groupes
Forfaits-repas-hébergement-théâtre

LE THÉÂTRE DU SANG NEUF DE SHERBROOKE PRÉSENTE:
Louisette Dussault **Yves Labbé** **Michel Côté**
DANS «LES CÉLÉBRATIONS» de Michel Garneau
Une mise en scène de **Pierre Rousseau**
Pour vous une soirée de théâtre sur les bords du Lac des Nations au coeur de Sherbrooke. L'amour! L'amour! Les retrouvailles! Venez voir Margot et Paul-Émile, un couple drôle dans ses aventures quotidiennes. Du 20 juin au 5 septembre, du mardi au samedi, 20h30. Rés.: **(819) 821-5489.** Au Théâtre du Parc Jacques Cartier

Coeur Mauricie

ASSEMBLEE HALL présente
"C'T'A TON TOUR LAURA CADIEUX"
Comédie de MICHEL TREMBLAY
Mettant en vedette MANON GAUTHIER
Représentation du 2 juillet au 29 août les jeudis, vendredis et samedis à 21h00
Réservation: (819) 538-6362 - Forfait souper-théâtre: (819) 375-1258

Drummondville

théâtre les apprêtés de ST-GERMAIN Route 20, sortie 170
présente *Les moineau chez les pinson*
Avec Edgar Fruitier, Yvette Thuot, Sylvie Germain et Serge Christiaenssens.
Mise en scène Gaëtan Labrèche. Rés.: (819) 395-2253

THÉÂTRE du PARC présente Partir en Nowhere
écrit et mis en scène par **Marielle Bernard**
avec **Diane St-Jacques** et **Marie-Hélène Rajotte.**
Du 24 juin au 29 août, du mercredi au samedi 21 h.
Souper-fondue et théâtre, randonnée en bateau-ponton et plusieurs activités sur un site enchanteur.
Réservations: (819) 477-3636 **2350 Ch. Hemming, Drummondville**

Laurentides

Manoir du Lac Lucerne
LES PRODUCTIONS LOUIS LALANDE PRÉSENTENT
Pantoufle
comédie avec *Françoise Faucher, Louis Lalande, Gabrielle Mathieu* et *Serge Bossac.*
Réservations: (514) 228-2511
Ligne directe: 1-800-363-3620
Ste-Marguerite — Autoroute des Laurentides — Sortie 69

Lanaudière

LE CABARET-THÉÂTRE FAUT SE MARIER POUR...
LES FEMMES COLLINS PRÉSENTE:
une pièce de BERTRAND B. LEBLANC, l'auteur des pièces à succès: «Faut divorcer» et «Faut placer pépère», mettant en vedette: Elizabeth Chouvalidzé, Yvon Leroux et Sylvie Côté. Du 26 juin au 22 août. Forfait souper-théâtre disponible.
Billet 2 pour 1: 26 juin, 1-2-3-8-9-10 juillet
248, Rang des Continuations, St-Esprit
Rés: (514) 839-6105, (514) 589-4552

VENEZ RIRE AVEC NOUS
"VIENS POUPOUNE" du 21 juin au 5 sept. '87. Deux heures de comédie (sketches, imitations, monologues) avec ROSE (La Poune) Ouellette, Claude Landré, Marcel Gamache, Nathalie Roussin, Louis Sincennes.
LA MONTAGNE COUPÉE St-Jean-de-Matha
Réservations: **1-886-3845.** Prix spéciaux pour groupes 20 pers. et plus.

CALIFORNIE

■ *Lake Tahoe, Yosemite National Park, Death Valley, des « must »*

ANNE GARDON
Collaboration spéciale

LA CALIFORNIE, c'est une maison de banlieue avec deux voitures dans le garage, une planche de surf sur le porche (ou la Porsche), des patins à roulettes accrochés dans le corridor, un jacuzzi sur la galerie, un gourou à portée de téléphone, le tout donnant sur une plage de sable blond où des garçons encore plus blonds jouent au fresbie.

Tout au moins, c'est l'image que s'en font une foule de touristes gavés de télévision, de films des années soixante et de chansons des Beach Boys, débarquant à Los Angeles ou à San Francisco.

Et comme presque toujours, ils n'iront pas regarder dans le jardin, à l'arrière de ce bungalow. Et ils ne découvriront pas les humides forêts de séquoias, les déserts torrides, les lacs aux eaux si claires que les montagnes enneigées s'en servent de miroir. La Californie, c'est plus que le sable, le soleil, le surf et un bar à salades chez McDonald's (qui l'eut crû), c'est aussi et entre autres une chaine de montagnes, la Sierra Nevada, fille des Rocheuses qui s'étire jusqu'au désert de Mojave. Et c'est plus de parcs, de forêts et de monuments nationaux que n'en compte tout autre État.

Sans s'imposer la tâche de tous les visiter, il en est qui sont des « must » dans un itinéraire californien, Lake Tahoe, par exemple. Bordé de plages et d'arbres magnifiques, dominé par des pics qui font le bonheur des amateurs de ski — 19 stations de ski dont Alpine Meadows et Squaw Valley — Lake Tahoe a une eau si pure et si limpide que certaines personnes ne se gênent pas pour la boire. Un mince filet de route fait le tour panoramique du lac. Sur la rive sud, South Lake Tahoe et Stateline jouent à Dr Jekyll & Mr Hyde. Deux villes côte à côte, une du côté californien, South Lake Tahoe, qui accueille les sportifs et les amoureux de la nature. Et l'autre, Stateline, à quelques centaines de mètres seulement mais à mille lieues en même temps puisqu'au Nevada, c'est-à-dire au pays des casinos, des chapelles pour mariages express et de la protitution légalisée. Le contraste est fascinant.

La Californie a le secret des routes spectaculaires. La no 1 qui suit le Pacifique a même valu à son architecte un prix de design. La route 395, qui descend de Lake Tahoe vers le sud, mérite au moins une mention honorable. Elle longe la Sierra Nevada, s'aventure de temps en temps à escalader quelques sommets pour plonger dans des vallées arides où les taches de verdure des terres irriguées sont autant de surprises. Montagnes pelées, ranchs immenses, troupeaux de bovins, un vrai paysage de western.

En face du lac Mono — un drôle de lac, trois fois plus salé que le Pacifique avec des formations rocheuses fantasmagoriques sur ses rives — c'est l'entrée du paradis, ou tout au moins de Yosemite National Park. Une seule route traverse Yosemite et la partie accessible par la 395 n'est ouverte que quelques mois par année, à cause des neiges.

Il y a deux façons de voir Yosemite, de la terrasse du Ahwanee Lodge, un verre de Sauternes californien à la main ou le sac au dos et le gobelet d'eau de source aux lèvres. Pour la version Grande classe, un court séjour dans la vallée (qui n'est qu'une infime partie du parc mais qui collectionne les splendeurs comme d'autres les roulottes de patates frites) suffit pour découvrir Yosemite Fall, trois fois haute comme Niagara, le Half-Dome, la rivière Merced où les truites narguent les pêcheurs, les forêts de séquioas gigantesques où les chevreuils et les biches quêtent des friandises des visiteurs.

Pour le randonneur, il y a aussi 1,120 km de sentiers dans la Haute Sierra, des escalades le long de parois vertigineuses, des rencontres avec les ours.

Pas d'ours, pas de longs sentiers non plus dans Death Valley National Monument. Et pour cause ! Quand il fait 50°c à l'ombre, on ne se lance pas le sac au dos vers les vastes horizons. On y voit des coyotes par contre et des road runners (évidemment). Et des montagnes zébrées de couches géologiques, 1 million d'années de brun, un autre million d'ocre, deux, trois de rose, une mince couche de noir, toute l'histoire de la terre mise à nu par les secousses qui brassent régulièrement cette côte instable.

Death Valley, malgré ce nom sinistre, est loin d'être morte. Les plantes n'attendent que les orages rares mais intenses pour couvrir les plateaux d'une moisson de fleurs. Les animaux, eux, attendent la nuit pour se manifester. Sauf le « bigsheep », un mouflon aux cornes menaçantes et au pied sûr. Pendant le jour sous le soleil, implacable l'été — on a enregistré des températures record de 57°c — mais très supportable l'hiver, le désert passe son temps à changer de couleur. Bleuté puis mauve à l'aube, blanc, ocre ou doré dans la journée, orange et rouge le soir au couchant.

Des hommes ont vécu dans cette fournaise. Un homme en particulier, Walter Scott, compagnon de Buffalo Bill, chercheur d'or malchanceux mais vantard et dépensier comme un millionnaire. Albert Johnson, un financier de l'est, était son bailleur de fonds. Fasciné par Scotty autant que par le désert, Johnson y construisit une résidence secondaire qui prit au fil des ans l'allure d'un château. Scotty's Castle, avec ses nombreuses pièces meublées d'oeuvres d'art, ses toits de briques rouges, ses tourelles, ses passerelles et ses dépendances, est un chef-d'oeuvre d'architecte.

Après avoir goûté aux dates de Furnace Creek, le seul oasis de la vallée de la mort, après avoir vu le coucher de soleil à Zabriskie Point, foulé du pied le plus bas point aux États-Unis (86 m au-dessous du niveau de la mer) à Badwater, après s'être émerveillée devant la nature à Devil's Golf Course, un immense plateau de sel critallisé et avoir escaladé les dunes de sable, Death Valley apparaîtra un peu moins désolée, vide et beaucoup plus fascinante. Comme l'est toute la Californie.

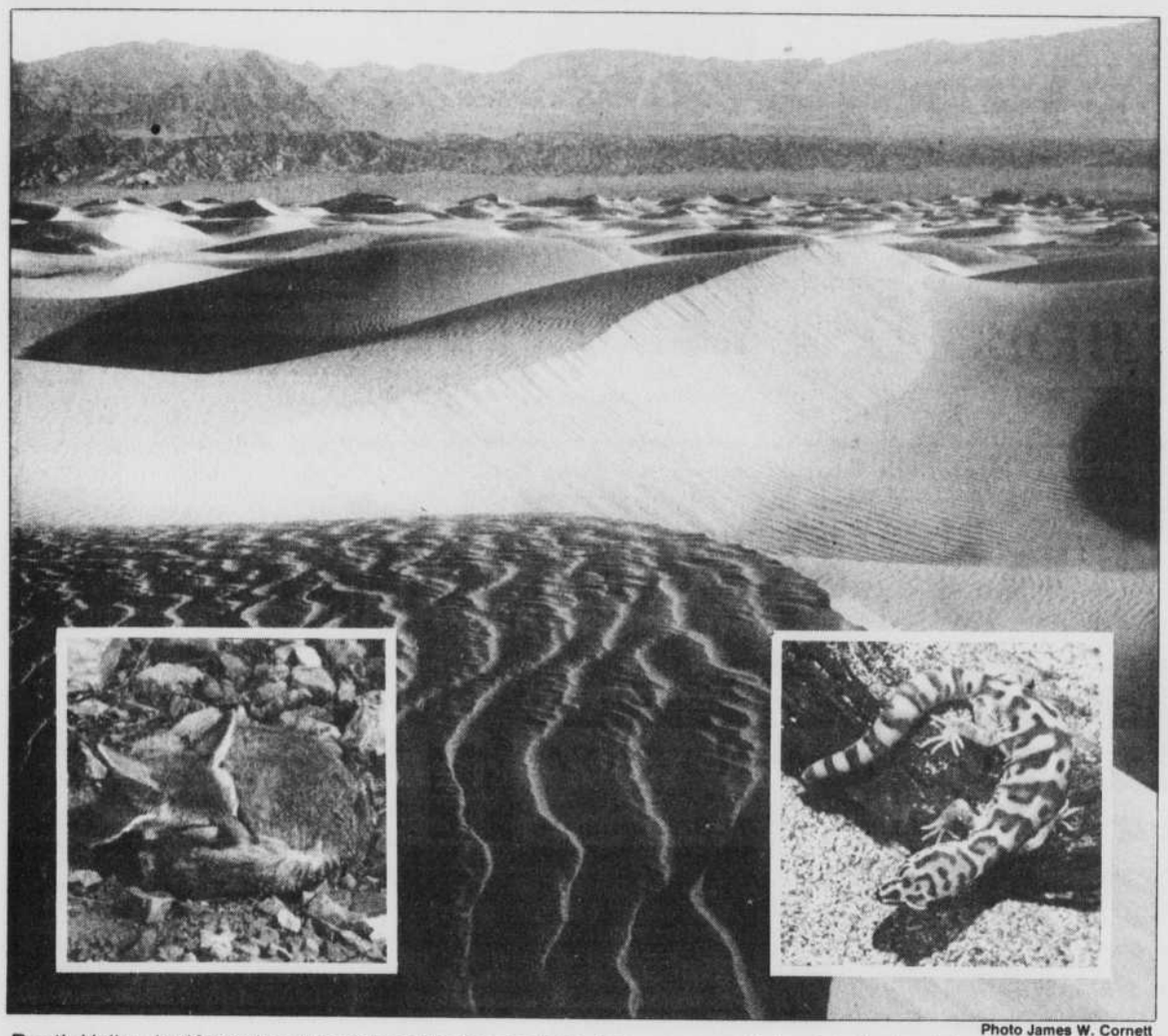

Photo James W. Cornett

Death Valley, le désert, les dunes de sable. En mortaise, à g., un renard faisant la sieste; à d., un gecko, lézard à doigts adhésifs que l'on retrouve partout dans la région.

Las Vegas, Babylone moderne, capitale du jeu et des mariages . . .

ANNE GARDON
Collaboration spéciale

LE PREMIER coup d'oeil que l'on jette sur Las Vegas devrait être de nuit. Sans la concurrence du soleil, la ville palpite au rythme saccadé de milliards d'ampoules électriques et de néons frénétiques. En arrivant par la route, on l'aperçoit miroitant à l'horizon comme une aurore boréale, ou un mirage. Vue d'avion, elle semble surgir de nulle part, météorite de vice et de jeu en orbite dans l'immensité du désert.

Le jour, cette Babylone moderne donne aux visiteurs un avant-goût de l'enfer; 45°c à l'ombre des palmiers squelettiques, pas un souffle de vent ou, maigre consolation, un méchant tourbillon d'air brûlant qui charrie toute la poussière des rues. La nuit, Las Vegas retrouve ses vraies couleurs. Le bleu sur les paupières des showgirls. Le rouge des cerises qui tournent dans les machines à sous. Le jaune des jetons qui roulent sur le vert des tapis. Le mauve des cravates sur le rose des chemises des Texans.

Las Vegas est à voir . . . au moins une fois. Ce trou perdu, à 6 heures de route de Los Angeles, est la capitale du jeu et des mariages; 100,000 couples s'y passsent la bague au doigt chaque année. C'est tellement facile. Les chapelles fournissent l'essentiel, le bouquet, $ 35 pour trois roses, la cassette de la marche nuptiale, $ 15 et les bagues (prix selon grosseur du caillou). Ajoutez le marié ou la mariée, quelques ouis à droite et à gauche et vous avez un mariage toutes les six minutes.

S'il n'existe aucune statistique précise, on peut sans risque avancer que Las Vegas accumule d'autres records. La plus grande concentration de machines à sous en est certainement un. Il y en a partout, dans les casinos bien sûr, par rangées de huit ou 10 sur autant de profondeur, dans des halls d'hôtels, dans des restaurants et même dans certaines toilettes. Et, devant ces machines à sous, il y a des mémés catatoniques, l'oeil vitreux, le visage blafard s'il ne porte pas des peintures de guerre, le geste mécanique, qui font disparaître leurs rentes à coup de 25 sous.

Autre record, le plus grand nombre de maisons de jeu sur une seule rue. Cette rue, c'est le Strip, plusieurs kilomètres d'un dangereux boulevard (South Las Vegas Blvd) à quatre voies le long desquelles se serrent de gigantesques casinos. Caesar's Palace, le plus grandiose et le moins kitsch . . . pour Las Vegas. Orchestre et piste de danse sur la galère de Cléopâtre qui flotte dans l'eau au milieu du hall, galeries de boutiques d'importations, restaurant sous les flambeaux. Retransmissions de courses de chevaux et de combats de boxe sur écrans super-géants. La classe, quoi !

À côté sur le Strip et un peu plus bas dans la qualité, Circus Circus déploie son chapiteau et ses performances de cirque de 11 heures à minuit. Le Stardust affiche le Lido de Paris, depuis 20 ans au moins. Et le Tropicana, les Folies Bergères.

Car, si Las Vegas est la métropole du jeu, c'est aussi la scène des plus grands spectacles américains en dehors de New York. Il y a même des vedettes — Sammy Davis Jr, Frank Sinatra, Dean Martin, Don Rickles, George Burns — qui y ont fait une seconde ou une troisième carrière et qui y trouvent un auditoire taillé sur mesure, d'autres mémés moins inertes et plus argentées, des noceurs du Midwest et des conservateurs du Sud.

Dans une même soirée, le touriste indécis et pas trop joueur aura le choix entre un spectacle de Broadway, un illusionniste ou un chanteur populaire, les plumes et les paillettes d'une revue, les plaisanteries vitriolées de Joan Rivers ou les absurdités de David Letterman. Il pourra aussi choisir entre le show de 20 heures ou de minuit, sans avoir peur de rater de précieuses heures avant la fermeture. Las Vegas ne ferme pas. Tout — casinos, dépanneurs, banques, chapelles — est ouvert 24 heures sur 24.

Dans cette ville où l'excès est la norme, les prix des restaurants comme des hôtels — chambres tout confort pour $ 25 la nuit — battent les records du ridicule. Cocktail de crevettes, $ 0.99; cocktail de crevettes et steak, $ 1.99; buffet à volonté (homard, rosbif, jambon et un million d'à-côtés), $ 8.99. Sans homard, $ 3.49. Ici, ce qui compte et ce qui rapporte, c'est le jeu. Un estomac satisfait à bon compte est autant de tentation de jouer ce qu'on n'a pas dépensé. Si en plus de ça, une serveuse en hotpants, perchée sur des talons aiguille, vous amène un drink gratuitement pendant que vous flambez allègrement vos économies, vous risquez de ne pas décoller du siège de si tôt, dépendant de la taille de vos économies, bien entendu. Le gagnant est celui qui peut profiter des avantages de Las Vegas sans y perdre sa chemise.

Il ne faut quand même pas se priver du plaisir de jouer, ne serait-ce qu'une dizaine de dollars. Rien que pour éprouver la jubilation devant les pièces qui dégringolent ou les jetons qui s'empilent sur le tapis vert. Et il faut perdre avec autant de plaisir car $ 10, ce n'est pas cher pour le spectacle extraordinaire qu'est Las Vegas.

Si les machines à sous demandent au joueur l'intelligence d'un lampadaire, le poker, le 21 (blackjack), la roulette, le baccarat ressemblent à des rituels cabalistiques pour le novice. Les casinos, tellement complaisants, donnent des cours d'initiation au jeu en après-midi.

Au bout d'une journée, saoulé de bruit, vidé d'énergie, lassé de fausse glamour, il ne reste qu'une chose à faire, retourner dans la vraie vie, en comptant une dernière fois les chemises mauves, les blondes platines octogénaires, les gigolos et les limousines à huit portes.

Anne Gardon était l'invitée d'Air Canada et de l'Office du tourisme de la Californie.

Rectificatif

Dans la dernière livraison du Devoir PASSEPORT consacrée au Québec, une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone donné à la fin de l'article intitulé « Autour du mont Mégantic ». Le numéro pour rejoindre Tourismontmégantic est le (819) 888-2330.

SUIVEZ LE GUIDE . . .

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

« Dépaysement-minute »

Un nombre grandissant de consommateurs s'offrent des mini-vacances dès que trois jours de congé se pointent à l'horizon. Certains n'attendent même plus un long week end pour partir quelques jours, histoire de briser le rythme au travail. De ces nouveaux besoins sont nés les mini-forfaits, offrant en quelque sorte le « dépaysement-minute. »

Plusieurs grossistes ont répondu en organisant de nombreux forfaits, dont les plus populaires (40 % d'entre eux) sont de quatre jours.

Les destinations les plus en demande sont, aux États-Unis, New York, Washington-Philadelphie et Boston. Au Canada, Toronto, les chutes du Niagara, Ottawa, Québec et Charlevoix, et le Nouveau-Brunswick ont la cote d'amour des voyageurs.

À une exception près, New York figure sur la liste de tous les grossistes recensés. Qui sont les Québécois qui acceptent de passer quelques heures à New York ? Que vont-ils y faire ? Selon Anne-Louise Despatie, accompagnatrice pour l'agence de voyages Tourbec, plus de la moitié de ses clients connaissent déjà New York. « Ils y retournent un peu pour voir des spectacles ou des expositions », dit-elle.

« Mais surtout, ils y vont pour l'ambiance, ils veulent être sur la rue, sentir le *feeling* de cette ville », ajoute-t-elle. Ceux qui y vont pour des spectacles et des expositions savent généralement très bien ce qu'ils veulent voir. La plupart d'entre eux ont acheté le *Village Voice*, journal culturel Newyorkais disponible à Montréal. Il existe deux comptoirs appelés *Tickets* (un au *World Trade Center* et l'autre à *Time Square*) où les billets pour les spectacles de la journée sont vendus généralement à motié prix.

Ces séjours de moins d'une semaine sont disponibles dans toutes les bonnes agences de voyages.

USA : les prix montent

La déréglementation aérienne aux États-Unis a donné lieu à une chute vertigineuse des prix, obligeant plusieurs compagnies à clouer leurs avions au sol et déclarer faillite. Aujourd'hui, la tendance inverse commence à poindre à l'horizon. Ainsi, les prix se mettent à grimper rapidement. Il devient donc de moins en moins intéressant de partir des Etats-Unis pour se rendre dans une autre grande ville américaine. En moyenne, les prix ont grimpé entre 27 % et 53 % en un an chez United Airlines et Continental Airlines, deux leaders au sud de notre frontière.

Charlevoix en plein festival des sciences de la nature

Des conférences, randonnées pédestres, excursions en bateau figurent parmi les activités organisées dans le cadre du festival des sciences de la nature en Charlevoix. Plusieurs dizaines de manifestations de ce genre se dérouleront jusqu'au 23 août. L'écologiste Pierre Dansereau est du nombre des personnalités de ce festival, organisé par le Centre écologique de Port-au-Saumon. Pour plus de renseignements : (418) 434-2209.

Ottawa-Mirabel-Québec avec Nordair Métro

Un nouveau service, reliant Mirabel à Ottawa et à Québec, a vu le jour dernièrement avec les ailes de Nordair Métro. Depuis le premier jour de l'été, il est possible de se rendre à Mirabel pour ensuite continuer sa route outre-mer sans payer (ou presque) de frais supplémentaire. En effet, puisque la plupart des tarifs aériens outre-mer affichés de Québec et Ottawa sont, à toutes fins utiles, les mêmes qu'au départ de Montréal, cette nouvelle liaison évite aux voyageurs de se rendre à Dorval pour ensuite prendre l'autobus vers Mirabel. Ainsi, l'économie de temps est appréciable.

Où changer ses chèques de voyages au Canada ?

Selon une étude du *New York Times*, seule la Banque de Montréal accepte les chèques de voyages en devise étrangère sans frais. Le prestigieux quotidien de New York met en garde les touristes avec une pratique relativement courante dans nos banques qui consiste à faire payer des frais de change sur le nombre de chèques changés plutôt que sur le montant échangé. À titre d'exemple, certaines banques — que le journal ne nomme pas — facturent $2 par chèque manipulé: ainsi, vendre 10 chèques de $ 10 coûtera $ 20, alors que changer un chèque de $ 100 coûtera simplement $ 2. Mais bien sûr, il n'y a rien là d'illégal. . .

Le voyage idéal pour découvrir le monde germanique
ALLEMAGNE — AUTRICHE
5 au 25 septembre
Des visites passionnantes mais aussi de la détente
Tout sous le signe de la qualité; hôtels de luxe ou 1ère classe
Trente ans d'expérience; des milliers de références.
3 654$ (Avion de Montréal compris)
C'est-à-dire mieux et moins cher à cause de nos réservations et ventes directes.
Vente exclusive aux Voyages Malavoy à Montréal
VOYAGES MALAVOY INC.
1255, rue Université, Bureau 1106
Montréal H3B 3W7 Tél.: (514) 861-2485/2741

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique
PARIS à partir de 449$
AIR FRANCE-KLM-SABENA-LUXAIR
PAN-AM "AIR AUTO" WARDAIR
GUADELOUPE, MARTINIQUE
TOUTES LES ANTILLES EN SPÉCIAL
LOCATION APPTS MARINA BAIE DES ANGES
PARIS en 747 SPÉCIAL
Paris-Amsterdam-Bruxelles SPÉCIAL
PARIS ALLER SIMPLE
Tél.: 281-1040 à partir de 265$
SERVICE EUROPEEN DE TOURISME AUTOMOBILE
ACHAT «RACHAT»
Air auto Air-France avec 2 billets d'avion location 3 semaines (base 2 pers.) «PLAN ACHAT-RACHAT» Citroën 2 CV 230$ — Peugeot 104 280$ — Citroën Visa 280$ — Citroën BX 360$. — Citroën 14 RE 435$ — BX 16 TRS 590$ — BX 16 TRS automatique 590$ — BX 19 TRD automatique 489$ — BX 19 RD station wagon 541$ — Renault 5 290$ — Renault II 385$ — Renault 21 535$ — VW, Mercedes, Camping Car etc... Choix de 19 modèles automatiques AUTOMATIQUES.
VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
TOUS BILLETS D'AVION — BATEAU — CROISIERE TRAINS EURAILPASS pour l'Europe — TOURS HAWAII — CUBA — MEXIQUE — les ANTILLES FRANÇAISES
OBTENTION DU VISA FRANÇAIS
TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel, (métro Peel) suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Voyages Québec/URSS
EN 87
VOYAGEZ EN URSS!
CURE DE SANTÉ À SOTCHI
1 mois sur les bords de la mer Noire
25 sept. au 23 octobre 2200$
SUR LES ROUTES DU CAUCASE
25 sept. au 16 octobre 2400$
(prix en occupation double)
POUR INFORMATIONS
4570, rue St-Denis, Montréal
845-5778
(Permis du Québec)

COLLABOREZ AVEC

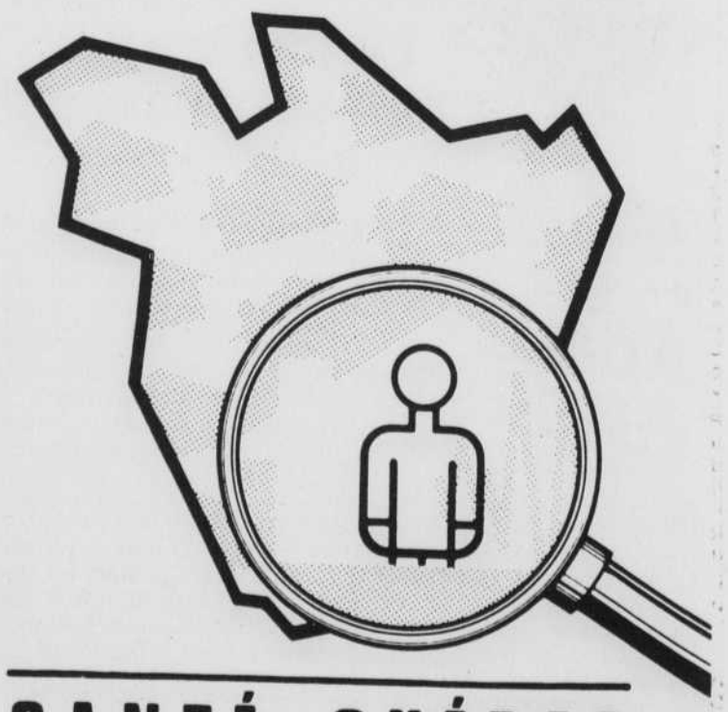

SANTÉ QUÉBEC

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 23

AVIS EST donné que: GEORGES H. DURAND, 210, St.-Michel, Ste.-Emilie de l'Energie, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M509044-003A, région 06, à: TRANSPORT JEAN-GUY ST.-JACQUES, 12571, Frenière, St.-Benoit, Mirabel, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 8 juillet 1987.
2ème parution: le 9 juillet 1987.
S.P.T.Q. LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-004919-872

COUR SUPÉRIEURE

CAISSE POPULAIRE DE MAISONNEUVE,
Partie demanderesse
c.
PIERRE LEBLANC,
et
JACQUELINE HARNOIS,
Partie défenderesse
et
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTCALM,
Partie mise en cause

PAR ORDRE DE LA COUR

LA PARTIE défenderesse, PIERRE LEBLANC et JACQUELINE HARNOIS, est requise de comparaître devant le protonotaire de cette Honorable Cour dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de la déclaration amendée a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal.
Montréal, le 6 juin 1987.
Le Protonotaire-Adjoint
Me Richard Chassé,
4001, boulevard Crémazie Est,
Suite 400,
Montréal, Québec,
H1Z 2L5
Procureur de la partie demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-157540-869

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
MAXIMINA GOMEZ,
Partie demanderesse
c.
CARLOS MAGANA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à CARLOS MAGANA de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la DÉCLARATION DE DIVORCE a été remise au greffe à l'intention de M. CARLOS MAGANA.
Lieu: Montréal
Date: 19 juin 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-001650-879

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
AVILA JOLICOEUR, résidant et domiciliée au 3415 rue Bressani, app. 4 à Montréal;
Partie demanderesse
c.
SERGE JOLICOEUR,
adresse inconnue,
Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

ORDRE est donné à SERGE JOLICOEUR de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration de la demande en séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de SERGE JOLICOEUR.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 26 juillet 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-002107-879

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT
Protonotaire-Adjoint
MONIQUE TARDIF,
Partie demanderesse
c.
CLAUDE DUPUIS, d'adresse inconnue.
Partie défenderesse
et
MONSIEUR LE CURÉ DE LA PAROISSE STE-CLOTILDE,
et
PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL.
Mis-en-cause

ASSIGNAITON

ORDRE EST donné à CLAUDE DUPUIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en déchéance autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de Claude Dupuis.
Lieu: Montréal
Date: mai 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS DE LIQUIDATION DE GESTION THERESE ROY INC.

SOYEZ AVISÉS qu'un certificat d'intention de dissolution a été émis à la Société en date du 30 mars 1987, selon les dispositions de l'Article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.
SOYEZ DE PLUS AVISES que si vous avez quelques réclamation que ce soit contre la société, la preuve devra en être expédiée aux procureurs dans les deux mois suivant la date du présent avis après quoi les actifs seront distribués aux actionnaires.
DATEÉ à Montréal, ce 3ième jour de juillet 1987.
Les procureurs de la Société
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL

PRENEZ AVIS QUE, TRANSPORT SHULMAN LTEE, dont le permis M-300183, certificat no. 2, se lit comme suit:
TRANSPORT GENERAL - RAYON -
Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles pour le transport de marchandises diverses, demande à la Commission des Transports du Québec le permis suivant:
PERMIS SPECIAL - 364 JOURS - TRANSPORT SPECIALISE (CONTRAT) - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE -
De Montréal à St-Jérôme et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de R. HAMMER LTEE.
NOTE:
La requérante a transporté pour R. HAMMER LTEE depuis 22 ans spécialement à Montréal et en vertu du certificat no. 2 ci-haut mentionné.
La requérante invoque l'article 85 des règles de pratique.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.
1ère publication: Le 8 juillet 1987
2ème publication: Le 9 juillet 1987
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIES
par: ADRIEN R. PAQUETTE
PROCUREUR

PRENEZ AVIS que la requérante, **NORCROS INDUSTRIES LIMITED (faisant affaires sous le nom de THE BULK CARRIERS COMPANY),** détentrice du permis M-305512, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant **par permis spécial:**
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — SPÉCIALISÉ — CONTRAT
D'Asbestos et de Thetford Mines à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport de solution de nitrate de monométhylamine par véhicules citerne pour le compte de **DUPONT CANADA INC.**
Destination:
Bedford Quarry, Nouvelle-Ecosse.
Condition:
Ce permis sera opéré conjointement avec les permis complémentaires pouvant être requis par les autres juridictions concernées.
Durée:
364 jours.
Tarifs:
$2.01 du mille parcouru.
La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement sur les Règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec.
Me Gilles J. Bélanger
MARTINEAU WALKER
Procureurs de la requérante
1ière parution: 7 juillet 1987
2ième parution: 8 juillet 1987

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-032753-845

COUR PROVINCIALE

ROSS-ELLIS LIMITÉE,
Demanderesse principale
c.
MICHEL GIRARD,
« DISQUES PAR-CHOC »,
« PRODUCTIONS SEREY »,
Defendeur principal
et
MICHEL GIRARD,
« DISQUES PAR-CHOC »
« PRODUCTIONS SEREY »
Demandeur en garantie
c.
LA SUCCESSION DE FEU YVES AUBLAIS,
Défenderesse en garantie

PAR ORDRE DE LA COUR

LA DÉFENDERESSE en garantie, LA SUCCESSION YVES AUBLAIS, est par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie de la DÉCLARATION EN GARANTIE AMENDÉE a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale du district de Montréal, à son intention.
VEUILLEZ DONC AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRÉAL, le 2ième jour de juillet 1987.
ME LOUIS LANDREVILLE,
3433, rue St-Denis,
Montréal, (Québec)
H2X 3L1
Tél: 288-4985 (514)
PROCUREUR DU DEMANDEUR EN GARANTIE.

PRENEZ AVIS que ROLLAND ALLARD, s'adressera à la Commission des transports du Québec afin que lui soient transférés le certificat Q-300192-001 et 002 détenu par TRANSPORT MICHEL INC. et en demande le maintien;
Les certificats du permis dont il est fait mention ci-haut autorisent les services de transport local et un rayon de 30 milles de la municipalité d'Arthabaska.
La requérante demande l'application de l'article 85 des Règles de pratique et de régie interne de la CTQ.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 7 juillet 1987
2ème parution: 8 juillet 1987
Corbeil, Groleau & Dufresne
1180 rue Drummond, #730
Montréal, Qc
H3G 2S1

PRENEZ AVIS que TRANSPORT INTRABEC (1986) INC., détentrice du permis Q-300316, TRANSPORT ROGERS INC. détentrice du permis M-300085, et TRANSPORT MICHEL INC., détentrice du permis Q-300192, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le maintien de leurs permis sous le nom de TRANSPORT INTRABEC INC., compagnie résultant de la fusion des trois requérantes.
Les certificats du permis faisant l'objet de la fusion sont entre-autres des services de transport par contrat intra-provincial ou international, ainsi que des services de transport général intra-provincial. La teneur desdits certificats est disponible pour consultation pour le public au 4e étage, de la Commission des Transports du Québec, à Montréal.
Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 des Règles de pratique que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 7 juillet 1987
2ème parution: 8 juillet 1987
Corbeil, Groleau & Dufresne
Procureurs de la requérante

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
(ARTICLE 80(4))

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

RÔTISSERIE PIED DE POULE INC., dûment incorporée selon la Loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1268, rue Van Horne, dans la ville d'Outremont, district de Montréal, province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que la débitrice susdite a déposée une cession le 26ième jour de juin 1987, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17ième jour de juillet 1987, à 9 h 30 de l'avant-midi, au Complexe Guy Favreau, 200 ouest, boul. Dorchester, Tour ouest, Bas. 00, Chambre 07, Montréal, Québec.
ABE NOZETZ, C.A.
Syndic

MAHEU, NOISEUX INC.
2, Complexe Desjardins
Bureau 2600
Montréal, Québec
H5B 1E8
Tél. (514) 281-1555

LES FOURRURES ARDEN INC.

PRENEZ AVIS QUE la compagnie «Les Fourrures Arden Inc.» demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Fait à Montréal, Québec, ce 29e jour de juin, 1987.
Lers procureurs de la Compagnie,
Kaufman, Respitz

122702 CANADA LTEE., 8989, Lajeunesse, Montréal, Qué. Permis: M-510470-01A s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de l'aviser du changement dans la répartition des actions intervenues au sein de la Cie.
Répartition des actions avant la transaction; Administrateur: Jacques Côté, 10 actions ordinaires classe A.
Répartition des actions après la transaction, Administrateur: Léon Menard, 10 actions ordinaires classe A. Le tout conformément à l'article 44 de la loi sur les transports ainsi que l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 8 juillet 1987.
2ème parution: le 9 juillet 1987.
S.P.T.Q. LTÉE.

PRENEZ AVIS que XTL TRANSPORT INC., détentrice du permis M-308754 s'adressera à la Commission des transports du Québec afin que lui soient transférés le certificat Q-300192-131 détenu par TRANSPORT MICHEL INC. et en demande le maintien;
Le certificat du permis dont il est fait mention ci-haut autorise entre autres des services de transport général intra-provincial originant de Shawinigan à destination de Trois-Rivières et Montréal.
La requérante demande l'application de l'article 85 des Règles de pratique et de régie interne de la CTQ.
Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit s'adresser à la Commission des transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.
1ère parution: 7 juillet 1987
2ème parution: 8 juillet 1987
Corbeil, Groleau & Dufresne
1180 rue Drummond, #730
Montréal, Qc
H3G 2S1

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
No. 500-02-016533-874

VILLE DE MONTRÉAL,
demanderesse
c.
133460 CANADA INC.,
défenderesse
et
2411-7970 QUÉBEC INC.
et
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,
mis-en-cause

Il est enjoint à la défenderesse, 133460 CANADA INC., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.

Dominique Dibernardo, p.a.

Mes Péloquin, Allard et Lacroix
Procureurs de la demanderesse

AVIS EST donné que: Ferdinand Ujuari, 346, 22ième avenue, Ile Perrot, Qué., demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M501712-001A, région 06, à: Gilles Rozon, 189, 8ième avenue, Ile Perrot, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 8 juillet 1987.
2ème parution: le 9 juillet 1987.
S.P.T.Q. LTÉE.

RECTIFICATIF

QC. DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, No: 852043920 et 1 autre no. de cause. VILLE DE MONTRÉAL, PARTIE DEMANDERESSE, — VS — CAPUANO REAL, PARTIE DÉFENDERESSE. PRENEZ AVIS que le 15 juillet 1987 à 10h00 Au: 4272 Hôtel de Ville à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de REAL CAPUANO, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur de marque Philips, 2 caméras de marque Nikon et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÈQUE VISÉ. RENSEIGNEMENTS: ROBERT BELAND, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & Ass., 284-1148. Montréal le 30 juin 1987.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-163370-871

COUR SUPÉRIEURE

(famille)
PRESENT
PROTO-ADJOINT
GAETAN MASSY,
Partie demanderesse
c.
DANIELLE VALINO,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Dame Danielle Valino de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse, Daniel Valino.
Lieu: Montréal
Date: 30 juin 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

VILLE DE MONTRÉAL

VENTE PAR HUISSIER

AVIS est par les présentes donné que jeudi, le neuvième jour de juillet 1987, les biens et effets des personnes ci-après nommées et désignées, actuellement sous saisie pour non-paiement des taxes: Permis, seront vendus par encan public aux heure et endroit ci-après mentionnés, savoir:

CAUSE:
67-00511
NOM:
Restaurant Zagreb Inc.
LIEU DE LA VENTE:
3831, St-Laurent
HEURE DE LA VENTE:
10h30
DESCRIPTION:
Équipement de restaurant
CONDITIONS:
Argent comptant

André Delorme
Huissier de la Cour municipale

Hôtel de ville
Montréal, le 8 juillet 1987
Renseignements: 872-4070

AVIS EST donné que: Hilaire Charron, 38, Union, St.-Charles sur Richelieu, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M500027-003A, région 06, à: TRANSPORT NO-JAC ENR., opéré par: 2426-2560 QUEBEC LTEE., 250, Chemin Bellavista, St.-Basile Le Grand, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. La requérante-cessionnaire, demande à la CTQ l'autorisation de louer un camion de marque: INTER, 1987, série: 1HTZNDDTXHH485171.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
1ère parution: le 8 juillet 1987.
2ème parution: le 9 juillet 1987.
S.P.T.Q. LTÉE.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 700-32-001422-862. ROLLAND SIMARD & LE GREFFIER-ADJOINT À LA COUR PROVINCIALE, demandeurs, — VS — MULTI-GIBIER INC., défenderesse. Le 20 juillet 1987, à 10:00 heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse au no: 2911 rue Allard, en la cité Ville Émard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Équipement de bureau, tel que: Bureaux, photocopieuse, dactylo, classeur, congélateur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN DESJARDINS, 8 De Martigny Ouest, St-Jérôme, J7Z 1V6, huissier: 438-2404 (514) ou 326-7707 (819). St-Jérôme, le 8 juillet 1987.

AVIS EST donné que OZJASZ MESTEL, Homme d'Affaires, et ESTHER BERTHA EIDELMAN MESTEL, Femme d'Affaires, tous deux domiciliés au 5765 Chemin Côte St-Luc, District de Montréal, Province de Québec, s'adresseront au Ministère de la Justice afin d'obtenir un Certificat de Changement de Nom au nom de ALEX MESTEL et BERNICE ESTHER EIDELMAN MESTEL respectivement.
MONTRÉAL, le 26 juin 1987.
COSTIN & STERN,
Place du Canada,
Suite: 1400
Montréal, Québec
H3B 2P8.
Procureurs des requérants.

Avis est donné que: LES ENTREPRISES COTE & PRUD'HOMME LTEE 105, boul. St-Jean Baptiste ouest, Mercier détenteur du permis M-504506-003 région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES PIERRE PRUD'HOMME ENRG., 105, boul. St-Jean Baptiste Ouest, Mercier, Région 06. Conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 7 juillet 1987
2ème parution: 8 juillet 1987

PRENEZ AVIS que la compagnie INVESTISSEMENTS JEHMS INC. demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, ce 20ième jour de juillet 1987.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SCHACTER
Procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-02-018718-879

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
DAME PANAYOLA KALOGRIA,
Partie demanderesse
c.
ANASTASIOS KOUTSOUKOS,
GEORGE ILKICH,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à ANASTASIOS KOUTSOUKOS de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle Greffe 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie dudit bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de ANASTASIOS KOUTSOUKOS, défendeur.
Lieu: Montréal
Date: juin 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, conformément à l'article 1571(d) du Code Civil du Bas-Canada, à l'effet que 151771 Canada Inc., faisant affaires au 72, rue Laval, Hull, à 8280 boul. Marie-Victorin, Brossard (Laprairie), et à 3865 rue St-Denis, Montréal, Québec a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à Ottawa Financial Corporation, par cession générale de créances enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Hull sous le numéro 371-698, au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 255582, et au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3896371.

AVIS EST par les présentes donné, conformément à l'Article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que INTERNATIONAL COMMON TRADING (I.C.T.) INC., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est située à Ville de Brossard dans le district judiciaire de Longueuil, a transporté à SOCIÉTÉ PÉTROCHIMIQUE KEMTECH INC. tous ses livres de créances et comptes recevables actuels et futurs, à titre de garantie pour toutes créances, actuelles et futures, dues à cette dernière compagnie, par acte portant la date du 1er jour du mois de juin 1987 et enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Laprairie le 26e jour du mois de juin 1987 sous le numéro 256456.
Daté à Montréal ce 1er jour du mois de juin 1987.
INTERNATIONAL COMMON TRADING (I.C.T.) INC.

La Voie maritime du Saint-Laurent — The St. Lawrence Seaway

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et marquées «SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-2071» relativement

RÉFECTION DES MONOLITHES DES PORTES AMONT ET AVAL, ÉCLUSE 1 (1987), PROGRAMME DE RÉFECTION, CANAL DE WELLAND, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 210, 508, avenue Glendale, Casier Postal 370, St. Catharines, Ontario, L2R 6V8, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, MARDI, LE 28 JUILLET 1987. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
V.C. Durant

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,

OTTAWA, le 6 JUILLET 1987.

Canada

QUARTIERS ÉLECTORAUX
LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX
Municipalité scolaire Sainte-Croix

Conformément à l'article 536 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général de La Commission scolaire Sainte-Croix de la Municipalité scolaire Sainte-Croix, donne AVIS de l'adoption de la résolution «Délimitation des quartiers électoraux», adoptée le 23 juin 1987, dont le résumé est le suivant:

SECTEUR OUTREMONT:

Quartier no 1:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix au sud de Côte Sainte-Catherine et à l'ouest de Rockland

Quartier no 2:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix entre Bernard et Côte Sainte-Catherine, Rockland et la limite est du territoire.

Quartier no 3:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix à l'est de Rockland et au nord de Bernard.

SECTEUR MONT-ROYAL:

Quartier no 4:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix à l'est de l'intersection Jean-Talon, boulevard Laird est et rue Fleming est et son prolongement.

Quartier no 5:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix à l'ouest de l'intersection Jean-Talon et boulevard Laird ouest et rue Fleming ouest et son prolongement.

SECTEUR SAINT-LAURENT:

Quartier no 6:
Le territoire borné par: les boulevard Métropolitain, Décarie, les rues Du Collège, Cardinal, Rochon, Sainte-Croix, Côte-Vertu, ligne du CN et l'autoroute des Laurentides.

Quartier no 7:
Le territoire scolaire de Sainte-Croix situé à l'est de la ligne du CN (centre-ville) et au nord de la ligne du CN (train de marchandises).

Quartier no 8:
Le territoire borné par: Côte-Vertu, Sainte-Croix, Rochon, O'Brien et la ligne du CN.

Quartier no 9:
Le territoire borné par: le boulevard Métropolitain, Côte-de-Liesse, Cavendish, Thimens, Laurentien, Rochon, Cardinal, Côte-Vertu, Cardinal, Du Collège, Décarie.

Quartier no 10:
Le territoire borné par: Rochon, Laurentien, ligne du CN, limite du territoire de La Commission scolaire Sainte-Croix, O'Brien jusqu'à la rue Rochon.

Quartier no 11:
Le territoire borné par: Côte-de-Liesse jusqu'à la limite ouest de Ville Mont-Royal, les limites sud et ouest du territoire scolaire de Ste-Croix jusqu'à R.-des-Prairies, Rivières-des-Prairies, une partie est de la limite du territoire de La Commission scolaire Sainte-Croix jusqu'au boul. Laurentien, le boul. Laurentien à partir de la ligne du CN, la rue Thimens, le boul. Cavendish jusqu'au chemin de la Côte-de-Liesse.

Le livre des délibérations peut être consulté au centre administratif, 1100 Côte Vertu à Ville de Saint-Laurent.

Donné à Ville de Saint-Laurent, ce 2 juillet 1987.

Pierre Grou, directeur général
La Commission scolaire Sainte-Croix
Municipalité scolaire Sainte-Croix

---

la fierté a une ville

montréal

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Règlements 7366, 7367, 7368, 7369, 7370, 7371, 7372, 7374, 7375, 7376, 7377, 7378, 7379, 7380, 7381, 7382, 7383, 7384, 7385, 7386, 7387, 7388, 7389, 7390, 7391, 7392, 7393, 7394, 7395, 7396, 7397, 7398, 7399, 7400, 7401, 7402, 7403, 7404, 7405, 7406, 7407, 7408, 7409, 7411, 7412, 7413 et 7416.

Règlement 7366 — Règlement de fermeture d'un parc formé du lot 133-1453 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies.

Règlement 7367 — Règlement de fermeture d'une partie de la rue Jacques Rousseau située au sud-ouest de l'avenue Pierre Blanchet.

Règlement 7368 — Règlement de fermeture des ruelles situées dans le quadrilatère formé par le boulevard Maurice Duplessis, la 5e Rue et les 62e et 63e Avenues.

Règlement 7369 — Règlement modifiant le règlement intitulé «Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques:

a) Centres Marronniers — agrandissement — 5695, avenue des Marronniers;

b) Centre de jour éducatif Le Petit Cheval — garderie de jour, augmentation de la capacité — 1635, rue Darling;

c) Centre de Réadaptation Alternatives Inc. — occupation des 2e et 3e étages du 4100, avenue de Lorimier, pour fins de bureau d'administration et de salle de réunions;

d) Garderie Rhéa — garderie — bâtiment situé au sud du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Saint-Michel et le prolongement de la 10e Avenue;

e) The Pentecostal Assemblies of Canada — lieu de culte — rez-de-chaussée du 14041, rue de Montigny;

f) Pavillon Saint-Germain Inc. — pavillon d'accueil — 3420, rue Saint-Germain;

g) Garderie La Mère L'Oie — augmentation de capacité — 4251, rue Saint-Urbain;

h) Centre de Direction Landsdowne — école privée — 5325 et 5327, avenue Snowdon;

i) Hôpital Jean Talon — agrandissement du bâtiment — 1385, rue Jean Talon est;

j) Garderie Les Ateliers — garderie — angle sud-ouest de la rue Drolet et de l'avenue du Carmel;

k) Garderie du Carrefour Inc. — garderie — côté nord de la rue Provençale, à l'ouest de la rue Dufresne.

Règlement 7370 — Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).

Règlement 7371 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet «Les Floralies de la Montagne» (6458).

Règlement 7372 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels sur un emplacement limité par les rues Charlevoix, de Lévis, Duvernay et Sainte-Cunégonde (7171).

Règlement 7374 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villeray" (4139).

Règlement 7375 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un immeuble mixte résidentiel-bureau, situé à l'intersection nord-est des rues Sherbrooke et Hutchison, dans le quartier Saint-Laurent, au centre-ville (7172).

Règlement 7376 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation d'un projet d'occupation du bâtiment portant les numéros 911 à 931, rue Jean Talon est, dans le quartier de Villeray (6883).

Règlement 7377 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de Sainte-Marie, de Hochelaga, de Maisonneuve et de Mercier et d'une partie du quartier de Papineau (2110).

Règlement 7378 — Règlement modifiant le Règlement concernant la construction des bâtiments dans la ville de Montréal (1900).

Règlement 7379 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des environs des rues Saint-Denis et Saint-Hubert, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Viger (5108).

Règlement 7380 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un projet domiciliaire à l'ouest de l'avenue Clanranald, entre les limites de la Ville de Hampstead et l'emprise des voies ferrées du Canadien Pacifique, dans le quartier Mont-Royal.

Règlement 7381 — Règlement portant approbation du plan d'agrandissement, de modification et d'occupation des bâtiments résidentiels portant les numéros civiques 3455-57 avenue du Musée et 3474 rue de la Montagne, dans le quartier Saint-André.

Règlement 7382 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble de bâtiments résidentiels sur le côté est de l'avenue Christophe colomb, au sud de la rue Mistral, dans le quartier de Villeray.

Règlement 7383 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment destiné à des fins résidentielles, sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest des rues Berri et Saint-Paul dans le quartier Ville-Marie, à l'intérieur de l'arrondissement historique de la Ville de Montréal.

Règlement 7384 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel, sur un emplacement situé dans la partie ouest du quadrilatère formé des rues Sainte-Cunégonde, Charlevoix, Duvernay et Vinet, dans le quartier Sainte-Cunégonde.

Règlement 7385 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel de 154 unités de logements situé sur un emplacement ofrmé par le quadrilatère formé des rues Sainte-Cunégonde, Charlevoix, Tracy et de Lévis, dans le quartier Sainte-Cunégonde.

Règlement 7386 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel sur un emplacement situé au sud-ouest de l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Georges Vanier.

Règlement 7387 — Règlement sur les abribus.

Règlement 7388 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel, sur un emplacement situé au sud de la voie ferrée du Canadien Pacifique, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri Julien, dans le village incorporé de Côte Saint-Louis.

Règlement 7389 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un projet domiciliaire pour personnes âgées, au nord du boulevard Gouin, à environ 200 mètres des limites de la Cité de Montréal-Nord, dans le quartier de Rivière-des-Prairies.

Règlement 7390 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel appelé «Tropique Nord» sur un emplacement situé au sud d'Habitat 67, entre l'avenue Pierre Dupuy et le parc linéaire projeté en bordure du fleuve Saint-Laurent, à la cité du Havre.

Règlement 7391 — Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet domiciliaire et commercial d'environ 90 unités de logements localisées dans 2 bâtiments à conserver et dans 1 bâtiment neuf situé dans le quadrilatère formé par les rues Vinet et Charlevoix, par le canal de Lachine et par la ruelle au sud de la rue Sainte-Cunégonde.

Règlement 7392 — Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel de 162 logements, sur un emplacement situé dans le quadrilatère formé par les prolongements prévus des rues Sainte-Cunégonde, Dominion et Vinet et par la nouvelle rue entre Vinet et Dominion bordant le Canal lachine, dans le quartier Sainte-Cunégonde.

Règlement 7393 — Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du condominium «La Baie des Prairies» sur une partie du lot 165, au nord du boulevard Gouin, dans le quartier Rivière-des-Prairies (5692).

Règlement 7394 — Règlement portant approbation du plan de construction, de modification et d'occupation d'un édifice commercial portant le numéro 1425, rue de la Montagne, dans le quartier de Saint-Georges.

Règlement 7395 — Règlement modifiant le Règlement établissant les normes d'habitabilité des immeubles résidentiels (6358).

Règlement 7396 — Règlement modifiant le Règlement de zonage des quartiers de La Fontaine, de Laurier, de De Lorimier, de Saint-Denis, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel et d'une partie des quartiers de Bourget, de Crémazie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Georges, de Saint-Laurent et de Saint-Louis (4980).

Règlement 7397 — Permission à monsieur Panagiota Darlas Efraimidis, d'occuper le domaine public avec des balcons surplombant la rue Beaubien et l'avenue de Gaspé pour le bâtiment sis aux numéros 200, 202, 204, 206 rue Beaubien et 6395 et 6397 avenue de Gaspé.

Règlement 7398 — Permission à Tri-Steel Inc., d'occuper le domaine public en posant un revêtement métallique sur le bâtiment sis au 1565, rue Cabot.

Règlement 7399 — Permission à Place Versailles Inc., d'occuper le domaine public avec une structure proposée sous la rue du Trianon, au nord de la rue Sherbrooke Est.

Règlement 7400 — Permission à monsieur Jean Deslauriers, d'occuper le domaine public avec un balcon et un escalier existants en façade du bâtiment portant le numéro 7472, rue Boyer, en la Ville de Montréal.

Règlement 7401 — Permission à 2437-5776 Québec Inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Salon des Cent (1986) Enr., d'occuper le domaine public avec un café-terrasse le long de la Place Paul-Émile Borduas, côté nord, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Savoie.

Règlement 7402 — Permission à 148572 Canada Inc., faisant affaires sous les nom et raison sociale de Taverne Le Grand Chapeau Enr., d'occuper le domaine public avec un café-terrasse en face du bâtiment portant le numéro 570 ouest, Jarry à Montréal (Taverne Le Grand Chapeau).

Règlement 7403 — Permission à ILco Unican Inc., d'occuper le domaine public avec une structure (passerelle) proposée au-dessus de la rue Marmier, à l'est de l'avenue de Gaspé.

Règlement 7404 — Permission à monsieur Pierre Ceus, d'occuper le domaine public avec une marche et des balcons en façade du bâtiment sis aux numéros 2117, 2119 avenue Letourneux.

Règlement 7405 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des marches dans les rues Stanley et Cypress pour le bâtiment sis au 1170, rue Peel.

Règlement 7406 — Modification au règlement 6267 accordant la permission à Les Services de Gestion Bernrag Ltée et à Montréal Construction Centre Inc., d'occuper le domaine public avec une passerelle au-dessus de la ruelle 1703-87 du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) reliant les bâtiments portant les numéros 1445, rue Crescent (Restaurant Thursday's) et 1432, rue de La Montagne (Hôtel de la Montagne).

Règlement 7407 — Règlement de fermeture de rue, de ruelle et règlement pour verser dans le domaine public de la Ville à des fins de parc, des terrains situés au nord-est de la rue Sanguinet entre les rues Ontario et Emery.

Règlement 7408 — Règlement pour verser dans le domaine public de la Ville, à des fins de ruelle, des terrains situés au nord-est de la rue Sanguinet entre les rues Ontario et Emery.

Règlement 7409 — Permission à messieurs Noël Chevalier et François Chevalier, d'occuper le domaine public avec des balcons en surplomb pour le bâtiment sis au 9600, avenue Dubuisson et 579 à 581, avenue Hector.

Règlement 7411 — Règlement permettant d'occuper le domaine public avec des balcons en façade du bâtiment sis au 2415 à 2419, rue Frontenac.

Règlement 7412 — Permission à Stichting Holland au Canada d'occuper le domaine public.

Règlement 7413 — Permission à Dame Solange Gagnon, épouse de monsieur Maurice Brien, d'occuper le domaine public avec les marches de deux escaliers, en façade du bâtiment sis aux 5153 et 5155, 7e Avenue, en la Ville de Montréal.

Règlement 7416 — Règlement modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (5975).

VILLE DE MONTRÉAL
AVIS PUBLIC
1er AVIS

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte.

Le Secrétaire général de la Ville a approuvé, aux dates ci-après mentionnées, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 8 avril 1987 — 87 02482 lui déléguant ce pouvoir, les descriptions de la rue et des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la charte.

Le 22 juin 1987

— Rue Burke et ruelle (montrée à l'originaire) faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent), Division d'enregistrement de Montréal, situées au sud-ouest de la rue de Bleury entre les rues Sherbrooke et de la Concorde, en la Ville de Montréal.

1.— ruelle montrée à l'originaire dudit cadastre, de figure irrégulière; bornée successivement vers le nord-est par une autre partie de terrain montrée à l'originaire et faisant aujourd'hui partie de la rue de Bleury, vers le sud-est par une partie du lot originaire 186, une partie du lot originaire 186 faisant partie de la rue Burke et par des lots originaires 185, 184 et 183, vers le nord-est par le lot originaire 183, vers le sud-est par les lots 182-10, 182-9, 182-8, 182-7, 182-6, 182-5, vers le sud-ouest par le lot 182-2, vers le nord-ouest par les lots originaires 181 ptie, 180 et 179, vers l'ouest et le sud-ouest par le lot originaire 179 et vers le nord-ouest par le lot originaire 178 et les lots 177-1 et 176-1;

2.— Ruelle montrée à l'originaire dudit cadastre, faisant partie de la rue Burke, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par unepartie du lot originaire 187, vers le sud-est par la rue de la Concorde montrée à l'originaire, vers le sud-ouest par le lot originaire 185 et vers le nord-ouest par une partie du lot originaire 186 faisant partie de la rue Burke;

3.— Partie du lot originaire cent quatre-ving-six (186 ptie) dudit cadastre, faisant partie de la rue Burke, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par une autre partie du lot originaire 186, vers le sud-est par une ruelle montrée à l'originaire et faisant partie de la rue Burke, vers le sud-ouest par le lot originaire 185 et vers le nord-ouest par une ruelle montrée à l'originaire.»

Cette rue et cette ruelle sont montrées sur le plan B-66 Saint-Laurent du Service des travaux publics.

— Ruelle située au sud-est du boulevard Dorchester entre la rue de Bullion et l'avenue de L'Hôtel-de-Ville, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Louis) dans la division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

Ruelle (montrée à l'originaire), de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par un terrain (montrée à l'originaire) faisant partie de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et par les lots 219 et 220, vers le sud-est par les lots 219 et 221, vers le sud-ouest par une partie de ruelle (montrée à l'originaire), le lot 233 et une partie du lot 234 et vers le nord-ouest par une partie des lots 217 et 218.»

Cette ruelle est montrée sur le plan B-32 Saint-Louis du Service des travaux publics.

— Ruelles sises au sud de l'avenue des Pins et à l'est de la rue Hutchison et composées:

des lots 2-8 (ruelle), 45-10 (ruelle), 46-2, 47-16-1, 47-17-2 du cadastre de la Cité de Montréal, quartier Saint-Laurent;

de la partie du lot originaire 46 dudit cadastre, bornée vers le nord-est par le lot 46-2 et une autre partie du lot 46, vers le sud-est par une partie du lot 47-15, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 46 et vers le nord-ouest par le lot 45-10 (ruelle);

une partie du lot 15 de la subdivision du lot originaire 47 (47-15 partie) dudit cadastre, bornée vers le nord-est par les lots 47-16-1 et 47-17-2, vers le sud-est par le lot 47-15-1, vers le sud-ouest par une partie du lot 47-14 et vers le nord-ouest par une partie du lot 46.

Ces ruelles sont montrées sur le plan P-63 Saint-Laurent du Service des travaux publics.

Le 25 juin 1987

— Ruelle située au nord-est de la 15e Avenue, entre les rues Champdoré et de Louvain, étant composée d'une partie des lots numéros 356-1-17 à 356-1-28 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la ville est tenue de publier.

Règlements 7200 et 7201.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à sa séance du 16 octobre 1986, a adopté les règlements suivants:

Règlement 7200 — Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Nord.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 29 mai 1987.

Règlement 7201 — Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et la Ville de Saint-Léonard.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 29 mai 1987.

Hôtel de Ville
Montréal, le 30 juin 1987

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

Montréal, mercredi 8 juillet 1987

MONTRÉAL

Le baril fait progresser le marché

MONTRÉAL (PC) — Tous les secteurs du marché ont progressé mardi à la Bourse de Montréal et l'indice général a établi un nouveau record de clôture, à 1979.48 avec un gain de 32.52 points. Les échanges ont porté sur 7,367,803 actions au lieu de 5,399,800 le jour précédent.

Les forestières sont en hausse de 70.30 à 3521.44, les industrielles de 47.88 à 1528.47, les minières de 32.71 à 1790.85, les bancaires de 9.38 à 1653.46, les services publics de 3.58 à 1591.38 et les pétrolières de 47.08 à 1902.43. Ce dernier groupe de valeurs bénéficie des hausses successives du prix du pétrole. Ainsi, hier, le prix du baril de pétrole a atteint $21 US.

Le titre Canadian Pacific, en hausse de 3-8 à $27 1-2 s'est traité à 349,786 exemplaires. Placer Development a cédé 1-8 à $20 7-8 et 133,900 actions ont changé de main. Par ailleurs, Northern Telecom a gagné 2 1-8 à $30 1-4, Nova Alberta 1-2 à $9 7-8, CAE Industries 1-4 à $11 1-8, Banque nationale 1-4 à $14 1-2 et Normick Perron A 1-8 à $6.

Sur 665 titres mis en jeu 262 sont en hausse, 217 en baisse et 186 stables.

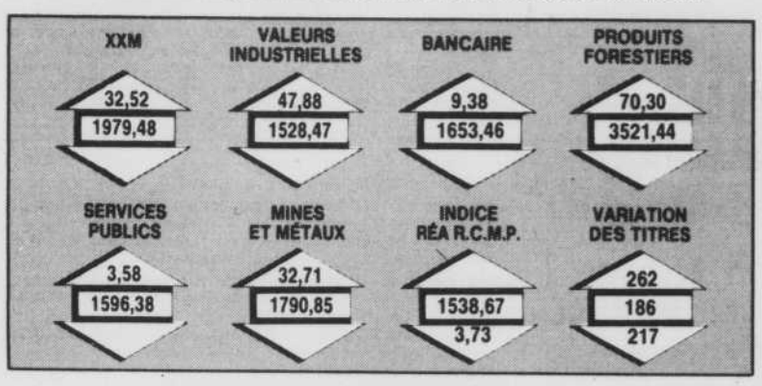

TORONTO

Le mouvement de hausse s'accentue

TORONTO (PC) — Le mouvement de hausse s'est accentué hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 47.99 points et a terminé la séance au niveau record de 3884.52. Le volume a grossi, à 36.17 millions d'actions contre 23.45 millions la veille.

Leon Tuey, analyste chez Dominion Securities Inc., prédisait hier que le Dow Jones atteindrait 2,600 et l'indice composé de Toronto 4,100 avant la fin de l'été. Il y a plusieurs raisons pour être optimiste, en particulier la stabilisation du dollar américain et la rentrée imminente d'investissements étrangers qui devrait en résulter, ajoutait Tuey, qui a récemment voyagé dans différents pays et parlé avec de nombreux investisseurs.

Dans les industrielles, Nova Alberta A a gagné 1-2 à $9 7-8; Canadian Pacific Ltd 1-4 à $27 1-2; Northern Telecom 2 à $30 1-8; Falconbridge 1-2 à $24 7-8, et Alcan 1 7-8 à $44 7-8. Rothmans a perdu 2 1-4 à $36 1-2; SHL Systemhouse 1 3-8 à $23; Mirtone A 20 cents à $1.10; Siltronics 10 cents à 60 cents et Evergreen International deux cents à 19 cents. Dans les mines, Metall Mining a gagné 1-4 à $13 3-8; Osisko Lake 10 cents à 52 cents, et Wharf Resources 1-4 à $6 3-4. Belmoral Mines a cédé 1-8 à $6 1-8 et Cambior Inc. 1-8 à $24 1-2. Dans les pétroles, Encor Energy gagne 1-2 à $8 3-4; Ranger Oil 1-2 à $7 7-8 et Gulf Resources 1 3-4 à $26 3-8. Enerplus Resources abandonne 5-8 à $15 1-2.

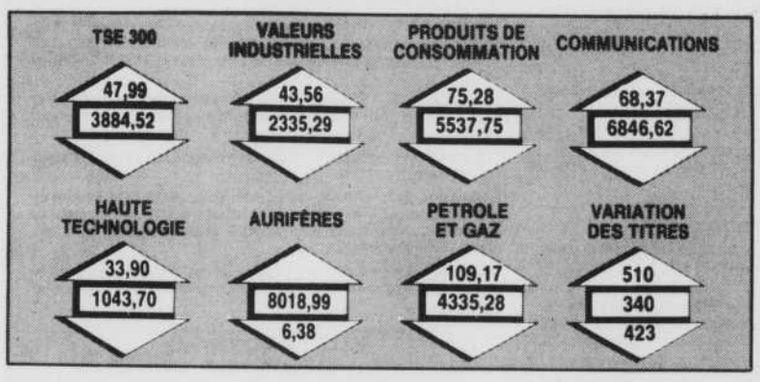

NEW YORK

Les Japonais et les chartistes achètent

NEW YORK (AFP) — Wall Street s'est ressaisie hier dans une atmosphère assez active. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé à 2,449.93 en hausse de 20.40 points. L'indice avait progressé de près 30 points en cours de séance pour momentanément battre son record absolu. Quelque 201.40 millions d'actions ont changé de mains. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1,075 contre 535 et 400 titres ont été inchangés.

Des analystes ont attribué cette reprise du marché boursier à la très forte demande des investisseurs étrangers et notamment japonais. Des achats effectués par des chartistes (spéculation sur des programmes ordinateur) ont également contribué à soutenir la tendance, a-t-on estimé de mêmes sources. Enfin, le marché a favorablement réagi aux dépositions, devant une commission d'enquête du Congrès, du lieutenant Colonel Oliver North, témoin-clé dans l'imbroglio des ventes d'armes américaines à l'Iran. Celui-ci a affirmé que le président Ronald Reagan n'avait jamais été informé du fait que les fonds tirés des ventes d'armes à l'Iran avaient servi à financer les contras (opposant au régime sandiniste).

Halliburton Co. a gagné 2 3-8 dollars à 40 7-8 dollars, CBS a progressé de 2 5-8 dollars à 175 5-8 et USX Corp a augmenté de 2 7-8 dollars à 35 dollars.

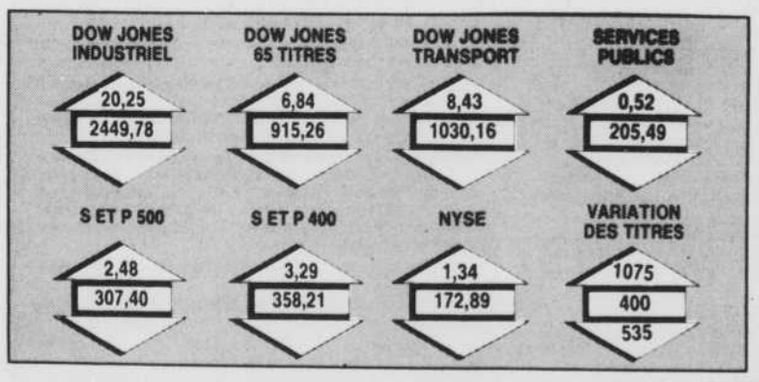

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6463	Hong Kong	Dollar	0.1698
Afrique franco	Franc CFA	0.004329	Inde	Roupie	0.1032
Allemagne-Ouest	Mark	0.7209	Israël	Sheqels	0.8271
Antilles Angl.	Dollar	0.4916	Italie	Lire	0.000997
Australie	Dollar	0.9364	Jamaïque	Dollar	0.2454
Autriche	Schilling	0.10252	Japon	Yen	0.008875
Bahamas	Dollar	1.3244	Liban	Livre	0.00832
Belgique	Franc	0.03477	Mexique	Peso	0.000982
Danemark	Couronne	0.1902	Norvège	Couronne	0.1973
Espagne	Peseta	0.010450	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7880
États-Unis	Dollar	1.3244	Portugal	Escudo	0.009253
Finlande	Mark	0.2972	Royaume-Uni	Sterling	2.1471
France	Franc	0.2165	Suède	Couronne	0.2071
Grèce	Drachme	0.009598	Suisse	Franc	0.8646
Hollande	Florin	0.6404	Vénézuela	Bolivar	0.04491

Groupe Val Royal transforme les 6 Castor Bricoleurs en Brico Centres

Michel Van de Walle
La Presse canadienne

La bannière Castor Bricoleur au Québec disparaîtra d'ici un an. Les six magasins qui l'arboraient seront rénovés et deviendront tous des Brico Centres.

C'est ce qu'a annoncé hier à Montréal le président du Groupe Val Royal, Pierre Michaud, lors de l'ouverture officielle du troisième Brico Centre. Le nouveau complexe situé au coeur de Montréal occupe au total une superficie de 100,000 pieds carrés. On y trouve 32,000 items en inventaire dans les secteurs de la quincaillerie et des matériaux de construction.

Ce concept de supermarché de la rénovation et du bricolage, qui met davantage l'accent sur les produits de décoration, sera étendu aux Castor Bricoleur qui se sont greffés au Groupe Val Royal en mai dernier. Ainsi, six Castor Bricoleur qui occupaient déjà de grandes surfaces deviendront des Brico Centres au cours des prochains mois. L'opération coûtera $ 2.5 millions et doit être terminée le 1er mai 1988.

Il restera par ailleurs deux Castor Bricoleur qui occupent de petites surfaces, soit moins de 10,000 pieds carrés, à Terrebonne et Valleyfield. Ils seront intégrés à la bannière Val Royal. Au terme de ce remue-ménage, huit magasins feront partie du réseau Val Royal tandis qu'il y aura neuf Brico Centres, dont deux dans la région de Québec.

La chaîne des Castor Bricoleur appartenait jusqu'à tout récemment aux Compagnies Molson. En mai dernier, le Groupe Val Royal faisait l'acquisition du réseau en même temps que l'on annonçait que Molson prenait une participation de 34 % dans Val Royal, en faisant ainsi l'un des deux principaux actionnaires.

M. Michaud a expliqué que l'on avait préféré garder le nom de Brico Centre (même si seulement deux magasins l'affichaient) plutôt que celui de Castor Bricoleur parce que la première bannière avait « le vent dans les voiles. Le Castor Bricoleur est là depuis 15 ans, a-t-il souligné. Il manquait de vitesse au point où ils commençaient à fermer des magasins. »

Pour un avenir prévisible, il n'y aura pas d'ajout de nouveaux magasins au réseau, le Groupe Val Royal préférant prendre le temps de digérer ses récentes acquisitions et compléter les changements de concept et de bannière des magasins Castor Bricoleur.

Mais cela fait, M. Michaud songe déjà à 1989 et aux possibilités qu'offre son association avec les Compagnies Molson. Celles-ci ont acheté récemment la compagnie Lighting Unlimited qui exploite 52 magasins au Canada, principalement en Ontario. Il s'agit d'établissements qui vendent au détail des appareils d'éclairage. M. Michaud a indiqué hier que Val Royal pourrait importer et adapter le concept au Québec et créer une chaîne en co-participation avec Molson.

Il n'est toutefois pas question que le Groupe Val Royal acquière des intérêts dans les filiales ontariennes de Molson. « Je ne veux pas rêver d'être une chaîne nationale », déclare M. Michaud. Il lorgne plutôt vers les Etats-Unis où Val Royal pourrait éventuellement exploiter des établissemenes villes proches de la frontière canadienne, comme Plattsburg ou Burlington.

Le groupe Val Royal emploie présentement 1,100 personnes. Le chiffre d'affaires prévu pour l'année financière qui se terminera en octobre est de $ 100 millions. M. Michaud prévoit des bénéfices d'environ $ 3 millions.

Les six Castor bricoleurs encore en opération seront tous rénovés et deviendront des Brico Centres. Val Royal croit qu'il peut ainsi relancer une bannière qui bat de l'aile

Mémotec fractionne ses actions

Le conseil d'administration de Memotec Data vient d'approuver les fractionnements, à raison de deux pour une, des actions ordinaires mises et en circulation et des actions privilégiées de série un qui forment le capital-actions de la société.

Les actionnaires ont été convoqués à une assemblée spéciale qui se tiendra le 27 juillet 1987 pour approuver la division des actions, ainsi que l'augmentation du nombre de sièges au conseil d'administration de la société. Deux nouveaux administrateurs ont été choisis et leur élection aura lieu au cours de l'assemblée spéciale.

Selon un communiqué émis hier par la compagnie, les actions ordinaires émises, qui sont cotées à la Bourse de Montréal et celle de Toronto, seront, sur autorisation des actionnaires, fractionnées de telle sorte que chaque porteur d'une ancienne action aura droit à deux actions ordinaires.

Les statuts de modification régissant la division des actions seront déposés immédiatement après l'assemblée du 27 juillet 1987. Le fractionnement est soumis à l'approbation des autorités compétentes.

Memotec Data est un chef de file mondial en matière de réseaux et d'intégration de systèmes. Sa division Transmissions, à Montréal, fournit des solutions pour relier en réseaux une vaste gamme d'ordinateurs, de traitements de texte et d'autres appareils grâce aux communications X.25.

Infinet, sa nouvelle filiale aux États-Unis, conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de produits qui s'intègrent à des systèmes de transmission de données et servent à évaluer, gérer, surveiller, commander et restaurer les réseaux de transmission de données.

La division Real Time assure des services d'intégration de systèmes et de traitement informatique. Elle est spécialisée dans les problèmes de traitement de données des compagnies, agents et courtiers d'assurance IARD ainsi que des administrations municipales.

Enfin, Téléglobe Canada, une filiale de Memotec, est la seule entreprise de télécommunications intercontinentales du Canada. Assurant les liaisons avec le reste du monde, en dehors de l'Amérique de Nord, Téléglobe ajoute une dimension internationale aux télécommunications communes - téléphone, télex, télécopie, télégraphe et diffusion télé- visuelle et radiophonique - mais aussi des services plus nouveaux, en croissance rapide, comme les transmissions de données et les réseaux privés.

L'offre « maximale » d'Amoco pour Dome n'est peut-être pas finale. . .

PAUL WOODS

CALGARY (PC) — Le président d'Amoco Canada n'a pas voulu déclarer explicitement hier que l'offre de $ 5.2 milliards de la compagnie pour acquérir Dome Petroleum était finale. M. Don Stacy a indiqué aux journalistes que le montant en question constitue « l'offre maximale » qu'Amoco Canada fera pour Dome.

Mais il a aussi refuser d'affirmer qu'Amoco Canada n'haussera pas son offre pour gagner la faveur des créanciers de Dome qui sont insatisfaits de la transaction actuelle. Il a seulement dit que sa compagnie entend expliquer aux créanciers de Dome pourquoi « cette offre est la meilleure ».

Interrogé à savoir si Amoco rejetait la possibilité de présenter une offre plus alléchante, M. Stacy a répliqué : « Je ne vais pas dire que je rejette cette possibilité parce-que cela impliquerait que je l'accepte ».

Depuis que l'offre d'Amoco a été rendue publique en avril, les créanciers de Dome — pour une somme totale de $ 6.3 milliards — se sont plaints du fait qu'ils ne recevront pas la pleine valeur des prêts qu'ils avaient consenti. Les créanciers ayant obtenu des garanties recevraient quelque $ 0.87 par dollar de prêt alors que les autres devraient se contenter d'environ $ 0.35.

Deux sources bancaires ont indiqué la semaine dernière que Dome a dit à Amoco d'améliorer son offre ou alors elle serait rejetée par les créanciers. M. Stacy a déclaré que les dirigeants d'Amoco et de Dome se sont rencontrés, « mais je ne veux pas commenter ce que les sources bancaires ont suggéré », a-t-il dit.

Amoco Canada rencontre les créanciers de Dome afin d'entendre leurs récriminations au sujet de cette transaction et de tenter de les persuader de l'accepter, ajoutait-il.

« Tout le monde aimerait recevoir 100 cents par dollar », a dit M. Stacy. « Nous espérons que nous pourrons leur démontrer que cette offre est la meilleure en cours et mieux que le plan de restructuration de Dome ».

Dome, qui a emprunté massivement pour supporter son expansion au début des années 80, a évité la faillite au cours des dernières années seulement en raison des créanciers qui ont accepté de restructurer sa dette. Dome a demandé aux prêteurs la semaine dernière de prolonger le plus récent programme de restructuration jusqu'au 31 août.

Des srouces bancaires ont laissé entendre que les créanciers — incluant quatre des cinq plus grandes banques canadiennes — pourraient s'en trouver mieux en laissant tomber la vente à Amoco et restructurer la dette de Dome encore une fois.

Mais M. Stacy a dit qu'une telle éventualité condamnerait Dome à encore plusieurs années d'inactivité alors qu'elle possède de vastes champs pétroliers et gaziers.

« Le programme de restructuration de la dette n'est vraiment pas une alternative viable. Dome ne peut tout simplement vivoter comme elle l'a fait. Une entente doit être conclue, non seulement pour Dome, mais pour l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest du Canada ».

L'entente prise entre Dome et Amoco Canada, la filiale canadienne de la compagnie Amoco Corp. de Chicago, comprend des clauses qui préviennent toute offre concurrente. La Banque de Montréal, à qui Dome doit $ 835 millions, est allée en Cour pour faire annuler cette restriction.

M. Stacy a dit qu'Amoco se joindra à Dome pour combattre cette action qui sera entendue aujourd'hui par la Cour d'Alberta.

Il a aussi déclaré au cours d'une conférence devant des économistes spécialisés en questions d'énergie que la suggestion de permettre de nouvelles offres n'avait pas de sens.

« Nous nous sommes commis pour présenter l'offre gagnante et nous n'avons pas d'excuses à présenter pour avoir tenté de conclure la transaction et décourager les intéressés de dernière minute ».

M. Stacy a indiqué que l'on oublie souvent que l'offre d'Amoco a été présentée après une longue période au cours de laquelle des offres secrètes ont été présentées par différentes compagnies. Amoco a améloiré son offre plusieurs fois au cours de ce processus, a-t-il dit.

Amoco peut annuler son offre pour Dome en donnant un préavis de 45 jours au plus tard le 1er août. M. Stacy a dit que les banques sont au courant de cette possibilité et devront la considérer lorsqu'elles décideront d'accepter ou non l'offre d'achat.

« Le 1er août, soit nous donnons avis que nous nous retirons ou nous sentons que nous avons fait sufisamment de progrès pour donner suite à notre offre. Nous devrons voir combien des créanciers sont prêts à ce moment à accepter la transaction. »

M. Don Stacy, président d'Amoco Canada

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

TORONTO

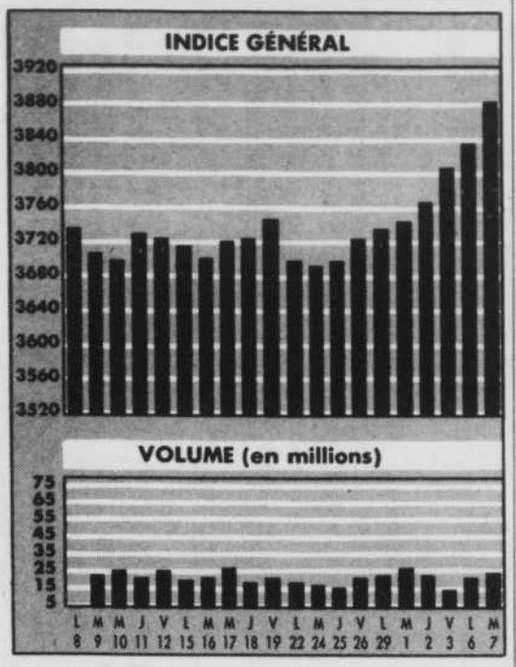

A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	5200	$16⅛	15⅞	16	
AHA Auto o	400	$6½	6½	6½	
AMCA Int	31232	$10⅞	10½	10⅝	+ ⅛
AMCA 2 p	2400	$24¾	24½	24¾	+ ¼
AMCA 3 p	900	$24¾	24¾	24¾	
Abatera o	7000	16	16	16	
Abermin o	2500	215	215	215	— 5
Abermin w	7541	95	95	95	— 5
Abti Prce	171346	$34½	34	34½	+ ⅜
Abitibi w	7500	$11	10⅞	10⅞	
Acadia M o	1400	320	310	315	+ 5
Acugrph A o	1300	445	435	435	—15
Adanac M	o11000	40	40	40	+ 2
Agassiz	1146	435	425	425	+ 5
Agnico E	22400	$31½	31	31⅜	— ⅛
Agra Ind	A 43650	$16½	16½	16½	
Agra B f	176800	$16½	16	16⅛	— ⅜
Ahed C	2900	$15	14½	15	
Akaitco o	1000	90	90	90	— 5
Albany o	34000	75	58	58	— 7
Alt Energy	77o70	$21	20½	20¾	+ ¼
Al Enr 775	1800	$29⅞	29⅝	29⅞	— ⅛
Alta Nat	1300	$14⅝	14⅜	14⅜	
Alcan	558039	$45¼	43	44⅞	+ 1⅞
Algo Gr A f	4000	$10½	10½	10½	
Algo Gr w	300	300	300	300	— 5
Algoma St	51603	$16½	16⅛	16⅞	+ ⅛
Algoma St p	361	$18½	18½	18½	
Algma St B	1900	$18⅞	18⅝	18⅞	+ ⅛
Algon Merc	701	$13	12	13	+ 2
Altex	2500	150	145	150	
Alum A	300	$26½	26½	26½	
Alum 1st p	1400	$25½	25	25	— ½
Alum C p	33800	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Alum E p	1975	26	25¾	25¾	+ ⅛
Alum F p	400	26	26	26	
A Barick	85042	$23¾	23	23⅜	— ⅜
A Barik w	7100	$7⅝	7¼	7¼	— ¼
ABarik A	w15000	300	295	295	— 5
Am Eagle o	300	145	145	145	— 5
Am Expres	250	147	147	147	
Am Leduc	10000	38	38	38	— 1
Amir o	8500	385	380	385	
Ang CdnM o	8900	50	45	50	— 5
Ang dGld o	1000	240	240	240	—10
Anthes	10500	88	87	88	
Args 250 p	100	$41⅞	41⅞	41⅞	+ ⅞
Argyll r	47500	3	1⅞	3	+ 1
Asamera	199030	$13½	13	13½	+ ⅜
Asamera 8	800	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Asamera w	7300	375	360	375	+ 10
Asbestos	262	56½	6½	6½	— ¼
Ascot Inv o	6000	57	55	55	— 2
Asac Porc o	5000	345	330	330	—20
Astral A f	110	10	10	10	
Astral B f	1800	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Atco I f	138162	$11½	11¼	11½	+ ⅛
Atco II	300	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ¼
Atl Shop A f	7300	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Atlantis o	100300	197	185	186	— 2
Atlas Yk o	4000	18	18	18	+ 1
Audrey R o	4100	440	435	440	+ 15
Augmitto o	10500	195	192	192	— 3
Augmito w	7500	35	35	35	— 1
Aur Res o	27967	$9¾	9½	9½	— ⅛
Avinda o	5000	67	67	67	+ 2
BCED	24503	400	390	390	— 5
BCED 1 p	55900	$26⅜	26¼	26½	— ⅛
BCED w	7550	178	172	173	— 5
BCED C 1	2500	$24¾	24¾	24¾	+ ⅛
BC Rail p	700	$26¾	26½	26¾	+ ¼
BC Sugar A	1100	$29½	29½	29½	+ ¼
BC Sugar w	3300	$6⅜	6⅛	6⅛	— ¼
BC Sugr p	2250	$30¾	30⅜	30⅜	
BGR A	104035	$13½	13⅛	13¼	
BGR 2 w	3100	340	330	330	— 5
BII Ent w	4000	185	180	180	— 5
BMO nt fin	100	$13	13	13	+ ½
BMO II p	800	$22⅜	22⅝	22⅝	
BP Canada	206560	$24	23⅜	24	+ ⅜
BYG o	15000	225	220	220	—10
Bachelor	800	380	380	380	
Banister C	18460	$13¼	13	13	— ⅜
Bk Alberta	700	$6½	6½	6½	
Bank BC	150713	58	55	56	
Bk BC 228	700	$22⅞	22⅜	22⅞	+ ⅜
Bk BC 222	4300	$22⅛	22⅛	22⅛	
Bank Mtl	126662	$34⅝	34½	34½	+ ⅛
Bk Mtl 250	2600	$26¾	26⅝	26¾	+ ⅛
Bk Mtl 3p	20100	$26½	26⅜	26½	+ ¼
Bk Mtl w	55900	$5½	5⅛	5⅜	+ ⅛
Bank N S	204376	418	17¾	18	
Bk N S 1p	2100	$24	24	24	
Barons Oil	1900	340	335	335	—10
Barincor f	600	$7½	7⅜	7⅜	
Barincor w	2500	125	125	125	+ 5
Baringtn o	1000	120	120	120	
Bathrst p	200	$13½	13½	13½	— ¼
Baton	160050	$11⅞	11½	11⅞	+ ⅜
Battle MA f	8650	$42¼	41¾	41⅞	— ⅜
Bay Mills	300	$8½	8½	8½	
Beau CA o	6000	105	104	105	+ 5
Beacoup o	1000	85	85	85	— 5
Beaufield o	8300	150	145	146	+ 6
Beaver R o	7300	300	295	295	— 5
Bell 1.94 p	500	$25½	25½	25½	
Bell 9 p	4915	$25⅝	25½	25⅝	
BCE	263540	$42¾	42¼	42⅝	+ ⅛
BCE 2.70 p	8400	$43½	42⅜	43½	+ ⅜
Belmoral o	330734	$4⅜	6	6⅛	— ⅛
Belmoral w	3500	475	470	470	— 5
Bentall 1 p	2900	$26¼	26⅛	26⅛	+ ⅛
Beverly o	11600	125	120	120	— 5
Biotech	2700	405	400	400	
Bl Hawk o	1000	52	52	52	+ 1
Blackdom o	23000	$12½	11⅝	11¾	— ¼
Bombdr A	1738	$12⅜	12	12	— ⅜
Bombdr B f	7950	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Bmbdr 1 p	1000	$24⅝	24⅜	24⅝	— ⅛
Bonar	500	$23½	23½	23½	
Bow Valy	135044	$20	19⅝	20	+ ¼
Bow Valy 4	1280	$20	19⅝	20	+ ¼
B V 2025	400	$39¾	39¾	39¾	+ ⅜
Bow Vly 205	1824	$26½	26	26½	+ ¾
Bow Valy w30340		255	250	255	
Bow Vly R	5841	115	105	115	+ 5
Bow VR p	6800	$6	6	6	
Bowtex o	676	$5¾	5¾	5¾	
Bracknel f	o28271	75	70	75	+ 3
Brailorne	24700	220	210	220	+ 5
Brailor 8.75	3500	$8	7⅜	8	+ ⅛
Bramalea	69350	$24	23⅜	24	+ ⅜
Brmilea B p	200	$26½	26½	26½	— ⅜
Brmptn A f	4650	$12¾	12¼	12¼	— ¾
Brscade p	3100	$40	39¾	39⅞	+ ⅛
Brascan A	41605	$38⅛	37¼	38	+ ⅜
Brscn 8½	z10	$25¾	25¾	25¾	
Brascan F p	600	$25⅝	25⅛	25⅝	— ⅜
Brkwater o	67750	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Brenda M	7200	$14	14	14	
Brik Brw o	7800	260	245	260	+ 10
BCFP	469807	$22¼	21⅝	22¼	+ ½
BC Res	63310	124	122	122	— 2
BC Res p	1400	$26¾	26½	26½	— ⅛
BC Phone	17695	$28¼	27⅞	28	+ ⅛
BCPh 5.15	300	$65	65	65	+ ½
BCPh 6.80	100	$21¼	21¼	21¼	— ¼
BCP 7.04 p	550	$22	21¾	21¾	— ⅜
BCP 11.24 p	300	$29⅛	29	29⅛	
Broulan	2000	245	245	245	— 5
Bruncor	5559	$19½	19¼	19½	— ⅛
Bruncor A	42000	$25⅝	25⅜	25⅝	— ⅛
Brunswk	17020	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
Budd Can	700	$39¼	39¼	39¼	

C D

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CAE	203850	$11¼	11	11⅛	+ ⅛
CB Pak	10700	$22½	22¼	22⅜	— ⅛
CB Pak w	1150	$8½	8¼	8¼	— ⅜
CCL A	300	$14⅜	13⅞	13⅞	— ⅜
CCL B f	80375	$14½	14	14½	+ ½
CCCL Life	14235	$27½	27	27⅜	— ⅛
CFCF	800	$17	16¾	16¾	
CFS Ret	700	290	290	290	
CIL	2100	$32	31¼	32	+ ⅞
CM NT Equ	6300	$9⅝	9⅜	9⅝	+ ⅜
CM Pref p	5550	$14⅜	14¼	14¼	
CME A o	20000	73	71	71	— 4
CSA A f	300	$12	12	12	— ⅜
Cableshr A	9100	$9	8⅜	8⅜	— ⅜
Cabre	7700	$5¼	5¼	5¼	
Calgary 1 p	81500	$26½	26½	26½	
Cambior	167792	$24¾	24¼	24½	— ⅛
Cambior w	57700	$14⅜	14¼	14⅜	
Cambridg	2800	$28½	28¼	28½	
Camb 1	800	$32¼	32⅛	32⅛	+ ⅛
Camco Inc	11620	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Camndx o	8000	72	69	70	— 2
Camp RL	23000	$35	34¼	34¼	— ½
Camp Res	2373	285	275	275	—10
Camp R w	9000	48	47	47	— 3
Camp Soup	100	$13¾	13⅜	13⅜	
Campeau f	67605	$41½	40¾	41½	
Campeau B	1300	$23½	23½	23½	— ½
Campeau C	193400	$23⅜	23¼	23¼	— ½
Campeau D	2100	$23½	23¼	23½	+ ½
Camreco o	4008	62	60	62	+ 5
Canacord o	35900	143	140	140	
Cancrd w	5810	65	60	60	
CCem ex p	5747	$15⅞	15¼	15⅞	+ ⅛
CDC f	180280	$14¼	14	14¼	+ ⅛
CDC 1980	27100	$19¾	19¼	19¾	+ ⅜
CDC 1983	2475	$27½	27	27½	+ ½
Can Lease	300	$8⅛	8⅛	8⅛	
C Nor West	25894	$25¾	25	25¾	+ ¾
CNor Wst w	1017	475	440	475	+ 35
C Packrs	660	$15⅞	15⅞	15⅞	— ⅛
CS Pete f	1300	400	390	400	+ 25
Can Trust	600	$72½	72	72½	+ ½
C Trsco C	1850	$21⅜	21½	21½	— ¼
C Trsco G	650	$23	22¾	22⅞	— ⅛
C Tung	1556	$7½	7½	7½	
C Energy	1900	410	400	410	+ 20
CForms A f	1350	375	375	375	
CGE	1400	$22¼	22	22¼	+ ¼
Cdn Gypsm	10550	$29½	29	29	— ⅛
C Home o	8470	$15	13½	14½	+ ⅜
Cl Bk Com	407779	$22⅛	21	22⅛	+ ¼
CIBC 3 p	200	$99¾	99¾	99¾	
CIBC w A	56850	$9¼	8⅞	9¼	+ ⅜
Cibc w B	5800	380	375	380	
Cdn Jarex	8250	240	240	240	
Cdn Tech Sec.	12.63				
cnAggressive	12.63				
cnBalanced	11.52				
cnDiversifd	12.45				
cnFixVal	7.10	10.00			
cnMtge	11.50				
cnOptimi Cdn	7.68				
Pagebrook RF	9.20				
Principal Group					
cnBond	3.16				
cCdn Mutl	7.08				
cCollective	20.79				
cEquity	7.47				
cGrowth	9.03				
cSpeci.	7.91				
cVenture	12.38				
cWorld Inc	9.99				
Prudential Group					
Dividend	5.28				
Growth	10.36				
Income	5.20				
nMMF 7.74	10.00				
pMam Hith Sci	16.74				
Rabin Budden Gr.					
cnCapital Fd	8.32				
cnIncome Fd	5.74				
Realgrowth Fds					
cActive Inc.	9.92				
cA.Trend (US)	7.02				
cCdn Equity	17.66				
cRen Can B+B	4.99				
Royal Trust Gr.					
cnAmerican	25.12				
cnBond	9.25				
cnCanadian	36.61				
cnEnergy	8.69				
cGov't Bond In	9.19				
cnJapanese	23.00				
cnMortgage	10.51				
cnPreferred	9.99				
cnAdv.-Inc	9.98				
cnAdv.-Gwth	11.05				
Roytund Group					
cnEquity	22.86				
cnBond Fnd	5.08				
cnMMF (6.91)	10.00				
Saxon Group					
nBalanced	11.17				
nSmall Cap	12.56				
nStock	10.82				
nWorld Gwth	13.67				
Sceptre Funds					
cnBalanced	12.00				
cnCap Protect	11.03				
cnEquity	12.52				
cnIntl'l	13.08				
Scotia Funds					
Income	9.85				
Stock Bond	10.24				
Sentinel					
Cda Bond	9.62				
Cdn Equity	11.86				
cGlobal	10.96				
cMMF (7.57)	10.00				
cSterling Mtge	5.14				
cTD GrnL Mtge	10.46				
Templeton Grp					
Temp Gr Cdn	20.17				
Temp Gr USF	15.26				
Temp Cdn	6.74				
Trimark Group					
Trimark	13.89				
Trimark Cdn	12.45				
Interest 7.46	10.00				
20-20 Group Fin.					
cCdn ConvDeb	10.02				
cCdn ConvPid	10.65				
cSunset	12.91				
cUnivAve Gth	14.43				
Waitaine Funds					
cnBalanced	10.64				
cnPfd. Inc.	9.58				
cnConv. Ped.	10.23				
Wolwyn Group					
nBond	10.25				
nCdn Equity	11.64				
nIntrntl US	9.28				
nIntrntl Cd	12.32				
nMMF	10.00				
nPreferred	10.76				
nOption	9.97				
nVenture	12.49				
NON-MEMBERS					
vnAltamira	6.40				
ynC-Andes	11.34				
Can Nat Res	6.43				
Capital Gwth	9.99				
nCapstone	7.18				
Co-op Trust Group					
ynGrowth	15.04				
ynIncome	9.58				
CSA MGMT Gr.					
cnBond	9.16				
cnIncome	7.23				
cnGoldtrust	8.99				
yDisc RRSP	88.06				
Dixon, Krog Gr.					
D K Entl.	18.15				
D K Sl Amn	24.14				
Heritage	4.92				
yDomequity	12.56				
yEthical Gwth	5.62				
yFiscon Fd	9.94				
yGyro Equity	14.66				
yHall Bond	10.52				
Harvard	11.09				
Industrial	Gr.				
CS Mgt (7.42)	10.00				
Indust Am	8.98				
Indust Div	12.13				
Indust Equity	22.99				
Indust Global	6.80				
Indust Gwth	15.80				
Indust Hor	5.13				
Indust Inc	9.98				
Indust Pens	6.62				
Mack Ea	2.84				
Mack Mtge	1.22				
yMar Equity	6.22				
yMarlboro	9.31				
Md Mgmt Fd					
cnCMAIF	28.10				
cnMD Grth	18.16				
cnPerpetl Gr.	11.24				
cnPerp G. II	9.11				
nNatrusco	8.79				
NW Group					
yCanadian	10.66				
yEquity	14.77				
yNW Trst Eq	21.55				
Pacific Group					
Growth	8.08				
Ret Bal.	5.25				
US Growth	5.63				
PHN Group					
Bond	9.05				
Canadian	21.14				
Div Inc	14.78				
Fund	30.19				
yPooled	47.39				
RRSP	60.02				
Vintage Fd	13.14				
MMF 7.50	10.00				
PMF Mgt. Ltd.					
nPension	8.20				
nXanadu Fd	6.97				
Pret et Revenu Gr					
yAmerican	32.18				
yCanadian	11.87				
yFonds H	5.24				
yRetraite	20.88				
Royal Group					
yCam. Gth	8.16				
yCam. Res.	3.44				
yCam. Bal.	6.35				
yTns. Can. Eq.	8.00				
yTrans B	86.84				
yTrans C	15.15				
ySynchrovest	8.04				
Timvest Funds					
yAmerican	6.09				
yBond	10.26				
yDiversfd	5.79				
yGrowth	9.93				
yIncome	10.59				
yMMF 6.56	10.00				
yTradex	8.73				
Trust General					
ynAction	27.28				
ynAction Am.	17.44				
ynHypo	10.76				
ynOblig	9.68				
United Group					
Accum	12.19				
Accum R.	12.03				
American	7.46				
Mortgage	5.14				
Security	4.42				
Venture	11.43				
Venture Ret	14.79				
Universal Group					
American	11.22				
Equity	11.67				
Global	5.97				
Income	5.09				
Japan	11.72				
Resource	7.93				
Westrn Grth	4.38				

E F

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
E-L Fin	2000	$63	63	63	+ ½
ERG Res o	1500	$5	5	5	— ¼
Eagle P u	18401	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Eaglet o	2320	55	55	55	—15
Est Bakrie	800	$14⅝	14⅜	14⅜	— ⅛
Estmain o	5000	150	150	150	
Estmain w	2000	80	80	80	+ 3
Echo Bay	78720	$49	47⅞	49	+ 1
Echo 1988 w	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Echo 1989 w	800	$6⅜	6	6	
Ego Res o	38800	185	180	180	— 1
Elcthm Y f	2050	$6¾	6½	6½	— ¼
Elite Ins o	3900	$8	8	8	
Elks	900	425	425	425	— 5
Emrld Lk o	14710	$9¼	9	9	— ¼
Empire A f	3084	$15¾	15⅝	15⅝	— ¼
Empire 2 p	20000	$24½	24½	24½	
Encor	545244	$8⅞	8¼	8¾	+ ½
Encor p	5508	$14¼	13⅞	14¼	+ ⅜
Energx o	17500	102	101	101	+ ½
Enrpls C u	2420	$16½	15½	15½	— ⅜
Enrpls C B	750	$11½	11⅜	11⅜	— ⅛
Enfield	67050	$10¾	10⅜	10¾	+ ¼
Enfield 1 p	300	$25¾	25¾	25¾	— ⅛
Ennistel A f	3700	475	475	475	+ 15
Env Sal o	21650	$7¾	6¾	7⅜	+ ⅜
Env Sal w	15850	$5¼	455	5¼	+ ½
Epic Data o	800	$8	8	8	— ¼
Epitek	4500	25	25	25	
Eplett D	500	315	315	315	—15
Eplett D p	1000	$10	10	10	+ ⅛
Equity Svr	A33807	$10⅜	9⅞	10⅜	+ ⅛
Equity Svr p	4950	$22⅞	22¼	22⅞	
Etac Sals	5700	$19⅝	19¼	19½	— ⅛
Etac w	300	$10⅜	10¼	10⅜	— ⅛
Euro o	82000	99	90	90	— 5
Evergren o	10000	20	19	19	— 2
Exall o	18541	186	180	185	— 5
Exall u	17000	218	205	210	+ 2
Excel o	4101	222	220	222	+ 2
Excel w	2800	46	46	46	
Exco Tec	800	355	355	355	— 5
FCA Intl	52600	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
FPI Ltd	233331	$18½	16⅞	18	+ 1⅛
Fairfax f	200	$14¼	14¼	14¼	— ½
Ficnbrdge	678577	$24⅞	24	24⅞	+ ⅛
Far West	3700	310	310	310	+ 20
Fardy Res	1353	$5½	5	5¼	+ ⅛
Fathm Ocn	1000	55	5	5	
Fed Ind A	109768	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ⅛
Fed Ind C	4550	$3⅛	3o⅜	3⅛	
Fed Pion	4300	$13	12⅞	13	
Fin Trsco	3000	$17	16¾	17	+ ⅛
F Trsco Ip	1140	$10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅛
FTrsco B w	645	$11	10⅜	10¾	— ⅜
Finning L	36950	$20	19¾	19¾	
Firan	4000	245	240	245	+ 5
F Austria	17900	$11	10⅜	11	+ ⅛
F Austrl w	27100	53	48	53	+ 3
FCigry A o	2100	28	28	28	
F City Fin	25560	$19⅜	18¾	19½	+ ¾
F Ctv Tr A	100	$11½	11½	11½	
F Ctv Trco	28200	$8¼	8	8¼	+ ⅜
FCtv Trco w	5425	155	135	155	+ 20
F Marth A f	700	$18½	18¼	18½	+ ⅜
F Mar	1000	300	300	300	
FMrcn A f	3600	$9¾	9½	9¾	+ ¼
FTor Cap o	16850	$12	11¾	11⅞	— ⅛
Flanagan o	4034	355	335	345	— 5
Fleet Aero f	2200	$10½	10½	10½	+ ⅜
Fleet Aro Af	4400	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Fleet Aero 1	2430	$10¼	10½	10½	— ⅛
Fleet Aro w	300	$8½	8½	8½	— ⅛
Flet CFin B	2800	$26	25¾	26	+ ⅛
Flet CFin B	8300	$25⅝	25½	25½	
Ford Cnda	100	$177	177	177	
Forsyth J	3000	$8½	8	8⅛	+ ⅛
Forsyth w	6700	120	115	115	— 5
F Knox o	2000	46	46	46	
FSesn Hl f	5610	$21¾	21⅝	21¾	— ⅛
Franco o	37950	$14	13¾	14	+ ⅛
Futurtek o	27500	90	90	90	

G H

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
GB Auto	2000	$6¾	6¾	6¾	
GTC TrCon	1000	$11⅝	11½	11⅝	— ⅛
GW Util	254591	$24½	23½	24½	+ ¾
Galctic o	172950	$13	12⅛	12¾	+ ⅛
Galveston	8769	$5¼	480	480	—20
Gandalf	24000	$11	10¾	10⅞	
Gaz C p	40465	$25¼	25¼	25¼	
Geac Comp	1800	270	265	265	— 9
Geddes o	7200	$5¼	495	495	— 5
Gemini T o	20450	$6¼	5⅜	5⅞	— ⅜
Gendis A	5100	$19½	19½	19½	
GMC	1012	$107¼	106⅞	107¼	+ ¼
Gen Trstco	100	$9½	9½	9½	— ⅜
G Trustco	p40800	$25½	25½	25½	+ ⅛
Gnstr Fin p	600	$26¼	26½	26¼	+ ¼
Genus Eq o	2000	33	33	33	— 1
Gesco Ind	600	$10¼	10¼	10¼	
Getty R o	180810	$15	14	14½	+ ½
Getty w	303175	$5½	490	5⅛	+ 22
Giant Bay o	6200	275	265	265	—10
Giant Yk	300	$21¼	21¼	21¾	— ¼
Gibraltar	19000	$13½	12	12½	— ½
Glamis	14060	$9¼	9	9	— ¼
Glamis w	7500	$16	15⅞	16	
Glen Adn o	1000	75	75	75	
Glenayre	150	$7¾	7¾	7¾	
Goldcorp f	20475	$10⅝	10¼	10⅝	
Gld Knight	o19320	$12¼	12	12⅛	+ ⅛
Gldn Nth o	500	$8¾	8¼	8¾	+ ⅛
Gldn Rang o	5000	36	36	36	
Gldn Rul o	10000	310	310	310	—20
Gldn Ter o	9800	28	28	28	— 2
Gldn Ter w	34300	11	11	11	— 1
Goldnbel o	3200	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Goldex o	7400	$5½	5⅜	5½	
Goldex w	1200	400	345	400	+ 15
Goldfarb A	500	$8¼	8¼	8¼	— ½
Goldfarb p	400	$10½	10½	10½	— ¼
Goldpost o	29200	224	215	220	— 5
Gratton A f	2700	$14⅞	14¾	14¾	— ¼
Grandma	6000	43	40	43	— 1
Granduc	3000	$5½	5¼	5½	
Granges	26063	$13⅜	13⅜	13⅜	
GL Forest	11948	$47½	47¼	47¼	+ ½
GL Group	11000	$21	21	21	
GL Nickl o	4800	127	120	120	— 8
Gt WLife 770	800	$25⅜	25⅜	25⅜	— ¼
Gt W Lifeco	33091	$16⅜	15⅞	16	
GW Steel A	700	220	220	220	—10
Grevhnd C	100	$9	9	9	+ ¼
Grevhnd	250	$27½	27⅜	27⅜	— ⅛
Growth I	2600	$13	12⅞	13	
Growth p	400	$26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
Growth w	6100	125	115	116	+ 1
Guar Tr p	100	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Gty Trsco	1300	$27¾	27¾	27¾	
Guar Trc p	500	$41⅞	41⅞	41⅞	+ ⅜
Guard Cap	600	$9	9	9	+ ¼
Gordn MS f	3200	$8½	8½	8½	— ⅛
Gord PA f	8750	$18¼	18	18	— ⅛

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

A B

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Abx		Ja 20	$5¼	$5⅜		
Abx		Ja 20 P	135	155	130	5
Abx		Ja 21¼	465	490		
Abx		Ja 21¼P	180	$2	270	20
Abx		Ja 22½	$4	$4¼		
Abx		Ja 22½P	235	255		4
Abx		Ja 23¾	340	365		
Abx		Ja 23¾P	295	315		
Abx		Ja 25	$3	$20		10
Abx		Ja 25 P	365	385		
Abx		Ja 26¼	$2½	$2¾		4
Abx		Je 26¼P	440	460		
Abx		Ja 27½	210	235	$2¼	17
Abx		Ja 27½P	$5⅛	$5½		22
Abx		Ja 28¾	170	195		102
Abx		Ja 28¾P	$6	$6½		
Abx		Jy 13¾	$9⅜	$9¾		84
Abx		Jy 13¾P	1	10		398
Abx		Jy 15	$8⅛	$8½		8
Abx		Jy 15 P	1	10		108
Abx		Jy 16¼	$6⅞	$7¼		8
Abx		Jy 16¼P	1	10		38
Abx		Jy 17½	$5⅝	$6		22
Abx		Jy 17½P	1	10		56
Abx		Jy 18¾	$4½	$4¾		22
Abx		Jy 18¾P	1	25		10
Abx		Jy 20	$3¼	$3½	340	187
Abx		Jy 20 P	5	25	15	154
Abx		Jy 21¼P	10	30	75	74
Abx		Jy 22½P	25	50	80	79
Abx		Jy 23¾	50	70	80	240
Abx		Jy 23¾P	75	100	280	63
Abx		Jy 25	15	35	50	202
Abx		Jy 25 P	175	$2	$2	54
Abx		Jy 26¼	5	15		262
Abx		Jy 26¼P	$3	$3¼		20
Abx		Jy 27½	$14¼	$14¾	$13	80
Abx		Jy 27½P	5	25	70	8
Abx		Jy 28¾	1	10		40
Abx		Jy 28¾P	465⅜	$5¾		
Abx		Ag 20	370	395		
Abx		Ag 20 P	40	65		
Abx		Ag 22½	$2	220		
Abx		Ag 22½P	115	140	150	5
Abx		Oc 16¼	$7¼	$7⅝		130
Abx		Oc 16¼P	15	35		30
Abx		Oc 17½	$6¼	$6⅝		22
Abx		Oc 17½P	30	50		100
Abx		Oc 18¾	$5¼	$5⅝		
Abx		Oc 18¾P	50	75	100	52
Abx		Oc 20	440	465		20
Abx		Oc 21¼	365	385	405	45
Abx		Oc 21¼P	125	150	100	74
Agoc2		½P	175	$2	150	154
Abx		Oc 23¾P	235	255	$2¾	34
Abx		Oc 25 P	310	330	355	20
Abx		Oc 26¼	140	165	170	162
Abx		Oc 26¼P	390	410		
Abx		Oc 27½	100	125	130	74
Abx		Oc 27½P	$4¾	$5		
Abx		Oc 28¾	75	100		60
Abx		Oc 28¾P	$5½	$5⅝		
Abx		Oc				
Altenr		Mr 17½	485	$5⅛	455	4
Altenr		Mr 17½P	65	90	80	6
Altenr		Mr 20	$3¼	$3½	280	102
Altenr		Mr 20 P	140	165	175	5
Altenr		Mr 22½	$2	$2¼	$2	10
Altenr		Mr 22½P	260	285	280	50
Altenr		Sp 12½	$8½	$8¾	$8	5
Altenr		Sp 12½P	10	25	60	20
Altenr		Sp 15	$6⅛	$6⅜	$5¾	30
Altenr		Sp 15 P	1	25	50	20
Altenr		Sp 17½	365	390	365	224
Altenr		Sp 17½P	10	35	90	12
Altenr		Sp 20 P	80	95	100	36
Altenr		Sp 22½P	$2	$2¼	$2¼	5
Altenr		Dc 17½	$4¼	$4½		
Altenr		Dc 17½P	40	65	90	6
Altenr		Dc 20	260	285		
Altenr		Dc 20 P	115	140	150	20
Altenr		Dc 22½P	235	260	305	20
Agnico		Fb 32½	335	365		
Agnico		Fb 32½P	$3½	380	430	10
Agnico		Fb 35 P	$5	$5½		
Agnico		Fb 37½	170	$2	335	3
Agnico		Fb 37½P	$6⅜	$7⅛		
Agnico		Fb 40 P	$9	$9½		
Agnico		Fb 42½	80	110		
Agnico		Fb 42½P	$11½	$12	$12½	10
Agnico		Ap 25 P	$6¼	$6¾	$7⅜	
Agnico		Ap 25 P	10	40	35	10
Agnico		Ap 27½	405	435	340	12
Agnico		Ap 27½P	30	60	110	20
Agnico		Ap 30 P	95	100	175	120
Agnico		Ap 32½	100	130	95	60
Agnico		Ap 32½P	$2¼	230	315	120
Agnico		Ap 35	70	75	35	166
Agnico		Ap 35 P	410	440	$5¼	35
Agnico		Ap 37½	10	15	10	52
Agnico		Ap 37½P	$6½	$7	$7	12
Agnico		Ap 40	5	10	10	206
Agnico		Ap 40 P	$9	$9½	$10¼	30
Agnico		Ap 42½	15	20	70	201
Agnico		Ap 42½P	$11½	$12	$8⅛	
Agnico		Ap 45	10	15	10	80
Agnico		Ap 45 P	$14	$14½	$6	
Agnico		Nv 27½	$5⅛	$5⅝		
Agnico		Nv 27½P	95	125	150	20
Agnico		Nv 30 P	180	210		
Agnico		Nv 32½P	$3	330	330	25
Agnico		Nv 35	145	175	105	35
Agnico		Nv 35 P	460	490	130	
Agnico		Nv 37½	90	120	135	20
Agnico		Nv 37½P	$6½	$7		
Agnico		Nv 40	50	55	190	81
Agnico		Nv 40 P	$9	$9½		
Agnico		Nv 42½	30	35	$4	43
Agnico		Nv 42½P	$11½	$12		
Agnico		Nv 45	20	25	155	30
Agnico		Nv 45 P	$14	$14½		
Alcan		Fb 37½	$9½	$10	$7¼	15
Alcan		Fb 37½P	145	170		
Alcan		Fb 40	$7¾	$8¼	$5⅛	
Alcan		Fb 42½	$6¼	$6¾	$4¾	30
Alcan		Fb 42½P	315	340		
Alcan		Fb 45 P	415	440		
Alcan		Jy 35	$9¾	$10⅛	$6¼	45
Alcan		Jy 35 P	1	20	100	5
Alcan		Jy 40 P	1	20	45	197
Alcan		Ag 35	$10	$10¼	$6½	800
Alcan		Ag 35 P	5	30	45	437
Alcan		Nv 35	$10⅜	$11	$7⅜	35
Alcan		Nv 35 P	40	65	105	57
Alcan		Nv 40 P	150	160	$2	207
Alcan		Nv 42½P	235	260	310	50
Alcan		Nv 45 P	$3½	$3¾		
Alcan		Ag 25	$20	$20⅜	$10⅜	17
Alcan		Ag 25 P	1	10	20	22
Alcan		Ag 26⅜	$18⅜	$18¾	$11½	5
Alcan		Ag 26⅜P	1	10	70	42
Alcan		Ag 28⅛	$16⅜	$17	$14	103
Alcan		Ag 28⅜P	1	10	100	75
Alcan		Ag 30	$15	$15⅜	$11⅛	1230
Alcan		Ag 30 P	1	10	5	268
Alcan		Ag 31⅜	$13⅜	$13¾	$10⅛	678
Alcan		Ag 33⅜P	5	15	125	72
Alcan		Ag 33⅜P	5	20	15	78
Alcan		Ag 35 P	5	25	100	108
Alcan		Ag 36⅜P	10	35	80	21
Alcan		Ag 38⅜P	25	50		
Alcan		Nv 31⅜	$13¾	$14⅛	$10¼	11
Alcan		Nv 31⅜P	5	30	$3	50
Alcan		Nv 33⅜	$12⅜	$12¾	$8⅞	15
Alcan		Nv 33⅜P	15	40	125	17
Alcan		Nv 35	$10¾	$11⅛	$8⅜	25
Alcan		Nv 35 P	40	65	380	42
Alcan		Nv 38⅜	$7⅞	$8¼	395	10
Alcan		Nv 38⅜P	130	155	305	15
Asama		Ja 10 P	15	40		
Asama		Ja 12½	$2	$2¼	155	20
Asama		Ja 15	85	100	115	29
Asama		Ja 15 P	$2	245		
Asama		Ja 17½	35	60	55	10
Asama		Ja 17½P	435	485		
Asama		Jy 8	$5¼	$5½	415	6
Asama		Jy 8 P	1	10	50	20
Asama		Jy 9	$4¼	$4½	$6¼	5
Asama		Jy 9 P	1	15	10	160
Asama		Jy 10 P	1	20	15	102
Asama		Jy 12½P	1	20	25	165
Asama		Jy 15 P	155	180	150	140
Asama		Jy 17½P	1	15	10	155
Asama		Jy 17½P	$4	$4¼		
Asama		Oc 9	445	485	330	9
Asama		Oc 9 P	5	20	30	20
Asama		Oc 10	$3½	390	$5½	96
Asama		Oc 10 P	10	25	20	95
Asama		Oc 15 P	190	215	240	18
Asama		Oc 17½	10	25	30	12
Asama		Oc 17½P	$4¼	$4⅜		
BCE		Fb 40 P	60	80	90	18
BCE		Fb 42½P	120	145	130	25
BCE		Fb 45 P	270	$3	$3½	12
BCE		Ag 35	$7¾	$8⅛	$7¼	3
BCE		Ag 35 P	1	10		
BCE		Ag 37½	$5¼	$5⅜	$5¼	78
BCE		Ag 37½P	1	15	15	74

OPTIONS SUR L'OR

(Prix en devises américaines)

Series	Vol. cours	Haut	Bas	Ferm.
	Int. en			
aug 400	1 1390	47.00	47.00	47.00
Aug 400o	40 1042	1.50	1.50	1.50
Aug 420	32 2689	32.00	28.00	28.00
Aug 420p	32 1866	2.90	2.50	2.50
Aug 440	205 4367	17.00	14.00	14.00
Aug 440p	59 3002	7.00	6.50	7.00
Aug 460	94 3689	8.00	6.00	6.70
Aug 480	48 4672	4.50	3.50	3.50
Feb 440	13 70	43.00	41.00	41.00
Feb 460	21 271	33.00	32.50	32.50
Feb 460p	6 45	29.00	29.00	29.00
Feb 480	17 243	24.50	20.00	20.00
Nov 380p	5 440	2.00	2.00	2.00
Nov 420	3 863	40.00	40.00	40.00
Nov 420p	20 754	7.00	6.50	6.50
Nov 440	101 962	31.00	28.00	28.00
Nov 440p	49 1783	14.00	12.00	14.00
Nov 460	32 1982	22.50	21.00	20.00
Nov 460p	10 1447	25.00	23.50	25.00
Nov 480	72 2157	14.70	12.00	12.00
Nov 520	8 3345	5.20	5.20	5.20
Total	market:			868

Non transigées

Series	Int. en cours	Offre	Dem.
aug 360	52	84.00	89.00
Aug 360p	749	0.00	.50
Aug 370	53	74.00	79.00
Aug 370p	257	.10	.80
Aug 380	227	64.00	69.00
Aug 380p	448	0.00	.90
Aug 390	141	54.00	59.00
Aug 390p	738	1.50	.50
Aug 460p	785	18.00	21.00
Aug 480p	382	35.00	39.00
Aug 500	1985	1.00	2.00
Aug 500p	45	54.00	59.00
Aug 520	1930	.40	1.00
Aug 520p	0	74.00	79.00
Feb 400	0	64.00	69.00
Feb 400p	60	6.00	8.00
Feb 420	37	51.00	56.00
Feb 420p	77	10.00	13.00
Feb 440p	65	17.00	20.00
Feb 480p	8	36.00	40.00
Feb 500	701	13.50	16.00
Feb 500p	3	54.00	59.00
Feb 520	592	9.00	12.00
Feb 520p	0	74.00	79.00
Nov 370	12	81.00	86.00
Nov 370p	2197	.50	1.50
Nov 380	19	71.00	76.00
Nov 390	10	63.00	68.00
Nov 390p	430	2.50	3.50
Nov 400	278	56.00	61.00
Nov 400p	666	4.00	5.00
Nov 480p	178	36.00	40.00
Nov 500	1082	8.70	9.50
Nov 500p	75	54.00	59.00
Nov 520p	0	74.00	79.00
open	interest:	51,361	

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
BCE		Ag 40 P	1	20	15	670
BCE		Ag 42½P	25	50	70	355
BCE		Ag 45	20	30	20	2421
BCE		Ag 45 P	220	$2½	$3	350
BCE		Nv 40	$3½	360	330	438
BCE		Nv 40 P	25	45	35	230
BCE		Nv 45 P	$2½	$2¾	$3	153
Bomb.		Ja 11¼	190	195	195	104
Bomb.		Ja 11¼P	60	85		
Bomb.		Ja 12½	115	140	145	684
Bomb.		Ja 12½P	125	150		60
Bomb.		Ja 13¾	80	105		344
Bomb.		Ja 13¾P	220	245		26
Bomb.		Jy 8	$4	$4¼		44
Bomb.		Jy 8 P		10		140
Bomb.		Jy 8½	$3½	$3¾		160
Bomb.		Jy 8½P		10		162
Bomb.		Jy 9 P		10		440
Bomb.		Jy 9½	$2½	$2¾		68
Bomb.		Jy 9½P		10		120
Bomb.		Jy 10	$2	$2¼		586
Bomb.		Jy 10 P		10		430
Bomb.		Jy 11¼P		15		1618
Bomb.		Jy 13¾		10		4208
Bomb.		Jy 15		5		1428
Bomb.		Jy 15 P	280	305		4
Bomb.		Oc 8½	390	415		472
Bomb.		Oc 8½P		20		170
Bomb.		Oc 9	340	365		76
Bomb.		Oc 9 P		20		10
Bomb.		Oc 9½P	5	30		98
Bomb.		Oc 10	$2½	255		768
Bomb.		Oc 10 P	15	40		172
Bomb.		Oc 11¼	145	150		1322
Bomb.		Oc 11¼P	40	60	50	756
Bomb.		Oc 13¾	35	50		1418
Bomb.		Oc 13¾P	190	215		600
Bomb.		Oc 15 P	$3	$3¼		74
Bomb.		Nv 13¾P	190	215		600
BcFor		Mr 19	465	480	455	120
BcFor		Mr 19 P	70	95		
BcFor		Mr 20	395	420	385	90
BcFor		Mr 20 P	95	120	120	5
BcFor		Sp 10	235	260	330	
BcFor		Sp 10 P	5	10		
BcFor		Sp 14	$8⅛	$8⅜		
BcFor		Sp 14 P	1	25		
BcFor		Sp 15	$7⅛	$7⅜	360	5
BcFor		Sp 15 P	1	25		
BcFor		Sp 16	$6⅛	$6⅜		
BcFor		Sp 16 P	1	25	50	10
BcFor		Sp 17	$5¼	$5½	53	50
BcFor		Sp 17 P	5	30	40	8
BcFor		Sp 18	1	25	60	50
BcFor		Sp 19	340	365	315	73
BcFor		Sp 19 P	15	40	95	30
BcFor		Sp 20	260	$2¾	$2¼	3119
BcFor		Sp 20 P	30	55	155	15
BcFor		Sp 25	40	65		
BcFor		Sp 25 P	280	305		
BcFor		Dc 19 P	45	70	80	65
BcFor		Dc 20 P	65	90	110	33
BcFor		Dc 22½P	160	185		
BcFor		Dc 25	110	125		
BcFor		Dc 25 P	310	335	$3¾	20
BC Tel		Ja 27½	135	160	170	1113
BC Tel		Ja 30	35	60	40	25
BC Tel		Ja 30 P	235	260		
BC Tel		Jy 25	295	330		
BC Tel		Jy 27½	55	80	50	42
BC Tel		Jy 27½P	1	25	20	60
BC Tel		Jy 30	5	20	25	563
BC Tel		Jy 30 P	190	215	140	
BC Tel		Oc 27½	105	130	130	1260
BC Tel		Oc 27½P	50	75	60	2
BC Tel		Oc 30	10	35	30	290
BC Tel		Oc 30 P	215	240	220	200
Mcd		Mr 19	160	$2		
Mcd		Mr 19 P	190	240		
Mcd		Mr 20	125	165		
Mcd		Mr 20 P	260	$3		
Mcd		Sp 15	355	380		20
Mcd		Sp 15 P	15	40		
Mcd		Sp 16¼	52	$2¼	205	30
Mcd		Sp 16¼P	20	60		
Mcd		Sp 17½	105	130	110	85
Mcd		Sp 17½P	50	90		
Mcd		Sp 19	60	100	90	5
Mcd		Sp 19 P	130	160	145	10
Mcd		Sp 20	25	60	40	18
Mcd		Sp 20 P	190	230	210	6
Mcd		Sp 22½	15	40		
Mcd		Sp 22½P	$4¾	$5¼		
Mcd		Sp 25	5	30		
Mcd		Sp 25 P	$7¼	$7¾		
Mcd		Dc 19	120	160	220	10
Mcd		Dc 19 P	170	205		
Mcd		Dc 20	100	140		
Mcd		Dc 20 P	240	280		
Mcd		Dc 22½	35	60		
Mcd		Dc 22½P	125	150		
Mcd		Dc 25	30	40		
Mcd		Dc 25 P	310	335		
Brscn	A	Ja 35	55	$5⅛	455	81
Brscn	A	Ja 35 P	130	155	140	10
Brscn	A	Ja 37½	380	385	310	53
Brscn	A	Ja 37½P	215	240	$4½	
Brscn	A	Ja 40 P	340	365	$6⅜	3
Brscn	A	Jy 25	$13	$13½	$8¼	
Brscn	A	Jy 25 P	130	25	55	39
Brscn	A	Jy 27½	$10½	$11	$9⅜	14
Brscn	A	Jy 27½P	5	25	25	15
Brscn	A	Jy 30	$8	$8½	$5½	14
Brscn	A	Jy 30 P	5	25	10	3
Brscn	A	Jy 32½	$5½	$5⅝	$4¾	30
Brscn	A	Jy 32½P	1	25	30	44
Brscn	A	Jy 35 P	20	25	135	188
Brscn	A	Jy 37½P	35	60	255	25
Brscn	A	Jy 40	10	15	20	198
Brscn	A	Jy 40 P	52	$2¼	$3¼	25
Brscn	A	Oc 30	$8¾	$8⅞	$5	15
Brscn	A	Oc 30 P	15	40	45	26
Brscn	A	Oc 40 P	290	315	$5¾	
Bmg.A		Ja 37½	$9	$9½		
Bmg.A		Ja 37½P	$3	$3½		
Bmg.A		Ja 40	$7½	$8		
Bmg.A		Ja 40 P	$4	$4½		
Bmg.A		Ja 42½	$6½	$7		
Bmg.A		Ja 42½P	$5	$5½		
Bmg.A		Ja 45	$6½	$7		
Bmg.A		Ja 47½	$4½	$5		
Bmg.A		Ja 47½P	$8	$8½		
Bmg.A		Ja 50	380	$4¼		
Bmg.A		Ja 50 P	$9½	$10		
Bmg.A		Jy 37½	$4¾	$5¼		
Bmg.A		Jy 37½P	10	30	135	5
Bmg.A		Jy 40	265	$3	$2	10
Bmg.A		Jy 40 P	50	75		
Bmg.A		Jy 42½	125	150		
Bmg.A		Jy 42½P	150	175		
Bmg.A		Jy 45	40	60	330	10
Bmg.A		Jy 45 P	$2½	$3¼	345	10
Bmg.A		Jy 47½	15	30	205	5
Bmg.A		Jy 47½P	$4¾	$5⅛		
Bmg.A		Jy 50	5	20	130	20
Bmg.A		Jy 50 P	$7¼	$7¾		
Bmg.A		Oc 37½	$7¼	$7¾		
Bmg.A		Oc 37½P	190	210		
Bmg.A		Oc 40	$5¾	$6¼		
Bmg.A		Oc 40 P	280	310		
Bmg.A		Oc 42½	$4½	$5		
Bmg.A		Oc 42½P	$4	$4½		
Bmg.A		Oc 45	$3½	$4		
Bmg.A		Oc 45 P	$5¼	$5⅝		
Bmg.A		Nv 19	$4½	$4¾		
Bmg.A		Nv 19 P	50	70	140	25
Bmg.A		Nv 20	190	215	175	10
Bmg.A		Nv 20 P	360	385		
Bmg.A		Nv 22½	280	305		
Bmg.A		Nv 22½P	260	285	280	50
Bmg.A		Nv 25	75	90	110	83
Bmg.A		Nv 25 P	360	385		
Bomb.		Ja 11¼	190	195	195	104
Bomb.		Ja 11¼P	60	85		
Bomb.		Ja 12½	115	140	145	684
Bomb.		Ja 12½P	125	150		60
Bomb.		Ja 13¾	80	105		344
Bomb.		Ja 13¾P	220	245		26
Bomb.		Jy 8	$4	$4¼		44
Bomb.		Jy 8 P		10		140
Bomb.		Jy 8½	$3½	$3¾		160
Bomb.		Jy 8½P		10		162
Bomb.		Jy 9 P		10		440
Bomb.		Jy 9½	$2½	$2¾		68
Bomb.		Jy 9½P		10		120
Bomb.		Jy 10	$2	$2¼		586
Bomb.		Jy 10 P		10		430
Bomb.		Jy 11¼P		15		1618
Bomb.		Jy 13¾		10		4208
Bomb.		Jy 15		5		1428
Bomb.		Jy 15 P	280	305		4
Bomb.		Oc 8½	390	415		472
Bomb.		Oc 8½P		20		170
Bomb.		Oc 9	340	365		76
Bomb.		Oc 9 P		20		10
Bomb.		Oc 9½P	5	30		98
Bomb.		Oc 10	$2½	255		768
Bomb.		Oc 10 P	15	40		172
Bomb.		Oc 11¼	145	150		1322
Bomb.		Oc 11¼P	40	60	50	756
Bomb.		Oc 13¾	35	50		1418
Bomb.		Oc 13¾P	190	215		600
Bomb.		Oc 15 P	$3	$3¼		74
Camp		Ja 32½	$10¼	$10⅜		
Camp		Ja 32½P	70	95	$2	3
Camp		Ja 35	$8½	$9		
Camp		Ja 35 P	150	175		
Camp		Ja 37½	$7½	$8		
Camp		Ja 37½P	$2¼	$2¾	210	23
Camp		Ja 40	$6	$6½	$4½	20
Camp		Ja 40 P	290	340		
Camp		Ja 42½	$4½	$5	$4¾	2
Camp		Ja 42½P	$4	$4½		
Camp		Jy 32½	$9	$9½		
Camp		Jy 32½P	1	20		
Camp		Jy 35	$6½	$7		
Camp		Jy 35 P	1	25	140	2
Camp		Jy 37½	$4	$4½	$4¼	105
Camp		Jy 37½P	10	35		
Camp		Jy 40	190	215	125	52
Camp		Jy 40 P	40	65		
Camp		Ag 35	$6	$6½		
Camp		Ag 35 P	15	40		
Camp		Ag 37½	$4¼	$5¼		
Camp		Ag 37½P	75	100		
Camp		Ag 40	$3¼	$3¾		
Camp		Ag 40 P	160	185		
Camp		Ag 42½	165	190	175	2
Camp		Ag 42½P	$2½	$3		
Camp		Oc 32½P	35	60		
Camp		Oc 35	$7¼	$7¾	$6¼	10
Camp		Oc 35 P	75	100		
Camp		Oc 37½	$6	$6½		
Camp		Oc 37½P	155	180	380	35
Camp		Oc 40	$2½	260	295	
Camp		Oc 42½	280	295		
Camp		Oc 42½P	310	335	$3¾	20
CMarc		Fb 19		55	$3¼	13
CMarc		Fb 19 P	40	65		
CMarc		Fb 20	440	465	230	10
CMarc		Fb 20 P	60	85		
CMarc		Fb 22½	280	305		
CMarc		Fb 22½P	140	165		
CMarc		Ag 18	$4¾	$5⅛	$2¼	5
CMarc		Ag 18 P	5	30	45	20
CMarc		Ag 19	390	415		
CMarc		Ag 19 P	5	30	100	43
CMarc		Ag 20 P	15	50	90	48
CMarc		Ag 25	25	50	50	142
CMarc		Ag 25 P	$2¼	$2½	$4¼	
CMarc		Nv 19	$4½	$4¾		
CMarc		Nv 19 P	25	50	140	20
CMarc		Nv 20	370	395	175	30
CMarc		Nv 20 P	40	65	140	42
CMarc		Nv 22½	52	$2¼	90	81
CMarc		Nv 22½P	125	150	$2¼	30
CP Ltd		Fb 24	465	$5⅛		
CP Ltd		Fb 24 P	100	125		
CP Ltd		Fb 25	$4	$4½	$3½	70
CP Ltd		Fb 25 P	130	155	135	10
CP Ltd		Jy 22	$5½	$5⅞		
CP Ltd		Jy 22 P	1	10		
CP Ltd		Jy 23 P	1	10	10	50
CP Ltd		Jy 24	$3½	380	195	566
CP Ltd		Jy 24 P	5	15	30	161
CP Ltd		Jy 25 P	1	15	5	27
CP Ltd		Jy 27½P	35	60		
CP Ltd		Ag 16	$11½	$11⅞	$8¼	
CP Ltd		Ag 16 P	1	15		
CP Ltd		Ag 17	$10½	$10⅞	$8	5
CP Ltd		Ag 17 P	1	15		
CP Ltd		Ag 18	$9½	$9⅞	$6½	4
CP Ltd		Ag 18 P	1	20		
CP Ltd		Ag 19	$8½	$8⅞	$4¾	111
CP Ltd		Ag 19 P	1	10	45	88
CP Ltd		Ag 20 P	1	15	1	329
CP Ltd		Ag 21 P	1	15	5	50
CP Ltd		Ag 22½P	1	15	10	1102
CP Ltd		Nv 21 P	5	25	35	25
CP Ltd		Nv 22	$5⅞	$6⅛	$5¾	17
CP Ltd		Nv 22 P	10

L'ACTUALITÉ BOURSIÈRE

OPTIONS

Suite de la page 20

Option	Mois Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Provgo	Sp 9 P		15		
Provgo	Sp 9½	$2¾	$3		20
Provgo	Sp 9½P		20		12
Provgo	Sp 10	245	265	$2¾	80
Provgo	Sp 10 P	10	35		50
Provgo	Sp 11¼	120	130	150	553
Provgo	Sp 11¼P	15	40		80
Provgo	Sp 12½	35	60	70	165
Provgo	Sp 12½P	60	85		
Provgo	Dc 10	265	290	$2¼	9
Provgo	Dc 10 P	5	30		20
Provgo	Dc 11¼	150	175	170	166
Provgo	Dc 11¼P	25	50		46
Provgo	Dc 12½	80	105	105	73
Provgo	Dc 12½P	75	100		
Powr	Fb 17 P	105	115	135	42
Powr	Fb 18	125	150	160	94
Powr	Fb 18 P	150	160		
Powr	Fb 19 P	235	260	245	10
Powr	Ag 15	215	$2¼	240	371
Powr	Ag 15 P	5	15	35	50
Powr	Ag 16	165	175	100	1321
Powr	Ag 16 P	30	35	35	669
Powr	Ag 17 P	50	55	40	371
Powr	Ag 18 P	100	105	160	951
Powr	Ag 19	15	20	20	2114
Powr	Ag 19 P	$2	210	$2	128
Powr	Ag 20	5	5	10	3259
Powr	Ag 20 P	$3	310	$2¾	122
Powr	Ag 22½	5	5	5	2096
Powr	Ag 22½P	$5¼	$5¾		
Powr	Nv 18 P	110	120	110	898
Powr	Nv 19 P	$2¼	235	$2½	95
Powr	Nv 20 P	310	335	305	102
Powr	Nv 22½	5	15	35	524
Powr	Nv 22½P	$5¼	$5¾	$5¼	20
Pwa	Ja 25 P	135	170	210	26
Pwa	Ja 27½	220	245	220	76
Pwa	Ja 27½P	245	270	355	10
Pwa	Jy 18	$8	$8¼	$8¾	5
Pwa	Jy 18 P	1	20		
Pwa	Jy 19	$7	$7¼	$7¼	7
Pwa	Jy 19 P	1	25		
Pwa	Jy 20	$6	$6¼	$5¾	52
Pwa	Jy 20 P	1	25	100	5
Pwa	Jy 22½	355	380	330	192
Pwa	Jy 22½P	5	25	55	155
Pwa	Jy 25 P	1	25	20	462
Pwa	Jy 30	1	10	20	498
Pwa	Oc 19	$7⅜	$7⅝	$6½	24
Pwa	Oc 19 P	5	30	40	5
Pwa	Oc 20	$6½	$6¾	$6¼	120
Pwa	Oc 20 P	10	35	75	20
Pwa	Oc 22½	430	455	435	398
Pwa	Oc 22½P	30	55	55	175
Pwa	Oc 25 P	95	120	125	125
Pwa	Oc 27½P	195	220	295	45
Pwa	Oc 30 P	390	415		
Powfin	Fb 17½	$5¼	$5¾		
Powfin	Fb 17½P	40	65		
Powfin	Fb 20	330	380	110	
Powfin	Fb 20 P	90	115	115	10
Powfin	Fb 22½	180	215	140	20
Powfin	Fb 22½P	$2	$2½		
Powfin	Ag 17½	$4½	$5	$4	3
Powfin	Ag 17½P	1	20		
Powfin	Ag 22½P	125	150	150	25
Powfin	Ag 25	10	25	30	127
Powfin	Ag 25 P	$3	$3½	$3	20
Powfin	Ag 27½	1	20	100	17
Powfin	Ag 27½P	$5½	$6	310	4
Powfin	Nv 17½	$5	$5½		
Powfin	Nv 17½P	20	45		
Powfin	Nv 20	$2¾	$3¼	230	27
Powfin	Nv 20 P	65	85	80	63
Powfin	Nv 25	55	80	25	55
Powfin	Nv 25 P	$3¼	$3¾	385	
Powfin	Nv 27½	15	40	45	50
Powfin	Nv 27½P	$5½	$6		

Q R

Option	Mois Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Rgrs B	Ja 15	$8⅝	$9⅛	$6¾	
Rgrs B	Ja 15 P	10	35		
Rgrs B	Ja 17½	$6⅞	$7⅜		
Rgrs B	Ja 17½P	60	85		
Rgrs B	Ja 20	495	$5⅜	$3	10
Rgrs B	Ja 20 P	85	110	100	10
Rgrs B	Ja 22½	335	385		
Rgrs B	Ja 22½P	195	230		
Rgrs B	Ja 25	$2	$2½		
Rgrs B	Ja 25 P	$3	$3½		
Rgrs B	Jy 15	$8⅝	$8⅞	$5	
Rgrs B	Jy 15 P	1	10		
Rgrs B	Jy 17½	$6	$6½	155	
Rgrs B	Jy 17½P	1	15	15	65
Rgrs B	Jy 20	$3½	$4	265	154
Rgrs B	Jy 20 P	5	30	40	55
Rgrs B	Jy 22½P	70	95		
Rgrs B	Jy 25	15	40	75	21
Rgrs B	Jy 25 P	$2¾	$3¼	390	
Rgrs B	Oc 15	$8½	$9	$8¼	422
Rgrs B	Oc 15 P	10	25	5	100
Rgrs B	Oc 17½	$6⅜	$6⅞	290	
Rgrs B	Oc 17½P	30	55	95	25
Rgrs B	Oc 20 P	60	85	95	30
Rgrs B	Oc 22½	245	295	105	20
Rgrs B	Oc 22½P	160	185	235	10
Rgrs B	Oc 25 P	$2¾	315		
Rangr	Ja 5	310	340	$3¼	14
Rangr	Ja 5 P	5	15		
Rangr	Ja 6	$2¼	$2½	280	91
Rangr	Ja 6 P	15	30	25	60
Rangr	Ja 8 P	70	95	105	5
Rangr	Ja 9 P	130	155		
Rangr	Jy 5	295	$3	$2¼	74
Rangr	Jy 5 P	1	5	8	95
Rangr	Jy 6 P	1	10	4	330
Rangr	Jy 8 P	25	50	50	185
Rangr	Jy 9	1	10	1	595
Rangr	Jy 9 P	120	145		
Rangr	Oc 5	290	320	305	21
Rangr	Oc 5 P	1	10	7	30
Rangr	Oc 6 P	10	15	10	100
Rangr	Oc 8 P	60	85	80	169
Rangr	Oc 9	30	40	30	589
Rangr	Oc 9 P	130	155	140	8
RoyBK	Ja 30	$5⅛	$5⅝	465	20
RoyBK	Ja 30 P	25	45	45	34
RoyBK	Ja 32½	$3	340	265	19
RoyBK	Ja 32½P	65	90	135	38
RoyBK	Ja 35 P	175	$2		
RoyBK	Ja 37½	80	105	95	102
RoyBK	Ja 37½P	335	385		
RoyBK	Jy 30 P	1	10	20	360
RoyBK	Jy 32½P	1	10	9	1725
RoyBK	Jy 37½P	$2¾	$3¼	$4	20
RoyBK	Jy 40	1	5	1	779
RoyBK	Jy 40 P	$5¼	$5¾	$6¾	
RoyBK	Ag 30	465	$5		
RoyBK	Ag 30 P	1	20		
RoyBK	Ag 32½	$2¼	260	$2	30
RoyBK	Ag 32½P	15	40		
RoyBK	Ag 35 P	85	110		
RoyBK	Oc 30	480	$5	495	48
RoyBK	Oc 30 P	10	30		
RoyBK	Oc 32½	240	270	265	2599
RoyBK	Oc 32½P	30	55	40	307
RoyBK	Oc 35 P	140	165	145	325
RoyBK	Oc 37½P	310	360	380	3
RoyBK	Oc 40	20	30	35	111
RoyBK	Oc 40 P	$5⅜	$5⅞		
RoyTst	Mr 15	$3	$3½		
RoyTst	Mr 15 P	20	35		
RoyTst	Mr 17½P	115	140		
RoyTst	Mr 20	50	75		
RoyTst	Mr 20 P	$2¾	$3¼		
RoyTst	Sp 13¾	$4	$4½		
RoyTst	Sp 13¾P	1	20		
RoyTst	Sp 15	$2¾	$3¼		20
RoyTst	Sp 15 P	5	30		
RoyTst	Sp 16¼	165	190		
RoyTst	Sp 16¼P	5	30		
RoyTst	Sp 17½P	60	85	115	39
RoyTst	Sp 18¾	30	55	20	54
RoyTst	Sp 18¾P	150	175		
RoyTst	Sp 20	10	35		
RoyTst	Sp 20 P	$2½	$3		
RoyTst	Dc 16¼	185	210		
RoyTst	Dc 16¼P	40	65		20
RoyTst	Dc 17½	110	135		
RoyTst	Dc 17½P	85	110		
RoyTst	Dc 18¾P	175	$2		
RoyTst	Dc 20	25	50		
RoyTst	Dc 20 P	$2½	$3		

S T

Option	Mois Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Sears	Fb 10	255	265	255	70
Sears	Fb 10 P	40	55	45	15
Sears	Fb 12½	90	105	105	23
Sears	Fb 12½P	120	140	150	5
Sears	Fb 15	30	40		
Sears	Fb 15 P	340	365		
Sears	Ag 9	285	310		
Sears	Ag 9 P	1	10	45	30
Sears	Ag 10 P	1	15	15	65
Sears	Ag 12½P	60	80	85	223
Sears	Ag 15	1	10	15	176
Sears	Ag 15 P	$3	$3¼	315	55
Sears	Nv 10	210	230	220	217
Sears	Nv 10 P	20	30	25	140
Sears	Nv 12½	65	80	45	278
Sears	Nv 12½P	90	100	100	269
Sears	Nv 15	20	25	25	150
Sears	Nv 15 P	$3¼	$3½		
Shell C	Fb 45	$7¼	$8¼		
Shell C	Fb 45 P	$2	$2½		
Shell C	Fb 47½	$6½	$7		
Shell C	Fb 47½P	$3	$3½		
Shell C	Fb 50	$5¼	$5¾	$4½	20
Shell C	Fb 50 P	$4	$4½		
Shell C	Jy 42½	$6¼	$6¾	$4½	
Shell C	Jy 42½P	1	25	65	10
Shell C	Jy 45 P	5	30	35	34
Shell C	Jy 47½	175	$2	120	200
Shell C	Jy 47½P	15	40	$3¼	8
Shell C	Jy 50	25	50	25	10
Shell C	Jy 50 P	150	175		
Shell C	Ag 25	$24	$24½	$21¾	10
Shell C	Ag 25 P	1	10	65	45
Shell C	Ag 27½	$21½	$22	150	2
Shell C	Ag 27½P	1	10	80	10
Shell C	Ag 30	$19	$19½	$14	16
Shell C	Ag 30 P	1	10	85	43
Shell C	Ag 32½	$16½	$17	$15⅝	18
Shell C	Ag 32½P	5	15	15	32
Shell C	Ag 35	$14	$14½	$11½	24
Shell C	Ag 35 P	1	15	15	225
Shell C	Ag 37½	$11½	$12	$8¾	57
Shell C	Ag 37½P	5	30	25	88
Shell C	Ag 40 P	15	40	50	106
Shell C	Ag 42½P	25	50	100	185
Shell C	Ag 50 P	$2¼	$2¾		
Shell C	Nv 37½	$12	$12½	$7	8
Shell C	Nv 37½P	25	50	110	21
Shell C	Nv 40	$10½	$11	$7¼	26
Shell C	Nv 40 P	40	65	100	10
Shell C	Nv 42½	$8½	$9	$7¾	29
Shell C	Nv 42½P	90	115	175	100
Shell C	Nv 45	$7	$7½	$5¾	27
Shell C	Nv 45 P	165	190	$2½	13
Shell C	Nv 47½	$5¼	$5¾	$4¼	22
Shell C	Nv 47½P	$2½	$3	$4	13
Shell C	Nv 50 P	$3½	$4		
Spar	Ja 17½	$4¼	460	$4¼	35
Spar	Ja 20	$2¾	310	215	12
Spar	Ja 20 P	130	155	160	39
Spar	Ja 22½	170	195	130	23
Spar	Ja 22½P	255	295	$3¼	10
Spar	Ja 25	90	110	65	6
Spar	Ja 25 P	$4½	$5	340	
Spar	Jy 17½	$3¼	$3½		
Spar	Jy 17½P	1	10	25	20
Spar	Jy 22½	5	10	20	405
Spar	Jy 22½P	165	190	$2¾	127
Spar	Jy 25	1	10	10	675
Spar	Jy 25 P	$4	$4½	$5½	
Spar	Jy 27½	1	15	5	101
Spar	Jy 27½P	$6½	$7		
Spar	Oc 17½	370	$4	320	10
Spar	Oc 17½P	25	45	55	23
Spar	Oc 20	$2	$2¼	175	154
Spar	Oc 20 P	95	115	95	248
Spar	Oc 22½P	230	280	290	106
Spar	Oc 25	35	55	55	186
Spar	Oc 25 P	$4¼	$4¾	465	
StlcoA	Fb 22½	$4¾	$5	390	10
StlcoA	Fb 22½P	70	90	120	5
StlcoA	Fb 25	315	340	240	2
StlcoA	Fb 25 P	150	170		
StlcoA	Fb 27½	$2	220	190	7
StlcoA	Fb 27½P	$2¼	$2½		
StlcoA	Ag 17½	$8⅜	$8⅞	$7⅛	60
StlcoA	Ag 17½P	5	15	15	58
StlcoA	Ag 20	$5⅞	$6⅜	$5⅞	149
StlcoA	Ag 20 P	10	25	25	54
StlcoA	Ag 22½P	15	35	40	74
StlcoA	Ag 25 P	55	75	110	111
StlcoA	Ag 27½	40	55	25	813
StlcoA	Ag 27½P	175	$2	$4	6
StlcoA	Nv 20	$6¼	$6¾	$6	10
StlcoA	Nv 20 P	10	30		
StlcoA	Nv 22½P	50	65	100	63
StlcoA	Nv 25	255	280	180	650
StlcoA	Nv 25 P	100	125	160	105
StlcoA	Nv 27½P	$2	$2¼	$3	7
Silver	Jy 6½	80	105		
Silver	Jy 6½P	1	15		
Silver	Jy 7	40	60		
Silver	Jy 7 P	5	20		
Silver	Jy 7½	10	30	15	44
Silver	Jy 7½P	15	35		
Silver	Jy 8	1	20		
Silver	Jy 8 P	55	75		
Silver	Ag 6½	90	115		
Silver	Ag 6½P	1	20		
Silver	Ag 7	55	75		
Silver	Ag 7 P	10	25		
Silver	Ag 7½	30	50		
Silver	Ag 7½P	35	45		
Silver	Ag 8	1	25		
Silver	Sp 5	240	265	380	45
Silver	Sp 5 P	1	15		
Silver	Sp 5½	195	220	290	170
Silver	Sp 5½P	1	25	13	10
Silver	Sp 6	160	170	170	262
Silver	Sp 6 P	1	25		
Silver	Sp 6½P	5	30	30	10
Silver	Sp 7	90	105	95	247
Silver	Sp 7 P	15	35	45	60
Silver	Sp 7½	55	80	70	139
Silver	Sp 7½P	45	65	90	6
Silver	Sp 8	35	50	50	404
Silver	Sp 8 P	70	90	75	10
Silver	Sp 8½	25	45	60	338
Silver	Sp 8½P	120	140		
Silver	Sp 9	15	35	55	91
Silver	Sp 9 P	160	180		
Silver	Sp 9½	5	25	10	267
Silver	Sp 9½P	210	235		
Silver	Sp 10	1	15	10	353
Silver	Sp 10 P	$2½	$2¾		
Silver	Dc 5	255	280	$3¼	130
Silver	Dc 5 P	1	20		
Silver	Dc 5½	210	235	$2	150
Silver	Dc 5½P	5	20	29	10
Silver	Dc 6	175	$2	190	274
Silver	Dc 6 P	5	30		
Silver	Dc 6½	145	170	165	82
Silver	Dc 6½P	10	35		
Silver	Dc 7	120	145	100	217
Silver	Dc 7 P	25	50	55	30
Silver	Dc 7½	95	120	110	85
Silver	Dc 7½P	50	75	60	31
Silver	Dc 8	70	95	90	163
Silver	Dc 8 P	80	100	135	10
Silver	Dc 8½	55	75	120	26
Silver	Dc 8½P	125	150		
Silver	Dc 9	45	50	59	127
Silver	Dc 9 P	175	$2	190	
Silver	Dc 9½	25	45	100	82
Silver	Dc 9½P	215	240		
Silver	Dc 10	20	40	60	249
Silver	Dc 10 P	255	280		
T-Bills	Jy 90	149	165		
T-Bills	Jy 90 P		5		
T-Bills	Jy 90½	99	115		
T-Bills	Jy 90½P	2	5		
T-Bills	Jy 91	59	73		
T-Bills	Jy 91 P	9	7		
T-Bills	Jy 91½	13	27		
T-Bills	Jy 91½P	1	11		
T-Bills	Jy 92	1	8	11	10
T-Bills	Jy 92 P	27	41		
T-Bills	Jy 92½		5		
T-Bills	Jy 92½P	76	90		
T-Bills	Jy 93		3		
T-Bills	Jy 93 P	125	141		100
T-Bills	Ag 91	54	68	51	20
T-Bills	Ag 91 P	2	13	30	200
T-Bills	Ag 91½	19	33		
T-Bills	Ag 91½P	14	28		
T-Bills	Ag 92	1	14		
T-Bills	Ag 92 P	44	58		
T-Bills	Sp 91	52	66		
T-Bills	Sp 91 P	12	26		
T-Bills	Sp 91½	23	37		
T-Bills	Sp 91½P	32	46		
T-Bills	Sp 92	5	19		
T-Bills	Sp 92 P	63	77		
T-D Bk	Mr 27½	490	$5⅛		
T-D Bk	Mr 27½P	70	95	100	5
T-D Bk	Mr 30	310	335		
T-D Bk	Mr 30 P	190	215		
T-D Bk	Mr 32½	115	135		
T-D Bk	Mr 32½P	265	290		
T-D Bk	Sp 22½	$8¼	$8⅝	$8⅛	200
T-D Bk	Sp 22½P	1	10		
T-D Bk	Sp 25	$5¾	$6⅛	$5⅝	568
T-D Bk	Sp 25 P	1	10	65	130
T-D Bk	Sp 27½P	10	35	55	313
T-D Bk	Sp 30	145	165	155	724
T-D Bk	Sp 32½	20	25	20	284
T-D Bk	Sp 32½P	215	240	310	49
T-D Bk	Dc 25	$6¼	$6⅝	470	16
T-D Bk	Dc 25 P	1	15		
T-D Bk	Dc 27½	415	440	260	45
T-D Bk	Dc 27½P	35	50	55	83
T-D Bk	Dc 32½P	245	265		
Teck B	Fb 30	$5⅝	$6⅛		
Teck B	Fb 30 P	245	295	$3	2
Teck B	Fb 32½	430	480	$7⅛	30
Teck B	Fb 32½P	360	410		
Teck B	Fb 35	330	380	355	53
Teck B	Fb 35 P	$5	$5½		
Teck B	Ag 22½	$9⅜	$9⅞	395	10
Teck B	Ag 22½P	1	50	70	13
Teck B	Ag 25	$6⅞	$7⅛	$6¾	70
Teck B	Ag 25 P	5	55	65	5
Teck B	Ag 27½	485	$5⅜	$5⅜	1149
Teck B	Ag 27½P	30	80	60	117
Teck B	Ag 30	280	330	270	103
Teck B	Ag 30 P	90	140	135	175
Teck B	Ag 32½	170	220	$2½	80
Teck B	Ag 32½P	$2	$2½	280	77
Teck B	Ag 35	75	100	100	138
Teck B	Ag 35 P	360	410	465	30
Teck B	Ag 37½	40	90	115	153
Teck B	Ag 37½P	$5⅝	$6⅛	$4	32
Teck B	Ag 40	15	65	75	151
Teck B	Ag 40 P	$8⅛	$8⅝		
Teck B	Nv 25	$8	$8½	$15½	16
Teck B	Nv 25 P	50	100	105	4
Teck B	Nv 27½	$6⅛	$6⅝		
Teck B	Nv 30	$4½	$5	485	40
Teck B	Nv 30 P	185	245	210	13
Teck B	Nv 32½	335	385	290	15
Teck B	Nv 32½P	$3	$3½	$3½	15
Teck B	Nv 35	230	280	390	41
Teck B	Nv 35 P	445	495	$3½	30
Teck B	Nv 37½	165	215	260	58
Teck B	Nv 37½P	$6⅛	$6⅝	490	30
Teck B	Nv 40	110	160	125	35
Teck B	Nv 40 P	$8⅛	$8⅝		
Trilon	Ja 17½	$4½	$5		
Trilon	Ja 17½P	25	50		
Trilon	Ja 20	265	290	195	20
Trilon	Ja 20 P	90	115		
Trilon	Ja 22½	115	140	100	
Trilon	Ja 22½P	170	195		
Trilon	Jy 17½	415	465		
Trilon	Jy 17½P	5	25		
Trilon	Jy 20	180	205	205	10
Trilon	Jy 20 P	10	25	55	
Trilon	Jy 22½	1	30	10	101
Trilon	Jy 22½P	80	105	190	
Trilon	Ag 17½	$4¼	$4¾		
Trilon	Ag 17½P	5	30		
Trilon	Ag 20	$2	$2¼		
Trilon	Ag 20 P	15	40	150	
Trilon	Ag 22½P	115	140		
Trilon	Oc 17½	435	485	$4¼	10
Trilon	Oc 17½P	10	35		
Trilon	Oc 20	$2¼	260	135	10
Trilon	Oc 20 P	45	70	45	15
Trilon	Oc 22½	70	95	45	192
Trilon	Oc 22½P	150	175		
Trilon	Jy 18⅜	315	365	$6	1
Trilon	Jy 18⅜P	5	25		
Trilon	Jy 20	165	190	155	41
Trilon	Jy 20 P	15	25		
Trilon	Jy 21⅜	25	50	15	72
Trilon	Jy 21⅜P	15	40	160	2
Trilon	Jy 23⅜	1	20	10	100
Trilon	Jy 23⅜P	175	$2	$3½	
Trilon	Jy 25	5	15	120	11
Trilon	Jy 25 P	$3	$3½		
Trilon	Oc 20	155	180		
Trilon	Oc 20 P	105	130		
Trilon	Oc 21⅜	100	125	285	95
Trilon	Oc 21⅜P	80	105		
Trilon	Oc 23⅜	25	50	$3¼	5
Trilon	Oc 23⅜P	205	255		
Trilon	Oc 25	10	35	50	
Trilon	Oc 25 P	$3¼	$3¾		
TIX	Ag180	$14¾	$15¼	$11	5
TIX	Sp180	$15¼	$15¾	$10	3
TIX	Sp195 P	$4	$4½	$9¼	5
Total P	Ja 25	310	360		
Total P	Ja 25 P	135	160		
Total P	Ja 27½	$2	$2½		
Total P	Ja 27½P	$2½	$3		
Total P	Ja 30	115	140		
Total P	Ja 30 P	$4	$4½		
Total P	Ja 32½	65	90		
Total P	Ja 32½P	$6¼	$6¾		
Total P	Jy 20	$5⅞	$6⅜		
Total P	Jy 20 P	5	10	25	4
Total P	Jy 22½	$3½	$4	$7⅜	
Total P	Jy 22½P	1	20		
Total P	Jy 25	115	140	230	168
Total P	Jy 25 P	15	40	100	22
Total P	Jy 27½	10	30	170	1425
Total P	Jy 27½P	135	160	85	25
Total P	Jy 30	1	15	30	53
Total P	Jy 30 P	360	410	195	16
Total P	Jy 32½	1	25	50	10
Total P	Jy 32½P	$6	$6½	$6⅞	
Total P	Jy 35	1	15	10	15
Total P	Jy 35 P	$8½	$9	$9⅜	
Total P	Oc 25	$2½	290	$3½	20
Total P	Oc 25 P	85	110	125	42
Total P	Oc 27½	125	150	135	340
Total P	Oc 27½P	205	245	125	5
Total P	Oc 30 P	380	430		
Total P	Oc 32½	20	45	100	30
Total P	Oc 32½P	$6¼	$6¾	$6¼	3
Total P	Oc 35	5	30		
Total P	Oc 35 P	$8¾	$9¼		
Tr Pip	Fb 17	165	180	155	35
Tr Pip	Fb 17 P	75	100		
Tr Pip	Fb 18	100	125	100	181
Tr Pip	Fb 18 P	115	130	105	5
Tr Pip	Fb 19	60	85	100	53
Tr Pip	Fb 19 P	175	$2		
Tr Pip	Fb 20	35	60	65	8
Tr Pip	Fb 20 P	270	295	295	30
Tr Pip	Ag 15	290	315	$2¼	19
Tr Pip	Ag 15 P	1	25	40	10
Tr Pip	Ag 16	195	220	180	11
Tr Pip	Ag 16 P	3	25	25	15
Tr Pip	Ag 17	105	130	95	20
Tr Pip	Ag 17 P	25	50	35	25
Tr Pip	Ag 17½	75	85	65	509
Tr Pip	Ag 17½P	20	45	50	83
Tr Pip	Ag 18 P	50	75	100	32
Tr Pip	Ag 19	10	35	25	358
Tr Pip	Ag 19 P	115	140	110	47
Tr Pip	Ag 22½	1	25	20	216
Tr Pip	Ag 22½P	460	485	$3	10
Tr Pip	Nv 17 P	50	75	80	50
Tr Pip	Nv 18 P	85	110	100	144
Tr Pip	Nv 19	45	50	35	1011
Tr Pip	Nv 19 P	150	175	185	17
Tr Pip	Nv 20	15	40	25	977
Tr Pip	Nv 22½	1	25	25	265
Tr Pip	Nv 22½P	485	$5	$5	13
TXO	Jy185	$20½	$21		
TXO	Jy185 P	1	4	50	60
TXO	Jy190 P	3	5	45	334
TXO	Ag185	$21⅝	$22⅛		
TXO	Ag185 P	3	15	25	50
TXO	Ag190	$16¾	$17¼	$11⅞	15
TXO	Sp190	$17¾	$18¼		
Video	Fb 16	190	215	$2¼	28
Video	Fb 16 P	160	170	160	99
Video	Fb 17	145	170	$2	15
Video	Fb 17 P	220	245		
Video	Fb 18	110	135	125	8
Video	Fb 18 P	280	305		
Video	Ag 16	75	100	100	23
Video	Ag 16 P	85	110	80	92
Video	Ag 17	50	60	70	65
Video	Ag 17 P	155	180	160	50
Video	Ag 18	15	35	50	10
Video	Ag 18 P	235	260	230	50
Video	Nv 16	135	160	190	37
Video	Nv 16 P	135	160	150	14
Video	Nv 17	95	120	100	50
Video	Nv 17 P	195	220		
Video	Nv 18	65	90	95	64
Video	Nv 18 P	260	285		
Segrm	Ja 90	$18¾	$19¼		
Segrm	Ja 95	$15½	$16	$9⅝	1
Segrm	Ja 95 P	$3¼	$3½	$4¼	22
Segrm	Ja100	$12½	$13	$9½	55
Segrm	Ja100 P	420	445	$5	85
Segrm	Jy 80 P	1	25	35	92
Segrm	Jy 85	$19⅛	$19⅝	$12	123
Segrm	Jy 85 P	1	15	135	184
Segrm	Jy 90 P	10	25	15	297
Segrm	Jy110	25	50	50	185
Segrm	Jy110 P	$5½	$6	$7⅛	40
Segrm	Ag105	410	435	335	90
Segrm	Oc 85	$21¾	$22¼	$19¼	93
Segrm	Oc 85 P	40	65	60	95
Segrm	Oc 90	$17⅝	$18⅛	$15⅝	44
Segrm	Oc 90 P	70	85	90	155
Segrm	Oc 95	$14	$14½	$11¼	391
Segrm	Oc110 P	$7	$7⅛	$9¾	67

W X

Option	Mois Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Wdwrd	Fb 6	60	85		
Wdwrd	Fb 6 P	30	55		
Wdwrd	Fb 7	15	40		
Wdwrd	Fb 7 P	100	125		
Wdwrd	Ag 5	95	120	150	10
Wdwrd	Ag 5 P	5	20		
Wdwrd	Ag 6	20	45	70	20
Wdwrd	Ag 6 P	20	45	35	12
Wdwrd	Nv 5	110	135		
Wdwrd	Nv 5 P	1	25		
Wdwrd	Nv 6	35	60	85	10
Wdwrd	Nv 6 P	25	50		

OBLIGATIONS

TORONTO (PC) — Les cours ont fléchi et l'activité était réduite, hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme était inchangé. Les moyen et long termes, de même que les titres des provinces et des sociétés ont tous cédé un huitième de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 8.5 pour cent.

L'OR

PARIS (AP) — Voici les cours de clôture de l'or hier sur les principales places, en dollars US l'once Troy avec, entre parenthèses, les cours de la précédente clôture:

Londres.... $442.00 ($443.50)
Paris...... $444.32 ($442.97)
Francfort.. $445.18 ($443.32)
Zurich..... $444.00 ($443.50)
Hong Kong.. $446.26 ($443.88)

TABLEAU DE BORD

			Mois précé.	Variation annuelle en %
EMPLOIS, REVENUS				
Gains moyens hebdomadaires ($)	avr.	438.27	437.53	2.34
Revenu du travail (millions $)	fév.	22,465.5	22,465.9	5.9
Personnes occupées (en millions)	mai.	12.02	11.64	2.75
Chômeurs	mai.	1,177,000	1,271,000	−4.1
INVENTAIRES				
Grands magasins (millions $)	avr.	4,678.4	4,648.9	3.9
Appartenant aux fabricants (millions $)	avr.	33,704.9	33,524.5	−0.7
Nouvelles commandes (millions $)	avr.	21,612.8	22,101.7	−0.2
Commandes en carnet (millions $)	avr.	24,123.1	23,950.7	−2.4
PRIX				
Prix à la consommation (1981 = 100)	mai.	137.8	137.0	4.6
Indice des prix des maisons neuves (1981 = 100)	avr.	118.0	116.6	15.8
Indice des prix des matières brutes (1981 = 100)	mai.	101.8	98.7	12.1
Matières brutes sauf combustibles	mai.	110.0	105.8	7.1
Prix de vente des produits industriels (1981 = 100)	mai.	121.7	121.1	2.8
			Cumulatif	
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS				
Permis de bâtir (million $)	mar.	2,339.3	5,484.5	34.3
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	avr.	19,425	57,790	37.0
ÉNERGIE				
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	avr.	4,501	18,912	−4.8
Production d'électricité (TW/h)	avr.	38.6	173.1	6.3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	mar.	10,131.4	30,159.7	0.1
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	mar.	7.5	22.3	5.2
COMMERCE EXTÉRIEUR				
Exportations, base balance des paiements (Millions $)	juil	9,159	70,138	1.4
Importations, base balance des paiements (millions $)	juil	−9,805	−66,235	10.6
PRODUCTION				
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	mai.	23.8	111.3	1.1
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	avr.	1,282.3	5,013.5	4.0
VENTES				
Ventes des grands magasins (millions $)	avr.	1,026.5	3,417.2	2.1
Livraisons des fabricants (millions $)	avr.	21,440.4	83,319.1	0.4
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions $)	avr.	2,561.3	7,605.7	8.3
Ventes au détail (millions $)	avr.	12,765.2	44,558.2	8.0

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: ***Statistique Canada.***

TORONTO

Suite de la page 19

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Woodwd A	55716	$6	5⅞	6	+ ⅛
WEqite A f	4700	$10	9⅞	10	+ ⅛
WEqu II w	9000	200	195	195	— 5
X Cal o	45000	58	56	56	
XL Food	12500	115	115	115	
Xerox Can	37126	$24½	24	24	— ½
Zavitz	1600	67	67	67	— 3
Traded With Acc. Int.					
Oxf Prop d	2116900	$83½	82¼	83	— ¾
Sceptre R u	220	$305	305	305	
Wstrn Cor u	140	$166	166	166	+ 3
Partially Paid Shares					
A Barik r	100	$20½	20½	20½	
B Corp r	16800	$12½	12⅛	12½	
Bancshr r	5600	$10⅝	10⅛	10⅝	+ ⅛
British G r	2250	$40	39⅜	39⅜	— ⅝
Brit Air r	2450	$34	33¾	33¾	— ¼
Flcnbr def	291275	$5⅞	5⅛	5⅞	+ ¾
Flet CCan r	44613	$12⅝	12⅜	12½	
RY Fin r	1500	$12¼	12	12	— ⅜
Partnership Units					
RyLepg C u	200	$24¼	24¼	24¼	
RyLepg C w	1200	107	105	107	+ 2
Resale Restricted Trust Units					
C Income u	800	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Clncm 86 u	11200	$9¼	9¼	9¼	
Clncm 87 u	6000	$10⅛	9⅞	9⅞	
C Trust un	3208	$8¾	8½	8¾	
Enrpls Fd u	1300	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
FirstPr Tr u	8500	$20⅛	20	20	
Gord Int u	200	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Privatzn u	12550	$9½	9¼	9¼	— ⅛
Privatzn w	34950	64	60	61	
Rnb Gold U	3500	46	46	46	
RT Enrgy u	4400	$10⅞	10¾	10¾	
Traded In US Funds					
Alum B	1500	$26⅛	26	26	
Alum d pr	200	$24¾	24¾	24¾	
BCE	9000	$32	32	32	+ ¼
Bow Vly 200	2500	$25¼	25	25	
C Marconi	1200	$17¼	16⅞	17¼	+ 1
C Bath 525	500	$52¼	52	52	— ¼
Inter City	1000	$15	15	15	+ ⅛
IBM	900	$165¾	165¾	165¾	+ 2⅛
McDonld	225	$54⅜	54⅜	54⅜	+ 1⅜
Nat Bk 6	500	$29½	29½	29½	— ½
Ranger p	200	$26	26	26	
RyTrco D p	1100	$26½	26¼	26½	
St Joe Gold	500	$15	15	15	+ ⅜

BENEFICES

Peoples Jewellers Ltd, neuf semaines closes le 30 mai: 1987, $5,458,000 ou 56 cents par action; 1986, $7,472,000 ou 88 cents par action.

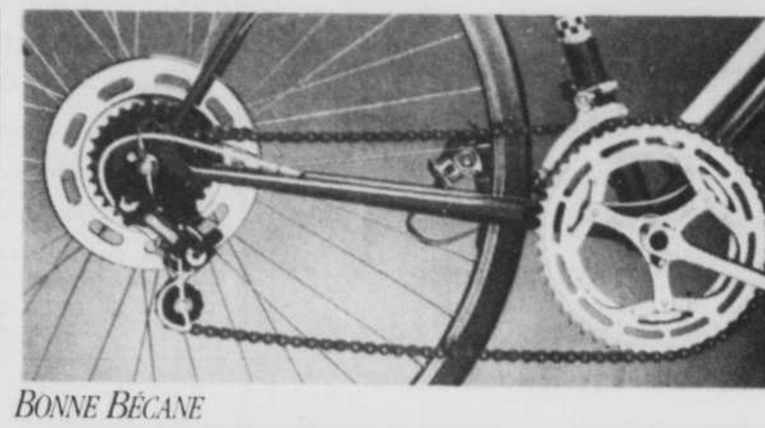

BONNE BÉCANE

BONNE RECETTE

BONNE FORME

LA PARTICIPACTION, ÇA PERFECTIONNE!

PARTICIPACTION

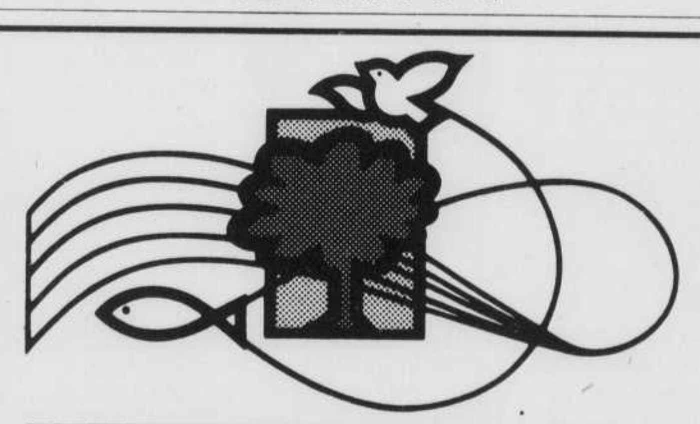

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT

DEVENEZ AMI(E) DE LA FONDATION

Faites parvenir votre contribution de 10.00 $ ou plus à:

La Fondation québécoise en environnement
C.P. 1055, Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1C2

Nom:

Âge:

Profession:

Adresse:

Code postal:

LE DON

IN MEMORIAM

UN HOMMAGE ÉTERNEL

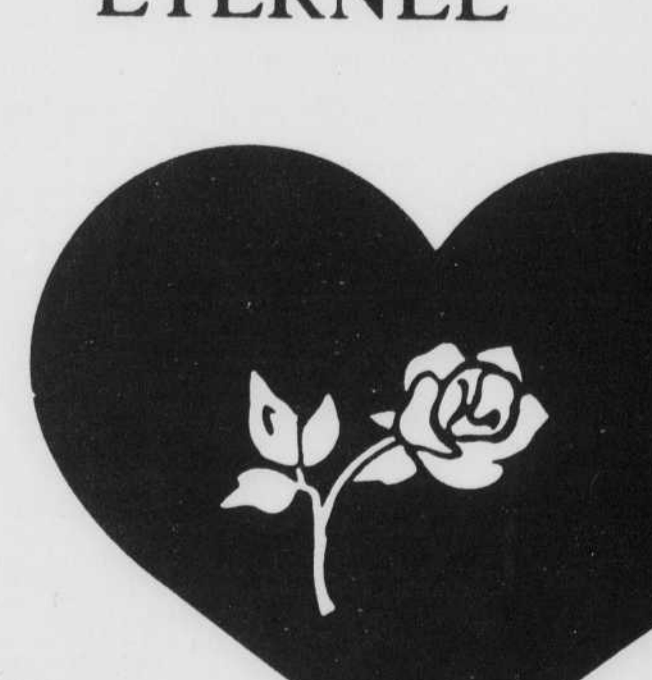

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR.

s'adresser à:
440 O., boul. Dorchester, suite 1401
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tél.: (514) 871-1551

BRACONNER

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 *Immobilier — Résidentiel*
200-299 *Immobilier — Commercial*
300-399 *Marchandises diverses*
400-499 *Offres d'emploi*
500-599 *Services*
600-699 *Véhicules automobiles*
900-999 *Avis*

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Propriétés à vendre 101

À AHUNTSIC Triplex + bachelor, neuf, détaché, luxueux, 2 garages, foyer, chambre froide. 383-4989, 381-3156.

À ST-ANTOINE Face au Richelieu, 38 arpents avec terrain riverrain. Maison centenaire, grange neuve. À voir! Micheline St-Arnaud: 787-3088, 583-3230. Immeubles Nord-Sud crtr.

ADJ. WESTMOUNT, 3587, Marlowe
3 c.c., boiseries, 2½ s.bain, jardin, garage. Prix réduit, $299,000. Marc Dubreuil, 932-8553, 934-1212.
Century 21 Impérial Inc. Crtr.

AHUNTSIC Triplexc, 1984, foyer, 2 garages, salle de jeu, comptant $40,000. Prix: $319,000. 383-1449.

ASBESTOS au Trois Lacs, 4½, meublé, à l'année, garage chauffé, puits artésien, égoût municipal, rénovation récente non terminée. 1-819-879-4038.

AYLMER, PARC CHAMPLAIN Magnifique! 2 étages, 2 foyers, piscine, 4 chambres, 1 acre. Aubaine: $189,000. (819) 770-3495.

BORD DE LA MER
A Maisonnette, N.B., maison 2 étages, 12 pièces, meublée, terrain 125 X 500 pi. 514-472-4199, 506-727-4193.

CAP ROUGE. du propriétaire. Cottage d'inspiration bretonne, 3 ans, boiseries en pin, piscine creusée et grand terrain. $119,000. (418)653-2592

CARTIERVILLE, bungalow rénové, 3 c.c., excellente condition, plusieurs extra. Cul-de-sac. Sans agent. Après 18h. 334-0047

CHATEAUGUAY, bungalow 3 chambres, 2 salles de bain, sous-sol fini, clôturé. Particulier. $84,500. 691-1279 ou 394-4001

CHUTES ST-PHILIPPE. Région de chasse, pêche, loisirs. Maison québécoise, excellente construction, récente, 28 X 40', garage, plantation de pins 40,000 pi.ca. Près du lac. (Hydravion). À voir. (514)436-1115

D.D.O. Westpark. Achetez du propriétaire. Épargnez de l'argent! Ferme Meloche, cottage 1981. Escalier circulaire, 4 c.c., 2½ s./bain, taxes basses. Marche jusqu'à la Synagogue. $205,000. 683-0843.

DUPLEX, 22 X 36. Métro Charlevoix. Façade en pierre, terrain clôturé, 22 X 80. $73,000. 1-774-2647

DUVERNAY Split level, 3 chambres à coucher, air climatisé central, piscine creusée chauffée. Nicole Tourangeau. Les Imm. Inter-Pro Inc. crtr. 629-8474, 669-0755.

EXCELSIOR MÉTRO CRTR
J.G LÉGER, 598-5351, 352-1408
PLATEAU, 2 X 5½ rénovés, facade en pierre, face à un parc, près du métro, $165,000.
PLATEAU, 2 X 3½, 1 X 7½, luxueux + terrasse, plusieurs extras, pour propriétaire occupant, $225,000.
TRIPLEX victorien, 2 X 8½ + bureau, 15,000 pi. ca. Pour propriétaire $250,000.

ILE BIZARD Split level, 4 paliers, 2 foyers, aspirateur central, patio, paysager, garage, taxes basses. Près école. $137,000. 620-6859.

KIMBERLY, KIRKLAND.(R-2000)
Construite par Festa. 5 c.c., salon, s.dîner, s.familiale + foyer, 2 s.bain avec lavage. Face parc. 458-7660

KIRKLAND, LACEY GREEN
Cottage, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, climatisation centrale, alarme, 4 salles de bain. Pas d'agent. 697-7665.

L.D.R. luxueux duplex, détaché, coin de rues, 2 X 5½, piscine creusée, s./sol fini, foyer, $210,000. 667-8899.

LUXUEUX DUPLEX Montréal-Nord, 2 X 5½, plus bachelor, piscine creusée et garage $239,000.00. R. Bédard, 621-9003 Lafortune crtr.

MAISON ARCAND monument historique en pierre, 275 ans, restaurée fidèlement, $94,500., louée $775./mois, Deschambault, Groupe David Gagnon Crtr, Les experts dans Portneuf (418) 876-2222.

MAISON AVEC UN REVENU. au 8221, Boul. Pierre-Bertrand-Nord. Secteur commercial. Pas d'agent. 418-626-4557

MAISON EN BOIS ROND neuve, avec 100 acres de terre, 20 acres clair, balance plantation et bois de commerce, à 5 milles de St-Georges de Beauce, sur route 204, (418) 594-8708.

OUTREMONT cottage semi-détaché, 8½ pièces, plus sous-sol fini, 1½ s/bain, rénové, stationnement 3 voitures, rue Durocher. $265,000.00 Pas d'agent. 271-0793, 729-1856.

OUTREMONT
Face au Parc Outremont, cottage 9½, détaché, en pierre, sous-sol fini en céramique, grand jardin, garage. Occupation 90 jours.**Exclusif. Grand Prix Crtr. 487-3056**

PETIT DOMAINE
À Charlesbourg. Tennis, piscine creusée, 5 c.c., 2 salles de bain, près écoles, centres d'achats. $125,000. non-négociable. Courtier, s'abstenir. (418)626-7965

PIERREFONDS À 2 minutes de l'eau. Bungalow, 3 c.c., 2 foyers, s.s. fini, piscine, clôturé, patio. $155,000. 683-2097.

POINTE-AUX-CHêNES
Route 148, 55 milles Mtl, maison de style unique, rénovée, 2 c.c., cuisine, s./dîner, s./séjour, ch. électrique, garage, remise, terrain 181' X 100', façade riv. Outaouais, près golf-ski, $181,000., 1-613-675-4806.

POINTE-CLAIRE Près Fairview, town-house. Demandons $116,000. Privé 679-7874.

PRÈS GALERIES D'ANJOU maison Rodrigue 1976, luxueux triplex 48 X 32.5, façade en pierres naturelles, avec bachelor, foyer, garage double, $320,000.00 Particulier: après 17h. 353-8857.

QUÉBEC Pointe Aux Chênes, route 148, 55 milles de Montréal, maison style suisse rénovée, 2 chambres à coucher, cuisine, salle à dîner, salle de séjour, chauffage électrique, garage et remise, terrain 181pi. X 100pi., façade sur la rivière de l'Outaouais, près de golf et ski. $81,000. 613-675-4806.

SAINT-LAMBERT (Lorne), cottage semi-détaché, 9½, 5 c.c., 2½ s/bain, foyer, planchers bois franc. $199,000.00 pas d'agent. 671-5821.

SHERBROOKE EST et Montgommery, triplex avec bachelor, garage, 6½, rez-de-chaussée, libre à l'acheteur, $195,000. L. Tremblay, 255-5202, 255-2025 Re/Max Mtl Métro Inc. crtr.

ST-CALIXTE Mansarde, 1840, 8 pièces, rénovée, terrain 86 X 100 pi. $85,000. Mario: 1-222-2443.

ST-HENRI. TRIPLEX, 2 X 5½, 1 X 6½. Très belles rénovations. Libre juillet. Particulier. 937-7299, 1-836-2541

ST-PAUL D'ABBOTSFORD, près Granby. Bâtisse commerciale et industrielle, 28 X 60', 2 étages
+ **Maison 6½,** piscine creusée. FAUT VENDRE. Prix coûtant. 1-379-9256

TRIPLEX PLUS BACHELOR, + garage, situé au 7969, Delorimier.
Jacques Pronovost, Société Imm. Denis Fontaine, 585-4842

VILLE LEMOYNE. 2 X 3½, 2 X 2½, logement propriétaire occupant, 7½, libre 1er. juillet. 364-4709, 365-2968

■ Propriétés à louer 105

À LOUER par professionnel. Rue résidentiel, 3 chambres fermées, céramique, sous-sol fini, garage, grand jardin, poêle/réfrigérateur inclus. Libre 1er juillet. $900./mois. 325-3018.

NOUVEAU BORDEAUX maison split, 3 chambres à coucher, garage. $850.00. 1er septembre. 337-2019.

PETITE FERME ou maison à louer, à 20 milles de Québec. Après 18h.: 767-6854.

■ Propriétés à revenus à vendre 113

À DORION
Construction 86, 6 X 4½, électriques, locataires, revenus $30,000. L. Bouvy, 464-5535, Nova courtiers.

17 X 2½ voisin Hôpital Notre-Dame, rénové au complet 75, revenus $60,000. Prix $420,000. 332-2002.

ARTHABASKA, 24 logements
Avec ascenseur, électrique locataire.
NICOLET, 12 logements. Construction 85. (Faites-moi une offre).
SHERBROOKE, 4 X 7 logements. Électrique locataire.
ROCK FOREST, 33 logements, électrique locataire. Inf: Imm. Tifo Crtr. Benoit Fréchette, 1-819-822-2218

CAP-DE-LA-MADELEINE 2 X 9 logements (1985). Revenus $78,000. Prix $545,000. 1-819-374-2527.

CHRISTOPHE-COLOMB Triplex, semi-détaché, 3 X 8½ pièces, revenus: $20,000. annuel. N. Arbour. 382-1365. Signature courtier.

PRÈS PIE IX 16 X 2½ avec baux, 6.5 fois les revenus. RE/MAX de la Pointe, H.P. courtier, 644-1844.

PROJET FISCAL Catégorie 32, présentant un ratio. Prix d'achat sur revenu inférieur à 8, avant frais d'émission. Investissement minimal requis de $5,000. 381-8516.

QUÉBEC, 44 logements, $1,550,000.
Comptant: $450,000. Direct. proprio. Loués à 100%.
1-418-527-7706

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES triplex, semi commercial, boul. Gouin est, terrain de 64 x 130, $185,000. Pas d'agent, 327-1812 et 648-1583.

ROSEMONT 8 logements électriques, locataires, prix $250,000. Potentiel intéressant. Richard Desautels, 598-5351, Excelsior Métro Crtr.

ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES
quadruplex, construction 1981, tout brique 2 X 5½, 2 X 3½, près de toutes commodités, directement du propriétaire, $142,000. Pour informations: jour: 642-5200, soir: 1-431-2768 François Morel.

■ Condos à louer 121

CHOMEDEY-OUEST, Havre des Iles. Sous-location. 4½, luxueux condo, face rivière, piscine, sauna, bain tourbillon, garage int. $650./mois. 849-9000, 682-5766

FLORALIES DE LA MONTAGNE. Condo-cottage, 1,500 pi.ca., 2 chambres, 2½ s.bain, foyer, garage, terrasse. $,1100./mois.
762-0756, 931-3412

OUTREMONT Le Sanctuaire, Phase IV, 2 chambres, secteur de choix, cuisine de luxe, garage, $1,700./mois, 487-4209, 738-2346.

RADIO-CANADA
Condo luxueux, 4½, nouvelle construction, 489-0111, 488-0349.

VILLE ST-LAURENT, rue Mont-Pellier. Près train, 6½, 2 s.bain, cuisinière-/frigo, garage, sauna, piscine, très propre. Libre immédiatement. $750-./mois. Bur: 337-7733, 337-2120. Soir: 345-0301

■ Condos à vendre 122

CENTRE-VILLE CONDOS 5½
À VENDRE DANS IMMEUBLE NEUF DÉTACHÉ
Avec stationnement individuel, importantes utilités. Financement maximum et rapide. Bureau de vente sur place.
Appelez au: 525-6272
pour information et rendez-vous.

9-7-87

JOLI 4½ neuf. Boul. Lasalle, Verdun. Vue panoramique sur fleuve, garage. À LOUER/VENDRE. $83,000. 727-0964

LONGUEUIL, penthouse exclusif, neuf. 2 salles de bain, foyer, tourbillon, 2 garages, relié au métro. Rés: 463-3581. Bur: 394-1758

OUTREMONT ADJ. LAURIER, grand 5½ neuf. 2 c.c., foyer, terrasse, garage. Libre. $25,000. comptant. Proprio. 738-1919, 270-7930

OUTREMONT Coop, 3 chambres, salon, salle à dîner séparés, salle/bain ultra-moderne, cuisine planifiée, magnifique grande terrasse, condition impeccable, Anne-Marie Larue 483-2177, 934-1818 Montréal Trust crtr.

PETITE BOURGOGNE, sud centre-ville, rue Quesnel. Condo sur 2 étages, 3 chambres à coucher, puits/lumière. Gagnant d'un prix d'architecture. 935-8237

R.D.P. condo 4½, plus mezzanine, terrasse, foyer, garage, plus extras. $95,000.00. 322-1417.

R.D.P. Luxueux condo 3½, terrasse, stationnement privé. Plusieurs extra. $49,000. 648-2378

SPACIEUX 3½ arrière du métro LaSalle, aire de stationnement, idéal professionnel. Jour: 765-3860, Soir: 665-4926.

ST-LAMBERT, Bois St-Lambert.
2 chambres à coucher avec mezzanine, toit terrasse, très éclairé, vue sur Montréal, garage privé commande électrique. Libre immédiatement. Pas d'agents. Prix $99,625. 671-8919

À FABREVILLE condominium, 4½ neuf, foyer, $66,400. Marie Drapeau, 336-5280, 272-5723.

AUBAINE
Doit Vendre. Relocaliser, Ile Paton. Nouveau, luxueux, condo 4½, foyer, tapis mur/mur, stationnement, vue sur lac. Futur site golf, marina. 687-9550

CENTRE-VILLE Condo de luxe, 5½, vue sur parc, garage, foyer, piscine, sauna, bain tourbillon, privé, 627-6481.

CENTRE-VILLE condo 2 niveaux, 2 chambres, boudoir, foyer, Jenn-Air, four encastré, bain tourbillon, terrasse, stationnement, 937-7740.

CENTRE-VILLE. Condo de luxe, 3 c.c., 1,700 pi.ca. $285,000. L. Racicot Crtr. 387-3025

CENTRE-VILLE Notre-Dame et Guy, grand 3½, neuf, béton, garage, foyer, air climatisé, $94,500., négo. 355-1173.

CHATEAU ESPLANADE condo, 2 chambres, foyer, nombreux extras. $90,000.00. 849-6430.

FACE MÉTRO VIAU et Stade Olympique, condo 4½ neuf, stationnement. 252-1798.

■ Chalets à louer 125

ESTRIMONT
Complexe hôtelier

LUXUEUX CHALETS CONDOS À LOUER

avec foyer et vue magnifique du mont Orford
Estrimont, C.P. 265
Magog, Québec J1X 3W8

5 luxueux modèles entièrement équipés. Estrimont vous offre une vue splendide du mont Orford et grâce à ses cent acres de terrain, un coin de verdure vous attend.
Le lac Memphrémagog est à quelques minutes ainsi que le golf Orford qui est à 1 km.
Tennis, piscine chauffée, squash, racquetball, salle d'exercices, tir à l'arc et lac de baignade sur place.
Réservez dès maintenant pour l'été.
Location à la semaine
4 pièces fermées
à partir de 560$
Réservation sans frais
1-800-567-3402
Magog: 1-819-843-1616
Autoroute 10

9-7-87

À ST-FRANÇOIS Rivière Mille-Iles, grève privée, pittoresque, meublé. 1er août/7 septembre. $900. 666-1511.

A AU LAC DU CERF Domaine du Lac Malloon, chalet de 1 à 4 chambres, tout équipé, eau chaude, foyer, plage, pêche à l'achigan, brochet, doré, truite. Louez à la semaine ou fin de semaine. 1-819-597-2896.

BORD DE L'EAU. LAC L'ACHIGAN
Semaines: 24 au 31 juillet, 14 au 21 août 87. $350./sem. 1-563-4691

LAURENTIDES près de St-Donat, bord du lac, 4 c.c., foyer, à sous-louer 849-9153 ou 488-8404.

MONT-ORFORD grande maison originale, vue magnifique, tout confort, idéal pour vacances, 761-3079 ou 819-843-7444.

■ Chalets à vendre 129

A VENDRE Chalet à St-Calixte, avec terrain 125 x 125, près d'un lac, demande $5,000. 525-9128

CHALET Bois rond, meublé, Lac Vert des Pères Montpellier. Prix à discuter. 1-819-428-3575.

LAC SIMON Duhamel. Chalet luxueux, bord de l'eau, construction et ameublement résidentiels, 3 chambres, 2 salles de bain, foyer, entièrement meublé, terrasse sur le lac. $95.000. 819-771-7573, 819-568-7930 après 18h.

MONT ORFORD. Chalet dans complexe intégré, du Chéribourg. Hiver-été, accès: piscine, tennis, golf, ski. environnement paysager. Meublé et équipé. $65,000. Jour: 514-284-3679, week-end: 819-843-2185

ST-SAUVEUR superbe chalet situé à 2 min. des pentes. Location possible, potentiel revenus $18,000. Prix $169,000. Denis Raymond 679-3011, 632-3773, Société Immobilière Sélection Inc. Crtr.

VAL DES LACS (été)
Meublé, $12,500. 326-6014

■ Maisons de campagne à vendre 141

A RIPON. 15 min. Lac Simon. Bungalow 5½, système électrique, terrain 5 âcres. 1-819-983-2623

LAC BROME bord de l'eau, construction récente 672-7100 ou 1-243-6472.

ST-JEAN-DE-MATHA Maison de campagne, 8½ pièces, avec garage, bâtiments, terrain 7 acres, 5 min. du village. $59,000. 1-883-5989, soir.

ST-PAUL DE JOLIETTE Grande maison avec piscine intérieure, sur très grand terrain, 700 pi. frontal sur la rivière L'Assomption. 602 Boul. Brassard. $135,000. 1-754-2130. Agents s'abstenir.

ST-SAUVEUR DES MONTS. Chalet Suisse, 3 c.c., foyer, garage, piscine Val-Mar, 140 arbres, terrain 180 X 135'. Face Monts St-Sauveur — Habitant. $130,000. 277-6840, 514-227-5269

VUE ET SITE EXCEPTIONNELS
Jolie maison 1980, très spacieuse et luxueuse, à 1h. sud de Québec. Rang 10. St-Adrien d'Irlande. 1-335-2676

■ Terres, fermes à vendre 145

LAC CHAMPLAIN (Qc), ferme laitière, toute équipée, bâtiments/animaux, quota 6100 kg/mg, 175 arpents, accès au lac, maison 11 pièces, foyer. Sans agent. 1-294-2402.

ST-MATHIEU DE RIMOUSKI
ferme 75 acres, grande maison rénovée, grange et autres bâtiments en excellente condition, chauffage bois et électricité, vue sur le fleuve, proximité centre de ski et de voile, occasion exceptionnelle, $53,000. 418-738-2295.

TERRE À BOIS À VENDRE. À St-Marc sur Richelieu. 1½ arpent sur 15 arpents, avec rue ouverte et terrain à St-Amable. 467-0890

AKIAMIKA propriété de 5 lots boisés (200 hectares) dont 4 non-exploités, avec maison, 6½ pièces, garage, cabane à sucre, grange et remise, 861-6275 ou 819-585-2905.

FERME À VENDRE OU À LOUER; ½ STALLES POUR CHEVAUX ET PISTE D'entraînement. 819-398-7682

HAUTES LAURENTIDES L'Annonciation. Emplacement de rêve, 85 acres, accès à 2 grands lacs, grande maison 30 X 80, rénovée à neuf, grange, écurie, parc intérieur, 2 garages, 1 poulailler, aucun voisin. A 5 minutes du village. Prix intéressant. Rés: 455-8601, bur: 878-9194.

■ Terrains à vendre 149

100 ÂCRES, dont 1,000 pieds donnant sur Grand River, Nouveau-Brunswick. $25,000. 802-434-3480

BROMONT terrain à vendre, situé au Mont Gale, 38,000 pi. ca., boisé.
659-3707

BROSSARD site de choix, terrain commercial sur Taschereau, près Mail Champlain, 103,440 pi. ca., 676-4248.

CHERTSEY Magnifiques terrains, bord du lac, conformes aux normes gouvernementales, termes disponibles. 1-834-4441, 667-0195.

DANS IMMENSE TERRITOIRE PRIVÉ
Fermé au public. Chasse: orignal, chevreuil, ours, petit gibier. Pêche truite. Villégiature. À partir de .095 le pi.ca. Paiements à votre choix. 1-(819)888-2314 ou (819)566-6517

TERRAIN COMMERCIAL, 90,000 pi.ca. Bien situé. Rive-Sud, sur le Boul. Sir. Wilfrid-Laurier. M. Fox, 737-1124 ou 626-2061

■ App. et log. à louer 160

2525 BOUL. CAVENDISH
1½ à 5½
• Appartements modernes et spacieux
• Piscine olympique intérieure
• Sauna
• Électricité et chauffage inclus
481-2818

9-7-87

TORONTO: SUITES MEUBLÉES
L'ALTERNATIVE ABORDABLE
Studios 1, 2 & 3 chambres à coucher
Suites luxueuses, économiques
POUR MOINS QU'UNE CHAMBRE D'HÔTEL
ENTIÈREMENT MEUBLÉES, TOUTES ÉQUIPÉES
• **Location dans tout Toronto Métropolitain**
416-466-9916
416-276-6132
(Édifice francophone)
Frais virés de l'extérieur

9-7-87

A PROXIMITÉ du Parc Lafontaine Grand 4 et 5 pièces, 522-3392

A QUI LA CHANCE?
6½, bas, s-sol fini, garage, tapis. Libre. DeLorimier/Boul. St-Joseph. 521-0305. Après 9h. P.M., 527-3552

A1 - CARRÉ ST-LOUIS
Studio, 800 p.c., 5 fenêtres sur parc, chambre fermée, poêle, frigo, laveuse-sécheuse, tout compris, $750. 843-6126.

ANJOU 3½ chauffé, libre, 1er étage avec balcon, $365., 353-4406.

ANJOU, 4½ neuf. Murs accoustiques, garage, planchers béton, salle de lavage, porte-patio. 355-7059

ANJOU
4½, haut duplex, $325. Jour seulement. 326-1262.

AVENUE CANTERBURY, 7 pièces, chauffé. $1,400./mois. Immédiat.
738-4239

C.D.N. 3½, très propre, calme, fenêtres côté pelouse, semi-meublé, moins cher que la moyenne. 342-1009: Léo.

C.D.N. 7½, chauffé, eau chaude, cuisinière, réfigérateur inclus, terrasse, près métro. Libre immédiatement. Jour: 667-6220, soir: 735-0726, Mme Bérubé.

C.D.N. Haut duplex, ensoleillé, chauffé, laveuse, sécheuse, rénovée, puits de lumière, tapis, piscine, garage, près métro. $825./mois. 738-4401.

C.D.N. Snowdon, haut duplex, 7 pièces, chauffé, possibilité garage, libre, 489-6967.

DE NORMANVILLE 3½, chauffé, eau chaude, références. 271-0540.

DEAUVILLE apps. neufs, 4½, 5½, bord eau, ascenseur, sorties lav/séc., stationnement ext. Jour: 1-819-864-4748, soir: 569-3684. Aussi Place Windsor 3½, 4½, 845-5883.

ESPLANADE et LAURIER, 4½. 1er. entièrement rénové, entrées lav./séch.. Libre immédiatement. $490./mois, non-chauffé. 272-0791

IBERVILLE et Dandurand, grand 3½ et 4½ rénovés, $300. et $375., 277-8334, soir: 337-8372.

LACHINE. Superbe bas duplex. 6½, + s-sol fini, foyer, chambre froide, 2 garages. $700./mois. 634-2625, 634-2342

LAPRAIRIE
LOGEMENTS NEUFS.
4½ ET 5½ INSONORISÉS. FOUR MICRO-ONDE EN PRIME. MURS ET PLANCHERS DE BÉTON. INF: 659-2721 OU 658-3824.

LUXUEUX 5½ 2e étage, secteur tranquille, $600./mois, près Carrefour Angrignon et Métro Monk, avant 5h., 842-9715 demander France.

MÉTRO SAUVÉ très près, bas duplex, avec sous-sol fini, $600. chauffé
389-0503

MAISON VICTORIENNE
Coin Cherrier, 521-1746

MELROSE Luxueux duplex, 6½ rénové, tapis, boiseries et planchers de chêne. Libre 1er septembre. $775. chauffé. Demandez Mike: 482-6420 9h. à 5h.

MEUBLÉS Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 3 à 12 mois.
TROC-VACANCES, 288-4194.

OUTREMONT, 610 Champagneur. 4½ chauffé + taxe d'eau. Libre de suite. 272-4411 ou 272-7000

OUTREMONT
4½, spacieux, secteur de choix, près de tout, entièrement rénové, garage chauffé, $750.00/mois. 276-7052.

PLATEAU Adjacent. Entièrement rénové. Superbe 4½, puits de lumière, foyer, grand balcon. Secteur recherché. Près tout. Métro. 747-0409.

PLATEAU, près du métro. 5½, électrique, rénové, non-chauffé, planchers marquetterie, $480. 352-1408

SECTEUR C.D.N. grands 3½, 4½, complètement rénovés, porte-patios, entrées lav./séch., tapis, près métro, centre d'achats, 340-9357.

TRIPLEX
4½, neufs. Planchers en béton, stationnement avec prise, sortie de lave-vaisselle, laveuse, sécheuse. 2852, Grande-Allée, St-Hubert. 656-9503

UNE SOLUTION
À VOTRE BESOIN DE LOGEMENT À MONTRÉAL.
Un appartement meublé, tout confort, au centre-ville, dans un édifice de prestige. Loueons à court ou long terme. Appelez: 935-7774

VILLE ST-LAURENT
Luxueux 2½, 3½, 4½. Penthouses près centre d'achat Côte Vertu, tout équipés, chauffés, piscine intérieure, sauna. 336-8308, 334-9358.

■ A vendre hors frontières 168

MAISONS EN FLORIDE
Dernière chance d'acheter une mini-maison mobile neuve 1987. 12pi. X 34 pi. A partir de $12,990. U.S. Pour de plus amples inf., appelez à frais virés au: 305-791-7420, demandez Réjean (nous parlons français). Southern Easy Livin. Lundi, mardi et Jeudi de 9h. à 18h. Vendredi et Samedi de 9h. à 17h. et dimanche de midi à 17h. 2000 South State Road no:7, Fort Lauderdale.

■ Chambres et pensions à louer 169

MÉTRO LASALLE Meublée, literie, accès cuisine et lavage. Femme seulement, tranquille. Avec références. 768-3306, 848-8780.

■ Bureaux à louer 251

ÉTAGE Complet, environ 1,000 pi.ca. Idéal pour professionnel. Divisé, climatisé. 687-5856.

A QUI LA CHANCE?
Espace à louer, situé au centre des affaires, près Palais des Congrès, de Justice, métro, air climatisé, ascenseur, tapis. 931-3914 ou 725-2681.

A1 - CARRÉ ST-LOUIS
Métro Sherbrooke, 200 à 1,000 p.c. sur Carré St-Louis disponibles, loyer raisonnable, 843-6126.

AHUNTSIC Espace commercial 2,500 pi.ca., 10772 Lajeunesse, face ter-minus Laval. 382-1410.

AVEC VUE SUR FLEUVE. Vieux-Montréal, bureaux polyvalents avec pied à terre. Rénovés. Demandez dépliant. 341-4039, 731-8456.

AVENUE DU PARC près Van Horne, 6½, 1er et sous-sol, idéal professionnel, stationnement, 276-4922.

BOUL. MÉTROPOLITAIN bureau à louer, 2,400 pi. ca., tout aménagé, 593-5610, 9h à 5h.

BUREAUX POUR PROFESSIONNEL
950 pi. ca., 1680 Lincoln, face au nouveau projet de condos Manhattan. Idéal pour dentiste, avocat, ingénieur.
Mike 931-4471

CENTRE-VILLE, 6,000 pi.ca. Pour occupation immédiate. Peut être subdivisé. 878-3062, 875-0404

DE BIAIS AVEC QUÉBÉCOR
Bureaux modernes, 1,200 pi.ca., immeuble neuf, système d'alarme. Idéal professionnel. 288-0919

ESPACE de 300 à 1,300 pi.ca. bureau ou clinique, chauffé, avec stationnement. Laval, St-Martin ouest, coin Labelle. 738-8479.

EXCEPTIONNEL
Outremont, coin Bernard-Bloomfield. 1,700 pi.ca., pour bureaux professionnels, très clairs, climatisés. Prix très intéressant. Libres. 270-2124, 1-243-6836

GREENFIELD PARK espace commercial de bureau, 1,000 pi.ca. $1,000.00-/mois, s.v.p. appeler Mrs Bell: 466-1378.

LES COURS ST-DENIS
St-Denis et de Mont-Royal, à louer, magasins, bureaux et salle de montre, édifice prestigieux, stationnement, ascenceur, jusqu'à 70,000 pi. ca. Pour Info: M. Saraga au 737-8535.

MASCOUCHE
Centre de Santé
Bureaux climatisés à louer pour professionnels de la santé. Jusqu'à 2300 pi.ca. (514) 471-1703.

METRO LAURIER bureau à louer, s'adresser au 377 est Laurier, Montréal.

OUTREMONT Rue Bernard. Espace à bureaux, 2,200 pi.ca. et 4,400 pi.ca. Bien aménagés, fonctionnels. Bon prix.
LUC LAVOIX: 274-3588

OUTREMONT, rue Bernard, coin Champagneur. 4,800 pi.ca., bien aménagé. $15./pi.ca. 499-0558

OUTREMONT, Laurier/Hutchison
1,000 pi.ca. Idéal, clinique dentaire
279-3346

BUREAUX DE PROFESSIONNELS
5253, AVENUE DU PARC
Édifice moderne, tout en béton.
PARTICULARITÉS:
• 2 ascenseurs rapides
• Air climatisé et chauffage central
• Stationnement intérieur/extérieur
• Service de nettoyage quotidien des bureaux
• Lavage des vitres 2 fois l'an
• Aménagements et subdivisions selon vos besoins
• Occupation immédiate
• 500 pi. ca. à 2 100 pi. ca.
LOUISE LABRIE:
273-3338

11-07-87

CENTRE MÉDICAL DE L'EST
Bureaux pour médecins, 30 boul. St-Joseph est,
Chauffés, air climatisé, pharmacie, rayons-X, laboratoire
738-4725
courtiers protégés

9-7-87

NEUF À STE-FOY
ESPACES À BUREAUX
ÉDIFICE LE MARICOURT
DISPONIBILITÉ
JUSQU'À 3,500 P.C.
Garantie de stationnement. Locaux aménagés tapis et peinture. Frais d'exploitation minimaux. Livraison immédiate.
656-0405, 652-1481

PLATEAU 5142 Papineau, 1,000 pi. ca. + s/sol. **Idéal résidence** $950. Mario, 620-8504, 382-7104.

PLATEAU MONT-ROYAL Refait à neuf, $410./mois, incluant: service de copieur et traitement de texte Xérox, réceptionniste, salle de conférences, cuisinette, téléphone, électricité et chauffage. Inf: M. Leprohon, 527-4568

ST-DENIS (près Hôpital Chinois), tout rénové, 1250 pi. ca. Renseignements: 273-9614. Situé au 7469 Drolet.

■ Espaces commerciaux à louer 259

A LONGUEUIL, 125 Ste-Foy. Espace à bureaux, 7,500 pi.ca. ascenseur, gicleur, air climatisé, grand stationnement. 651-0900

LOCAL COMMERCIAL
SUR BÉLANGER À ROSEMONT
env. 612 pi.ca., chauffé, 483-2444
489-9993, 722-8181 M. Loiselle.

■ Propriétés commerciales 269

IMMEUBLE COMMERCIAL avec 3 bars, 2 salles de réceptions, avec permis de 650 personnes, région du Haut-Richelieu, Inf.: 514-347-2167.

OUTREMONT Laurier, pour propriétaire opérant boutique spécialisée. L. Hurtubise FRI. 735-6433, 489-3989.

■ Locaux à louer 275

SALLES DE MONTRE ou bureaux professionnels au 105 St-Paul ouest. Entièrement rénovés à 20 mètres du Centre du Design. 876-1897.

■ Commerces à vendre 283

A CHAMBLY salon de bronzage, clientèle établie depuis 3 ans. Cause transfert d'emploi. 658-9781, 678-3705.

BAR LAITIER Tout équipé, bien situé, clientèle établie. Faites une offre. 277-8115.

BISTRO-RESTAURANT A Ste-Adèle, chiffre d'affaires $550,000. Intérieur 110 personnes, extérieur 60. Petit bar, bâtisse .Clef en main, par propriétaire. Montréal: 497-8389.

BOUCHERIE TOUTE ÉQUIPÉE À ROSEMONT 255-9441, rés.: 323-2051.

BOUTIQUE de vêtements pour dame. Rénovée, très belle opportunité. $33,000. 483-1633, soir: 620-3579, 484-9477.

BOUTIQUE de produits naturels, à Montréal, emplacement exceptionnel, cause double emploi, 1,250 pi.ca. plus sous-sol. 598-7931.

BOUTIQUE POUR ENFANTS
Rue St-Laurent, importations, inventaire. 621-1584, 335-0247.

CAFÉ TIMÉNÉS Bistro, spectacles, terrasse. Avenue Parc, près Laurier. 272-1734 sur rendez-vous.

CHASSE ET PÊCHE. CAMP PRIVÉ
Sur 4.5 arpents, avec plage. Impeccable. M.A. Fortin ou Guy Gallant.
1-378-8085

CLUB VIDÉO rive sud, 2,700 films, bon chiffre d'affaires. Prix négociable. 465-9622.

COMMERCE DE CÉRAMIQUE clientèle établie, pour informations entre 7h. et 15h.30. 581-8189.

COMMERCE DE CONFECTION d'uniformes, clientèle établie, cause santé. Jour: 691-1406, soir: 692-9414.

COMPTOIR DE NETTOYAGE
Prix: $6,000.
365-6083, 365-8316.

CRÈMERIE jumelée à PÂTISSERIE
Outillées à neuf. Bien situées, rue St-Laurent. Prix réduit. 739-5955

DÉPANNEUR À MASCOUCHE seul dans le secteur, bon chiffre d'affaires, 7h à 11h. 477-0483.

DÉPANNEUR LAVAL site passant, $600,000.00 approx. annuel. Soir: 663-8806.

DANS LES LAURENTIDES restaurant, très bon chiffre d'affaires, cause santé, 819-274-2714.

DISCOTHÈQUE Centre-ville de Montréal. Peel/Ste-Catherine, bail de 9 ans, nouvellement rénovée, clientèle établie, prix à discuter. de 9h. à 17h. 648-3254 ou 819-377-3191.

EQUIPEMENT DE BUREAU
Caisses enregistreuses, machines, etc... Tél. le soir après 19h.: 514-291-5554.

GARAGE À VENDRE
38 X 80 avec mécanique, station-service et débosselage à Bréboeuf, 819-425-7164.

GARAGE 5 PORTES
Terrebonne. Terrain 201 X 126 pi.
433-3046

GARAGE MONT-TREMBLANT débosselage, mécanique générale. Très bon chiffre d'affaires. Établi depuis 40 ans. Cause retraite. 819-425-8315

GROS COMMERCE DE MEUBLES ET LINGE USAGÉ, A VENDRE. Peut doubler le potentiel. 522-3217

INDUSTRIE D'articles publicitaires. Clientèle postale. Cause retraite. $25,000. 1(819)539-5980

RESTAURANT FRANCAIS Équipement complet, dans secteur prestigieux du centre-ville. Avec clientèle. À vendre ou à louer. Avec ou sans immeuble. Écrire à: G. Pelletier, 1125 Panama, Brossard, J4W 2E9.

RESTAURANT Ville LaSalle. Spécialités pizza et smoked meat. 7 jours/semaine. 366-1502.

RESTAURANT, Cantons de l'Est. À Weedon, avec 35 places et une salle de réunion de 50 places. Michel, 1-819-877-3041

RESTAURANT VIETNAMIEN
Ch. Côte-des-Neiges. Adaptable à toutes restaurations. Excellent état. Nouveau bail. À vendre. $27,500. 341-1967 ou 495-1334.

SALON D'ESTHÉTIQUE à St-Léonard avec clientèle. Demandez France Cherrier, 321-0501 ou 689-7086.

— RESTAURANT —
Québec, Place Royal. Salle de réception, terrasse, décor authentique. Appelez l'agent Jérome, 1-418-622-4184 ou 1-418-692-2846

■ Magasins à louer 299

PIE IX Magasin (à louer) dans centre d'achat, disponible immédiatement. Fred Pfeiffer, 282-9636.

■ Matériaux de construction 340

ARMOIRES cuisine sur mesures, chêne, pin, mélamine, direct. Manufacturier. **Gilles Richard Enr. 525-9585/259-7815**

■ Ameublements 351

MOBILIER de salle à manger, érable massif, de la Collection Lemoyne. Prix à discuter. 336-2327.

TABLE de salle à manger avec rallonge, style canadien, 4 chaises «Pressdack»: 273-9609.

■ Téléviseurs, stéréos, vidéos 359

STÉRÉO À VENDRE, LLOYD
Excellente condition.
Après 7h. 729-0750

■ Mobiliers de bureau, accessoires 363

ARMOIRES, ÉTAGÈRES IKEA, blanches. Bureaux, chaises, classeurs etc... Certains, presque neufs. Très intéressant. À VOIR. 270-2124, 1-243-6836

SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE de 12 lignes, avec mémoire, recomposition automatique, etc... 11 appareils. Prix très intéressant pour vente rapide. 270-2124, 1-243-0860.

■ Ordinateurs 371

VENTE
CHEZ
GORMIC
Venez nous voir pour vos besoins en:
XT et AT
Meilleure qualité
Bas prix
2455, Manella,
(coin Décarie)
737-4702

06-07-87

SYSTÈME COMPLET XT TURBO
$749
Garantie d'un an. Informatique Archimède Inc. 5635 Des Lilas, Montréal-Nord, 323-8226.

TANDY 1000, 640K, 2 disquettes, écran couleur, imprimante FX-85, $3,200., négociable. après 17h. 622-9006

TANDY 1000, 640K, 2 drives, Joystick, moniteur monochrome. $1,800., ferme. 526-7794. Jean-Louis, après 5h.

■ Instruments de musique 375

ORGUE FARFISA, FK 40. 2 claviers, 13 pédales, accompagnement no; 415. 585-9621, soir et fin de semaine.

PIANO DROIT antique avec banc, Cabinet Grand, belle résonance, $1,000., 453-8978

■ Collections, monnaie, timbres 387

ACHETONS comptant or, diamant, ivoire, pièce de monnaie. Antiquité. À Laval: 661-6315.

■ On demande 389

CHERCHE PERSONNE, ayant enregistré interview: Pianiste Alfred Cortot, à la radio. Me contacter: 483-4192, après 5h.

SERGE RAMASSE TOUT
Pour gens défavorisés. Meubles, cuisinières, frigo, linge, vaisselle, bibelots, etc... Tel: 525-9918

■ Livres 390

GRAND DICTIONNAIRE encyclopédique Larousse en 10 volumes. Dernière édition, état neuf, valeur $1,475 pour $900. 273-9609.

■ Antiquités 391

AFRIQUE, ancien et moderne
Statuettes, fétiches, masques, bronzes érotiques, poids ashanti, colliers, bracelets, instruments musique. 20 à 75 ans d'âge. Peu d'art Asiatique.
DEMI PRIX DE LEUR VALEUR. Décorer en investissant. Gain 50% au départ. Privé. 659-5636

ANTIQUITÉS MICHÈLE PARENT ET MARIELLE MOQUIN
autrefois Aux Trouvailles St-Denis, maintenant au 1650 Notre-Dame ouest. Sofa victorien, chaises longues, fauteuils à oreilles. Ouvert de 11h à 6h. Visa et Master.

BEAU mobilier de chambre antique en acajou. 6 morceaux. $1,000. Appeler au: 588-3217.

DÉCAPAGE artisanal, finition soignée, restauration de meubles anciens. Pierre: 12h. à 17h. 525-2835.

LOUIS ICART
Achetons gravures Louis Icart. S'il-vous-plaît, appelez M. Raphaël au: 935-3600 avec description et prix demandé.

SUPERBE ENSEMBLE Salle à dîner, noyer, parfait état. Table, 6 chaises, vaisselier, buffet. Valeur $5,000. pour $3,000. + lustre cristal, 2 chandeliers muraux, valeur $950. pour $400. Raymond Brodeur, 389-1365

UNIQUE! Mobiliers de chambre, salon, salle à dîner et armoires de 100 ans et plus. 1-795-3872.

■ Astrologie/Ésotérisme 393

MADAME DANIELLE cartes, tarot, lignes de la main, boule de cristal. Bienvenue aux professionnels, 581-8552.

R

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

Le pollen aujourd'hui

(région de Montréal)

Graminées	105 (à la hausse)
Herbe à poux	0 (stable)
Arbres	0 (stable)
Autres	30 (à la hausse)
Risques d'allergies	**élevés**

L'indice est calculé en nombre de grains par mètre cube.
Source : ***Centre de recherches écologiques de Montréal.***

LA MÉTÉO

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une masse d'air très chaud et humide persistera sur la majorité de nos régions. Cette masse d'air est instable et inconfortable et produit des averses ou orages parfois forts. Ces derniers peuvent laisser sur leur passage de bonnes quantités de précipitations dû à leur lent déplacement.

Les températures seront bien au-dessus des normales saisonnières.

MONTRÉAL

Chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 30. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: peu de changement.

LEVER DU SOLEIL 5 h 14
COUCHER: 20 h 44

QUÉBEC

Régions de l'Abitibi, Réservoirs Cabonga et Gouin: chaud et humide. Quelques averses ou orages. Max.: 27. Risque de précipitations: 50 %. Jeudi: peu de changement.

Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et la Lièvre: chaud et humide. Quelques averses ou orages. Max.: 29. Risque de précipitations: 50 %. Jeudi: peu de changement.

Laurentides: chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 29. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: peu de changement.

Ottawa-Hull-Cornwall: chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 30. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: peu de changement.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 28. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: peu de changement.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: chaud et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 27. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: peu de changement.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: plutôt nuageux et humide. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 25. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: chaud et humide.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ennuagement partiel et possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 27. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: chaud et humide.

Sept-Iles: ennuagement partiel. Possibilité d'averses ou d'orages. Max.: 22. Risque de précipitations: 30 %. Jeudi: chaud et humide.

Basse Côte-nord, Anticosti: ciel variable. Max.: 22. Jeudi: passages nuageux.

LES MOTS CROISÉS

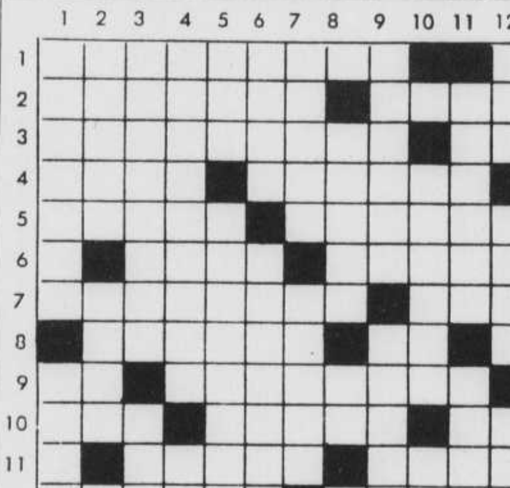

Horizontalement

1—Zèle passionné pour une doctrine.
2—Caractère de ce qui est utile. — Torrent pyrénéen.
3—Ruminant des forêts d'Europe et d'Asie. — Or.
4—Appelle de loin. — Relatif aux mines.
5—Conformément à. — Éclat naturel ou artificiel d'une surface.
6—En pays musulman, savant en matière de foi islamique. — Petit loir gris.
7—Sel de l'acide alginique. — Recueil de bons mots.
8—Cérémonie de la prise d'habit dans un ordre religieux. — Quatre.
9—Titane. — Attacher, fixer.
10—Partie aval d'une vallée encaissée, envahie par la mer. — Rendis plus rapide. — Astate.
11—Étendue presque plate couverte de sable, au bord d'un lac. — Sens par lequel sont perçus les sons.
12—Ensemble de formules par lesquelles on s'adresse à Dieu. — Période de douze mois.

Verticalement

1—Arbrisseau originaire d'Amérique. — Plus qu'il ne faut.
2—Qui nie l'existence de toute divinité. — Cinquante-sept.
3—Action que la nielle exerce sur les grains. — Pomme.
4—Inflammation des alvéoles pulmonaires. — Chemin de halage.
5—Endroit où l'on s'exerce à tirer. — Plante aquatique de la famille des nymphéacées.
6—De même, en outre. — Union légale d'un homme et d'une femme.
7—Entrée d'une maison, d'une pièce. — Donne envie.
8—Plante à fleurs jaunes. — Gallium.
9—Société religieuse fondée par Jésus-Christ. — L'un des trois éléments de l'os iliaque.
10—Forte pièce de charpente qui termine la coque d'un navire à l'avant. — Seul.
11—Larve parasite de la peau des bovins. — Poisson cartilagineux à corps aplati.
12—Incendie. — Manière d'être. — Au golf, petite cheville de bois.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	M	A	G	I	N	A	T	I	O	N	■
2	N	O	D	U	L	E	■	H	■	M	O	U
3	F	U	R	I	E	U	S	E	M	E	N	T
4	E	R	E	■	O	V	A	R	I	T	E	■
5	R	A	T	I	N	E	■	M	A	T	■	M
6	E	N	■	F	■	■	L	A	U	R	E	E
7	■	T	E	■	T	A	I	L	L	E	U	R
8	S	E	G	R	A	I	R	I	E	■	G	D
9	A	■	O	U	R	L	E	T	■	B	L	E
10	P	O	I	R	E	E	■	E	P	I	E	U
11	E	■	N	A	■	S	M	■	S	E	N	S
12	R	E	E	L	U	■	G	U	I	N	E	E

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

■ Offres d'emploi 407

LE DEVOIR

SOLLICITEURS(SES) DEMANDÉS(ES)
Temps plein ou partiel

Disponibilité: Lundi au jeudi, de 9h. à 21h.
Vendredi, de 9h. à 14h30.

Exigences: Facilité d'expression
Bonne diction
Bilinguisme un atout.

Salaire plus commission

Communiquez avec Marie-Claude Gaudet
844-7531
Entre 9h. et 21h.

JNO

■ Postes cadres, et professionnels 451

AGENT(E) DE PROJET

Encadrement et coordination de la recherche
Supervision de la banque de données informatisées
Exigences: M.A. ou l'équivalent
expérience de la recherche
connaissance des groupes de femmes du Québec
connaissance de l'anglais
Échelle salariale: 24 000$ — 31 000$
Faire parvenir un curriculum vitae **avant le 31 juillet** à:
L'Institut canadien de recherches sur les femmes
151 rue Slater, bureau 408,
Ottawa, K1P 5H3

9-7-87

■ Animaux 397

ABYSSINS
chatons, enregistrés, vaccinés, 523-9273

CHIOTS Berger Allemand, enregistrés, vacinés, tatoués, lignée championne. 1-455-3540.

CHIOTS berger allemand, caniches standard et miniatures, vaccinés, enregistrés, garantis. 474-3814.

CHIOTS DOBERMAN, 3 femelles noires, 2 mâles bruns, pur sang, non-enregistrés. Le tout pour $375. Soir: 1-819-849-7159

DACHSHUND CHIOTS. "standard", poil long, très tendres, C.K.C., vaccinés. Chenil d'élevage. Toutes races. 692-3815

FEMELLE PERSAN 18 mois, enregistrée, vaccinée, pedigree, 4 chatons persans dont 1 chinchilla, enregistrés, 6 semaines, soir 721-1470.

QUARTER HORSE, Buskin 3 ans, bon caractère, 16 mains, $1,500. Après 18h. 622-6968

SPÉCIAL VACANCES
Bergers allemands, bébés et adultes, Colley, Caniches, Cokers espagnols, Shih Tzus, Poméranens, Lhassa-Apso et biens d'autres chiens, 1-819-395-4196.

TRI-L CHENIL. PENSION. DRESSAGE PERSONNEL QUALIFIÉ TEL: 458-4788

■ Divers 399

ENCAN
Tout doit être vendu. Tous les mercredis de 19h à 23h. Marché aux collectionneurs, 6000 A. des Grandes Prairies et Lacordaire, 329-1182.

« LOULOU, OUBLIE-PAS TA MINI! »

■ Offres d'emploi 407

PERSONNEL DEMANDÉ
Travail dans l'expédition.
5605, de Gaspé, Ch. 100, Mtl.

RÉCEPTIONNISTE demandée pour clinique médicale, St-Joseph et Papineau, heures de travail 9:30h à 17h., $225., 620-3043.

■ Personnel de métier 475

DIRIGEANT
très très compétent, honnête, sobre, pour diriger de jour brasserie et barsalon, est de Montréal. Curriculum vitae et photo, au 1880 est Ste-Catherine, Montréal H2K 2H5.

■ Offres de service 499

TRADUCTION — RÉVISION français ou allemand-anglais par membre AD. du STQ. 526-6875 ou laisser message.

■ Cours 510

ANGLAIS COURS PRIVÉ
Choisissez le jour et l'heure selon votre horaire (lundi au dimanche inclusivement). Méthode exclusive, rapide et efficace.
989-2086
(2h p.m. à 21h.)

■ Déménagement 551

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491.

CONSEILLIER EN DÉMÉNAGEMENT
Service rapide. Courtoisie, bon prix.
Jean-Paul 725-4285

■ Déménagement 551

DÉMÉNAGEMENT
À prix modique, + assurance. Très bonne expérience. 253-5218

DÉMÉNAGEMENT Entreposage, local, longue distance, 525-2092 si occupé 596-0160.

DÉMÉNAGEMENT Local et longue distance. Vendons, achetons, acceptons, dons de tout. Ramassons immédiatement. Reçus pour fins d'impôt. Caroline et Georges. 525-5010.

DÉMÉNAGEURS M.A.
Assurances — Entrepôt
383-1535

DEMANDEZ LUI N'IMPORTE QUOI OU PRESQUE. Ne partez pas sans lui. Fournissons boîtes. Estimé gratuit. 766-5314.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

■ Camionnage, transport 555

TRANSPORT: Québec ou Ontario.
Pick-up pleine grandeur. Jean-Pierre,
354-5450

■ Entretien, réparations, rénovations 559

A A A BON PRIX. Vous cherchez: Personne pour vos travaux? Il me fera plaisir de vous aider. 525-9128

CANADA FLOORING sablage et fini plastique $80./pièce, cristal $100. Aussi pose et peinture. 453-8457, 931-2456 poste 0086.

J-F COUVREUR réparation d'urgence, toiture-asphalte-gravier-bardeau-fer blantier. Estimation gratuite 270-5888, 270-2313.

PEINTURE Tapisserie, tirage de joint, céramique. Travaux de qualité. Estimation gratuite. Princel enr. 492-6071.

RÉNOVATION GÉNÉRALE Peinture, sablage, finition de sous-sol, estimation gratuite. 593-5232.

S O S MAINTENANCE ENR. Peinture, nettoyage tapis. Entretien général et ménager. **353-4548**

SABLAGE de plancher, remis à neuf. Spécialité bois mou. Finition cristal. Ouvrage garanti. 387-7795, 329-0186.

TOUT NOUVEAU, Toit de 5 ans et prévention s'impose avant qu'il coule. Estimation gratuite, 477-0898.

■ Lavage, nettoyage 567

LAVAGE: MURS, PLAFONDS
2 chambres: $15. ch. Vitres, tapis, peinture. Fait par des pro. (7 jours). 766-0713, 585-2779

SPÉCIALISTE
en lavage de vitres, lavage de murs, de plafonds, ainsi que peinture. Estimation gratuite. 465-2592.

■ Peintres, peinture 571

A A A BON PRIX. Vous cherchez: Personne pour vos travaux? Il me fera plaisir de vous aider. 525-9128

ATTENTION
Prendrais contrat de peinture intérieure, extérieure, petites réparations de tous genres. 15 ans d'expérience. Prendrais aussi contrat de maintenance. Lavage murs, tapis, etc... 651-3477.

PEINTRE DÉCORATEUR
S.N. Peinture intérieure, réparation de plâtre, dessin mural, décoration au pochoir. 521-3179.

■ Peintres, peinture 571

PEINTURE intérieure, sablage de planchers, bon prix, 15 ans d'expérience. Ouvrage garanti. 325-8898.

■ Garderies, gardiennes 575

CHERCHE jeune fille 18 ans et plus pour s'occuper d'une fillette de 4 ans. Logée, nourrie, salaire et cours d'anglais. New-Jersey à côté de New-York, 277-0010.

GARDERAIS ENFANTS jour, semaine, secteur Papineau, Masson. 598-1843.

■ Terrassement, paysagiste 583

EXCAVATEUR KELLY

Bâti comme les gros
4 modèles disponibles
Profondeur de creusage
6'6" - 8'6" 10'6" - 12'6"
Benne de 9" à 36" disponible
Aussi
Fourche pour chargement du fumier, pouvant s'installer sur hydraulique, 3 points.
Pour informations:
Les Distributions Payeur
5379 est, rue King
Ascot Corner
(Sherbrooke) Québec J0B 1A0
Tél.: 819/821-2015

10-7-87

■ Terrassement, paysagiste 583

PAYSAGISTE DU QUÉBEC
Pavé uni, ciment, asphalte
324-5856

■ Occasions d'affaires 591

PARFUMERIE À VENDRE
OU
INVESTISSEURS DEMANDÉS
Boutique spécialisée en parfums, cosmétiques et accessoires. Concept intéressant. En opération depuis 1983. Situé à Sherbrooke.
(819) 564-0184

9-7-87

■ Occasions d'affaires 591

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Franchise, vêtements unisex. Disponibles à la grandeur du Québec. Déjà 12 en opération. (418)652-0873.

AVEZ-VOUS chambres à louer pour recevoir touristes au centre-ville. B & B. Inf.: 287-9635.

INVESTISSEURS INDUSTRIELS
Le Marché Européen vous intéresse? Disponible en France, région Poitou-Charentes, bâtiments 2,500 m.ca., pouvant convenir implatation artisanale ou industrielle, production agricole ou agro-alimentaire, terrain attenant avec maison, habitation et dépendances. Site agréable, proximité chef lieu de canton.
Écrire: Dossier no: 290
C.P. 6033
Succ. Place d'armes
Montréal, Qc. H2Y 3S6

VOUS AIMERIEZ posséder une franchise et y travailler à temps partiel? Et vous ne possédez que $3,000.00 ou moins. C'est suffisant chez nous, nouveau et très lucratif. 514-655-3326.

■ Hypothèques 594

ACCEPTONS en 7 jours 1ère et 2ième hypothèque. Caisse Populaire St-René de Goupil. 321-2610.

■ Argent demandé 597

HOMME D'AFFAIRES expérimenté et honnête emprunterait pour consolider et investir, intérêt 14% l'an. 383-1117.

■ Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

ALOHA 34. Visible Marina Gosselin. Perse-Neige. $70,000. can. Après 6h.: 819-293-2532.

BATEAU CREW 22 pieds, 160 forces, Mc Cruiser, remorque, prix $6,800., 1-743-7260.

BATEAU THUNDERCRAFT 190 Magnum 19 pi., 1986, moteur V-6. OMC Cobra, "Stern drive", tout équipé. $20,000. 638-0367

CHRISCRAFT 1979. Fibre de verre, deux moteurs 305 pc., toit camper, complètement équipé, comme neuf. FAUT VOIR. $50,000. Inf: 931-5851 ou 364-5807

DÉRIVEUR MISTRAL 4.04 (13 pieds), condition impeccable, trapèze, équipé compétition, avec remorque. Tel: 466-4407

GLASTRON In board, 1974, V-164, Volvo 130, 4 cyl., toit neuf, remorque, comme neuf. $8,000. 464-1359.

LACHANCE. Cruiser 35 pi., tout équipé, excellente condition. $17,000. 625-3082, 669-7126

THUNDERCRAFT MAGNIUM 230, 1983, 135 heures, très propre, équipé. 655-3199

TRAWLER CHEERMEN, Sedan 1984, 41' diésel, tout équipé. $225,000. Jour: 514-759-4747, soir: 514-889-2540

VOILIER JEANNEAU 32 pi., 1983, impeccable, tout équipé, marina fournie Lac Champlain. Jour: 849-5287.

VOILIER MISTRAL 16 pi. voiles de couleur, remorque et moteur. Le tout à l'état neuf. Prix demandé: $6,500., négociable. 681-4269, 687-3477

WELLCRAFT NOVA 250, 1977, 25' long, 8' large, moteur OMC, 235 forces, inboard/outboard avec remorque, tout compris, après 8h; 1-742-1295 ou jour: 1-742-0025.

■ Automobiles à vendre 695

AUDI 4000S auto., grise, excellente condition, toute équipée, stéréo cassette Blaupunkt amovible, Michael 684-7580 poste 221, week-end 620-0378.

AUDI 5000 S, 85
balance de garantie, $12,000.
ARBOUR AUTO
382-2731

BMW couleur blanche, intérieur cuir noir, automatique, toute équipée, 1981, aucun comptant requis, location immédiate, location-achat. Location Lorop, Gilles 878-2851.

HONDA PRÉLUDE 1985
blanche, 49,000 km., impeccable, $11,200.00 après 18h. 725-3996.

MAZDA 323 LX, 1986, 32,000 km., toit, hatchback, très propre, automatique, $8,500. 376-4023.

MAZDA 323 GT 1.6 I, 86, 26,700km. toit ouvrant, AM/FM, cassette, "fuel injection". Jour: 842-3757. Soir: 522-2857

PORSCHE 944, 1985. vitres électriques, toit ouvrant, air, AM/FM, cassette, $31,000. 1-819-825-7590, 1-819-825-4055

VOLKSWAGEN GOLF 1985, Diesel, gris métallique, 54,000km. $7,850. Après 17h. 655-3971

TAUX D'INTÉRÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

	Unifamilial Duplex/Tripiex				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels
Institutions financières	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	
Banques													
Commerce	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	11
Épargne	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	11	11½	9¾	10¼	11	11½	10
Montréal	9¾	10¼	10¾	11¼	—	—	10¾	11¼	—	—	—	—	11½
Nationale	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10¼	10¾	11¼	11¾	10¾
Nouvelle-Écosse	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	10¾
Royale	9¾	10¼	10¾	11¼	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Toronto-Dominion	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10	11	10½	11¾	n/d
Commer. italienne	9¾	10¼	10½	11¼	10¾	11¼	11½	12¼	10¾	11¼	11½	12¼	11½
Caisses Étab.	9¾	10¼	10¾	11¼	10¼	10¾	11¼	11¾	11	11½	12	12½	11½
Caisses pop.Mtl.*	10	10½	11	11¾	10¼	10¾	11¼	12	10¾	n/d	n/d	n/d	10½
Caisses pop. Qbc.*	9¾	10¼	10¾	11½	9¾	10¼	10¾	11¾	10	10½	11	11¾	10
Soc. Entraide éco.	10	10½	11	—	10¼	10¾	11¼	—	—	—	—	—	11¼
Fiducies													
Canada Trust	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	12¼
Fiduciaires	9¾	10¼	10¾	11½	9¾	10¼	10¾	11½	9¾	10¼	10¾	11½	—
Fiducie Guardian	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Fiducie Québec	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10	10½	10¾	11¼	—
First City	—	—	—	—	10¼	10½	10¾	11½	10¼	10½	10¾	11½	—
Guaranty Trust	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10	10½	11	11½	10
Montréal Trust	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	—
Morguard Trust	—	—	—	—	9¾	—	10¾	11	9¾	—	10¾	11	—
Prêt et Revenu	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Soc. Nat. Fiducie	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	n/d	n/d	n/d	n/d	—
Trust Financial	—	—	—	—	—	—	—	—	n/d	—	n/d	n/d	—
Trust Général	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	10	10½	11	11½	—
Trust National	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾	10¼	10¾	11¼	9¾
Trust Royal	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	9¾	10½	10¾	11¼	9¾

Compilation **Fiducie du Québec** — 02 juillet 1987 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.
Taux sujets à changements sans préavis

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

DONNEZ... une lueur d'espoir

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 17

Prenez avis que la compagnie STEIN, RUBY & ASSOCIÉS INC./STEIN, RUBY & ASSOCIATES INC. demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.
Montréal, le 30 juin 1987
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SCHACTER
Les procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-162871-879

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LYNN HART,
Partie demanderesse
c.
ROLLAND GAGNE,
Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ROLLAND GAGNÉ de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, salle 1.100 à Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. ROLLAND GAGNÉ.
Lieu: Montréal
Date: 2 juillet 1987
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 mai, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MOBILIER MASSON INC./MASSON FURNITURE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 15e jour de mai 1987, sous le numéro 3870142.
Ce 22ième jour de juin, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
7750 rue Bombardier & Colbert
Anjou, Qué. H1J 2G3.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 mai, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DIMENSIONS TECHNIQUES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 15e jour de mai 1987, sous le numéro 3870138.
Ce 22ième jour de juin, 1987
LA BANQUE TORONTO-DOMINION
7750 rue Bombardier & Colbert
Anjou, Qué. H1J 2G3.

Prenez avis que Fillion Transport Inc., détentrice d'un permis portant le numéro M-300096, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis de transport supplétif suivant l'article 25(2) b) de l'Ordonnance Générale sur le camionnage afin d'être autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de Transport C. Gagnon Ltée, détentrice du permis Q-300261 de la Commission des transports du Québec.
De plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition ou intervenir dans les cinq jours qui suivent la deuxième publication du présent avis à la Commission des transports du Québec, 585 boul. Charest est, Québec.
1ère publication: 8 juillet 87
2ème publication: 9 juillet 87
Me Daniel bureau
LES AVOCATS VEZINA POULIOT
Procureurs des requérantes

SPORTS

Pat Cash aux Internationaux Player's, au Stade Jarry

■ Tout comme Lendl, Edberg, Becker, Noah et Mayotte

Pat Cash, vainqueur dimanche du prestigieux tournoi de Wimbledon, a confirmé hier sa présence aux Internationaux Player's 1987, qui seront disputés du 8 au 16 août prochain au Stade de tennis Jarry, à Montréal.

Cash rejoint ainsi sur la liste des inscrits de grandes vedettes, telles le Tchécoslovaque Ivan Lendl, le numéro un mondial et champion des Internationaux de France 1987, le Suédois Stefan Edberg, no 3 et vainqueur des Internationaux d'Australie 1987, ainsi que l'Allemand de l'Ouest Boris Becker, le champion en titre des Internationaux Player's qui est classé 4e.

Les amateurs de tennis pourront aussi voir à l'oeuvre le spectaculaire Français Yannick Noah et l'Américain Tim Mayotte, respectivement classés 9e et 13e.

« Pat Cash a repris sa place légitime dans la hiérarchie du tennis international, a souligné John Beddington, directeur du tournoi. Ses deux victoires cette saison et sa finale aux Internationaux d'Australie lui ont permis de revenir dans le groupe Select des 10 premiers mondiaux puisqu'il a atteint, au lendemain de Wimbledon, la 7e place au classement de l'Association des joueurs de tennis professionnels ».

En 1984, à l'âge de 19 ans, Pat Cash a explosé sur la scène mondiale en atteignant les demi-finales à Wimbledon et au US Open pour être classé parmi les 10 mondiaux. Deux saisons auparavant, il avait conquis les titres juniors aux mêmes endroits mais personne ne s'attendait à ce qu'il fasse sa marque aussi rapidement au circuit Grand Prix Nabisco.

L'avenir s'annonçait brillant pour Cash mais une blessure au dos, survenue en 1985, allait le tenir à l'écart de la compétition durant de nombreux mois et son classement chuta à une anonyme 413e place. Mais Dame Chance allait lui sourire à nouveau en 1986.

Quelques semaines après avoir subi une appendicectomie d'urgence, il est en mesure de jouer à Wimbledon et, après avoir battu Mats Wilander (2e tête de série), se rend en quarts de finale où il perd devant un Henri Leconte dans une forme splendide.

Il réussit ses autres exploits de la saison en coupe Davis. Il remporte tout d'abord ses matchs de simple contre la Grande-Bretagne et les États-Unis pour permettre à son pays d'atteindre la finale de cette compétition contre les Suédois en décembre. Cash gagne alors ses deux rencontres de simple (contre Stefan Edberg puis la partie décisive contre Mikael Pernfors qui mena pourtant deux manches à zéro) et celle du double.

Au mois de janvier 1987, il se rend en finale des Internationaux d'Australie, ne s'inclinant au dernier tour que contre Edberg. Il a par la suite triomphé à Nancy avant de réussir son exploit en terre anglaise.

Cash participera aux Internationaux Player's pour la première fois depuis 1984, alors qu'il avait perdu au 3e tour devant Jimmy Connors, à Toronto.

Une bourse de plus de $ 500,000 sera à l'enjeu lors des Internationaux Player's 1987, dont $ 51,000 au vainqueur.

Dawson est atteint en plein visage par un lancer

Mêlée générale à Chicago

CHICAGO (AP) — Andre Dawson a claqué son troisième circuit en deux jours contre les Padres de San Diego et a conduit les Cubs de Chicago à une victoire de 7-5 avant d'être atteint au visage, ce qui a déclenché une bagarre générale. Cinq joueurs des Cubs ont alors été chassés du match, tout comme le gérant Gene Michaels et l'instructeur Johnny Oates.

Dave Martinez et Paul Noce ont également bouclé des circuits pour les Cubs et Garry Templeton a entrepris la neuvième manche pour les Padres avec son deuxième circuit de la campagne.

Dawson a claqué son 24e circuit et son septième contre les Padres en première manche après que Martinez eût entrepris le match avec son troisième circuit. En troisième, Noce a obtenu son deuxième circuit de la saison et le lanceur Eric Show a alors atteint Dawson au visage.

Dawson gisait face contre terre quand le lanceur des Cubs Rick Sutcliffe s'est élancé sur le terrain pour s'en prendre à Show et une bagarre générale a éclaté.

On a rétabli l'ordre, mais quand Dawson est revenu à lui, il s'est rué vers Show et une autre bagarre a éclaté.

L'arbitre du premier coussin a alors saisi Show et l'a reconduit à l'abri des Padres. Dawson et Sutclife ont été chassés du match et on a servi un avertissement à Show. Il a cependant quitté le match, les Padres déclarant qu'il avait été blessé à un pied au cours de la bagarre.

Après deux retraits en quatrième manche, le partant des Cubs Greg Maddux a atteint à son tour Benito Santiago dans le dos. Maddux et le gérant des Cubs, Gene Michael, ont alors été chassés, tout comme Manny Trillo qui a lancé des lunettes sur le terrain en guise de protestation.

Photo AP

Andre Dawson

En huitième manche, Scott Sanderson a lancé une balle derrière la tête de Chris Brown et a lui aussi été chassé, tout comme Oates, qui agissait alors comme gérant.

Show, (4-10), a mentionné qu'il regrettait l'incident. "Je regrette que ce lancer ait atteint Andre Dawson. Je n'ai jamais de toute ma vie tenté d'atteindre un frappeur et je ne voulais même pas le faire reculer du marbre.

« Je m'excuse auprès des Cubs, des amateurs de Chicago et tout spécialement auprès d'Andre Dawson. C'est un incident regrettable et je sais que cela va me suivre pendant toute ma carrière ».

John Kruk a par ailleurs lui aussi obtenu un circuit pour les Padres et finalement, c'est Sanderson, (4-4), qui a été le gagnant.

Pour Roger Clemens, les saisons se suivent, mais ne se ressemblent pas

ANAHEIM, Californie (AP) — À deux reprises au cours des dernières semaines, les Red Sox de Boston ont perdu des avances confortables avec leur as lanceur Roger Clemens au monticule. Ils ont subi la défaite à chaque fois en manches supplémentaires.

Ces deux défaites illustrent bien la première moitié de saison des champions en titre de la section Est de la Ligue américaine, qui jouent quatre matches au-dessous de .500 et accusent un retard de 11 matches et demi sur le premier rang.

Le gérant Gene Mauch, des Angels de la Californie, a tenté d'être diplomate après avoir vu son équipe effacer un déficit de 7-0 aux dépens de Clemens et des Red Sox lundi soir. Les Angels ont finalement triomphé 10-7 en 12 manches.

Mais il y a tout de même des limites à la diplomatie.

« Il a déjà réalisé trois blanchissages, a expliqué Mauch en parlant de Clemens. Il y a donc des jours où il lance aussi bien que l'an dernier ».

Ce n'était manifestement pas le cas lundi soir. Longtemps après le départ de Clemens à la septième manche, Jack Howell a mis fin à la rencontre en cognant un circuit de trois points aux dépens de Wes Gardner.

Saison 1986 remarquable

Les saisons se suivent et ne se ressemblent pas pour Clemens.

Clemens a connu une saison remarquable en 1986, compilant une fiche de 24-4 pour mériter le trophée Cy Young et le titre de joueur par excellence de la Ligue américaine. Il a grandement aidé les Red Sox à décrocher le championnat de la section Est.

Mais jusqu'à présent cette saison, après un différend contractuel qui l'a tenu à l'écart du camp d'entraînement et qui s'est résolu seulement une fois la saison commencée, il présente une fiche de 7-6 et offre souvent des performances chancelantes. Et ainsi vont les Red Sox depuis le début de la campagne.

Fort d'une avance de 7-0, à la suite du circuit de trois points de Jim Rice et de deux en solo de Dwight Evans, Clemens a passé sans mal à travers les six premières manches. Mais surtout grâce à la complicité des Angels qui ont laissé sept coureurs sur les sentiers.

Mais après deux retraits à la septième, Clemens s'est effondré. Wally Joyner a produit deux points à l'aide d'un triple et Doug DeCinces a réussi un double de deux points. Soudainement l'avance des Red Sox était réduite à 7-4 et Clemens a alors été remplacé.

Les Angels ont couronné leur ralliement à la huitième lorsque Mark Ryal a claqué un circuit de deux points face à Calvin Schiraldi et Joyner a ensuite produit le point égalisateur à l'aide d'un simple aux dépens de Joe Sambito.

« Clemens est tout simplement trop irrégulier », a expliqué le gérant des Red Sox John McNamara.

Malgré les événements récents, Clemens a néanmoins remporté ses trois dernières décisions. Il n'avait en effet pas été impliqué dans la décision, le 26 juin dernier, lorsque les Yankees de New York ont surmonté un déficit de 9-0 pour finalement l'emporter. Et encore une fois lundi soir, il n'a pas été le lanceur de décision.

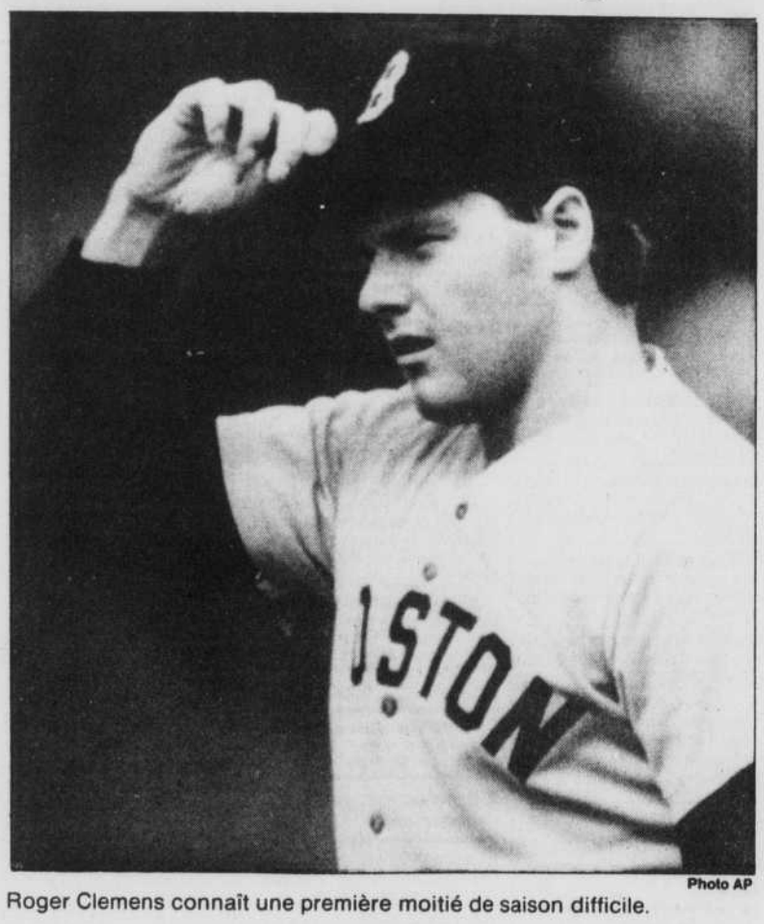

Photo AP

Roger Clemens connaît une première moitié de saison difficile.

Tour de France

La pointe de vitesse de Guido Bontempi

TROYES, France (AFP) — L'Italien Guido Bontempi (Carrera) a remporté au sprint, hier, la septième étape du Tour de France, Épinal- Troyes (Aube), longue de 211 km, alors que son coéquipier le Suisse Erich Maechler a conservé la tête du classement général.

Le Canadien Steve Bauer, qui a terminé dans le peloton de tête, a gagné deux places au classement général pour se retrouver au 20e rang avec un retard de 5:07 sur Maechler.

Guido Bontempi, professionnel depuis sept ans, est un très bon sprinter. Il a gagné cette année une étape du Giro à Lido di Jeosolo, mais s'était montré moins heureux que l'an passé lorsqu'il avait remporté cinq étapes du Tour d'Italie avant de s'imposer trois fois dans le Tour de France.

Sur ce parcours de plaine, avec un temps ensoleillé, entrecoupé de quelques gouttes de pluie, les coureurs ont une fois de plus roulé à bonne allure.

Dès le départ, la course était animée par les quelques velléités du Français Pascal Jules, avec un peloton groupé à Vittel (41 km), dont le sprint du « Point chaud » était remporté par le Néerlandais Jean-Paul Van Poppel.

Au pied de la côte du Bois de Bourmont (km 72), Régis Clère, l'ancien champion de France, démarrait en compagnie du Colombien Luis Herrera. Ils étaient aussitôt rejoints par le Belge Claude Criquilion et l'infatigable Mexicain Raul Alcala. Dans la descente, Clère continuait seul et portait son avance à 7:05 au 121e km. Les coureurs de l'équipe Z assuraient alors la poursuite et, à Colombey-les-Deux-Églises (km 139), où était disputé le souvenir Charles De Gaulle, Clère possèdait encore 4:16 d'avance.

La fin de Clère

Peu après, le Français Laurent Fignon tentait de sortir en compagnie notamment de ses compatiotes Pascal Simon et Jean-François Bernard, du Tchécoslovaque Milan Jurco et du Belge Marc Sergeant. La réaction ne se fit pas attendre dans le peloton. Et cette « passe d'armes » faisait perdre du terrain à Régis Clère qui était rejoint au km 170, d'abord par le Colombien Samuel Cabrera, puis par le peloton entier.

Nouvelle échappée au km 176 d'un groupe de 11 coureurs emmenés par Bauer, l'Australien Phil Anderson et le Français Thierry Marie, qui comptait jusqu'à 38 secondes d'avance sept km plus loin. Les Super Confex et les Z rapprochaient le peloton et c'était de nouveau un regroupement général. Le sprint devenait alors inévitable. Guido Bontempi faisait alors la démonstration de sa puissance et de sa supériorité. Il battait dans l'ordre sur la ligne d'arrivée le rapide espagnol Jorge Dominguez, Jean-Paul Van Poppel, le Belge Josef Lieckens et l'Irlandais Sean Kelly, qui devait se contenter de la cinquième place.

Quant au Suisse Erich Maechler, arrivé au sein du gros peloton, il avait passé une journée tranquille, préservant sans difficultés son maillot jaune.

Aujourd'hui, la huitième étape se disputera entre Troyes et Epinay-sous-Senart (région parisienne), et sera longue de 20,500 km avec cinq sprints de bonifications, sans difficulté majeure. L'allure risque d'être à nouveau rapide. Mais c'est devenu une habitude dans ce tour.

Paiement avec les Penguins

PITTSBURGH (AP) — Les Penguins de Pittsburgh, qui sont à la recherche de joueurs costauds pour assurer la protection de leur centre vedette Mario Lemieux, ont fait signer un contrat de plusieurs saisons au joueur autonome Wilfrid Paiement.

Paiement, un vétéran de 12 saisons dans la Ligue nationale, a compté 20 buts et amassé 17 passes pour 37 points en 56 rencontres avec les Sabres de Buffalo la saison dernière.

« Paiement est un joueur costaud et robuste qui peut également marquer des buts, a précisé le directeur général Ed Johnston. Il jouera très probablement en compagnie de Mario Lemieux ».

Paiement a connu sa meilleure saison avec les Maple Leafs de Toronto en 1980-81 lorsqu'il enfila 40 buts et termina la saison avec 97 points.

Les termes de l'entente n'ont pas été divulgués. Mais selon un quotidien de Pittsburgh, il s'agit d'un contrat d'au moins deux ans évalué à près de $250,000 US par saison.

BASEBALL

Ligue nationale

Lundi

Chicago 7, San Diego 0
S.Francisco 7-7, Pittsburgh 5-4
Philadelphie 9, Cincinnati 6
Houston 9, **Montréal 3**
New York à Atlanta (remis, pluie)
Los Angeles à St. Louis (remis, pluie)

Hier

Chicago 7, San Diego 5
New York à Atlanta
Los Angeles à St. Louis
Philadelphie à Cincinnati
S.Francisco à Pittsburgh
Montréal à Houston

Aujourd'hui

San Diego, Whitson (8-7) à Chicago, Moyer (8-6), 14 h 20
Los Angeles, Valenzuela (7-6) et Pena (1-6) à St. Louis, Forsch (7-3) et Dawley (4-6), 2, 16 h 35
Philadelphie, Ruffin (5-6) à Cincinnati, Hoffman (7-2), 19 h 35
San Francisco, Hammaker (4-6) à Pittsburgh, Reuschel (7-4), 19 h 35
New York, Darling (2-6) à Atlanta, Puleo 82-2), 19 h 40
Montréal, Youmans (5-3) à Houston, Ryan (4-9), 20 h 35

Ligue américaine

Lundi

Toronto 6, Texas 4
Minnesota 2, New York 0
Baltimore 4, Chicago 1
Cleveland 9, Kansas City 7
Californie 10, Boston 7
Oakland 5, Detroit 3
Seattle 3, Milwaukee 2

Hier

Minnesota à New York
Texas à Toronto
Chicago à Baltimore
Kansas City à Cleveland
Boston en Californie
Detroit à Oakland
Milwaukee à Seattle

Aujourd'hui

Minnesota, Smithson (4-4) à New York, Rhoden (10-5), 13 h
Detroit, Robinson (5-4) à Oakland, Ontiveros (5-2), 15 h 15
Chicago, Long 84-4) à Baltimore, Boddicker (5-4), 19 h 35
Kansas City, Gubicza (7-8) à Cleveland, Candiotti (2-9), 19 h 35
Texas, Witt (4-3) à Toronto, Cerutti (5-2), 19 h 35
Boston, Sellers (3-1) en Californie, Fraser (5-6), 22 h 35
Milwaukee, Higuera (7-7) à Seattle, Moore (3-10), 22 h 35

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST. LOUIS	49	29	.628	—
CHICAGO	44	39	.530	7 ½
MONTRÉAL	**42**	**38**	**.525**	**8**
NEW YORK	42	38	.525	8
PHILADELPHIE	39	41	.488	11
PITTSBURGH	36	46	.439	15

Section Ouest

CINCINNATI	46	36	.561	—
HOUSTON	43	38	.531	2 ½
SAN FRANCISCO	42	40	.512	4
ATLANTA	37	43	.463	8
LOS ANGELES	37	43	.463	8
SAN DIEGO	29	55	.345	18

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

NEW YORK	51	32	.614	—
TORONTO	46	35	.568	4
DETROIT	44	35	.557	5
MILWAUKEE	40	39	.506	9
BOSTON	39	43	.476	11 ½
BALTIMORE	32	50	.390	18 ½
CLEVELAND	28	53	.346	22

Section Ouest

MINNESOTA	47	36	.566	—
KANSAS CITY	45	36	.556	1
OAKLAND	44	37	.543	2
CALIFORNIE	42	41	.506	5
SEATTLE	41	41	.500	5 ½
TEXAS	38	42	.475	7 ½
CHICAGO	31	48	.392	14

Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	moy.
Brooks	131	38	26	6	.290
Candaele	283	79	11	0	.279
Engle	58	12	7	1	.207
Fitz'ald	142	33	20	3	.232
Foley	108	27	10	2	.250
Galarraga	272	92	57	8	.338
Johnson	46	12	5	1	.261
Law	237	65	31	6	.274
Nichols	75	21	15	3	.280
Raines	226	79	36	7	.350
Reed	83	14	7	0	.167
Wallach	294	87	67	11	.296
Webster	298	87	28	4	.292
Win'gham	161	46	26	3	.286

Buts volés: Raines 23; Webster 17; Winningham 13; Galarraga, Law, Wallach 5; Foley 4; Brooks, Candaele, Johnson 3; Fitzgerald 2; Engle, Nichols, 1.

Les lanceurs

	g-p	ml	pm	rab	mpm
Burke	1-0	43.1	9	18	1.87
Heaton	10-3	115.0	55	61	4.30
Martinez	3-1	37.0	17	26	4.13
McClure	4-1	29.1	14	18	4.29
McGaffigan	0-1	55.1	15	47	2.44
Parrett	1-3	20.0	6	21	2.70
Sebra	4-9	90.2	41	90	4.07
Smith	5-3	66.2	40	47	5.40
Sorensen	3-4	47.2	25	21	4.72
St.Claire	2-3	33.2	19	21	5.08
Tibbs	4-4	73.2	43	46	5.25
Youmans	5-3	58.0	30	57	4.66

Victoires préservées: Burke, McGaffigan 7; St. Claire 6; Parrett 3; Sorensen 1.

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Dimanche
Edmonton 36, Hamilton 33

Samedi
Toronto à Ottawa

Vendredi
Calgary à Winnipeg

Dimanche
Hamilton à Edmonton

CLASSEMENT

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
WINNIPEG	2	2	0	0	89	54	4
OTTAWA	2	1	1	0	60	83	2
TORONTO	2	0	1	1	63	71	1
HAMILTON	2	0	2	0	65	72	0

Section Ouest

EDMONTON	2	2	0	0	90	49	4
VANCOUVER	2	2	0	0	84	16	4
CALGARY	3	1	2	0	60	122	2
REGINA	3	0	2	1	62	106	1

EN BREF...

■ *Deuxième médaille pour Rakiecki*

PARIS (PC) — Diane Rakiecki est devenue la première Canadienne à remporter deux médailles lors de la deuxième édition des Jeux mondiaux pour handicapés, hier, en vertu d'une victoire en fauteuil roulant dans le 400 mètres. Rakiecki, âgée de 25 ans, de Penticton, en Colombie-Britannique, a amélioré sa meilleure performance individuelle en couvrant la distance en 1:18.54. Elle a devancé sa coéquipière Debbie Kostelyk, d'Edmonton, qui a inscrit un chrono de 1:20.25. La médaille de bronze a été remportée par la Néerlandaise Jeanette Jansen. « Je suis très heureuse de ma performance, mais plusieurs des athlètes que je m'attends à affronter à Stoke étaient absentes », a mentionné Rakiecki, en faisant allusion à la rencontre internationale de Stoke Mandeville, en Angleterre, présentée plus tard ce mois-ci. Ces Jeux sont considérés commes des championnats du monde pour les athlètes handicapés. Rakiecki, qui a obtenu son certificat d'enseignante de l'Université de la Colombie-Britannique, avait mérité la médaille d'argent dans le 1,500 mètres lundi. Ces Jeux mondiaux, qui se terminent jeudi, regroupent 1,000 athlètes provenant de 35 pays.

■ *Augmentation des billets au Spectum*

PHILADELPHIE (AP) — Pour la deuxième fois en trois ans, les Flyers de Philadelphie ont annoncé une hausse du prix de leurs billets. Le billet le plus dispendieux, qui coûtait $18.38 l'an dernier, est passé à $20. Quant au billet le plus économique, il se détaillera à $10. Malgré ces nouvelles augmentations, les Flyers demeurent dans la moyenne des 21 formations de la Ligue nationale en ce qui a trait au prix des billets, selon Donn Patton vice-président aux finances.

■ *Larry Willis à l'amende*

TORONTO (PC) — Le receveur de passe Larry Willis, des Stampeders de Calgary, devra verser une amende de $2,500 pour avoir bousculé l'arbitre Brian Donnelly lors du match du 27 juin à Edmonton. L'attaquant des Stampeders avait été expulsé de la rencontre après s'en être pris à Donnelly, qui aurait dû, selon lui, signaler une punition d'interférence contre un joueur des Eskimos. Le commissaire Doug Mitchell a laissé savoir qu'il s'agissait de l'amende la plus importante jamais imposée à la suite d'un incident survenu sur le terrain.

■ *Défaite du Canada à Taipei*

TAIPEI (AP) — Les États-Unis, championnes en titre, ont défait le Japon 71-66 et la Malaisie a vaincu le Canada 49-39 dans le cadre de la 11e Coupe William Jones de basketball féminin. Dans l'autre match au programme, Taiwan a eu raison de l'Allemagne de l'Ouest 74-72. Des équipes de huit pays participent à ce tournoi qui a commencé lundi et qui durera 10 jours.

■ *Un autre circuit pour Horner*

TOKYO (AP) — Bob Horner a claqué un circuit de deux points dans une cause perdante alors que les Taiyo Whales de Yokohama ont défait les Swallows de Yakult 6-4 dans la Ligue de baseball du Japon. Il s'agissait d'un 15e circuit cette saison pour l'ancien frappeur de puissance des Braves d'Atlanta. Dick Davis a pour sa part frappé un circuit de deux points à la cinquième manch pour guider les Buffaloes de Kintetsu à un gain de 5-2 sur les Ham Fighters. Davis, anciennement des Blue Jays de Toronto, a maintenant réussi 13 circuits cette saison.

■ *Jenkins offre sa collaboration*

SAN DIEGO (AP) — David Jenkins, un ancien coureur olympique britannique soupçonné d'avoir mis sur pied un réseau de distribution de stéroïdes aux États-Unis, s'est vu offrir l'immmunité partielle en échange de la consultation de ses comptes de banque. L'avocat de Jenkins a déclaré à un juge américain qu'il n'aurait pas d'objection à ce que les transactions bancaires de son client soient mises à jour, mais qu'il craignait que cela oblige Jenkins à s'incriminer. Le réseau organisé par Jenkins aurait fourni près de 70 % des stéroïdes distribués illégalement aux États-Unis.

■ *New Zealand et Bengal en finale*

PORTO CERVO, Sardaigne (AFP) — Le bateau australien *Bengal* et *New Zealand* se sont qualifiés pour la finale des championnats du monde des 12 mètres, à l'issue de la troisième journée des demi-finales qui a eu lieu hier, à Porto Cervo. David Barnes, skipper de *New Zealand*, a réussi le dernier jour à battre *Kookaburra II*, emmené par Peter Gilmour, avec seulement 33 secondes d'avance. Il rencontrera en finale l'Australien Colin Beashel qui aux commandes de *Bengal* a en revanche largement dominé (6:25 d'avance), le vainqueur de la récente coupe America, *Stars and Stripes*, de l'Américain Dennis Conner.